



*Programme Autoproduction et
Développement Social*

Daniel CEREZUELLE, Yann LE FORMAL, Pierre Jean ROCCA

LES JARDINS COLLECTIFS : UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

***Avertissement** : Cette étude, réalisée il y a plus de vingt ans par des fondateurs du PADES, est une des premières à avoir mis en évidence le rôle autonomisant des pratiques d'autoproduction dans le mode de vie des ménages disposant de faibles revenus. Qu'il s'agisse de comprendre l'utilité sociale des groupes de jardins ou les facteurs qui font obstacle à leur diffusion, l'essentiel des observations et des analyses n'a rien perdu de son actualité et tous ceux qui s'intéressent à l'encouragement des pratiques d'autoproduction alimentaires y trouveront des aperçus utiles. Comme ce document, diffusé initialement par l'IRTS Aquitaine n'est plus disponible depuis longtemps, il nous a paru nécessaire de le mettre en ligne sur le site du PADES.*

Etude réalisée pour le Secrétariat d'Etat à la Consommation

IRTSA

Juin 1990

PADES - 1 rue du Pré Saint Gervais - 93500 PANTIN

Tél : 01 57 42 50 53 - Email : pades@orange.fr - Site : www.padesautoproduction.net

Association Loi 1901 reconnue d'utilité sociale - N° SIRET 445 181 514 00024 - Code APE 9499Z

Formation : Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 93 05758 93 auprès du Préfet de Région d'Ile de France

Sommaire

INTRODUCTION	5
1- ENQUETE SUR DES ESPACES DISCRETS	8
2- UNE AMPLEUR INSOUPCONNEE	12
Des groupes de taille variable	12
Répartition par département	16
3- DEUX UNIVERS ?	19
4- LES PROPRIETAIRES	22
5- LES GESTIONNAIRES	25
La fédération régionale du Jardin du Cheminot	29
La société des Jardins Girondins	30
La société des Jardins Familiaux de la Ville de Pau	32
6- CARACTERISATION DES INFRASTRUCTURES : PARCELLES ET CLOTURES	35
La taille des parcelles	35
Clôtures intérieures	36
Clôtures extérieures	39
7- LES ACCES A L'EAU : DU BIDON A L'ADUCTION	42
8- ARCHITECTURES POTAGERES	47
9- LES INFRASTRUCTURES : « BIDONVILLE » ou « JARDIN-PHOENIX » ?	55
10- CREATION ET FONCTIONNEMENT DES GROUPES	59
11- LES COUTS DE FONCTIONNEMENT	63
12- REGLES ET VIE SOCIALE	74
13- LES ACCES AU JARDIN	83
Diversité des itinéraires d'accès	84

Les conditions d'accès	86
Les critères de sélection	89
14- UNE POPULATION QUI CHANGE	93
L'exemple des jardiniers de Pau	93
Des situations locales contrastées	97
15- UNE DEMANDE PRESSANTE	105
La demande exprimée	105
La demande potentielle	110
16- BESOINS ET EQUIPEMENTS : LE DECALAGE	112
Le décalage quantitatif	112
Le décalage qualitatif	119
17- ENQUETE SUR DES JARDINIERS DISCRETS	122
18- L'AUTO-SUFFISANCE : A QUEL PRIX ?	127
19- DE FAIBLES COUTS DE PRODUCTION	130
Un portrait : les DA SILVA	133
20- JARDINAGE ET ECONOMIE DOMESTIQUE	139
Travailler, investir, pour produire quoi ?	139
Produire : pour qui ?	141
Un portrait : Monsieur Bugatti	143
21- PRODUIRE, POUR CONSOMMER, COMMENT ?	150
22- COMPRENDRE LA DIVERSITE	158
23- LES PRATIQUES AU QUOTIDIEN : TROIS JARDINS	162
Le jardin de Monsieur O. : Le jardin du retraité	162
Le jardin de G. : Un jardin « gros-vivre »	169
Le jardin de Monsieur B. : Un jardin comme un « pro »	173
24- DES PRATIQUES REVELATRICES DES OBJECTIFS, DES CONTRAINTES ET DE LA CULTURE DES JARDINIERS	177

Une typologie	177
Un système cohérent	180
25- LE JARDIN : UN OUTIL D'INSERTION ?	182
26- LA CAROTTE ET LE BATON ?	192
27- DE LA NORME A L'AUTONOMIE	209
Rénovation et mutilation	209
Des expériences encourageantes	215
28- CONCLUSION – ECONOMIE INFORMELLE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL	220

INTRODUCTION

Ce rapport présente les résultats d'une recherche menée en Aquitaine, et consacrée à certaines formes d'autoconsommation alimentaire en milieu urbain. Nous nous sommes plus précisément intéressés aux activités pratiquées dans les groupes collectifs de jardins potagers, communément appelés « jardins ouvriers » ou « jardins familiaux ». Dans ces équipements, des citadins, souvent issus des zones urbaines d'habitat collectif ou des quartiers denses des centres villes, disposent de parcelles individuelles dont les productions sont destinées à l'autoconsommation familiale. Avec la culture maraîchère prédominante, les jardiniers combinent fréquemment le petit élevage de poules ou de lapins, et utilisent également leurs parcelles comme supports d'activités qui dépassent le strict domaine de l'alimentaire. Nous avons voulu décrire et analyser les pratiques observées dans ces groupes de jardins potagers, en nous préoccupant de l'articulation entre les stratégies de production et les modes de consommation des jardiniers et de leurs familles. Notre deuxième ambition consiste à rendre compte du fonctionnement des équipements préalablement recensés dans la région, et à évaluer l'adéquation du parc existant aux besoins exprimés ou potentiels. Troisièmement, nous avons examiné l'opportunité d'un développement de ces espaces d'autoproduction au bénéfice des groupes sociaux défavorisés, en envisageant le rôle que pourrait jouer l'action sociale dans une telle perspective.

D'ores et déjà, les professionnels de l'action sociale ont engagé quelques initiatives en ce sens. Des conseiller(e)s en économie sociale et familiale se sont ainsi préoccupé(e)s du handicap fréquent que constituent les « carences culinaires » quand les jeunes ménages en particulier doivent concilier une alimentation correcte avec des budgets serrés. En effet, en mettant sur le marché des produits conditionnés, préparés, voire déjà cuisinés, l'industrie agroalimentaire tend désormais à intégrer directement à ses produits des services qui en augmentent d'autant le prix de vente, et les rendent difficilement accessibles aux ménages désargentés. Par contre, en permettant de réintégrer dans l'économie domestique de ces ménages une partie de ces services, en particulier en développant la maîtrise des modes de conservation et de préparation des aliments «bruts», ou en encourageant la création de coopératives d'achats alimentaires par exemple, des travailleurs sociaux accomplissent un travail très utile.

Mais à l'autre bout de la chaîne alimentaire, c'est-à-dire du côté de la production, les difficultés ne sont pas moindres en matière de « savoir faire jardiniers, et surtout en matière d'accès au moyen foncier d'autoproduction¹. Trouver un terrain cultivable à l'intérieur ou à proximité d'une ville, même assez petite, devient une gageure, sauf à négocier un contrat de

¹ « Données Sociales » 1987. INSEE (p. 413 à 416). Le taux de possession d'un jardin potager décroît avec le taux d'urbanisation (92 % pour les agriculteurs, 56 % dans les petites villes à 11 % en région parisienne). A noter aussi que 31 % des familles ouvrières touchées par le chômage disposent d'un jardin productif contre 43 % des familles ouvrières « non chômeuses ». « Economie et Statistiques », n° 170, Octobre 84, p. 47.

« micro métayage » avec un propriétaire urbain, ou à s'arranger avec un agriculteur de la ceinture verte périurbaine. Ces opportunités tendent cependant à se raréfier avec l'extension des agglomérations et l'emprise croissante des zones industrielles et des ouvrages de voiries au-delà des zones accessibles aux résidents des centres villes. La ceinture verte se fait bretelles d'autoroutes, et à Bordeaux par exemple, 40 % des exploitations agricoles localisées dans l'aire du S.D.A.U. ont disparu durant la décennie 74-84² tandis que 3600 hectares étaient mobilisés par la création des zones industrielles périphériques. Reste alors au candidat jardinier à profiter de la rurbanisation en s'installant dans une maison individuelle dotée d'un jardin privatif. Il est vrai qu'une telle option tend à créer des conditions nettement plus favorables à l'autoconsommation que les conditions imposées dans les cités d'habitat collectif³. Mais cet exil périurbain demeure impensable pour la majorité des ménages disposant de faibles revenus, et on sait en outre les coûts sociaux engendrés ces dernières années par ce type de mobilité résidentielle quand elle est mal maîtrisée.

La situation est donc délicate et peut se résumer ainsi : au moment où augmentent les difficultés financières et les problèmes alimentaires, les dispositions des ménages à l'autoconsommation sont ébranlées par la disparition des savoir-faire traditionnels et par la déstructuration des réseaux de sociabilité, qui accentuent la dépendance à l'égard du marché ou de l'aide publique. Au moment où des activités d'autoproduction seraient utiles pour atténuer les effets de la « crise », se réduisent parallèlement les possibilités foncières de l'autoproduction alimentaire. C'est pourquoi des travailleurs sociaux et des responsables d'associations caritatives ont attiré notre attention sur l'intérêt des jardins collectifs, et sur la nécessité de mieux connaître ces alternatives au supermarché ou à l'aide alimentaire.

Nous avons donc passé presque deux ans à recenser des groupes de jardins familiaux sur toute l'Aquitaine, à nous entretenir avec les jardiniers, à observer leurs pratiques, à discuter de leur budget et de leur mode de consommation, à fouiller les archives pour reconstituer l'histoire locale du jardinage collectif et, enfin, à suivre des expériences récentes de création de jardins.

Au terme de ces deux années, il nous semble que l'on doit considérer les jardins collectifs comme un équipement social extrêmement utile dont la raréfaction, en même temps que l'on a vu monter le chômage et les situations de pauvreté et de précarité est consternante. En effet, l'accès à un jardin permet à des ménages disposant de revenus très modestes, de desserrer les contraintes budgétaires, d'améliorer considérablement la qualité de leur alimentation et surtout d'organiser un mode de vie plus autonome. Support flexible de diverses stratégies domestiques de résistance à la pauvreté, le jardin collectif nous paraît être un intéressant outil de prévention socio-économique et d'insertion. A cet égard, certaines expériences récentes de création de jardins collectifs pour des personnes connaissant des difficultés d'insertion sociale et économique nous paraissent très positives. Par contre, il s'avère que trop souvent une

² M. GOZE, « La métropole bordelaise dans la crise économique », p. 192 in « L'Aquitaine face à la crise », IERSO, Bordeaux, Ed. Bière, 1985.

³ Cf. p112 à 114, « Consommation et inscription Spatiale », Tome II, Credoc 1984. Le poids de l'autoconsommation des ménages varie de 1 à 4 grosso modo, selon le type d'habitat, individuel ou collectif.

représentation fausse du rôle de cet équipement engendre des modes de gestion qui ne permettent pas à tous ceux qui en auraient besoin d'y accéder, et à ceux qui en disposent, d'en tirer tous les bénéfices. Enfin, cette étude des pratiques d'autoproduction alimentaire suggère qu'une meilleure connaissance des systèmes informels de ressources mis en œuvre par des populations peu solvable, pourrait ouvrir des pistes intéressantes aux politiques de développement social.

I – ENQUETE SUR DES ESPACES DISCRETS

Combien de groupes collectifs de jardins potagers peut-on repérer dans la région Aquitaine, et où sont-ils localisés ? Comment fonctionnent ces équipements, et quels en sont les promoteurs, les gestionnaires, les usagers ? Le phénomène de jardins collectifs, est-il en progression ou en régression, et les équipements existants suffisent-ils à répondre à la demande dans toute sa diversité ?

Tout d’abord, qu’avons-nous recensé ? Nous avons appliqué trois critères discriminants pour distinguer les parcelles à recenser : premièrement l’usager n’est pas propriétaire de sa parcelle, deuxièmement elle n’est pas liée physiquement ou juridiquement à son logement, troisièmement enfin, elle est située dans un espace qui comprend au moins deux parcelles contigües. Ce troisième critère élimine du recensement des pratiques d’un grand intérêt comme le micro métayage⁴, encore très répandu dans la région, mais difficile à appréhender d’un point de vue quantitatif. Nous avons cependant essayé de tenir compte de cette alternative au jardinage personnel et de groupe, par des enquêtes de type monographique dans quelques zones tests. Notons enfin que la définition retenue ne s’appuie sur aucun critère juridique ou lié à des catégories administratives, ce qui permet d’étendre notre champ d’observation au-delà des équipements officiels, associatifs, communaux ou industriels.

Pour effectuer le recensement, nous avons utilisé plusieurs sources d’informations, avec des fortunes très diverses :

- Les responsables nationaux et locaux des associations promotrices et gestionnaires de jardins ouvriers ou familiaux ont constitué des interlocuteurs privilégiés, ainsi que les administrations anciennement chargées d’instruire les dossiers de création et de financement des équipements. Avec d’un côté la Ligue du Coin de Terre et du Foyer, et ses correspondantes bordelaise (Société des Jardins ouvriers girondins) et paloise (Société des Jardins Ouvriers de la ville de Pau), et d’un autre côté, la D.D.A. et la D.R.A.E.⁵, nous avons ainsi repéré un grand nombre d’équipements. Nous avons également interrogé la S.N.C.F., et l’association du « Jardin du Cheminot » qui gère plusieurs groupes dont le recrutement est interne à l’entreprise ; la S.N.C.F. nous intéressait en outre par l’ampleur du patrimoine foncier dont elle dispose à proximité des agglomérations ; dans le même esprit, nous avons contacté d’autres grands propriétaires fonciers, comme les collectivités locales importantes, les Sociétés D’Economie Mixte et les grandes entreprises publiques, ainsi que les organismes gestionnaires du logement social.

⁴ Il s’agit d’un contrat passé entre un propriétaire et un jardinier exploitant, le premier louant son terrain au second en échange d’une partie de la production.

⁵ Direction Départementale de l’Agriculture et Direction Régionale de l’Architecture et de l’Environnement.

- Ces sources essentielles ne permettent pas cependant de combler les lacunes des documents statistiques de référence (Inventaire Communal, Recensement Général Agricole) en matière d'équipement communaux, industriels ou privés⁶. C'est pourquoi nous nous sommes adressés aux Services Techniques d'Urbanisme de toutes les communes de plus de 1000 habitants (441 communes de la région), ainsi qu'à toutes les entreprises publiques ou privées de la région employant un nombre important de salariés. Un courrier identique a également été diffusé dans le réseau régional des travailleurs sociaux de secteur (circonscription, équipes de prévention), sollicitant leur concours pour notre enquête. Les 550 missives envoyées (20 % de taux de réponse) contenaient, outre une explication des objectifs de l'étude, une grille d'identification des caractéristiques principales des équipements repérés. Outre les effets en terme de repérage de nouveaux groupes, cette initiative nous a permis d'obtenir plusieurs renseignements sur les alternatives disponibles dans certaines communes, et de relever la sensibilité de quelques élus et travailleurs sociaux aux besoins observés sur leur secteur.
- Mais la méthode la plus efficace de recensement s'est révélée être...la promenade sur le terrain. D'une part, les jardiniers des premiers groupes visités nous ont aiguillés sur d'autres équipements par lesquels ils avaient transité, ou qu'ils connaissaient par des collègues ou des voisins. D'autre part, dans plusieurs villes de la région, nous avons systématiquement écumé les zones susceptibles d'accueillir des groupes de jardins : les bords de rivières et les zones humides en général, les quartiers de friches industrielles, les abords des infrastructures ferroviaires ou routières, les terrains à proximité des ensembles d'habitat collectif, etc....

Avant d'aller plus loin, il convient de faire deux remarques :

- Au-delà des informations obtenues, l'enquête de recensement fait apparaître des résultats utiles à propos des représentations des interlocuteurs sollicités, et qui révèlent l'invisibilité sociale des jardins ouvriers. Il est à parier qu'un recensement des terrains de golf aurait suscité plus d'enthousiasme et de réponses précises ! Plusieurs communes et organismes ignorent ainsi l'usage agricole qui est fait de leur propre patrimoine foncier. Certains travailleurs sociaux également ont déclaré vierges de tout jardin ouvrier des territoires sur lesquels nous avons ensuite repéré plusieurs groupes de potagers, et interrogé des jardiniers, parfois suivis par les services sociaux. En outre, quand les groupes nous étaient signalés, les interlocuteurs relativisaient fréquemment l'importance de l'équipement et de la population usagère. Dans une commune, nous avons visité près du centre ville un groupe d'une soixantaine de potagers que le responsable des services techniques nous avait décrits comme « un terrain loué par un vieux à quelques voisins et collègues de bistrot ». Cette

⁶ Le R.G.A. fournit des indications globales en termes de surfaces de jardins familiaux, qui distinguent les jardins des exploitants et des non exploitants agricoles, sans détailler les caractéristiques spatiales de ces derniers.

dévalorisation systématique, nous avons pu également la rencontrer chez quelques jardiniers convaincus de l'illégitimité sociale de leur activité : « *vous avez bien des jardins un peu plus loin, le long de la voie de chemin de fer...mais c'est tout pourri, pire qu'ici...je sais me pas si ça existe encore...peut-être quelques anciens qui s'accrochent...* » ; et nous trouvons une centaine de jardins parfaitement cultivés. Ce constat de l'invisibilité sociale des jardins ouvriers, redoublée par leur discrétion physique, nous amène à la seconde remarque.

- Si notre recensement peut prétendre à l'exhaustivité en ce qui concerne les groupes officiels (associatifs, communaux, industriels), nous pensons que beaucoup de terrains privés et de « squats » ont échappé à notre attention, en particulier dans les villes petites et moyennes. Le recensement s'est en fait poursuivi tout au long de l'étude, et chaque nouveau passage dans une ville nous révèle des équipements précédemment oubliés. Précisons cependant que figurent au recensement uniquement les groupes dont nous avons pu contrôler l'existence et vérifié les caractéristiques de visu.

Une fois l'inventaire réalisé, nous avons voulu établir pour chacun des groupes repérés, une liste de leurs caractéristiques essentielles, en interrogeant les gestionnaires, les responsables de groupe, les jardiniers les plus anciens, les propriétaires des terrains, etc. Nous nous sommes intéressés aux caractéristiques physiques (surface du terrain, nombre et taille des lots, présence de lieux collectifs...), à l'ancienneté et à l'évolution du groupe, à l'équipement du terrain (accès à l'eau, clôtures, cabanes...), au mode de gestion (recrutement des usagers, taux de rotation, prix de location, règlement intérieur, entretien général), aux rapports entre jardiniers, et avec les gestionnaires et l'environnement du groupe, aux caractéristiques sociales des usagers, aux divers usages de l'espace (culture, élevage...), et enfin, aux listes d'attentes éventuelles.

Pour accéder à ces informations, nous nous sommes heurtés à plusieurs difficultés dont la nature nous donne là encore des renseignements indirects sur les équipements. Heureusement pour les jardiniers, et malheureusement pour les sociologues, le monde des jardins ouvriers n'a rien d'un univers bureaucratique. C'est ainsi que plusieurs données essentielles n'ont pu être obtenues, y compris dans le cas d'équipements officiels gérés avec quelque attention. Souvent, personne n'a pu nous renseigner sur la date et les conditions de création du groupe de jardins, la surface du terrain, les caractéristiques sociales des usagers. Même le montant exact du loyer et le nombre de lots (les parcelles sont divisées, agrandies, prêtées ou sous-louées en partie, les titulaires échangent les parcelles, etc.) sont parfois ignorées par les gestionnaires et les jardiniers. En outre, les informations recueillies auprès des gestionnaires se révèlent souvent peu conformes à la réalité, les règles établies étant fréquemment contournées par les usagers, en matière de cession de parcelles par exemple, ou d'usage de l'espace (prohibition de l'élevage et des tonnelles notamment). Notons enfin que nous ne disposerions d'aucune information quantitative précise dans le domaine des listes d'attente sans le zèle peu commun du trésorier de l'association gestionnaire des Jardins Familiaux de l'agglomération paloïse.

Pour combler ces lacunes quand c'était possible, nous avons dû effectuer de minutieuses vérifications sur le terrain, ce qui nous a permis par ailleurs de préparer la phase ultérieure de l'étude.

2 – UNE AMPLEUR INSOUPECONNEE

Dans une Aquitaine faiblement industrialisée avant guerre, la population jouissait fréquemment d'un accès direct ou indirect aux produits de la terre. Les jardins ouvriers n'ont donc pas connu dans la région le développement dont l'Est et le Nord industriels conservent encore les traces importantes (cf. carte page suivante). Pourtant, et nous en avons été surpris, le phénomène des jardins collectifs est loin d'être négligeable en Aquitaine, et ce malgré la vague de suppression d'équipements subie au cours des deux dernières décennies.

Nous avons en effet relevé l'existence de 2206 lots répartis dans 80 groupes différents. On peut estimer aux alentours de 75 ha la surface occupée par l'ensemble des groupes, dont 65 ha en terrains cultivés. Selon des évaluations, réalisées à partir d'échantillons, à propos du nombre de jardiniers et de bénéficiaires des productions par parcelle, **ce seraient 4500 jardiniers collectifs qui cultiveraient ces 2206 lots, au bénéfice d'environ 11000 bénéficiaires réguliers, auxquels il faut ajouter 8000 consommateurs irréguliers.**

Là encore à partir d'un échantillon, et sous contrôle d'un fonctionnaire de l'agriculture interrogé sur le réalisme de cette estimation, **nous avons évalué à 11,4 millions de francs lourds la valeur des productions maraîchères de ces groupes.** L'hétérogénéité des choix de production et des rendements rend plus délicate une estimation du tonnage récolté, dont la signification est faible si elle n'est pas détaillée par type de produits. Si l'on se fie à la production moyenne d'un légume courant dans les jardins aquitains comme la tomate, on aboutit dans l'hypothèse la plus basse à un total de 430 tonnes de tomates produites dans l'ensemble des parcelles. Notons également que le petit élevage concerne aux alentours d'un tiers des parcelles dont il double au minimum le « chiffre d'affaires » :

Si l'on inclut dans l'estimation les productions de cette activité, on atteint la somme de 15 millions de francs.

On peut convenir que le phénomène dit marginal des jardins collectifs urbains joue un rôle économique non négligeable dans la production et l'alimentation régionales. Pourtant, l'autoproduction en jardins collectifs ne représente que 0,5 % du jardinage familial régional, qui occuperait 13780 hectares selon le R.G.A. De 1979, dont 8150 hectares cultivés par des non exploitants agricoles. Les seuls jardins de ces non exploitants agricoles dégageraient ainsi une production en valeur de plus d'un milliard de francs actuels. Notons ici qu'en Gironde, en 1986, les aides financières distribuées pour motifs alimentaires par les circonscriptions de la D.A.S.S. s'élevaient à 1 milliard de centimes...

S'il était utile de présenter le phénomène dans sa globalité, il nous faut maintenant insister sur l'hétérogénéité du parc d'équipements recensés quant à ses structures physiques, et sur une répartition géographique, départementale et locale, très inégale.

Des groupes de taille variable :

Dans notre parc de 80 groupes, voisinent en effet des microgroupes de 3 parcelles et des groupes d'une centaine de parcelles. En même temps, la taille des parcelles pouvant varier de

100 à 1500 m², on trouve des « micro groupes » d'une dizaine de parcelles occupant un hectare quand des groupes moyens d'une trentaine de parcelles se contentent de 7 à 8000 m²...

Compte-tenu de cette réserve, nous distinguerons cependant 3 grandes catégories de groupes, selon le nombre de lots qui les composent.

Premièrement, les groupes les plus importants (de 40 à 100 parcelles) représentent 1/6ème de l'effectif (13 groupes sur 80), et il est rare d'y observer des parcelles occupant plus de 300 m². Souvent très anciens (hormis deux « jardins » de type associatif et de création récente) et très convoités, ils n'ont été morcelés progressivement par le jeu des prêts et des sous-locations au

moment où leur extension devenait impossible. Fréquemment situés en bord de rivière ou de voie ferrée (10 groupes sur 13), ils sont peu liés à l'habitat environnant et ont un recrutement diversifié sur le plan géographique. D'un bout à l'autre du groupe, on se connaît peu, et les relations se nouent sur la base du voisinage imposé par la contiguïté des parcelles. Cependant, chacun tente d'aménager cette contrainte en cooptant un ami ou un cousin à la faveur de la libération d'une parcelle voisine.

Deuxièmement, la moitié des groupes comptent de 20 à 40 parcelles (38 groupes sur 70) et témoignent d'une grande diversité quant à leur localisation, leur recrutement, leur gestion, etc. Notons qu'on y retrouve la presque totalité des jardins officiels de type associatif ou communal.

Troisièmement, un tiers des groupes (29 sur 80) associent de 3 à 18 parcelles sur des terrains en majorité de surface réduite, variant en moyenne de 1000 m² à 5000 m². Arrêtons-nous quelque peu sur ces microgroupes parmi lesquels on peut distinguer quatre types principaux :

Il s'agit parfois des « **restes** » d'un groupe plus important grignoté par l'urbanisation. Un lotissement, un stade, une route ont ainsi morcelé des groupes initialement composés de plusieurs dizaines de jardins, dont il subsiste un ou deux ensembles de quelques lots préservés, ou progressivement réinvestis, parfois plusieurs années après l'expropriation générale. C'est le cas par exemple à Bayonne, où une douzaine de lots s'accrochent au remblai d'une voie rapide, là où quelques 200 jardins étaient cultivés dans les années 60 par les habitants d'une cité située à proximité. Les résidents les plus obstinés traversent ainsi quotidiennement la rocade (en courant...) pour accéder aux jardins réaménagés sur le flanc opposé au parking de la cité. Dans ces groupes « reliques », se pose fréquemment le problème de la cohabitation du jardinage avec un environnement physique ou social devenu hostile : pollutions chimiques et sonores de la circulation automobile, mais aussi désapprobation du voisinage quant les jardins rescapés jouxtent désormais un lotissement ou un immeuble de standing. Un statut d'occupation du terrain souvent incertain laisse en outre planer une menace constante sur la pérennité de ces groupes « reliques ».

Cette incertitude pèse également **sur les petits groupes de type « interstices »**. Dans les petites villes et les banlieues populaires traditionnelles, l'urbanisation ancienne a fréquemment laissé des « trous » entre les échoppes et pavillons ; le jardinage a pu investir ces espaces libres que leur taille réduite protège des projets immobiliers, industriels ou commerciaux. Ces espaces sont souvent propriété communale mais leur usage agricole bénéficie d'une tolérance de fait, favorisée par l'homogénéité sociale de l'environnement immédiat, et le consensus autour de pratiques communes à la majorité des habitants. Ces groupes se caractérisent par un recrutement très social des usagers, ce qui les rapproche du troisième type de microgroupe observé, les « groupes de voisinage ».

Les groupes de voisinage sont issus des réseaux locaux d'interconnaissance personnelle entre propriétaires de terrains et demandeurs de jardins ce qui limite les réticences des propriétaires à l'égard de la location ou du prêt. Individus ou établissements, des petits propriétaires fonciers laissent ainsi la jouissance de tout ou partie d'un terrain, parfois attendant à leur

habitation, pour bénéficier d'un entretien gratuit ou pour des raisons « humanitaires ». A Bordeaux, dans un foyer d'hébergement de jeunes filles, la communauté religieuse qui gère l'établissement cède une partie de son vaste parc, jadis utilisée pour assurer l'approvisionnement alimentaire de la communauté, à cinq ou six familles logées dans une cité d'habitat collectif voisine. A l'origine de cette initiative, on trouve la rencontre à la fin de la messe d'une religieuse portugaise et d'une compatriote à la recherche d'une parcelle depuis plusieurs années. Le « miracle » se renouvelle à Gan, dans banlieue de Pau, où trois familles se partagent la jouissance du vaste « jardin de curé » en plein centre ville. A Bègles, un ancien cheminot membre du Secours Catholique partage avec des jeunes ex-collègues de son quartier un terrain très fertile laissé vacant par sa femme, fleuriste à la retraite. Beaucoup de maraîchers, qui cessent leur activité professionnelle procèdent ainsi, quand ils souhaitent conserver à leur terrain son usage agricole initial.

Le quatrième type de microgroupe est lié à l'habitat, selon deux cas de figure distincts. Dans certains quartiers populaires, le locataire d'une échoppe ou d'un logement dépourvu d'un terrain attenant disposait parfois d'une parcelle dans un terrain collectif à l'usage de l'ensemble des locataires d'un bailleur, qui pouvait être un particulier ou une entreprise. A Fumel, en Lot et Garonne, une impasse bordée d'échoppes identiques, louées par l'ex-entreprise Pont à Mousson à ses employés, aboutit à un espace d'une quinzaine de parcelles attribuées aux riverains. L'usage de ces terrains, comme à Vieux Boucau ou à Mourenx-bourg dans les Pyrénées Atlantiques, est souvent mixte, les jardins s'adossant à une rangée de garages en bois également liés à l'habitat principal. Dans un autre cas de figure, les organismes de logement social ont parfois mis à disposition des habitants, des jardins en pied d'immeuble, comme à Ambarès à la cité Bel Air, ou à Mérignac à la cité du Prada. Ces initiatives, peu fréquentes, datent du début des années soixante, quand la Société des Jardins Ouvriers girondins était directement liée aux organismes gérant le 1% patronal pour le logement, et elles posent aujourd'hui deux problèmes importants : le nombre limité de parcelles proposées, et par suite, la demande insatisfaite, conduisent à une certaine animosité entre locataires ainsi mis en concurrence ; en outre, dans un contexte global d'habitat dégradé et inadapté, la mise à disposition de jardins potagers peut être perçue comme une mince compensation au regard des conditions de vie plus générales.

Reliquats, interstices, groupes de voisinage ou liés à l'habitat, les microgroupes de jardins constituent certainement le mode de jardinage collectif le plus répandu en Aquitaine. Un recensement rigoureux de ces espaces étroitement liés à leur environnement bâti et à des réseaux très localisés de relations sociales, supposerait davantage une succession d'approches monographiques qu'une démarche extensive au niveau régional. C'est pourquoi les microgroupes qui figurent à notre recensement ne rassemblent que 272 parcelles sur le total de 2206 recensées, contre 1093 et 841 jardins, respectivement pour les groupes de taille moyenne et les groupes importants de 40 à 100 lots.

Répartition par département.

L'invisibilité des microgroupes, formes fréquentes du jardinage collectif dans les bourgs ruraux, a des conséquences quant à la répartition départementale des groupes recensés (cf. tableau ci-dessous).

Les deux départements les plus urbanisés de la région, Gironde et Pyrénées Atlantiques, regroupent en effet 60 % des espaces et de parcelles comptabilisées. Dans les Pyrénées Atlantiques, l'effectif de 709 parcelles pour 25 groupes est réparti comme suit : 16 groupes sont situés dans l'agglomération paloise (335 lots à Pau, 60 à Lons, 75 à Gelos et 12 à Gan), 3 groupes à Bayonne avec 62 lots, 4 groupes à Mourenx avec 75 lots, Anglet et Orthez possédant chacune un groupe de respectivement 20 et 50 lots.

Taille Département et ville	Groupes de 40 à 100 parcelles	Nombre de parcelles	Groupes de 20 à 40 parcelles	Nombre de parcelles	Groupes de 3 à 20 parcelles	Nombre de parcelles	Total groupes	Total parcelles
GIRONDE dont CUB	5	275	8	250	11	125	24	650
	4	195	8	250	11	125	23	570
DORDOGNE dont agglomération PÉRIGUEUX	3	260	4	100	10	83	17	443
	3	260	3	70	8	65	14	395
LANDES dont DAX et banlieue	1	46	6	145	1	15	8	206
	1	46	1	35	-	-	2	81
PYRÉNÉES ATLANTIQUE S dont Agglomération PAU	3	180	15	490	7	39	25	709
	2	130	11	340	3	12	16	482
LOT ET GARONNE dont AGEN	1	80	4	108	1	10	6	198
	1	80	1	40	-	-	2	120
Aquitaine	13	841	37	1093	30	272	80	2206

En Gironde, Bordeaux et sa communauté urbaine mobilisent 23 groupes et 570 parcelles sur les 24 groupes et 650 lots recensés dans le département. Dans la commune de Fontet, un terrain appartenant à la commune de La Réole, et utilisé par des Réolais, réunit 80 lots en bord

de Garonne. Bordeaux intra muros compte seulement 88 lots, répartis en 4 groupes (38 parcelles en rive gauche et 50 en rive droite). Les communes de banlieue rive gauche totalisent 259 lots dont 125 pour la seule commune de Bègles ; rive droite, on trouve seulement 233 lots dont 105 sur la seule commune de Floirac, avec une création récente importante de 40 jardins due à la collaboration de la municipalité et du « Jardin du Cheminot », et à des financements de « Banlieue 89 ».

La Dordogne, avec 17 groupes pour 443 lots, concentre cet effectif sur le chef lieu, Périgueux et sa banlieue proche qui comptent 395 parcelles en 14 groupes différents, dont 110 à Coulouniex Chamiers. A Périgueux, de multiples petits groupes disséminés dans les quartiers péricentraux et la banlieue immédiate, cohabitent avec trois groupes très importants en bordure de rivière (160 lots) et de voie ferrée (100 lots environ).

Dans les Landes, Dax (2 groupes pour 81 lots) et Mimizan (5 groupes pour une centaine de lots) accueillent l'essentiel de l'effectif départemental, comme Agen et Fumel (5 groupes et 173 lots) en ce qui concerne le Lot et Garonne (198 lots au total).

On peut noter que les grandes agglomérations de la région concentrent la plupart des parcelles et des groupes collectifs, du moins de ceux que nous avons pu recenser : 1720 parcelles sur 2206 sont situées à Bordeaux, Pau, Agen, Périgueux, Bayonne, et Dax. Cette répartition semble confirmer la vocation de ces jardins collectifs à compenser les lacunes de la ville en matière de jardins personnels. Cependant, la répartition interne aux agglomérations des équipements repérés suggère quelques remarques. A peu près un tiers des groupes recensés sont localisés en fonction d'un accès immédiat à une ressource essentielle pour le jardinage maraîcher : l'eau, et cette installation en bord de rivière relève d'une logique incontestable. Mais il semble qu'une majorité des groupes soient distribués dans l'espace urbain en fonction d'une part, d'une logique historique de localisation devenue inadaptée, et d'autre part, en fonction de la saisie d'opportunités foncières rarement compatibles avec des choix rationnels basés par exemple sur des critères de « proximité de la demande potentielle », ou « d'environnement favorable à la culture maraîchère ».

« *On prend ce qu'on trouve, c'est à dire ce qui reste* », nous disait un responsable d'association. C'est ainsi par exemple qu'on peut voir à Anglet un groupe d'une vingtaine de jardins installés en bordure du BAB (voie rapide reliant Bayonne, Anglet et Biarritz), une des voies de circulation les plus empruntées de la région. Remblais de voie ferrée ou de rocade, très utilisés, ne proposent pas souvent la qualité de terre souhaitée, pas plus que la proximité des décharges publiques ou des entreprises polluantes ne paraît offrir des conditions idéales d'exploitation. Beaucoup de groupes, en outre, sont situés dans des zones humides inondables, et les jardins demeurent inutilisables une grande partie de l'année ; ce qui protège (pas toujours...) ces équipements d'éventuels projets immobiliers, mais induit en contrepartie des contraintes souvent pénibles pour les usagers.

D'autre part, on sait que par exemple dans l'agglomération bordelaise, une grande partie de la population en difficulté est concentrée dans les cités d'habitat collectif situées sur la rive droite de la Garonne, dans des communes qui disposent précisément d'un parc de jardins

collectifs extrêmement réduit. La localisation des équipements actuels correspond à une géographie industrielle et sociale de Bordeaux antérieure au développement moderne de l'agglomération, et se révèle aujourd'hui totalement en décalage avec la géographie nouvelle de la précarité, issue des processus récents de ségrégation spatiale des populations. On peut en outre souligner que plusieurs grands ensembles collectifs édifiés à l'orée des années 60, comme la cité du Grand Parc à Bordeaux ou la cité Carriet à Lormont (rive droite) se sont implantés précisément dans des zones anciennement dévolues au jardinage maraîcher non professionnel. Un habitant de Carriet nous expliquait ainsi qu'il habitait aujourd'hui vingt mètres au dessus de son ancien jardin... Cette localisation inadaptée des groupes de jardins s'observe également à Pau, à Agen, ou à Périgueux où les cités de l'Ousse des Bois, de Montanou et du Gour de l'Arche demeurent assez éloignées des équipements existants. Quant à Dax, les animateurs d'une création récente de jardins collectifs destinés à un public particulièrement défavorisé, ont dû se contenter d'un terrain situé à Angoumé, à six kilomètres de la ville et des premiers quartiers H.L.M...

On peut faire une dernière remarque concernant la faible représentation des villes petites et moyennes comme lieux d'accueil des équipements recensés. Certes, on trouve par exemple plusieurs groupes à Mimizan (100 lots) et à La Réole (80 lots), mais il s'agit d'implantations très anciennes liées à des caractéristiques locales : forte industrie papetière à Mimizan, et morphologie urbaine de type « bastide » à la Réole. En outre, nous avons observé la prédilection des bourgs ruraux pour les microgroupes dont nous avons noté la résistance à toute tentative de recensement rigoureux. Cependant, il faut souligner là encore les nouvelles caractéristiques de la géographie de la précarité dont il ressort qu'elle affecte un nombre croissant de bourgs ruraux. On a vu se construire dans les vingt dernières années des « H.L.M. à la campagne » que les politiques d'attribution de logement des organismes gestionnaires ont contribué à transformer en ghettos de la pauvreté. Les populations ainsi reléguées et coupées de la vie sociale locale n'accèdent certes pas aux microgroupes constitués sur la base de relations d'interconnaissance et de confiance entre gens du crû. Des problèmes identiques se posent dans les communes semi-rurales de la deuxième ou troisième couronne des agglomérations où aboutissent désormais les trajectoires résidentielles des exclus du logement urbain. Quand Le Corbusier a posé culotte au milieu des vignes et du maïs, on peut voir du dixième étage une riante campagne mais qui n'est pas pour tout le monde...

3 – DEUX UNIVERS ?

Des groupes de 3 à 100 parcelles, occupant de 1000 m² à 2 hectares, et posés çà et là au gré des disponibilités foncières : la distribution des équipements témoigne d'un désordre consternant pour l'observateur soucieux de typologie. Disons immédiatement que l'examen du fonctionnement des groupes collectifs révèle une diversité tout aussi déroutante. En réalisant pour chaque groupe recensé une monographie organisée autour des caractéristiques essentielles que nous souhaitons analyser, nous avons pu relever autant de types de fonctionnement que de groupes existants. Chaque groupe combine en effet ces caractéristiques d'une façon extrêmement variée et sans logique apparente. Cependant, dès nos premières visites il s'est dégagé une impression d'opposition assez nette entre deux paysages, deux physionomies distinctes qui marquent les groupes observés de manière plus ou moins accentuée.

Certains groupes offrent ainsi un aspect uniforme que soulignent le quadrillage de l'espace cultivé, découpé en parcelles de taille semblable, et l'implantation régulière, souvent linéaire, des abris de jardin de surcroît tous identiques. Une place importante, et soigneusement délimitée, est accordée aux fonctions annexes d'accès au groupe et aux lots individuels (entrée et portail, allées tirées au cordeau et parfois goudronnées), ainsi qu'au stationnement des véhicules. Sur certains sites, on a vaillamment tenté d'introduire un peu de fantaisie, en incurvant les allées intérieures ou en disposant les parcelles autour de placettes circulaires égayées par quelque rond point fleuri : mais on a toujours la sensation de marcher sur un plan d'architecte... Les clôtures métalliques, extérieures et intérieures, ne compensent certes pas l'absence d'arbres sur le terrain : aucun recoin, aucun lieu « refuge » ne peuvent ainsi échapper au regard, et cette transparence renforce l'impression d'ordre et d'uniformité. Dans ces jardins, les parcelles sont numérotées, et avec un peu de patience, vous pouvez obtenir le nombre exact de lots, leur date d'attribution, etc. Ce décor un peu figé ne doit pas cependant faire illusion, et certains détails ici et là échappent au tableau général. Reste une ambiance...

Certains groupes, au contraire, paraissent cultiver à loisir, outre des légumes..., une image de désordre apparent que reflète la diversité des abris et des parcelles. Plus vastes en moyenne que dans le cas précité, les jardins sont tous ici de taille différente, et s'enchevêtrent fréquemment, les uns dans les autres, selon une logique connue des seuls jardiniers (et encore!). Les séparations entre lots sont matérialisées de façon très aléatoire, les allées finissent en impasses, les parcelles débordent sur la forêt environnante... Quand vous demandez à un jardinier le nombre de jardins et d'usagers, vous vous attirez inmanquablement des réponses du genre : *« Hé ben, ça dépend comment on compte... Bon, moi, j'ai celle-là, et un petit bout là-bas sur la parcelle de X... il est malade depuis six mois alors il nous a laissé nous occuper du jardin... Je partage avec son beau frère et avec Y..., enfin quand je dis Y, c'est plutôt sa femme qui le fait, parce qu'avec son jardin chez lui et les deux qu'il a ici, il s'en sortait plus... bon, là, à côté et en face, il y a Z qui a aussi un coin au fond, rapport au terrain qui est moins humide... enfin, c'est pas à lui, il s'arrange avec W à qui il a passé une poule pondeuse en échange du coin à patates... mais, attention ! Le cerisier à*

côté, il est à tout le monde...bon, donc, ça nous fait dans les 8 parcelles...enfin, 9 si on compte...ça dépend comment vous comptez...c'est pas pour le fisc au moins ? ». Non, Monsieur, c'est une enquête pour éclaircir la question des jardins ouvriers... ». Les abris, construits en matériaux de toute nature (bois, tôles, ferrailles, traverses S.N.C.F., papier goudronné, carton, parpaings, sommiers métalliques, vitres de pare brise, etc.), s'entourent de dépendances diverses : apprentis bigarrés, tonnelles ombragées, vérandas salle à manger, ateliers mécaniques et de menuiserie, cabanes à lapins, enclos pour les poules, volières à pigeons... Les cabanes occupent ainsi un espace souvent important, et leur répartition dans le site ignore toutes les lois connues de la géométrie. Dans un coin, des amas de ferrailles ou de bois attendent leur future utilisation, tandis que des bidons multicolores, plantés ici et là, attendent la prochaine pluie. On remarque également la présence d'arbres, pas toujours fruitiers, dont la disposition combinée avec celle des cabanes permet de ménager des lieux d'intimité propices aux repas en plein air, à l'apéritif, à la sieste, ou aux entretiens avec les sociologues désespérant de remplir correctement les cases trop carrées de leur grille d'identification. Mais là encore, le décor ne doit pas faire illusion : le désordre apparent peut masquer des règles implicites qui n'en sont pas moins rigoureuses.

En présentant ces deux versions de la physionomie des équipements, on n'épuise certes pas la description d'une réalité beaucoup plus nuancée qui offre moins de stéréotypes que de variantes entre les deux tendances proposées. Par exemple, on peut voir à la fois une organisation du groupe en bande linéaire (bord de voie ferrée) et des cabanes baroques ; mais il existe une « variante » qui invite particulièrement à la réflexion. Nous avons en effet rencontré plusieurs groupes dont l'organisation spatiale actuelle reflète manifestement une dégradation progressive de l'univers quadrillé au profit d'un aménagement plus fantaisiste : on y perçoit encore les abris standardisés mais noyés au milieu d'appentis, ou prolongés, surélevés, « rapiécés », et derrière, on a défriché un coin pour installer une basse cour ou stocker des matériaux de récupération ; on y voit à l'entrée des parcelles quelques plaques numérotées rouillées, des restes de clôtures...Une évolution « naturelle » paraît ainsi conduire du paysage planifié au « paysage désordonné », et il est peu fréquent d'observer un groupe effectuant le chemin inverse⁷.

On voit donc des groupes « désordonnés », et on voit aussi des groupes « planifiés » dont les plus anciens ont tendance à devenir « désordonnés ». Ce constat traduit clairement l'importance de l'enjeu que constitue l'organisation spatiale interne des groupes de jardins, qui résulterait alors d'un compromis entre les dispositions des usagers à mettre obstinément en œuvre certaines pratiques (auto constructions diverses, introduction de l'élevage,...), et les contraintes imposées par une conception normative des équipements. Dans cette perspective, le degré d'autonomie des usagers et de leurs pratiques – autonomie initiale ou acquise – constitue un critère déterminant pour distinguer les groupes, et ce critère renvoie en particulier

⁷ Sauf sous la pression insistante de l'environnement. Nous en avons un exemple sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

à la nature de la gestion collective, aux objectifs des gestionnaires et à leur évolution.
Revenons tout d'abord à la case départ : le foncier, donc les propriétaires.

4 – LES PROPRIETAIRES

Qui sont les propriétaires des terrains, et quels rapports entretiennent-ils avec les groupes de jardins et les jardiniers installés sur leur propriété ? La situation est complexe : on dénombre à la fois plus de propriétés que de groupes de jardins, et moins de propriétaires que de groupes. Deux phénomènes se combinent sans s'équilibrer : la multipropriété, quand le groupe est situé sur plusieurs unités foncières appartenant à des propriétaires différents, et la pluri propriété, quand un même propriétaire accueille des groupes différents sur plusieurs de ses terrains. C'est pourquoi on recense une centaine d'unités foncières et 71 propriétaires pour 80 groupes.

On constate ainsi que 8 groupes rassemblant 258 lots, sont en **multipropriété**. Cette formule associe en général des propriétaires privés, particuliers ou entreprises, et résulte fréquemment du morcellement lors d'une succession d'un terrain anciennement maraîcher. Mais cela n'exclut pas des contigüités plus originales ; à Mourenx, par exemple, les jardiniers ont étendu le groupe initial, géré par une association et situé sur un terrain appartenant à une Société civile Immobilière, en s'installant sur une bande adjacente louée à un agriculteur voisin. La situation est intéressante (et significative) puisqu'elle permet aux locataires d'échapper ainsi aux contraintes imposées dans le groupe d'origine, tout en bénéficiant des liens de proximité avec leurs collègues « captifs » de l'association. Cette partie adjacente privée est d'ailleurs en partie occupée par des jardiniers associatifs qui l'utilisent comme « résidence secondaire » vouée au petit élevage, ou par des membres de leur famille avec qui ils collaborent pour l'entretien des deux parcelles. Toutefois, si la multipropriété peut favoriser ce type d'opportunité, elle peut également susciter des conflits entre usagers soumis à des traitements différents (qualité de la terre, montant du loyer, etc.), ou encore affaiblir l'unité de groupe en cas de menaces pour la pérennité de l'équipement.

Deuxième point : 7 **pluri propriétaires** accueillent chacun au moins deux groupes sur leurs terrains respectifs. Ce phénomène concerne 30 groupes rassemblant 749 jardins, et situés sur des terrains appartenant à des organismes de logement social, des entreprises publiques ou des communes (Pau, Bayonne et Mimizan, qui possèdent les terrains supports respectivement de 3, 2 et 5 groupes de jardins). La seule SNCF compte à elle seule dans son domaine foncier 9 groupes et 339 lots répartis dans les cinq départements d'Aquitaine.

Dans la moitié des cas environ, on rencontre ces deux phénomènes de pluri ou multipropriété, parfois associés, tandis que l'autre moitié respecte le principe du « **un groupe, un terrain, un propriétaire** ». Dans ce dernier cas de figure, on retrouve les types de propriétaires précédemment cités, mais également un hôpital, un établissement d'hébergement, une communauté religieuse, une Caisse d'Epargne, deux associations qui possèdent chacune un terrain mais qui gèrent par ailleurs plusieurs groupes, la Communauté Urbaine de Bordeaux... Ajoutés aux communes, entreprises, particuliers, S.N.C.F., organismes de logement social, ces propriétaires complètent ainsi un éventail très large de possibilités à l'échelon régional. Mais l'hétérogénéité domine également à l'échelon local et on peut en citer

quelques exemples : en ce qui concerne les 9 groupes recensés dans l'agglomération bordelaise sur la rive droite de la Garonne, 2 terrains appartiennent au C.I.L.G., 2 aux Ciments Français près d'une usine récemment démolie, 1 à un particulier qui loue ainsi sa propriété depuis la guerre, un au Port Autonome de Bordeaux, un à la Communauté Urbaine de Bordeaux, 1 à la S.N.C.F., et 1 enfin à l'association du Jardin du Cheminot qui l'a racheté à la S.N.C.F et aménagé avec le concours de la commune de Floirac. Si à Mimizan, la commune possède tous les terrains existant sur son territoire, à Dax, les deux terrains appartiennent à la Caisse d'Epargne et à un agriculteur. A Pau et dans sa banlieue, 4 terrains appartiennent à la commune de Pau et un à la commune de Gelos, 6 appartiennent à des particuliers, un autre à une entreprise désaffectée et à des anciens minotiers de Gelos, tandis que 2 particuliers et le presbytère de Gan en possèdent 3 autres. Enfin, l'association qui gère 10 des 11 groupes recensés à Pau est propriétaire de l'un de ces terrains, racheté avec des indemnités d'expulsion d'un autre groupe, octroyées par la ville de Pau.

Pourquoi ces divers propriétaires accueillent-ils des groupes collectifs de jardins sur leurs terrains ? La question est importante car, au gré de leurs motivations, les propriétaires peuvent jouer un rôle déterminant pour (ou contre) la pérennité des groupes. En outre, ces motivations vont les amener à intervenir à des degrés divers dans la gestion des groupes, et induisent des comportements à l'égard du fonctionnement qui vont de la passivité totale à une gestion dynamique de leur propre terrain.

Bien entendu, les propriétaires les plus passifs sont ceux qui ignorent l'usage maraîcher qui est fait de leur terrain ; soit ils n'ont jamais soupçonné l'existence des jardiniers, soit ils pensent que les jardins ont disparu depuis longtemps. Il peut s'agir de propriétaires qui gèrent par ailleurs de façon plus attentive des groupes situés en des endroits plus accessibles de leur domaine foncier. Mais on peut penser que leur ignorance est parfois feinte, et que leur tolérance à l'égard des « squatters » procède d'une stratégie d'évitement qui peut se révéler payante en cas d'une décision de changement d'affectation de leur terrain. Il est plus simple en effet de déloger des jardiniers irrégulièrement installés qui ne sont protégés par aucun contrat engageant le propriétaire à l'égard de son locataire.

Dans la catégorie des « passifs », on peut classer également les propriétaires qui ont cédé leur terrain sans contrepartie financière à une association ou à un groupe de jardiniers réunis de façon informelle. Il s'agit souvent de particuliers qui font ce choix pour des raisons humanitaires ou personnelles de sympathie à l'égard du principe du jardin ouvrier, à l'égard d'un gestionnaire ami ou voisin ou simplement d'un jardinier. La philanthropie de ces propriétaires peut parfois être contrainte par telle ou telle clause testamentaire assujettissant la donation du bien au maintien de son usage en jardins collectifs. C'est ce qui se passe à Périgueux, dans le quartier des Maurilloux, où une dame a légué son terrain à un hôpital à condition que l'on respecte et entretienne le groupe de jardins très ancien qu'elle abritait sur sa propriété. Des propriétaires publics (communes ou entreprises) laissent également la jouissance de leurs terrains à des jardiniers ou d'associations sans demander de redevance et en se désintéressant totalement de la gestion des groupes. Il s'agit alors de maintenir une tradition, mais on se soucie fort peu du fonctionnement d'équipements dont souvent on ne

connait l'existence que par ouï-dire ou souvenir de tel ou tel ancien employé communal. Notons à ce sujet que les documents d'urbanisme ne mentionnent que très rarement l'existence des groupes de jardins et signalent encore moins leur localisation précise et leurs caractéristiques.

Des propriétaires publics moins passifs confient de façon plus formelle la gestion des groupes à une association tout en gardant un rôle de partenaire plus ou moins attentif pour des opérations d'entretien du terrain par exemple, ou pour la sélection des usagers. Sans que cela s'inscrive réellement dans une politique urbaine ou sociale délibérée, les communes ou les grands propriétaires comme la S.N.C.F peuvent ainsi accorder des aides en nature sous forme de matériel et d'heures de travail des employés municipaux, ou encore des petites aides financières ponctuelles pour l'achat de pompes ou de grillages, etc. Quand les autorités municipales tardent à s'engager, gestionnaires ou jardiniers peuvent alors utiliser leurs relations personnelles auprès des employés des services techniques communaux. Dans les Communes pas trop grandes, un jardinier a toujours un beau-frère, un cousin ou un voisin qui « travaille à la mairie » et peut disposer d'un tract o-pelle pour quelques heures. Mais les relations officielles restent assez distantes.

Un degré peut être franchi dans le partenariat entre propriétaires et gestionnaires ou usagers des groupes quand l'appui s'étend au-delà d'un seul groupe pour s'intégrer dans une action plus globale de soutien à une association gestionnaire. Là encore, on ne peut pas parler d'une stratégie dynamique ou d'une politique suivie et maîtrisée. Toutefois, les liens qui s'établissent entre la commune de Pau et l'association des Jardins Familiaux de la ville ou encore, entre le C.I.L.G et la Société des Jardins Girondins à Bordeaux, témoignent d'un réel investissement du propriétaire. On peut noter par ailleurs que ce partenariat, qui tendait à s'essouffler, semble repartir depuis quelques années sur des bases légèrement plus solides : la ville de Pau, le C.I.L.G., et la S.N.C.F ont ainsi soutenu la création de quelques groupes en collaboration avec des communes (cession d'un terrain C.I.L.G à la ville de Gradignan par exemple) ou des associations (la S.N.C.F avec le Jardin du Cheminot à Cenon Lissandre et à Floirac). Malgré tout, les moyens octroyés restent peu importants et s'accompagnent de contraintes de création et de fonctionnement assez pesantes et peu opportunes, comme nous le verrons.

Qu'ils soient passifs ou partenaires actifs, les propriétaires ne gèrent pas directement les groupes (dans une quarantaine de cas), en tirent très rarement des revenus (de toutes façons modestes et parfois au contraire, financent en partie la création et le fonctionnement des jardins. Mais ce qui paraît dominer, c'est tout de même un désintérêt relatif que l'on rencontre également chez plusieurs propriétaires, gestionnaires directs de leur terrain et des jardins. Là encore ces propriétaires sont plus ou moins « actifs ».

5 – LES GESTIONNAIRES

Certains se comportent en **simples bailleurs**, perçoivent un loyer global ou lot par lot, sans plus s'occuper de ce qui se passe sur le terrain, quitte à intervenir ponctuellement en cas de menaces sur le groupe de jardins ou de conflits internes. Beaucoup s'appuient sur un responsable, jardinier lui-même, à qui ils délèguent la perception des loyers ou redevances, l'entretien du terrain, le recrutement des usagers, etc. Ces bailleurs sont en général des particuliers dont certains occupent de par ailleurs une des parcelles de leur terrain. Ils interviennent alors directement dans tout ce qui concerne le groupe. Ces propriétaires jardiniers sont plus sensibles que les simples bailleurs à la pérennité de l'usage agricole de leur terrain, et se montrent en général plus tolérants à l'égard des pratiques jugées ailleurs « anormales » de leurs collègues, locataires ou usagers à titre gracieux.

Quelques **propriétaires publics** assurent également la gestion directe de leur terrain mais souvent d'une façon assez « élastique ». Cette souplesse n'exclut pas à l'occasion une reprise en main et une normalisation des infrastructures du groupe quand ils reçoivent les plaintes du voisinage, ou quand une demande de jardins trop pressante les amène à s'intéresser de plus près à leurs disponibilités en la matière. Généralement, on perçoit les redevances et on laisse cependant aux usagers le soin de gérer le quotidien quitte à effectuer de temps à autre les travaux d'entretien. A Mimizan par exemple, un employé communal de la voirie attribue les parcelles, ou plutôt entérine les installations » proposées », et perçoit les redevances une fois par an ; durant ses tournées, il « jette un œil » de temps à autre, répond cas par cas aux petits problèmes mais intervient peu dans la vie des groupes. A Agen, les Ponts et Chaussées perçoivent tous les 3 ans les redevances des jardiniers installés sur les zones inondables du domaine fluvial public, mais ils sont intervenus uniquement pour déplacer des cabanes adossées aux piliers du pont-canal désormais classé. On rencontre la même souplesse au Port Autonome de Bordeaux qui se contente de « relever les compteurs » du groupe installé près de renouvellement des clôtures extérieures, engagée dans le cadre d'une action « Banlieue 89 » portant sur le quartier Claveau où résident plusieurs jardiniers du groupe.

Il y a enfin une dernière catégorie de propriétaires gestionnaires : **les entreprises privées ou parapubliques**, dont la gestion révèle le désinvestissement progressif à l'égard des jardins ouvriers considérés naguère comme un élément important d'une politique de gestion du personnel, ou de la clientèle comme dans le cas de la Caisse d'Epargne de Dax. Celle-ci a toutefois manifesté récemment un renouveau d'intérêt pour un groupe très ancien, mais dont le fonctionnement (salaire d'un homme d'entretien, factures d'eau...) engendrait des charges jugées trop lourdes par la Caisse. On a ainsi multiplié les cotisations annuelles des jardiniers par 7 : de 50 Frs à 340 Frs par an, pour atténuer les conséquences financières d'un surcoût qui incombait au propriétaire. Peut-être la prise de conscience de l'intérêt d'un terrain de 2,5 Ha situé à Dax intra-muros et dont la valeur avoisine 200 Frs le m² n'est-elle pas tout à fait étrangère à ce regain d'attention pour un groupe qui se gérait lui-même depuis de longues années. Le désengagement de Pont-à-Mousson à Fumel est encore plus net depuis que le

groupe industriel a abandonné son unité de production et réalise ses actifs immobiliers sur le secteur. Si le Comité d'Entreprise organisait encore il y a quatre ou cinq ans des « concours du plus beau jardin », les jardiniers retraités de l'usine, préretraités, licenciés, en tout cas démoralisés ne savent plus aujourd'hui à qui verser les redevances pour leurs parcelles.

Quel que soit le type de propriétaire gérant considéré, les situations sont très diverses mais souvent fragiles. On a pu constater que l'équilibre des groupes repose fréquemment sur un investissement personnel du propriétaire privé particulier, ou responsable agissant pour le compte des collectivités locales ou des organismes publics. Les caractéristiques individuelles du cadre administratif ou de l'employé communal chargé de s'occuper de la gestion des groupes orientent davantage les attitudes municipales ou des directions d'entreprises que telle ou telle politique délibérée. Ces responsables nous ont paru fréquemment séduits par les équipements qu'ils suivent, et il leur arrive de les défendre auprès de leur hiérarchie en cas de problèmes particuliers. Mais ils interviennent assez peu dans les questions internes aux groupes et surtout ne souhaitent ni ne peuvent se créer des ennuis : un responsable de Services Techniques municipaux nous a ainsi expliqué comment il avait dû attendre le départ d'un premier adjoint opposé aux jardins ouvriers pour rétablir une situation de « squat » sur l'espace communal. Malgré les quelques reprises en main récentes, les jardiniers locataires disposent cependant d'une assez grande latitude pour organiser leurs espaces individuels et collectifs dans le cadre de négociations plus ou moins formelles entre usagers et propriétaires distants. Mais quand la gestion n'est pas assurée directement par les propriétaires, nous allons voir que l'autonomie des jardiniers est généralement plus réduite, sauf dans le premier cas abordé.

Les squatters ne subissent bien entendu aucune contrainte dans le fonctionnement et l'organisation interne de leurs groupes, hormis celles imposées par les règles de la vie collective édictées par les plus anciens. En fait, ces règles s'appliquent fréquemment non dans l'ensemble du groupe, mais entre membres de « clans » réunis dans telle ou telle portion d'espace sur la base d'affinités personnelles, de pratiques communes, d'horaires communs, etc. toutefois, leur situation illégale plus ou moins tolérée les oblige d'une part à éviter les débordements, et peut d'autre part constituer un frein au développement de pratiques nécessitant un certain investissement et dont on ne maîtrise pas les chances de pérennité. Doit-on forer un puits important, consolider une cabane à outils ou d'élevage, etc. ? Décision difficile à prendre compte-tenu des risques d'une éviction éventuelle. Leur liberté de gestion est donc relative.

Si l'on excepte le cas des squatters, tous les autres gestionnaires ou propriétaires sont **des associations** constituées sur le régime de la loi 1901 : 9 associations gèrent ainsi 21 groupes et 818 lots dans la région. On retrouve là encore des phénomènes de multi gestion : une association gère 10 groupes et 395 lots à Pau, une autre gère 3 groupes et 81 lots à Bordeaux et indirectement de quelques autres. Uni gestionnaires ou multi gestionnaires, les associations locales adhèrent parfois à une même association nationale. Mais l'on rencontre des doubles adhésions de sociétaires à une association nationale et à une association locale sans lien entre elles : un jardinier cheminot peut adhérer à la Société des Jardins Familiaux de la ville de Pau,

Société affiliée à la Ligue du Coin de Terre et du Foyer, et adhérer aussi à l'Association nationale du Jardin du Cheminot...

Mais quelles que soient les combinaisons observées, demeure un fait essentiel et commun à tous les jardiniers « associatifs » : ils ont un statut d'adhérent d'association, et non de locataire d'une parcelle avec tous les droits afférents. Les associations ne se font pas faute de la rappeler à l'occasion : ce sont elles qui disposent de la tenure et le rapport de l'utilisateur à « son » terrain est indirect. Si ce statut comporte quelques avantages, il réduit considérablement l'autonomie du jardinier de base qui dépendra, sur « son » jardin même, des décisions « collectives ». Ces décisions traduisent souvent les orientations imposées lors de la création du groupe par les membres prépondérants de l'association en collaboration avec les partenaires éventuels (propriétaire, pouvoirs publics...). Elles se prolongent ensuite par l'élaboration d'un règlement intérieur qui définit les usages acceptables du groupe et des parcelles individuelles. Dans la pratique, la contrainte collective pèsera à des degrés divers selon la vigilance des responsables de l'association et de leurs partenaires. Mais les modes de gestion se distinguent d'abord selon l'origine historique de l'association, et également selon la composition sociologique des organes de direction, qui peuvent exclure ou intégrer les jardiniers de terrain.

Par exemple, dans le quartier des Maurilloux à Périgueux, un retraité jardinier nous a présenté l'association gestionnaire comme « une société ouvrière et démocratique », et composée exclusivement de jardiniers. Le bureau de l'association et les membres jardiniers veillent jalousement sur cette indépendance et cette image, liées à l'ancienneté du groupe et à sa proximité d'une cité ouvrière pavillonnaire très ancienne également. Ces caractéristiques garantissent une certaine stabilité des rapports entre jardiniers, fondée sur les rapports d'interconnaissance personnelle noués sur les lieux de résidence ou de travail. L'homogénéité du groupe s'est de plus trouvée renforcée par une menace récente, réelle ou supposée, qui a consolidé l'union des jardiniers face aux « autres » (promoteurs, mairie...). L'association des Maurilloux apparaît ainsi tout autant comme une instance de gestion, que comme un lieu privilégié d'expression et de revendication collective d'un mode de vie et des valeurs ouvrières locales⁸.

Ce trait se rencontre également, mais de façon plus atténuée, dans trois autres associations de la région composées exclusivement de jardiniers : le groupe Hourcade S.N.C.F à Bègles, le groupe Garonne à la Réole Fontet, et le groupe du Stade, à Mourenx⁹. Dans les deux premiers groupes, les associations sont issues de la volonté des propriétaires (S.N.C.F et commune de La Réole) de structurer le dialogue avec les jardiniers en constituant un interlocuteur fiable et unique. A chaque fois, on a « choisi » comme responsable le jardinier qui « présentait bien » ou qui était déjà connu pour des activités associatives. A Hourcade et à Fontet, l'association joue alors, par son président, un rôle de relai entre jardiniers et propriétaires, sans que ces derniers n'imposent de contraintes précises d'organisation interne du groupe de jardins. Le

⁸ Nous n'avons pu obtenir la date exacte de création de l'association qui remonte à l'avant-guerre 39-45.

⁹ Les groupes n'ont pas de nom, en général ; nous les désignons par les lieux qui les accueillent.

président collecte les cotisations, peu élevées, et transmet au propriétaire les éventuelles revendications d'entretien émises par les adhérents. Il faut noter, dans le cas de Hourcade-S.N.C.F., que l'association ne dépend pas du « Jardin du Cheminot » local, bien que la majorité de ses membres adhèrent au Jardin du Cheminot national. Il s'agit en effet d'un groupe en sursis que la S.N.C.F a préféré confier à une association spécifique : lors de la programmation d'un projet d'extension de la gare de fret de Hourcade, la S.N.C.F a en effet exproprié des dizaines de jardiniers installés près de la gare, ainsi qu'un agriculteur voisin. On a conservé une vingtaine de lots, mais uniquement ceux des cheminots, de façon à éviter tout problème lors de la suppression définitive, et à condition également qu'ils se constituent en association autonome. A la Réole, c'est à la faveur de la multiplication des plaintes individuelles des usagers au sujet des inondations, de l'entrepreneur voisin¹⁰, etc. que s'est reconstituée une association de jardiniers sous les auspices de la municipalité « débordée ». Mais, comme à Hourcade, le propriétaire n'a pas souhaité s'immiscer dans la gestion et la vie du groupe.

Le cas du « Stade », à Mourenx, est plus complexe. Depuis la création du groupe à la fin des années 50 (démarrage du complexe de Lacq, et édification de Mourenx Ville Nouvelle), la gestion était assurée par une association de jardiniers dépendant d'une association nationale, la Ligue du Coin de Terre et du Foyer. Au fil du temps et la distance à Paris aidant, la tutelle s'était considérablement allégée, et l'association locale conservait une existence purement formelle. Une menace récente de suppression émanant des propriétaires du terrain a semé la confusion et conduit les « dirigeants » locaux en exercice à faire appel à l'association nationale. Si le bureau de l'association locale demeure composé de jardiniers, ses décisions sont très influencées à présent par les conseils « appuyés » des dirigeants nationaux, échangeant leur « protection » contre une réorganisation du groupe...

Cette même association nationale (Ligue du Coin de Terre et du Foyer) a constitué, jusqu'à une date récente, le passage obligé pour obtenir des subventions publiques à la création de jardins. C'est pourquoi deux autres associations gérant des groupes récemment créés à Bayonne et à Gradignan adhèrent elles aussi à la L.C.T.F. Une des conditions d'adhésion, et donc de subventionnement, repose sur l'obligation de confier la gestion à des non-jardiniers. Les mairies de Bayonne et de Gradignan ont donc suscité des associations présidées chacune par un conseiller municipal, aidé par des « personnalités » bénévoles dont les plus « investies » s'occupent de la gestion quotidienne. On s'éloigne nettement de la « souplesse » des formules précédentes préservant un minimum d'autonomie des usagers. Cependant, il ne faut pas exagérer l'emprise des gestionnaires et l'empressement du « responsable réel » à faire respecter toutes les directives et orientations du cahier des charges initiales. Si les principes sont affichés, leur application sur le terrain se fait plus dans l'esprit qu'à la lettre, même si cela suffit à freiner les initiatives des usagers les moins armés pour négocier quelques arrangements.

¹⁰ Le groupe de La Réole jouxte une entreprise d'extraction de graviers qui fonctionne jour et nuit dans un bruit assourdissant. En attendant l'application par la préfecture de ses propres décrets d'interdiction d'extraction de grave dans le lit du fleuve, l'entrepreneur accélère en effet au maximum les prélèvements.

En abordant maintenant la question des associations multi gestionnaires, il nous faut préciser que leur distinction vis à vis des précédentes ne repose pas uniquement sur un critère d'ordre quantitatif. En effet, outre leur rôle de gestion de plusieurs groupes de jardins, elles se donnent également pour mission la promotion du jardinage collectif, ainsi que la création, l'animation et le développement des équipements nécessaires à cette activité. Leur affiliation à des associations nationales (Jardins du Cheminot, Ligue du Coin de Terre et du Foyer¹¹) prend alors une dimension idéologique qui dépasse le cadre du simple arrangement fonctionnel constaté à Bayonne, à Gradignan, et à Mourenx. Si la tutelle parisienne est parfois jugée pesante, l'adhésion aux principes défendus à Paris concernant la création et le fonctionnement du « jardin idéal » se fait assez spontanément. Cette adhésion est d'autant plus solide qu'elle conditionne et légitime l'action exercée par les associations locales en matière de sensibilisation des élus locaux au jardinage familial et à ses vertus sociales. Sans être étroits, les rapports avec les sièges parisiens des associations mères sont donc assez suivis, amènent d'éventuels conseils techniques et juridiques, des aides financières directes (rare, il est vrai) et surtout, ils ouvrent quelques portes vers les possibilités de subventions nationales ou locales. Nous allons passer brièvement en revue les trois associations régionales multi-gestionnaires :

La fédération régionale du Jardin du Cheminot regroupe 5000 adhérents¹² organisés en secteurs et comités locaux de jardiniers, chapeautés par le responsable du secteur¹³. Le territoire d'intervention de l'association régionale épouse l'aire administrative de compétence de la région SNCF, de même que ses secteurs et comités locaux se structurent en fonction des découpages territoriaux de la maison mère. Dans la région aquitaine proprement dite, seul le secteur de Bordeaux dispose de jardins collectifs : celui de Cenon Lissandre, opérationnel depuis 79-80, avec 62 lots, et celui récemment créé à Floirac, avec 40 à 45 lots. Formellement, l'association régionale est sous contrôle du Comité d'Entreprise de la SNCF depuis plusieurs années, mais la responsabilité en est confiée en réalité comme auparavant, à un cadre supérieur de la SNCF. Des cheminots animent bénévolement les secteurs et jouent le rôle de relais entre les comités locaux, la région et l'association nationale. Celle-ci se borne à envoyer aux adhérents un bulletin d'informations bimestriel, et fonctionne également comme une coopérative d'achats de semences, d'outils, etc. Mais elle défend en même temps une conception propre du jardin collectif qu'elle entend traduire sur le terrain, en pilotant des réalisations nouvelles qui rencontrent l'agrément de la SNCF, propriétaire des terrains... La fédération régionale et les chefs de secteur du Jardin du Cheminot s'alignent ainsi plus ou moins spontanément sur les principes nationaux pour mener leur politique locale de création et de gestion des groupes collectifs. C'est pourquoi on ne souhaite pas trop s'étendre, chez les responsables, sur l'existence des groupes trop anciens, composés de cheminots adhérents souvent à l'association nationale, et installés sur des terrains SNCF, des groupes que les

¹¹ Que nous désignerons désormais, si tout le monde est d'accord, par son sigle : L.C.T.F.

¹² L'association nationale revendique 120000 adhérents, dont la grosse majorité sont des jardiniers individuels.

¹³ Bordeaux, Angoulême, Pau, Hendaye et Saintes sont les 5 secteurs SNCF avec un correspondant de la fédération régionale du jardin des cheminots. A Saintes, une création récente d'un groupe de 12 lots nous a été montrée et commentée par le chef de secteur de l'association, mais il s'agit là d'un groupe hors région Aquitaine proprement dite.

responsables régionaux ont d'ailleurs du mal à situer, quand ils les connaissent. A l'heure du TGV, on ambitionne en effet pour les cheminots des équipements suffisamment prestigieux pour s'inscrire dans la politique moderniste de la SNCF. Avec la modification de la structure professionnelle interne de l'entreprise, le poids des cheminots cantonniers qui assuraient l'entretien des remblais ferroviaires s'est considérablement réduit. Or, ce sont eux qui mettaient en culture les bords de voie ferrée, ce qui par ailleurs réduisait d'autant le coût de l'entretien pour la SNCF et assurait une présence permanente. Ces jardins de bords de voie sont désormais désignés comme « des bidonvilles déshonorants pour l'entreprise », et constituent le repoussoir du modèle proposé actuellement dans les projets de création. Moyennant quoi, en 10 ans, seulement, 2 groupes et 100 lots ont été réalisés, faute d'opportunités et de moyens financiers adaptés aux ambitions renouvelées de l'association.

Il faut cependant noter que les responsables de secteur, cheminots et jardiniers eux-mêmes, s'en tiennent à une gestion assez élastique du fonctionnement quotidien des groupes, et procèdent plutôt par visites ponctuelles assez espacées. La vigilance régulière est confiée à un ou deux jardiniers « responsables de groupe » chargés de transmettre les demandes de leur collègues, de collecter les cotisations, et de négocier éventuellement les dérogations au règlement intérieur. Ce transfert de responsabilités à des hommes de terrain aux attributions plus ou moins étendues s'apparente aux relations déjà évoquées entre certains propriétaires privés et un « jardinier de confiance ». Mais ce rôle intermédiaire semble plus délicat à assumer dans le cadre des groupes SNCF, compte-tenu à la fois du carcan imposé par les règles formelles, et de la relative distance des gestionnaires aux groupes de jardins. La personnalité du chef de groupe, sa façon d'assurer sa fonction en ménageant la chèvre gestionnaire et le chou jardinier, jouent un rôle déterminant pour l'organisation et le fonctionnement du groupe. Un tel système de délégation de pouvoir est également employé par les deux autres associations multi-gestionnaires de la région ; mais il semble que les chefs de groupe y disposent d'une marge de manœuvre encore plus limitée, du fait du profil sociologique des organes directeurs et de l'origine de ces deux associations, affiliées à la LCTF depuis leur création.

La Société des Jardins Girondins est rattachée depuis fort longtemps¹⁴ au Comité Bordelais d'Action Sociale, un organisme patronal qui a évolué, depuis sa création, du paternalisme social de ce type philanthropique à une activité plus moderne de gestion de mutuelles, de caisses de retraite, etc. La supervision réelle des groupes de jardins est confiée à deux employés du CBAS dont l'un est trésorier de la Société des Jardins Girondins. Ils y consacrent une part très minime de leur temps de travail, assurant le traitement des dossiers de routine et se reposant pour le reste sur les chefs de groupe. Mais les décisions importantes concernant la politique générale de l'association, les principes de gestion et les projets de création, sont prises « au-dessus », par deux personnalités notoires de l'action sociale du département : le président de la Société des Jardins Girondins, par ailleurs président de la CAF Girondine et de l'union régionale des CAF départementales, et le directeur du CBAS,

¹⁴ Nous reviendrons dans la dernière partie de ce rapport sur les origines et l'histoire de cette association.

par ailleurs président de la CRAMA¹⁵. Autour de ce « noyau » permanent, présent dans plusieurs Conseils d'Administration différents, le jeu des relations personnelles permet la mobilisation d'un réseau de notables à géométrie variable selon les besoins ponctuels de l'association. En particulier, la collaboration des responsables du CILG, par ailleurs ancienne filiale du CBAS devenue autonome, s'est parfois révélée précieuse en matière d'opportunités foncières.

Ce système de gestion notariale a les défauts de ses qualités, et s'il permet des « coups » de temps à autre, la mobilisation est trop sporadique pour être à la mesure des besoins actuels. De fait, malgré sa raison sociale, la Société des Jardins Girondins intervient aujourd'hui uniquement sur l'agglomération bordelaise. La suppression dans les années 60 d'un groupe situé à Libourne a achevé de réduire à trois groupes de la banlieue bordelaise et un total de 81 lots, une influence qui s'étendait juste après la guerre à tout le département et à plus de 2000 lots. Notons toutefois que l'association projette l'aménagement d'un nouveau groupe¹⁶, et qu'une récente extension a porté à 53 lots (plus 10) les effectifs du groupe que l'association gère sur la commune de Bègles. Conçu pour accompagner l'édification d'une cité HLM voisine, le groupe de Bègles est entouré d'une cité de transit délabrée, d'un camp de nomades, et d'un centre communautaire de réception et de traitement des déchets ménagers. Le terrain, inondable, appartient au CILG comme les terrains des deux autres groupes situés l'un à Ambarès, (en fait 2 groupes de 3 et 14 jardins) au pied de la Cité Belair, et l'autre en pied d'immeuble également, à la Cité du Prada, à Mérignac.

Ces trois groupes « rescapés » datent tous du début des années 60, quand les moyens de l'association et la collaboration du CILG ont permis de jumeler des programmes immobiliers et l'aménagement de jardins familiaux de proximité destinés aux usagers de l'habitat social. L'association a ensuite géré benoîtement son patrimoine de jardins, sans pouvoir éviter son effilochage progressif au rythme de l'urbanisation. Vers la fin des années 70, la sollicitude de certains ministères, relayée par les encouragements intéressés de l'association mère, la LCTF, ainsi que la pression accrue de la demande locale a suscité un regain d'intérêt des dirigeants de l'association pour la question des jardins collectifs. Mais ce nouveau souffle demeure cependant assez timide, du fait là encore, de l'écart entre les objectifs et les faibles moyens financiers. Les décideurs locaux se sont en effet « naturellement » alignés sur les prescriptions nationales des urbanistes et des technocrates de la « qualité de la vie », en matière de créations de groupes de jardins d'un type nouveau. Les subventions sont à ce prix ; d'autre part, ces directives coïncident parfaitement, sinon avec les finances de l'association et avec les besoins des usagers, du moins avec les préoccupations des gestionnaires en matière de respectabilité des équipements qu'ils contrôlent. Si cette néo politique prestigieuse tarde à se traduire par des réalisations concrètes, elle a par contre entraîné une surveillance plus étroite des groupes existants. C'est ainsi que des visites inopinées des notables de l'association ont pu plonger dans l'embarras les chefs du groupe, coincés entre leur hiérarchie et leurs jardiniers, habitués

¹⁵ Caisse Régionale d'Assurance Maladie. C'est sur un terrain de la CRAMA, « sur lequel on ne construira rien vue la conjoncture », que la Société projette de fonder un nouveau groupe.

¹⁶ Nous reviendrons sur les modalités de ce projet en cours de réalisation.

à des méthodes plus souples de négociation sur les pratiques prohibées par le règlement intérieur.

L'inadaptation des principes de création et de gestion défendus par la Société des jardins Girondins à la demande actuelle du public jardinier serait moins dommageable si elle ne s'accompagnait d'une volonté manifeste de monopoliser l'offre locale légitime de jardins familiaux. Tirant sa légitimité d'une origine et d'une histoire effectivement bien remplie, relayée par l'autorité morale et le poids politique et social de ses dirigeants, la Société des Jardins Girondins admet en effet difficilement l'émergence d'une concurrence locale dans son domaine réservé de la promotion du jardinage collectif. C'est d'ailleurs également l'attitude au niveau national de son homologue parisienne, la LCTF qui entend profiter seule de son action de « lobbying » auprès de la classe politique nationale¹⁷. Et l'on rencontre encore cette tendance à la Société des Jardins Familiaux de la ville de Pau, elle aussi affiliée à la LCTF : si les moyens d'action sont différents, c'est le même argumentaire, mi-historique mi-notabiliaire, qui vient garantir selon elle son efficacité, et qui justifie sa prééminence locale.

Les 10 groupes et presque 400 lots gérés par la Société des jardins familiaux de la ville de Pau¹⁸, témoignent de son importance par rapport à sa consœur girondine, surtout si l'on considère les différences de population entre les deux agglomérations.

A notre avis, le relatif dynamisme de la SJP s'explique par la conjonction de deux facteurs : d'une part, le soutien ancien et actif de la municipalité de la ville de Pau, et de son maire, en place depuis plus de 20 ans ; d'autre part, le profil sociologique des dirigeants de l'association, et le fonctionnement des instances de gestion, plus « démocratique », plus formel, et surtout plus régulier que le pilotage à base d'opportunités de la Société des Jardins Girondins.

Tout d'abord, la sollicitude de la municipalité nous a paru dépasser le cadre formel d'un clientélisme de bon aloi. Il est vrai que plusieurs documents et déclarations attestent de la volonté du maire de conserver à « sa » ville l'image d'une « commune parmi les plus vertes d'Europe »¹⁹. La protection et le développement des jardins familiaux est un objectif qui apparaît ainsi sans ambiguïté comme une composante à part entière de la politique municipale d'aménagement urbain. La correspondance abondante échangée entre le maire et la SJP nous en fournit plusieurs exemples. On relève, entre autres, les éclaircissements, conseils, apaisements et promesses du maire à l'ex président de l'association concernant le devenir des terrains dans la perspective des modifications du POS prévues à la fin des années 70. Dans un cas précis d'expropriation pour travaux déclarés d'utilité publique la mairie a respecté les conditions légales d'indemnisation de l'association, lui permettant une réinstallation à

¹⁷ D'ailleurs, la LCTF semble peu s'embarrasser des susceptibilités locales de ses filiales « historiques ». En donnant sa caution à des créations récentes pilotées par d'autres associations (Gradignan par exemple) sans en avertir ses correspondants locaux privilégiés, elle a suscité un certain agacement anti-centraliste.

¹⁸ Que nous désignerons désormais par SJP, Société des Jardins Palois.

¹⁹ Une image d'autant plus aisée à conserver que l'on a externalisé les coûts écologiques du développement industriel dans la campagne environnante, ravagée par le complexe de Lacq aujourd'hui à bout de souffle.

proximité des jardins évincés. C'est là une initiative peu fréquente de même que l'exécution régulière de travaux d'entretien dans les groupes collectifs, travaux que les services techniques effectuent sans trop « se faire tirer l'oreille » aux dires des responsables de la SJP. On peut noter par ailleurs que la municipalité concède à l'association la jouissance à long terme de trois des dix terrains qui accueillent les groupes collectifs paloï ; en outre, elle a participé activement (et financièrement) à la création récente d'un nouveau groupe de 85 lots. Au total, c'est donc un partenariat actif et permanent qui unit la ville de Pau et la SJP, et que conforte la présence au Conseil d'Administration de l'association, à titre de membres de droit, de deux maires adjoints de la commune.

Deuxièmement, la préservation du patrimoine d'équipements collectifs de jardins doit beaucoup à l'activité importante et régulière des deux gestionnaires principaux au service de la SJP. Dans ses fonctions antérieures à la préfecture des Pyrénées Atlantiques, le président actuel exerçait déjà une influence déterminante pour le maintien des jardins familiaux. Avec le secrétaire trésorier adjoint, ils forment un tandem de retraités engagés aujourd'hui dans une démarche quasi militante, que facilite l'appui d'un réseau de relations professionnelles entretenues avec les fonctionnaires locaux de tous grades. L'expérience acquise au cours d'une longue carrière dans l'administration se révèle alors au moins aussi efficace que les incertaines stratégies notabiliaires développées à Bordeaux. La tenue des archives et documents de gestion témoigne par ailleurs d'une activité régulière²⁰. Une réunion hebdomadaire est consacrée à l'examen des problèmes relatifs à la vie des jardins, et les chefs de groupes invités viennent y répercuter les demandes des usagers. Dans ces réunions, on traite également les questions concernant les cotisations, les départs visibles de certains jardiniers, les demandes en instance, etc. Nous avons noté en outre que deux gestionnaires principaux effectuent des visites relativement fréquentes dans les groupes de jardins, et qu'ils semblent bien connaître les jardiniers adhérents. Cependant, les chefs de groupes conservent là encore une place centrale dans le dispositif de gestion, et cette position nous a paru moins délicate, moins ambiguë que dans les systèmes décrits précédemment. La reconnaissance de leur fonction se traduit en effet par leur participation au Conseil d'Administration en tant que membres de droit : 8 chefs de groupe y sont présents, et deux d'entre eux appartiennent au bureau. Cette intégration manifeste le souci explicite des gestionnaires-dirigeants d'impliquer « le terrain » dans le système de décisions, même si l'on s'en tient en réalité à une simple consultation des chefs de groupe.

On voit que la Société des Jardins familiaux paloï, des chefs de groupe aux élus locaux, s'appuie sur une organisation assez structurée, que viennent parfois consolider les avis et conseils juridiques de la LCTF nationale. Toutefois, le système paloï connaît depuis quelques années une certaine fragilisation, nettement perceptible dans le discours des dirigeants de la SJP. Des tensions sont apparues entre jardiniers étrangers, ou jeunes français en difficulté,

²⁰ En 1985 par exemple, on note la présence de 125 adhérents (et 88 représentés) à l'assemblée générale de l'association.

exerce une pression difficilement gérable pour une telle association. Nous allons y revenir, aussi ferons-nous ici simplement deux remarques :

- D'abord, on peut noter le caractère finalement limité de la démocratie interne à la SJP. Si l'on s'intéresse en effet plus précisément au profil social de l'encadrement intermédiaire, on constate que les chefs de groupe se recrutent presque uniquement dans la couche sociale supérieure de la population jardinière. La plupart sont des fonctionnaires retraités (police, armée, administration pénitentiaire, pompiers, PTT et SNCF) et composent avec les autres membres du Conseil d'Administration, un bloc socialement homogène très éloigné du profil social de la majorité des jardiniers. Cette distance entre décideurs et usagers, héritée des origines historiques de la constitution des associations de jardinage collectif, s'est aggravée du fait de la nette modification de la composition sociologique des jardiniers et des demandeurs ces dernières années. Parallèlement, les gestionnaires et chefs de groupe retraités de l'armée ou de la police sont débordés et désarçonnés par les besoins et les pratiques des jardiniers maghrébins par exemple, dont ils admettent avec réserves la spécificité culturelle. L'organisation interne de plusieurs groupes paloï, malgré la vigilance des gestionnaires, a subi progressivement les effets de l'introduction dans les jardins de ces nouveaux usagers. Aussi, quand on demande à visiter les équipements existants, les gestionnaires s'abstiennent avec insistance de proposer une autre destination que le groupe vitrine récemment créé, le groupe « Henri IV ».
- Ce groupe créé avec la ville de Pau, s'inscrit tout à fait dans les normes esthétiques de respectabilité recommandées par la LCFT et les « fonctionnaires de la qualité de la vie ». La municipalité souscrit à ce type d'aménagement compatible avec ses orientations en matière de développement des espaces verts. Mais nous n'avons pas décelé dans les textes municipaux la moindre volonté de coordonner cette politique du cadre de vie avec une politique sociale susceptible de prendre en compte les caractéristiques de la nouvelle demande de jardins, exprimée à Pau par les couches sociales précarisées des cités d'habitat collectif.

En terminant cette revue des propriétaires et gestionnaires de jardins collectifs par le cas de la Société des Jardins de l'agglomération paloïse, on aboutit de façon de plus en plus précise à faire le constat d'un certain décalage entre l'offre et la demande sociale de jardins potagers. Avant d'examiner plus complètement les caractéristiques de cette demande, il nous faut aborder maintenant les effets sur le terrain des principes de gestion d'équipements que nous avons évoqués. Dans un premier temps, nous allons voir comment se constitue et évolue l'organisation interne des groupes, à travers les processus de création des infrastructures matérielles et les contraintes qu'elles induisent sur le fonctionnement ultérieur ; dans un second temps, nous traiterons la question des caractéristiques des usagers, et les modes de sélection et d'admission de jardiniers.

6 – CARACTERISATION DES INFRASTRUCTURES : PARCELLES ET CLOTURES

Nous appelons « infrastructures » les principaux éléments matériels des ensembles de jardins, qui leur donnent leur physionomie générale, et autour desquels s'organisent le fonctionnement collectif des groupes et les activités individuelles des usagers. Dans chacun des groupes repérés, nous avons relevé les caractéristiques de ces éléments structurants, du moins quand ils étaient présents, et qu'on pouvait s'en faire une idée assez précise : la taille des parcelles et la qualité de la terre, les séparations entre parcelles individuelles, les clôtures extérieures et les liaisons avec le site alentour, les modalités d'accès à l'eau, les abris et constructions diverses, et enfin, les types et les fonctions des espaces et bâtiments communs. A la diversité de ces éléments selon les groupes, s'ajoute leur hétérogénéité à l'intérieur d'un même groupe.

En ce qui concerne la taille des parcelles, il n'y a aucune règle. Il faut y insister car la plupart des documents d'origine administrative ou associative prescrivent une surface standard de 200 m². C'est d'ailleurs cette norme qui est appliquée dans la plupart des groupes récemment créés en Aquitaine, comme à Gradignan et à Bayonne par exemple. Pourquoi préconise-t-on cette surface moyenne de 200 m² ? A vrai dire, les responsables des créations récentes n'en savent trop rien : « *C'est ce qu'on nous a dit au ministère* », « *J'ai vu ça dans un document, il me semble* », « *Oh ! ça paraissait aller* ». En fait, c'est une moyenne qui était conseillée dans les premières années du siècle par les promoteurs « chrétiens sociaux » des premiers jardins ouvriers officiels. La prescription s'est par la suite imposée dans les textes qui ont suivi, tant les 200 m² correspondaient bien à la surface cultivable nécessaire et suffisante à l'approvisionnement en légumes d'une famille de 4 personnes (et tant pis pour les autres...).

Mais au fond, le véritable problème ne réside pas dans la norme, mais dans son imposition à l'ensemble des parcelles d'un même groupe : « *Logés à la même enseigne, il 'y aura plus de jaloux* », nous affirmait un gestionnaire, ajoutant qu' « *avec 200 m², ça suffit pour la consommation, et ils seront moins tentés de produire pour vendre* ». Notons cependant que certains responsables admettent l'idée de rompre l'homogénéité des surfaces privées, en partageant certains lots, « *vous savez, pour des femmes ou des handicapés...* »²¹.

Ces idées ne correspondent en rien à la réalité des groupes dans leur ensemble. D'une part, s'il s'agit d'établir une surface moyenne, on aboutirait plutôt aux alentours de 400 à 500 m². D'autre part, la plupart des groupes anciens présentent des lots de tailles très différentes et qui n'ont le plus souvent aucun rapport avec la taille de la famille du jardinier. Untel se contentera de 100 m² car il ne vise pas la production optimale mais plutôt la détente pour quelques

²¹ La nécessité de proposer des surfaces différentes a été prise en compte dans d'autres groupes créés ces dernières années en France. La condition est que « ça s'intègre avec l'ensemble ». On dessine ainsi des pâtés de lots selon des formes qui permettent le découpage en lots de taille différente tout en préservant l'unité du « pâté ».

heures, tel autre aura besoin de 300 m² supplémentaires car il a choisi de produire des pommes de terre, encore un autre s'arrangera pour obtenir 1000 m² à cultiver en maïs s'il privilégie une option élevage de volailles, etc. Au gré des maladies des plus âgés, des prêts et des cessions, des partages et des collaborations, l'histoire de chaque groupe a façonné des découpages très variés. Dans un même groupe, nous avons relevé un jardinier à la tête de 3 parcelles situées à des endroits différents du terrain et en cultivant ainsi 1400 m², et un autre produisant uniquement des tomates sur une soixante de mètres carrés. Quant aux femmes jardinières, si une mère célibataire de Bègles se contentait de cultiver la moitié de sa parcelle de 200 m², nous avons interrogé une jardinière active professionnellement à plein temps, et s'occupant au total de 2000 m² en trois endroits différents.

Un élément joue un rôle déterminant dans la surface nécessaire à chaque jardinier selon ses aspirations et stratégies : la qualité différente de la terre en différents points d'un même équipement. Dans un terrain en pente, « ceux du bas », las de patauger et d'abriter dans leur sol les parasites friands d'humidité, s'arrangent toujours pour échanger un bout de terrain avec « ceux du haut », las de la sécheresse permanente de leur parcelle. S'il n'y a pas échange, mais cumul, le candidat à agrandissement cooptera alors son beau-frère comme titulaire de la nouvelle parcelle : ce dernier n'y mettra jamais les pieds, mais ça limitera les critiques anti-impérialistes des collègues. Si la pression de la demande externe est trop forte pour permettre le cumul, le jardinier défrichera, quand c'est possible, les alentours de sa parcelle. Dans les groupes où les attributions d'espaces cultivables reviennent aux gestionnaires, la pression de la demande peut se solder, comme à Pau, par la division progressive des lots existants. Mais nous avons observé une pratique identique dans un « squat », où un jardinier s'est défait successivement de deux parties de « son territoire » pour faire place à deux candidats « sans terre ».

La diversité existante, et la multiplicité des facteurs qui interviennent dans la constitution des parcelles individuelles, suffisent à relativiser la pertinence des normes « idéales », fondées sur les besoins « moyens » d'un jardinier « moyen » et d'une famille « moyenne » consommant « moyennement ». L'application des normes de surface risque alors de donner des résultats plus que moyens...

- Clôtures intérieures.

« Pourquoi voulez-vous qu'on ait des clôtures ? Ça prend de la place, c'est inutile et inefficace contre les voleurs et les lapins... en plus, on a tout dans la tête... chacun sait où s'arrête son jardin, vous inquiétez pas... », nous ont fréquemment affirmé certains jardiniers. Une vingtaine de groupes sont ainsi vierges de toutes séparations, horizontales ou verticales, entre les parcelles individuelles. Cependant, à défaut de clôtures matérialisées, des piquets plantés ça et là délimitent les périmètres individuels. Les exigences de circulation imposent également des allées d'une rectitude souvent douteuse, mais qui ont office également de frontières par les usagers.

Dans d'autres groupes, une quarantaine à peu près, des ensembles de parcelles exempts de toute clôture cohabitent avec des parcelles, ou des groupes de parcelles, soigneusement encloses. Les usagers de ces lots ont fermés un seul côté, ou tous les côtés, de leur jardin, pour « éviter les dégâts des lapins », « tenir à distance les voleurs », « empêcher qu'on piétine les plates-bandes », etc. Tous les procédés sont utilisés : grillage classique, barbelés parfois, haies végétales... On colmate les brèches avec des pièces métalliques (vieux sommiers, par exemple), on ajoute des portes en bois posées horizontalement, on met à contribution les ressources naturelles du terrain (buissons, arbres, levées de terre), quitte à les compléter par des plantations de fruitiers qui remplissent ainsi un double rôle de production et de protection. Certains jardiniers sont ainsi installés dans de véritables « bunkers » végétaux, dont les parois naturelles sont doublées de fil de fer, et renforcées ça et là par les éléments d'un puzzle toujours recommencé.

Ces groupes mixtes, qui mêlent « open field » et « blocage », constituent la majorité des équipements recensés. Dans une quinzaine de groupes cependant, on observe que l'ensemble des parcelles sont encloses. Il faut ici distinguer deux cas très différents :

Dans les **jardins « officiels »** récemment créés, on a adopté un modèle de clôture reproduit pour chacun des lots : un grillage, reposant parfois sur un socle de béton ou de ciment entoure chaque parcelle à hauteur de 60 cm à 1,20 m selon les groupes²² ; seul, un portail doté d'un cadenas permet d'accéder à l'espace privé de chaque jardinier. Cette option d'une clôture artificielle standard apparaît d'autant plus « radicale », que l'intégrité du matériel n'a pas encore été ébranlée par les années et les interventions des usagers successifs des parcelles.

Mais dans des groupes parmi les **moins « officiels »**, comme les « squats », la totalité des lots peuvent être également entièrement fermés. Certes, le matériel utilisé est très différent selon les jardins, et chaque clôture est beaucoup plus hétéroclite ; mais le principe demeure d'une protection matérielle des espaces individuels, étendue à l'ensemble des parcelles du groupe.

On peut ainsi constater que les motifs invoqués pour justifier la présence, ou l'absence de séparations matérialisées entre lots individuels, se révèlent tout à fait contradictoires selon les groupes et les usagers interrogés. Les solutions choisies (ou imposées, dans le cas des groupes « officiels ») sont très variées et se distribuent sans logique apparente ; seuls les groupes récents manifestent une tendance à la normalisation du système technique retenu. Mais le principe même de la clôture individuelle ne dépend pas seulement d'une prescription imposée, et il serait dès lors erroné de lui attribuer une signification univoque. On peut cependant faire état de quelques constantes.

Tout d'abord on remarque que les groupes entièrement vierges de clôtures intérieures sont plutôt situés en zone rurale. C'est le cas à la Réole ou à Marmande, par exemple, où les équipements ont conservé une physionomie agricole de plein champ. On peut dès lors attribuer au mimétisme social et spatial l'absence de séparations. Mais l'opposition rural-

²² Et selon les finances des associations...

urbain est loin d'être systématique en la matière. Il semble plutôt que la présence ou l'absence de clôtures intérieures dans les groupes actuels tient aux fonctions antérieures des divers terrains d'accueil : les anciens terrains maraîchers, découpés ensuite en lots, ont souvent conservé leur aspect initial, à la différence des terrains spécialement conçus pour une utilisation en jardins ouvriers, et qui n'avaient pas de fonction agricole antérieurement. Dans ces derniers, on a clôturé les parcelles initiales, mais il ne subsiste aujourd'hui des enclos d'origine que des « restes » plus ou moins entretenus, abandonnés, transformés, réutilisés, au gré des aspirations des jardiniers successifs. La localisation, la conception d'origine et l'ancienneté des équipements se mêlent étroitement aux stratégies des usagers pour « expliquer » l'état actuel des systèmes internes de clôtures.

Il faut surtout insister sur le point suivant : jamais l'édification de séparations matérielles même importantes, entre les lots individuels, ne nous a paru comme le signe évident d'une stratégie de repli du jardinier ainsi protégé. Traduction d'une appropriation progressive par l'usager de son lieu de « travail », mais aussi liée à son désir de protéger une partie de ses activités (sieste, réceptions et repas familiaux par exemple), la clôture du jardin ne constitue pas, par elle-même, un obstacle à la communication entre les usagers d'un groupe collectif. L'intensité de la sociabilité quotidienne dans les équipements dépend beaucoup moins des séparations physiques que d'autres facteurs plus immatériels. Au contraire, il semble que les barrières touffues érigées par les jardiniers atténuent quelque peu les inévitables conflits de proximité. L'objectif des haies végétales renforcées est autant de délimiter un territoire privé que de protéger des regards alentours, ce que d'ailleurs ne permettent pas les clôtures classiques observées dans les groupes officiels récents. Ces clôtures délimitent de façon plus formelle que les frontières hétéroclites et sinueuses, mais dépersonnalisent en même temps l'espace individuel, et rendent ainsi plus difficile son appropriation par l'usager « qui ne fait que passer ». Dans les jardins enclos par des jardiniers plus autonomes, on ne peut pas tout voir, sauf si on est invité officiellement à visiter les lieux. Selon les affinités, les jardiniers « repliés » dans leur domaine de verdure, se reçoivent fréquemment les uns les autres, tout en conservant la possibilité de s'isoler « à leurs heures » : *« ici, chacun connaît son voisin et respecte sa tranquillité... depuis le temps, je sais qu'entre 2h et 4h, il n'est pas question d'aller déranger X... par contre, à l'apéro, tout le monde a son portail ouvert... c'est à tour de rôle, on s'arrange... mais la sieste de X, c'est sacré ! »*.

Enclos, ouverts, semi-ouverts, enchevêtrés sans frontières nettes, les jardins proposent tous les cas de figure au gré de leur ancienneté et du taux de rotation des usagers, du lieu de résidence de ceux-ci et de leurs stratégies, etc. Mais la décision de clôturer son espace individuel dépend également de la protection éventuelle de l'espace collectif.

Dans ce domaine, on rencontre également des situations très diverses, comparables à celles relevées pour les clôtures intérieures ; c'est-à-dire que l'on passe de groupes totalement ouverts à des groupes totalement fermés, avec entre ces deux extrêmes toute la palette des états intermédiaires. Et l'on retrouve également des avis contradictoires quant à la nécessité d'enclorre, de délimiter, d'interdire l'accès au périmètre collectif.

- Clôtures extérieures :

La moitié des groupes ne disposent pas de clôtures extérieures, même mal entretenues. Cela peut s'expliquer bien entendu par le statut de locataires de lots individuels qui est le statut le plus fréquent des jardiniers, et qui ne contraint pas, ni n'encourage à prendre en charge la responsabilité collective de protéger l'ensemble du groupe ; une telle initiative revient aux propriétaires de terrains ou aux gestionnaires délégués ; cette interprétation est peu satisfaisante dans la mesure où d'autres fonctions collectives sont assurées par les usagers selon les disponibilités de chacun, comme le nettoyage et le curage régulier des fossés communs par exemple. Il semble plutôt que la parade de la clôture extérieure soit jugée inefficace par les jardiniers pour éviter les incursions indésirables.

La tranquillité des usagers est en effet parfois troublée par des visites diurnes ou nocturnes qui alimentent la chronique quotidienne. Relégués dans les espaces urbains les plus dévalués, les groupes de jardins voisinent fréquemment avec des terrains vagues, des décharges publiques agréées ou des dépôts sauvages de déchets, des ruisseaux douteux, des zones industrielles et des entrepôts en sommeil, etc. Dans ces no man's land, l'animation nocturne est confiée aux diverses espèces de rongeurs qui élisent domicile à proximité d'un garde manger permanent. La concentration des élevages attire également les chiens errants, dont les jardiniers nous ont plusieurs fois décrit les ravages pour expliquer leur renoncement à élever des volailles dans ces conditions. Mais, dans les zones périphériques des agglomérations, les jardiniers côtoient aussi les populations que la précarité a reléguées dans les habitats de « fortune » de la « zone ». Caravanes et maisons abandonnées²³ abritent précaires et nomades qui se voient naturellement attribuer la plupart des vols nocturnes dont sont victimes les jardiniers. Mais, il semble qu'au total, ces forfaits causent moins de préjudices matériels qu'ils ne suscitent de discussions et de réprobations. Si les pertes sont faibles, les déprédations qui accompagnent les chapardages entraînent de réels traumatismes pour les usagers lésés : la colère se mêle à l'impuissance et à la tristesse face à ce qu'ils considèrent comme une véritable violation de domicile, et ce sentiment maintes fois exprimé révèle chez beaucoup de jardiniers un attachement quasi charnel à une parcelle qui pourtant ne leur appartient pas.

Mais on doute en général qu'une clôture puisse réellement intimider les prédateurs. Au contraire, on nous a parfois affirmé qu'un tel obstacle ne ferait qu'attirer l'attention sur un éventuel butin. A la Réole, par exemple, le groupe est ouvert à tout vent ; en bordure de route, on accède aux premières platebandes en franchissant sans difficulté un fossé à sec et peu profond : *« Il y a bien eu un vol de motoculteur, il y a deux ans, mais on sait plus ou moins d'où ça vient...sinon, on a des gitans qui campent à côté, mais jamais on a eu de problèmes avec eux...bon, de toute façon, si on veut nous piquer les carottes, on le fera alors...même avec 2 mètres de barbelés...non, c'est pas possible...on n'est pas là pour passer notre temps à surveiller...tant pis pour les carottes tant que ça dépasse pas une certaine quantité...enfin, surtout l'ennui, ça fait deuil, c'est quand ils piquent des trucs pas encore bien venus...ou*

²³ Nous avons par ailleurs relevé quelques cas de jardiniers résidant (provisoirement ?) sur leurs parcelles, dans un abri aménagé ou une caverne...

qu'ils marchent où...mais, bon, faut pas...en tout ca, ça ferait drôle, une clôture...ça a toujours été comme ça ici, alors... »

Il est vrai qu'une clôture extérieure modifierait l'aspect de plusieurs groupes, et surtout la perception de l'espace et les pratiques de circulation des usagers, habitués à accéder librement à leurs parcelles. D'ailleurs, outre la majorité des groupes totalement ouverts, beaucoup d'autres équipements ont adopté une dissuasion purement symbolique : il suffit de longer l'imposant grillage sur une dizaine de mètres pour pénétrer sans difficulté à l'intérieur des jardins. Au besoin, une pancarte menaçante signale que la propriété est privée, et qu'elle est défendue par un chien méchant ou divers pièges que personne n'a jamais pu nous montrer... Au fond, quand il n'existe pas à l'origine de barrière naturelle, les séparations artificielles que nous avons observées se bornent à désigner le périmètre collectif, plus qu'elles n'en interdisent réellement l'accès aux étrangers du groupe.

En consultant quelques études précédentes relatives aux jardins ouvriers, nous avons noté avec quelque inquiétude les nombreuses remarques des auteurs à propos du caractère ombrageux des jardiniers collectifs. On souligne ainsi fréquemment leur répugnance à s'ouvrir à l'extérieur, et aux enquêteurs en particulier : nous faudrait-il envisager un camouflage végétal pour nous immiscer dans l'intimité jardinière ? En fait, nous avons été peu souvent confrontés à des attitudes hostiles, sauf quand, « prenant nos aises » dans un groupe déjà connu, nous tombions sur un jardinier que le bouche à oreille n'avait pas encore informé de notre identité. Car si les précautions matérielles sont souvent limitées, la vigilance permanente des usagers compense, sans excès d'hostilité, ce manque relatif. La nature des clôtures extérieures et les comportements à l'égard des « étrangers » traduisent tous deux le type de relations que le groupe entretient avec son environnement immédiat. Inséré depuis de longues années dans un quartier populaire dont sont issus les jardiniers, le groupe de jardins fera l'objet de protections extérieures minimum, et permettra ainsi les visites des familles et des voisins connus. Dans un groupe très ancien comme celui du Bouscat situé pourtant à proximité d'une résidence de moyen standing, la cohabitation jardiniers-voisins n'a longtemps occasionné que bien peu de conflits ; les habitants des immeubles appréciaient ce lieu de promenade installé à demeure, et certains en profitaient pour se ravitailler en légumes « frais et pas chers ». Par contre, les menaces récentes sur l'équipement de jardins ont altéré ces relations de voisinage et suscité des attitudes plus réservées de la part des jardiniers ; « il paraît qu'ils ont fait des pétitions contre nous » : la rumeur devient réalité et exacerbe des rancœurs sans fondement, dans ce cas précis du moins.

La question de l'insertion des équipements dans leur environnement se pose avec d'autant plus d'acuité que les prescriptions des concepteurs « officiels » suggèrent désormais une ouverture systématique des jardins aux populations riveraines. Consacrés par ces directives : « espaces verts de proximité », les jardins collectifs doivent compenser à peu de frais les lacunes du développement urbain en matière d'équipements collectifs de détente et d'espaces ludiques destinés aux enfants. Nous avons noté que certains groupes, parmi les plus anciens, avaient largement anticipé ces prescriptions en accueillant, tout naturellement, le voisinage immédiat et même au-delà, selon leurs caractéristiques de localisation. Aux Maurilloux, à

Périgueux, les jardiniers cohabitent sans problème avec les pêcheurs et promeneurs du bord de l'Isle : « Tant qu'ils ne marchent pas sur les plates-bandes »... Au-delà des « bougonnages » de principe, nous avons pu également constater que les jardiniers apprécient fréquemment les visites et les discussions, qui justifient une pause et permettent la mise en valeur, auprès des profanes, du travail effectué.

Cependant, une telle ouverture ne se décrète pas ; elle suppose autant des conditions sociales favorables : respect mutuel entre jardiniers et riverains ou visiteurs, certitudes minimum des usagers quant au devenir des jardins, ..., que des conditions physiques d'insertion adaptées aux échanges. Il est alors surprenant de constater que les clôtures extérieures les plus « radicales » se rencontrent, presque en totalité, dans des groupes « officiels » récemment créés. Pour enclorre leurs groupes, les associations et nouveaux promoteurs ont opté pour un système béton-grillage, parfois doublée d'une haie végétale ; du moins, celle-ci est-elle prévue dans les projets initiaux. Comme pour les jardins individuels, un portail, fermé à clef ou par un cadenas, constitue alors l'unique entrée du groupe collectif, accessible exclusivement aux titulaires de parcelles. Ce repli est pour le moins contradictoire avec l'ambition de créer des espaces verts de proximité...

Standardisation des clôtures extérieures et intérieures d'un côté, diversité des formules de protection de l'autre côté : on conçoit qu'un tel contraste dans les types d'inscription spatiale des ces infrastructures importantes confirme l'idée de l'opposition précédemment évoquée entre deux univers très différents. Une telle opposition sera cependant moins systématique dans le domaine de l'accès à l'eau, car en la matière, les facteurs naturels prédominent sur les options des acteurs pour déterminer la diversité des situations.

7 – LES ACCES A L'EAU : DU BIDON A L'ADUCTION

Une trentaine de groupes bénéficient d'une implantation privilégiée à proximité de cours d'eau de tous les calibres ; cette localisation offre en outre l'avantage de cumuler les facilités d'arrosage et d'irrigation des cultures et la qualité des terres alluviales. Ce privilège comporte son lot d'inconvénients associés : en bord de Garonne, les groupes de Bacalan, à Bordeaux, et de la Réole, subissent les crues régulières du fleuve. La pureté des eaux de l'Isle, en Dordogne, ou de la Lémance, en Lot et Garonne, est fréquemment mise en doute par les jardiniers de Périgueux et de Fumel. Les « squatteurs » de Gelos, repoussés sur les berges d'un bras du Gave de Pau, profitent simultanément de la fertilité des « saligues » limoneuses et de la pollution de la rivière.

En aval de plusieurs établissements industriels, le groupe de Mourenx utilise les eaux d'un ruisseau opacifié par les rejets de toutes natures, comme le font également les jardiniers du « Toulon » à Périgueux, voisins d'une station d'épuration au fonctionnement douteux. D'une façon plus générale d'ailleurs, les groupes de jardins sont souvent soumis, de par leur localisation en périphérie, aux diverses pollutions industrielles, atmosphériques, ou hydrologiques. Encore à Mourenx, les jardiniers nous ont montré les dégâts causés par le rabattement vers le sol des fumées dégagées par les industries environnantes ; à Ambarès également, les jardiniers subissent les retombées des nuages chimiques issus des usines proches, dont ils sont par ailleurs fréquemment des employés ou des retraités : « *Voyez le cercle là où tout est carbonisé ? Ca vient de la boîte... on s'abîme nous-mêmes nos propres jardins !* » Aucun grillage n'arrête ce type de prédateurs...

Plusieurs équipements cependant échappent à cette fatalité quand leurs sources sont plus modestes, mais mieux entretenues. Au Grand Parc à Bordeaux, et au Bouscat, les fossés qui abritaient anciennement les cressonnières de Bordeaux Nord, semblent peu douteux, au regard des usagers des deux groupes des jardins qu'ils arrosent aujourd'hui. A Bègles par contre, les jardiniers supportent mal l'obstination des « responsables » locaux à utiliser les petits « esteys » qui irriguent la commune comme des égouts municipaux commodes. Il est d'ailleurs fréquent que les jardiniers s'emportent contre des interventions techniques publiques effectuées en amont de leur groupe, et qui réduisent à néant leurs efforts réguliers d'entretien et de régulation de leurs ressources en eau. A Floirac, par exemple, jardiniers et propriétaires canalisaient le Rebedech depuis fort longtemps en utilisant un système de vannes très ancien²⁴ et qui donnait toute satisfaction : « *Ils ont fait des travaux plus haut, ça a modifié tout le débit... ils ont pas encore compris qu'un ruisseau ça a un début et une fin... alors, ils font où on leur dit de faire, sans s'occuper des résultats plus bas* ». A Bayonne, c'est un clapet défectueux qui maintient dans le groupe des jardins les eaux salées que les crues de la Nive amènent régulièrement. Ces jardins « sur berge » sont par ailleurs traversés de fossés de drainage, les « barthes », qui transportent quantité de détritus.

²⁴ Assurant à la fois le drainage et l'irrigation de manière fort originale.

Dans la plupart des groupes soumis à ces désagréments, les jardiniers supportent mal ces situations qu'ils attribuent au mépris de l'eau manifesté par les autres usagers, ou à des défauts d'entretien qu'ils ne peuvent eux-mêmes corriger : « on est doublement concerné, on est tous plus ou moins pêcheurs, ici... que voulez-vous faire ? On cure, on nettoie, ... et ça continue ». Ils s'adaptent cependant plus sereinement aux désagréments attribués à la fatalité, comme les inondations régulières par exemple : « On s'organise en fonction... faut le savoir, c'est tout et on prévoit les cultures pour... ». Dans la vingtaine de groupes situés en zones inondables, les jardiniers présentent ce désagrément comme la rançon de leur situation. Ces groupes ne disposent pas d'un cours d'eau « à demeure », mais sont victimes de la montée des nappes phréatiques alimentées par les rus ou les « esteys » alentours. C'est par exemple le cas à Bègles dans les groupes situés de part et d'autre de la gare de Hourcade, ou encore, à Bordeaux Bastide, dans le quartier de Queyries gagné sur d'anciens marécages. Les inconvénients de l'inondation sans les commodités d'un puisage direct dans l'eau vive ? Certes, mais ces jardiniers bénéficient toutefois d'un avantage sur leurs collègues voisins directs d'un ruisseau, et qui l'utilisent sans avoir pris la précaution supplémentaire de creuser un puits : « *cette année, tous les ruisseaux sont à sec... ceux qui pompaient d'habitude, ils ont rien à pomper... nous, la nappe, elle est plus basse, mais elle est encore là... avec nos puits, on est toujours sûrs d'avoir de l'eau... c'est ça le jardin, faut toujours tout prévoir* ». C'est ainsi qu'on a pu constater durant l'été 89 une distribution très inégale de la production de tomates, entre autres, selon les localisations et les systèmes d'accès à l'eau. Un deuxième avantage des jardins régulièrement inondables, mais aussi de beaucoup d'autres situés en bordure de cours d'eau, est fréquemment avancé par les usagers : cette situation leur offre une garantie de maintien dans les lieux, certes provisoire, en faisant peser sur tout projet immobilier éventuel la contrainte préalable de coûts élevés de drainage et d'assainissement des terrains. Cet obstacle n'est d'ailleurs peut-être pas étranger à la générosité des propriétaires fonciers qui se sont dessaisis de leurs terrains en faveur des jardiniers collectifs et des gestionnaires. Au début des années 60, le CILG, en concédant à la Société des Girondins la jouissance d'un terrain inondable de Bègles Bel Air, ampute provisoirement son patrimoine foncier d'une zone de toute façon inconstructible dans le contexte technique et financier de cette époque²⁵. Le même CILG négociera avec la mairie de Gradignan la vente pour le franc symbolique d'une zone située à proximité de Garle, un ruisseau qui arrose la « coulée verte » de la commune ; au début des années 80, la municipalité y installe des jardins familiaux, tandis que le CILG conserve le bénéfice du « cinquième » bâti de la zone incluant le terrain, et classée dans le POS sous le régime COS à 1/5. Générosité toute sélective donc, mais au fond, « qu'importe le flacon » pour les promoteurs de jardins collectifs soucieux d'efficacité dans un contexte foncier difficile ?

²⁵ Les progrès techniques réalisés en matière d'aménagement des zones humides et la tension du marché foncier permettent dans certains cas, à Bègles et ailleurs, de se rapprocher des conditions minima de rentabilité d'une opération immobilière ou d'aménagement à caractère touristique et « sportif » (golf, par exemple...).

Précisément, et surtout dans le domaine de l'accès à l'eau, le flacon importe... Si par « chance », il est parfois plein (Bègles Bel Air, Gradignan, mais aussi Mourenx...) et même trop plein (groupes du Port Autonome de Bordeaux à Bacalan, de Floride Bas à Bayonne), le flacon peut être aussi à sec (groupes d'Ambarès Bel Air, de Mérignac-Prada, ou groupe en création à Bruges, par exemple). Car, en fondant les installations de jardins collectifs sur la saisie « au vol » d'opportunités foncières « abstraites », on risque parfois de « bien tomber », mais souvent aussi de se retrouver avec un terrain dont les ressources en eau sont inexistantes ou difficilement accessibles. C'est ainsi qu'une vingtaine de groupes ne disposent d'aucune des facilités proposées ailleurs par un cours d'eau ou une nappe phréatique généreuse. S'il est vrai que l'on pourrait attendre de certains acteurs officiels plus de discernement dans les choix de localisation, il faut cependant noter que les installations peu rationnelles du point de vue de l'accès à l'eau ne relèvent qu'en partie de l'imprévoyance, ou de l'indifférence relative des gestionnaires à l'égard des futures conditions d'exploitation des jardins. La contrainte foncière est si pesante que beaucoup de jardiniers, squatters ou locataires de privés, ont dû réduire leurs exigences : *« De toute façon, on est bien obligé de faire avec ce qu'on a... quand on voit tous ceux qui cherchent un coin, faut pas trop se plaindre... ici, en plus, je suis pas trop loin de la maison... alors, l'eau, on s'arrange »*. Tenure précaire, endroits peu propices : bords de rocade ou de voie ferrée, présence en sous sol d'une couche d'aliôs : autant de facteurs qui accentuent les handicaps naturels en rendant aléatoire un éventuel forage, coûteux en énergie et en argent.

On voit que la diversité des conditions hydrogéologiques et pédologiques imposées ou proposées aux usagers peut fortement contribuer à déterminer leur choix en matière d'utilisation des ressources en eau. Chacun a sa méthode mais il n'est pas rare de voir les jardiniers combiner diverses possibilités : on puise directement dans une rivière avec une pompe électrique mais on égale un puits, et on récupère par ailleurs les eaux pluviales dans des bidons déposés n'importe où, ou au contraire, stratégiquement placés en bout de systèmes manuels de récupération parfois très sophistiqués. On conjugue également fréquemment systèmes collectifs et systèmes individuels pour pallier l'éventuelle défection des uns ou des autres : on utilise la pompe manuelle ou électrique affectée à tout le groupe ou à une partie du groupe, mais également son puits personnel. Sur un même jardin, on voit se mêler des techniques artisanales de puisage : système du seau encordé, ramené à la force des bras ou système plus surprenant du balancier « à la portugaise », et des techniques plus récentes : motopompes électriques ou à essence. Un même jardinier peut aussi varier ses techniques d'irrigation et d'arrosage : tuyaux, arrosoirs à mains, canaux de tuiles, demi-bouteilles en plastique à la base des pieds de tomates, etc.

Les modalités d'accès à l'eau et d'utilisation pour l'exploitation du jardin font souvent l'objet d'entraide collective, entre jardiniers d'un même groupe, ou entre jardiniers et membres de leurs familles et alliés. On a souvent évoqué les beaux-frères, les beaux-pères, les cousins, les collègues de travail, les gendres aussi, fréquemment mis à contribution, pour raconter l'histoire du creusement du puits ou de la mise au point des systèmes de récupération d'eau de pluie sur les toits multi-pentes des cabanes de jardin. La solidarité des jardiniers intervient

dans le domaine des conseils concernant l'utilisation de l'eau ; les anciens ricanent d'abord, puis ne peuvent s'empêcher de diffuser leurs recettes : « *Ce sont les landais d'ici qui m'ont appris, avec cette terre et ce climat, ça me changeait de l'Algérie... au début, j'arrosais, je cramais tout... rien poussait... petit à petit, je me suis mis à arroser comme eux...* ». Entre collègues, par voisinage ou par affinités, se prennent parfois les décisions d'achat en commun de motopompes ; la nécessité d'un arrosage régulier suscite également les remplacements réciproques en cas d'absences estivales : dans certains groupes, les jardiniers organisent leurs départs en vacances entre eux et en fonction des exigences de l'arrosage et de la récolte.

Objet d'entraides mutuelles, le système d'accès à l'eau est également l'occasion pour le jardinier de déployer des trésors d'ingéniosité : à Mimizan, dans les Landes « sèches », un ouvrier papetier a construit un véritable château d'eau électrique, en mobilisant le matériel de l'usine, les compétences d'un gendre mécanicien et sa propre habileté technique. A Périgueux, un jardinier « sentant l'âge venir », a aménagé un escalier en sous sol qui lui permet d'accéder sans effort au niveau maximum atteint par la nappe souterraine. Les systèmes de balancier mis au point par les jardiniers portugais ne sont pas moins performants en matière d'économie de l'énergie physique, et sont peut-être à mettre en rapport avec le caractère fréquemment familial du jardinage : tout le monde peut puiser, même profondément, sans effort particulier. L'utilisation de l'eau suscite également des initiatives plus « fantaisistes » : un gros fumeur, jardinier à Mourenx, tient à proximité de sa cabane un bidon rempli d'eau dans lequel il jette systématiquement cendres et mégots : « *j'arrose tout avec ça, et ça m'évite les insecticides* », opinion qui fait doucement ricaner ses voisins... ; à Bègles, un jardinier fait rigoler ses collègues en débutant dans son puits un élevage de truites²⁶ ! Quand elle est rare, l'eau suscite également l'ingéniosité des usagers, mais de façon plus indirecte, en les contraignant à adapter leur choix de cultures et leur calendrier de travail à l'irrégularité des précipitations.

Elément essentiel de l'organisation individuelle et collective des jardins, l'eau est source de solidarités et base de constitution fréquente de véritables mini CUMA²⁷. Mais elle est cause aussi de violents conflits inter-usagers, ou entre les jardiniers et les gestionnaires. Le mauvais entretien des systèmes collectifs est par exemple un prétexte tout trouvé pour envenimer des relations de voisinage détériorées par d'autres motifs : « *ça n'a pas plu que je m'installe ici, le voisin n'aime pas les étrangers... et en plus, il réservait la place pour son beau-frère... maintenant, dès que la pompe est en panne, c'est de ma faute...* ». Les conflits surgissent ainsi à l'occasion de pannes de matériel, ou quand les conditions climatiques imposent une discipline collective dans l'utilisation de l'eau ; cette contrainte peut heurter les objectifs individuels et révéler des animosités cachées entre usagers adeptes de techniques d'arrosage très différentes. Dans un groupe de Bègles, un jardinier disposant en bout de terrain de deux parcelles réservées à des cultures hydrophiles, n'entretient plus de relation avec « le clan du fond » qui lui reproche de vider systématiquement le puits collectif ; d'une manière plus générale, on observe qu'un jardinier asiatique consommera moins d'eau qu'un maghrébin

²⁶ Après avoir lancé l'héliculture, entre autres initiatives.

²⁷ Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole.

mais plus qu'un landais de la forêt, et qu'un jardinier « pied noir » arrosera beaucoup plus que son voisin dordognot, lui-même plus prodigue que le collègue girondin. Quand la ressource est rare et que tout ce beau monde est réuni dans un même groupe, on peut imaginer les rancœurs cachées et les conflits larvés alimentés par l'incompréhension mutuelle...

Bien entendu, les oppositions se font plus nettes quand le groupe est relié à un système public de distribution d'eau, et que l'absence de compteurs individuels impose un partage par lot de la facture collective. Il est vrai que le paiement de cette prestation grève lourdement le coût d'exploitation des jardins potagers. C'est pourquoi certaines communes d'accueil des groupes de jardins (Mérignac, La Réole) ou certains gestionnaires (Caisse d'Epargne de Dax) avaient décidé de prendre en charge cette dépense collective. Mais le contexte socio-économique actuel a conduit certains généreux donateurs, comme la Caisse d'Epargne de Dax, à revoir leur position et à transférer sur les cotisations annuelles le coût de l'utilisation de l'eau. La tendance générale semble d'ailleurs actuellement au report sur les jardiniers des frais d'exploitation des groupes collectifs, dans un souci de rationalisation des budgets associatifs et ou publics. Souci certes louable, mais qui devrait en toute logique s'accompagner du souci parallèle d'un choix de localisation et de conception des équipements en fonction des objectifs d'une exploitation économe en moyens. Or, les jardiniers qui profitent des commodités de l'adduction disent également être « coincés » par ce système coûteux qu'ils n'ont pas choisi : *« Avec les prix qui montent on arrive à des 500 et même 1000 F d'eau par an... C'est pas possible... et ils veulent pas qu'on mette des bidons parce que ça fait sale... un collègue qui voulait essayer un puits, on lui a dit qu'il était sur son jardin et qu'il fallait qu'il le laisse comme il l'avait trouvé »*. Tous les propriétaires bailleurs et gestionnaires ne sont certes pas si retors, ni surtout attentifs au point de repérer tous les bidons qui traînent dans les jardins. Ceci dit, la critique esthétique adressée aux bidons, symboles de pauvreté et de bricolage, se fait beaucoup plus virulente encore quand elle vise les diverses auto constructions réalisées par les usagers sur leurs parcelles.

8 – ARCHITECTURES POTAGERES

En Aquitaine, une grande variété de pratiques rurales ou semi-rurales donne le jour à des constructions spécifiques, conçues, réalisées et entretenues par les usagers eux-mêmes : par exemple, on n'imagine pas certains types de chasse ou de pêche en rivière sans évoquer les « palombières » des forêts landaises, ou les pontons aménagés sur les berges de plusieurs fleuves de la région. De la même façon, aux jardins ouvriers sont inséparablement associées les « cabanes », dont les silhouettes, entrevues entre deux bouquets d'arbres ou entre deux murs, signalent à l'observateur la proximité d'un groupe collectif de jardins. Repères pour l'observateur, repaires pour les jardiniers, les cabanes expriment, plus que tout autre éléments la personnalité d'un équipement et de ses usagers. Les volumes, l'aspect extérieur, l'agencement intérieur, les extensions, les annexes, tout dans la cabane conserve la mémoire du jardin, tout raconte une histoire que le renouvellement saisonnier des platebandes alentour condamnerait autrement à l'oubli. Fréquemment auto construites ou réaménagées par les titulaires successifs des parcelles, les cabanes témoignent d'une culture vivace du « faire soi-même », illustrée en d'autres lieux par les palombières et les pontons. Mais si ces derniers bénéficient d'une situation qui les protège (encore ?) de la vindicte sélective des « Messieurs Propres » de l'urbanisme, les cabanes des jardiniers urbains attirent par contre régulièrement les foudres esthétiques et hygiénistes de nombreux censeurs.

Il suffit, pour se rendre compte de l'animosité générale, de relever les termes employés pour désigner les auto constructions sauvages des jardiniers : bidonvilles, verrues, casemates, souks, gourbis, machins, futoirs, taudis, hontes, bric à bracs, ... ces appellations foisonnent dans les textes, et dans les témoignages que nous avons recueillis auprès des gestionnaires officiels, des élus locaux, des architectes et urbanistes, des services techniques publics, des voisins de standing... Seuls les ethnologues consentent à trouver les cabanes « pittoresques », ce qui n'est pas dénué d'ambiguïté certes, mais détone dans le concert général des opposants. Il n'est pas exagéré de parler dans certains cas d'une « répugnance viscérale », comme on a pu le constater à maintes occasions. Ainsi, on peut évoquer le cas d'une commune où un promoteur souhaitait construire un lotissement dans une zone règlementée par le POS ; pour obtenir gain de cause, informé de la violente opposition de l' élu chargé de l'urbanisme à l'égard des « taudis des jardiniers », il lui a suffi d'exercer un chantage simple : « soit vous m'autoriser à construire, soit je vous colle des jardins ouvriers sur mon terrain »...

Dès lors, il est peu surprenant d'entendre les jardiniers constructeurs eux-mêmes se livrer à l'auto dévalorisation de leurs propres réalisations : *« Bof... c'est pas du luxe... vous voulez voir l'intérieur ? Je vous préviens, c'est dégueulasse... on n'y voit rien, en plus... vous sentez l'odeur là ? C'est les poules qui... attention, là, vous marchez dedans... bon, au fond, c'est la vieille cuisinière qui était chez mes parents... c'est pas tout jeune, ça... mais enfin, ça plaît aux araignées... ceci dit, j'ai pas la pire... Vous avez vu la cabane à côté ? Moi, je vous le dis, on se croirait chez les gitans... là, à côté, c'est mes outils, enfin, ceux-là je les garde mais je m'en sers plus... c'est vieux comme mes robes... c'est pas joli, joli, non... ma femme,*

elle met pas les pieds ici, elle reste devant, elle amène sa chaise, elle dit sa fait clochard, quoi... ça, on peut pas dire, ça vient pas des Trois Suisses... c'est plutôt le style Louis « Caisses », si vous voulez... ». Destiné à prévenir toute remarque désobligeante, le discours d'introduction du jardinier emprunte manifestement aux appréciations négatives entendues ici et là, intériorisées et restituées avec plus ou moins de conviction.

Pourtant, l'on insiste un peu, la visite guidée honteuse fait bientôt place au récit jubilatoire des différentes phases de la construction : on voit alors revenir les régiments de beaux frères et de cousins, les gendres couvreurs ou charpentiers, on évoque la « gratte » à l'usine, « la chine » dans les décharges, les échanges baroques entre collègues... Les matériaux utilisés, les extensions, les réparations successives, les tâtonnements pour obtenir la cage à lapins idéale, les négociations à propos de la place du barbecue ou de la nécessité d'un sol en dur : tout renvoie à une anecdote, à des conflits conjugaux, à des triomphes modestes ou des fiertés emphatiques, tout passe par des mini-réseaux mobilisés pour un projet mûrement réfléchi, ou pour une « lubie, comme ça »...

On s'essouffle alors rapidement à puiser alternativement dans les registres de l'utilitaire et du symbolique de quoi emballer le tout dans un discours savant, qui s'avère en fin de compte toujours réducteur... Au fond, on peut dresser scrupuleusement le plan de la cabane, répertorier ses fonctions, mais le résultat que l'on a sous les yeux, cette baraque aux mille recoins a finalement moins d'importance en elle-même que les moyens mobilisés pour la concevoir et la réaliser. Et ce constat, valable pour la « résidence principale » du jardinier, on peut également l'étendre aux diverses auto constructions annexes telles que les bâtiments d'élevage, les serres, les cadres à semis, etc.... Qu'importe au fond la réelle qualité des vitres protégeant les semis : *« Je les ai par l'intermédiaire d'un copain des ateliers SNCF... ils me font les vitres des wagons au rebut à 1f pièce ; ça vaut le coup d'en profiter »*. Qu'importe le plastique déchiré qui couvre la serre : *« J'en passe pas mal aux collègues... je l'ai par un cousin qui fait des fraises en Dordogne ; sinon, il le jette, alors... »*. Qu'importe l'utilité véritable et le côté saugrenu de cette clôture de basse-cour signée « Lacoste » : *« ça vous en bouche un coin, hein... c'est une bâche de fond de court de tennis... Mais non, ça vient pas de chez moi, il est pas un peu cinglé, votre collègue ? Non je l'ai eu par des copains de mon ancien boulot... on entretenait les installations sportives de la boîte »*. C'est parfois des cabanes entières que l'on transporte en pièces détachées sur son jardin pour les reconstruire à l'image plus ou moins fidèle de leur état d'origine ; ainsi à Agen : *« Je suis là depuis 50 ans, ma vieille baraque s'écroulait... tout refaire à mon âge... J'ai racheté la guitoune d'un type qui vendait des fruits et légumes sans patente... d'ailleurs, il avait un de ses jardins, ici, à côté... il s'est fait prendre et m'a tout refilé pour pas cher... »*. Ou encore à Mimizan : *« Cette cabane de l'ONF, je la zeyetais depuis longtemps... j'ai travaillé pour eux avant l'usine, ici... quand j'ai vu qu'ils s'en servaient plus, j'ai fait ni une, ni deux, je suis allé trouver le garde du coin, et on s'est arrangé »*.

Plus qu'en termes de planification rationnelle ou de recherche d'efficacité optimale, c'est à travers ce maquis d'opportunités et de relations sociales que se montent les cabanes et que se joue progressivement leur appropriation par les usagers. C'est ce que ne comprennent pas,

entre autres choses, les concepteurs des groupes officiels qui proposent aux jardiniers des abris préfabriqués et anonymes : « *car il faut en finir avec ces taudis qui déshonorent nos groupes* », disent les gestionnaires. Dans les groupes qui fonctionnent de façon plus autonome, les cabanes risquent en permanence de focaliser les critiques de l'environnement à l'égard des « *verrues qui dévaluent le quartier* ». Il nous faudra revenir sur cet enjeu esthétique autour duquel se joue et se jouera le maintien de nombreux groupes existants. Pour l'instant, il nous suffit de noter que les préoccupations contradictoires des uns et des autres en matière de conception de la cabane de jardin contribuent largement à la diversité du bâti observable aujourd'hui dans les groupes, au gré de l'intensité des conflits entre les jardiniers et les « autres ». Mais outre l'aspect extérieur des cabanes, un autre élément introduit des différences entre les groupes du point de vue de leur parc immobilier.

En effet, en règle générale, chaque parcelle d'un groupe dispose de son abri attitré et indépendant. Mais on constate plusieurs variantes concernant la disposition de ces abris sur le terrain, et leur nombre même en regard du nombre de parcelles. Dans certains groupes aménagés sur le modèle de lotissements d'habitat, les cabanes sont mitoyennes deux à deux. Ailleurs, comme dans le groupe SNCF de Cenon Lissandre, plusieurs abris collectifs octogonaux occupent le centre de mini-groupes de 8 parcelles chacun, auxquelles sont affectées les 8 cabanes individuelles aménagées dans l'abri central. Avec ce système, on obtient des espaces de rangement triangulaires et étroits, pas toujours adaptés aux aspirations des jardiniers. Une autre variante consiste à offrir à l'ensemble des jardiniers du groupe un seul abri collectif, comme l'a fait par exemple, à Dax le Secours populaire à l'occasion d'une récente création. Si ce choix est en partie motivé par des contraintes financières, la volonté de créer une dynamique collective autour d'un bâtiment commun est également mise en avant. Il faut remarquer que cette cabane collective est une ancienne bergerie landaise, démontée et remontée dans l'enceinte du groupe par les jardiniers volontaires. Quoi qu'il en soit, toutes ces dérogations à la règle générale d'un abri par jardinier caractérisent en général des groupes récents dont l'organisation échappe totalement ou en partie aux usagers futurs.

Toutefois, on observe également dans des groupes plus anciens la coexistence de parcelles équipées d'abris et de parcelles « nues ». La plupart du temps, on a constaté que les jardiniers sans cabane disposaient d'une maison individuelle qui leur permettait de satisfaire à domicile les besoins que satisfont les cabanes de leurs collègues moins bien lotis en matière de résidence : « *Pourquoi une cabane ici ? J'ai les dépendances à la maison, ça me suffit... j'amène les outils dans le coffre de la voiture et je ramasse tous les soirs* ». Fréquemment aussi, ils habitent si près de leur jardin que la nécessité d'y construire un abri ne s'est jamais posée. Beaucoup de jardins de proximité cependant sont dotés d'abris construits par les jardiniers, comme à Ambarès Bel Air par exemple où le groupe s'étend en bas d'immeubles. Ce trait confirme selon nous l'insuffisance d'une vision purement fonctionnelle de l'abri de jardin : on y range son matériel, certes, mais on y déploie également ses propres capacités à concevoir et à réaliser un espace à soi, mieux adapté aux aspirations de l'utilisateur que l'espace préconstruit et prédéfini du logement en habitat social collectif. C'est pourquoi la libre disposition, à proximité, d'une cave, d'un cellier ou d'un garage, ne dissuade que rarement

l'auto construction de la « cabane au jardin ». Quand nous examinerons les pratiques des jardiniers, nous reviendrons de façon plus précise sur cette dimension psychosociologique de l'auto construction. Notons ici rapidement qu'elle peut renvoyer à deux types de projet (au moins...), deux aspirations plus ou moins contradictoires : d'une part, les jardiniers nous ont parfois présenté leur « cabane » comme leur « havre de paix », l'opposant ainsi au lieu de travail mais aussi au logement, trop bruyant et trop exigü ; d'un autre côté, les femmes de jardiniers, qui ont pu « investir » la cabane, y trouvent un espace et un environnement plus adapté aux activités domestiques qu'elles affirment « moins pénibles et moins contraignantes au jardin qu'à la maison ».

Quoiqu'il en soit, ce « besoin » de lieu supplémentaire, mais surtout d'endroit personnalisé, nous est apparu nettement perceptible dans le discours de la majorité des jardiniers interrogés. Or, quand les associations officielles ont tenté de prendre en compte cette aspiration, elles l'ont immédiatement traduite dans leur discours comme « la volonté bien compréhensible des gens peu fortunés d'accéder aux aussi à une forme de résidence secondaire ». En pratique, c'est ainsi que l'on a réinventé les jardins dits de « week-end »²⁸, pourvus en particulier de véritables « abris maisonnettes » préfabriqués. Toutes les tentatives officielles d'adapter les équipements « aux usages et aux usagers » se soldent ainsi par des initiatives coûteuses et maladroites. On s'obstine à décréter le bonheur et la convivialité, faute d'une capacité réelle à s'extraire de l'idéologie « classes moyennes » du temps libre et du cadre de vie, et faute d'une réelle volonté de voir les jardiniers accéder à la maîtrise de leur espace individuel et collectif.

Si l'on en revient maintenant à nos équipements, il faut bien préciser que les variantes en matière de distribution spatiale des abris et de modalités d'affectation ne concernent qu'une minorité de groupes. Pour plus des ¾ des groupes recensés, la règle générale est respectée : un abri, une parcelle, un jardinier (et sa famille...). De toute façon, présents ou pas sur chaque parcelle, individuels, collectifs, mitoyens, octogonaux, circulaires, ..., les abris se distinguent d'abord par leur aspect extérieur. Cette caractéristique de l'abri individuel, associée à l'homogénéité du bâti de l'ensemble d'un groupe, et à la nature des autres constructions observées, constituent les trois éléments essentiels sur lesquels appuyer une « typologie immobilière » des équipements. Ces trois éléments sont d'ailleurs étroitement corrélés dans la mesure où ils renvoient finalement à un critère unique, c'est-à-dire au degré d'autonomie des jardiniers dans le domaine de l'aménagement de leurs cabanes.

On peut alors tracer trois portraits de groupe assez caractéristiques :

1 – Dans une dizaine de groupes, les plus récents en général, les concepteurs ont appliqué le système déjà décrit à propos des clôtures, c'est-à-dire qu'un modèle standard d'abri de jardin est reproduit sur l'ensemble des parcelles. Qu'elles soient alignées, disposées en cercle ou face à face : « il n'y a pas de jaloux, toutes les cabanes sont les mêmes... personne ne peut se

²⁸ Promus par exemple par « le jardin du cheminot » en région parisienne. Les Canuts de Lyon dès le 19^{ème} siècle, et les ouvriers bordelais occupant les confins de Pessac Gazinet entre les deux guerres, avaient inauguré cette formule de façon plus « sauvage ».

plaindre d'être lésé ». L'homogénéité totale du bâti est renforcée par l'absence de toute annexe visible ou de toute autre construction, hormis les serres de faible hauteur. En ce qui concerne les matériaux utilisés et les partis pris architecturaux, il y a plusieurs écoles : les structures en bois, en vogue aux premiers temps des créations « champêtres » issues des circulaires « qualité de la vie », semblent maintenant céder la place aux abris en béton, réputés plus robustes ; mais le débat reste ouvert... Bois ou béton, l'entretien se révèle assez coûteux, puisque le titulaire doit laisser le jardin comme il l'a trouvé. Notons cependant que les gestionnaires locaux, comme à Pau par exemple, laissent toute liberté aux jardiniers d'égayer leurs abris, « à condition de se limiter à un décor végétal laissé à leur appréciation ». Les volumes et l'aménagement interne des cabanes sont assez variables, du triangle de 2 m² déjà évoqué au rectangle de 4 à 5 m² des abris du nouveau groupe de Pau. Toutefois, l'espace intérieur disponible, une fois la fonction rangement péniblement assurée, reste limité, et toujours largement en deçà de l'espace dégagé dans leurs réalisations par les jardiniers « autonomes » : « *Bon, si vous voulez, je peux y mettre une table pliante, mais à condition qu'elle se plie au moins en quatre* » ; « *dès qu'on met le motoculteur, on sait plus où mettre les pieds* » ; « *vous en connaissez vous, des motoculteurs triangulaires ? Donnez moi l'adresse, alors...* ». On peut enfin ajouter que ces abris préfabriqués coûtent en général assez cher : nous avons relevé des prix dans une fourchette de 2500 Frs pièce à 6000 Frs ; c'est un aspect essentiel de la question sur lequel, bien entendu, nous reviendrons.

2 – Bien avant la montée des « préoccupations esthétiques » des années 70, la volonté de maîtriser totalement les équipements avaient conduit certains concepteurs à pratiquer l'installation d'abris standardisés. Cependant, les moyens financiers ont parfois limité à quelques parcelles seulement, comme à Bègles Bel Air ou à Mourenx, la livraison des abris officiels. Dès la création, on avait ainsi institué un double régime à l'intérieur d'un même groupe, quitte à contrôler par ailleurs les initiatives des jardiniers installés sur des parcelles non équipées. Mais qu'il soit partiellement ou totalement normalisé, le parc immobilier de ces groupes a connu une évolution quasi générale vers une architecture plus fantaisiste. Béton de Périgueux ou de Dax, bois de Mourenx ou de Bègles, les ossatures initiales se sont parfois maintenues, mais sont aujourd'hui revêtues de costumes très divers. C'est pourquoi dans une dizaine de « groupes mixtes » voisinent des auto constructions totales, et des cabanes personnalisées mais laissant voir des squelettes identiques. Il faut noter par ailleurs que les abris « standard » les plus anciens proposaient en général aux usagers des espaces intérieurs plus vastes que les abris « fonctionnels » actuellement retenus par les concepteurs officiels. Les anciens promoteurs, également, n'hésitaient pas à créer des groupes malgré l'absence de garanties financières, préalables à l'équipement an abris de la totalité des parcelles ; or, ces garanties constituent désormais une exigence de tout projet de création...

3 – Dans une quarantaine de groupes, cabanes et extensions sont entièrement auto construites, et la plupart subissent des modifications et des aménagements permanents. Même quand le titulaire actuel de la parcelle est également le constructeur de l'abri, il réorganise périodiquement le bâti, en fonction des dégradations constatées, ou d'une nouvelle stratégie. La plupart du temps à base de structures en bois (planches, traverses SNCF très fréquentes),

ces cabanes évolutives ne laissent aucun répit au jardinier soucieux de préserver son matériel de l'humidité en particulier. C'est pourquoi fleurissent sur les parois extérieures de nombreuses cabanes les plaques métalliques, les papiers bitumés. Pierres, grillages, bâches, etc... tentent pareillement de protéger les élevages contre les vols et les incursions de rongeurs. Dans certains cas, les jardiniers parmi les plus jeunes essaient de conserver une certaine unité à leur « première cabane » ; certains achètent les matériaux : bois, huisseries, etc... et investissent ainsi des sommes parfois élevées (aux alentours de 1000 Frs pour les installations les plus « luxueuses »...). Au bout du compte, les investissements réalisés justifient une pratique, peu fréquente mais qui tend semble-t-il à se développer, à savoir la « reprise » demandée lors de l'arrivée d'un nouveau locataire ; les « reprises » les plus importantes que nous avons relevées atteignent aux alentours de 1000 Frs, mais la moyenne est inférieure de moitié.

Dans les groupes de jardiniers autonomes, les cabanes sont situées en général en fond de parcelle, et la disposition répons manifestement au souci de s'éloigner au maximum des cabanes voisines. Cela n'interdit pas des variantes liées par exemple à des stratégies familiales : dans un groupe de Floirac, un jardinier portugais et ses gendres ont pu progressivement louer des parcelles contigües, et bâtir les intervalles entre les cabanes de façon à constituer une « barre » unique, longue d'une trentaine de mètres : ce système permet à la fois de préserver des pièces individuelles et de donner accès pour chacun aux pièces collectives (repas, élevage, conserverie, cuisine). Mais d'une façon générale, les rapprochements sont fortuits, et d'autant moins souhaités que la cabane est vouée à s'étendre dans toutes les directions : on y accole les élevages d'un côté, les cadres à semis, les serres, de l'autre côté, et parfois aussi, le puits ; derrière à l'abri du vent, la zone réservée au barbecue, aux grillades en plein air ; devant, la véranda ou la tonnelle. Il faut de l'espace, et de l'intimité aussi, pour accueillir les enfants ou les petits enfants, la famille, organiser des repas privés, des après-midi dominicaux de repos, de jeux, de discussions,... il faut aussi éviter une mitoyenneté gênante, pour celui qui reçoit, mais aussi pour son voisin. D'ailleurs, quand c'est possible, on oriente les cabanes de façon à ne pas avoir de vis-à-vis, on « joue » avec les arbres, les replis de terrain... En fait, au gré de l'habileté du jardinier, les organisations de la cabane se font et se défont en fonction de son usage privilégié.

Au premier coup d'œil, on peut ainsi déceler le jardinier qui reçoit fréquemment des visites amicales et familiales. Une cabane à outils ? Nous avons parfois visité des cabanes de 30 à 40 m² dans lesquelles le matériel occupe à peine un recoin derrière la porte. Le reste ? Une cuisinière à gaz, une table, des bancs, un vaisselier, une armoire à conserves... Ceux qui n'apprécient pas les réceptions : « *un jardin, c'est fait pour travailler* », organisent au contraire tout l'espace en fonction de l'activité de jardinage et d'élevage proprement dite. Mais même si on reçoit peu « au jardin », « *on n'est pas des bêtes se travail* », et dans une cabane de Bouscat, c'est un lit et son chevet qui occupent les $\frac{3}{4}$ de l'espace intérieur. Notons que l'aménagement pour le repos et le repas, sont des options qui restent peu fréquentes quand les jardiniers résident à proximité, ou quand ils habitent une maison individuelle dotée de dépendances. Dans le cas contraire, annexes et mobiliers étrangers à l'activité spécifique

du jardin se rencontrent souvent : les apprentis font office de grenier, de cave, de cellier ; on entrepose les conserves, les ustensiles de cuisine volumineux, les lessiveuses... dans des meubles réformés de la résidence principale. On installe un atelier, on range les outils de mécanique, de menuiserie... ; nous avons même interrogé un jardinier réparant benoîtement un bateau de 6 mètres sous sa véranda ! A l'extérieur, on a installé des balançoires, on étend le linge, on dispose la piscine gonflable entre carottes et radis, on répare la mobylette du voisin... Pour beaucoup de résidents en habitat collectif, la cabane et ses extensions composent ainsi l'exiguïté et l'inadaptation des espaces individuels et communs du logement et de la cité.

C'est pourquoi les jardiniers attachent une grande importance à ces constructions qui incarnent un projet personnel, parfois un rêve de maison que l'on pourra construire « en vrai », qui permettent de maîtriser un « bout de vie », de faire un pas de côté... Ce sont ces constructions qui essuient le mépris des esthètes de circonstance, ce que leurs conditions et leurs modes de vie rendent difficilement sensibles à des pratiques dont le sens ne peut que leur échapper, si tant est qu'ils éprouvent le besoin de se pencher sur la question.

On ne peut pas conclure cette description de l'architecture potagère sans évoquer les espaces communs.

Il est inutile ici de s'appesantir très longtemps sur **les espaces communs** à l'ensemble des jardiniers d'un groupe. D'une part, parce que leur existence et leur usage sont liés à la question de la vie collective des groupes sur laquelle nous ferons quelques remarques ultérieurement. D'autre part, parce que des « espaces communs », ou du moins désignés comme tels, se rencontrent uniquement dans les groupes récemment créés sous un label officiel.

Toutefois, tous les groupes sans exception disposent d'allées utilisées par tout le monde, d'espaces collectifs autour d'un puits, de surfaces communes inutilisables en jardin pour telle ou telle raison... Les jardiniers ont parfois défriché un coin réservé à la pétanque, un bout de terrain ombragé où une souche fait office de banc propice aux discussions, aux rencontres imprévues. Mais, dans la plupart des groupes, personne ne vous indiquera « l'espace commun », sauf à vous désigner l'allée centrale : « *c'est ça que vous voulez dire ? Ben, faut bien accéder aux jardins encore heureux, le passage est public* ». En fait, chaque espace privé tient lieu tour à tour d'espace public informel, même si certains jardins sont plus accueillants que d'autres, du fait des caractéristiques de la cabane ou du jardinier : « *Les gars viennent souvent chez moi parce que j'aide à remplir des papiers, les impôts, tout ça... et puis, je suis bien situé, en bord de groupe ; alors petit à petit, quand on a envie de discuter, on vient plutôt ici maintenant, c'est le bistrot du coin, quoi, quand il y a à boire...* ». Mais tous ces « lieux publics » variables dans le temps et dans l'espace, ne rassemblent chacun qu'une partie des usagers, un clan constitué sur la base d'affinités.

Dans plusieurs groupes récents, les concepteurs au contraire ont souhaité aménager et délimiter des espaces communs spécifiques, soit à fonction utilitaire, soit pour « favoriser la convivialité ». Les parkings constituent l'essentiel des espaces fonctionnels, dans lesquels se

classent également les lieux de dépôts des déchets des jardins ou les sanitaires collectifs, comme à Gradignan dans le groupe d'Ornon. Dans ce dernier, le projet initial prévoyait par ailleurs l'édification d'une salle commune, lieu de détente et de réunion, qui n'a jamais vu le jour, faute de crédits. Le souci de rompre avec la disposition linéaire des parcelles et le quadrillage des groupes a suscité l'aménagement de « respirations paysagères », sous forme de ronds points fleuris, de « bosquets sauvages » équipés de bancs et de lampadaires... Mais les « espaces conviviaux » s'adressent surtout aux familles des jardiniers, et aux enfants, en particulier : des tertres ensablés, équipés de mobilier ludique « permettront à vos rejetons de s'ébattre sous l'œil de leur mère sans gêner la tranquillité du groupe des jardiniers »... Il faut noter ici que, dans les groupes plus « autonomes », l'accueil des enfants se fait dans les jardins individuels, et que « le jardinage avec grand-père » les intéresse tout autant qu'un vague rondin à escalader. Nous avons été témoins de plusieurs « scènes de genre », avec gamins trotinant derrière pépé, l'arrosoir à la main, ou gamin négociant la grâce grand-paternelle pour le lapin blanc de la cage du fond, ou pour le canard adopté dès la naissance...

Fonctionnels ou conviviaux, il faut enfin remarquer que les espaces collectifs occupent jusqu'à 3°% de la surface totale de certains groupes récemment créés...

9 – LES INFRASTRUCTURES : « BIDONVILLE » OU « JARDIN-PHOENIX » ?

La taille des parcelles, les clôtures, les accès à l'eau, les abris, les espaces communs : chacun de ces éléments peut donner lieu à des choix très différents de conception, plus ou moins contraints par les conditions naturelles d'installation. Ces infrastructures disparates se combinent en plus de façons très diverses, même si une tendance récente fait ressortir des principes d'organisation communs aux nouveaux groupes officiels. Parfois, aucune de ces infrastructures n'est visible : ni clôture, ni abris, et seuls quelques bidons signalent l'activité. C'est ainsi que certains groupes sont difficiles à repérer en hiver, quand la physionomie des jardins en attente s'harmonise avec le paysage des terrains vagues alentour. Cette austérité est rendue possible, on l'a vu, par la proximité d'un cours d'eau, ou de la résidence des jardiniers. D'autres groupes au contraire cumulent l'ensemble des infrastructures essentielles, que le résultat se rapproche du monde ordonné, du monde désordonné, ou des états intermédiaires qu'un premier regard nous avait amenés à distinguer.

Quelle que soit la combinaison, les choix d'infrastructures conditionnent largement le fonctionnement collectif, et orientent les activités individuelles de façon plus ou moins contraignante. A la fois condition et produit de l'autonomie des usagers, l'organisation et l'aménagement interne du groupe constituent dès lors l'enjeu principal des conflits observés entre les jardiniers, et ceux des gestionnaires qui se soucient de l'image de « leurs » équipements. Ces conflits se traduisent par une « guéguerre » permanente dont l'objet paraît a priori disproportionné au regard de l'énergie dépensée par les protagonistes. Mais c'est que chaque détail renvoie à une opposition plus globale : en définissant l'espace, on définit également les activités légitimement acceptables, quitte à conforter les contraintes spatiales par un règlement intérieur qui mettra les points sur les « i ». Dans la plupart des équipements récemment créés, l'élaboration du règlement vise à conserver aux groupes, le plus longtemps possible, la physionomie initiale que les promoteurs ont souhaité leur donner en concevant le projet « idéal ».

Tout ce qui ne cadre pas, ou plus, avec la maquette dévoilée lors de l'inauguration, devient sujet à controverses ; tout ce qui révèle un début d'appropriation des lieux par les usagers, toute initiative atypique attire suspicion et rappel à l'ordre : l'aspect extérieur des cabanes, en premier lieu, et l'introduction de l'élevage, la rectitude des allées et des clôtures, l'entretien régulier du potager (pas question de « laisser tomber » provisoirement pour telle ou telle raison personnelle), un choix de monoculture incompatible avec la fonction de consommation familiale (on soupçonne alors l'utilisateur de se spécialiser pour vendre²⁹, les modalités et les

²⁹ Soupçon parfois justifié ; mais beaucoup font un choix de monoculture pour d'autres raisons ; par exemple, on peut faire seulement du maïs pour économiser la nourriture de l'élevage qu'on a au jardin, ou chez soi ; on

temps d'arrosage, le stockage de divers matériaux (« ça fait gitan ferrailleur »), les visites trop fréquentes de familles turbulentes qui s'ébattent au-delà de l'espace « privé » du jardinier (« ils ont des aires de jeux pour s'amuser »), etc.... Le quadrillage spatial et le quadrillage idéologique s'entretiennent ainsi mutuellement, même si on a vu évoluer les principes de conception des équipements depuis la fin des années 70.

Il est vrai que les suggestions en la matière n'ont pas manqué, de la part des cercles ministériels qui découvriraient alors la qualité de la vie, et nous apprenaient, à notre grande stupéfaction, que le cadre dans lequel nous vivions pouvait avoir quelque importance. Les groupes collectifs de jardins y ont puisé une seconde jeunesse : on a fait plancher sur la question une cohorte d'architectes paysagistes, spécialistes des « espaces verts, clefs en main », on a veillé à leur adjoindre quelques ethno conseillers, ravis de contribuer au maintien d'indigènes jardiniers si pittoresques, et pas trop éloignés du 5^{ème} arrondissement. L'objectif était de rénover l'image des « jardins ouvriers » (ouvriers ? pourquoi pas prolétariens, aussi... et si on les appelait familiaux ?), en mêlant l'imaginaire, car « il faut du rêve pour tout le monde », au réalisme, car « il ne faut pas non plus exagérer ». Dans le registre imaginaire, on a ainsi assisté à l'éclosion de cabanes en formes d'igloos lapons, on a préconisé les huttes hopi³⁰ ou les cases version Casamance modifiées Seine et Marne... Dans le registre réaliste, un véritable délire règlementaire s'est emparé des concepteurs nationaux, qui sont allés jusqu'à définir les hauteurs maximum des tuteurs pour les pieds de tomates, et à fortement déconseiller les rames de haricots et de petits pois, trop voyantes !...

Localement, les gestionnaires officiels se sont montrés beaucoup plus circonspects, mais ils ont suivi le mouvement général, et ont adhéré à l'objectif essentiel de normalisation des équipements ainsi rénovés et relégitimés. Or, nous avons déjà évoqué l'obstination des jardiniers à modifier progressivement les espaces individuels et collectifs en fonction de leurs aspirations, et en dépit des rappels à l'ordre plus ou moins insistants des responsables. D'où les conflits qu'il est cependant rare de voir dégénérer en confrontation ouverte, et déboucher sur l'expulsion de l'indiscipliné : les jardiniers tiennent à leur parcelle et se plient aux injonctions, en attendant des jour meilleurs ; on détruit alors l'appentis adjacent à l'abri officiel, on met au rebut les bidons rouges et bleus, on entrepose le stock de ferraille dans la cave d'un voisin, on démonte un pylône supportant l'antenne de CB, on revend les poules à un collègue, on planque les lapins dans un coin sombre de la cabane, on explique au beau frère qu'il faudra trouver un autre endroit pour réparer sa voiture, etc....

Mais comment les gestionnaires, qui imposent de telles exigences, peuvent-ils justifier leur opiniâtreté à établir et maintenir des règles fonctionnelles et esthétiques auxquelles n'adhèrent manifestement pas la grande majorité des usagers ? Une des principales raisons avancées tient à l'acceptabilité des équipements par leur voisinage immédiat et les pouvoirs publics locaux. « Il ne faut pas donner le bâton pour se faire battre », et les gestionnaires veulent prévenir les

peut faire seulement de la menthe pour la diffuser dans le quartier et casser le monopole inflationniste de certains commerçants...

³⁰ Hutte indienne.

critiques anti bidonvilles qui mettraient en péril l'existence même des jardins. S'agit-il uniquement d'un prétexte, destiné à conforter une autorité arbitraire et sans objet ? Certainement, du moins dans certains cas, quand la localisation des groupes, à l'écart de tout passage quotidien de personnes étrangères aux jardins, interdit d'invoquer le motif d'acceptabilité. Mais ce jugement reste partiel toutefois, car le problème de l'insertion des jardins dans l'environnement s'est posé, et se pose, en maints endroits, et ne relève pas seulement d'une lubie de gestionnaires tatillons et paranoïaques. Pour montrer l'importance de la question des infrastructures, et de l'image des jardins collectifs, revenons sur l'exemple significatif du groupe de Mourenx, dont nous avons déjà évoqué la délicate situation.

Le motif expressément invoqué par le prioritaire du terrain et les autorités locales pour envisager la suppression de ce groupe relève en effet de l'appréciation négative portée sur l'aspect esthétique de l'ensemble. Comme fréquemment, les critiques visent essentiellement les abris de jardins : homogènes à l'origine, ils ont subi depuis la création une série de modifications successives. Certains ont été entièrement reconstruits, d'autres ont été prolongés par des appentis de taille et de forme variées, tandis que certaines parcelles ont été carrément enrichies d'une nouvelle construction, destinée en général à un ou deux élevages. Il faut noter que l'on accède à ce groupe par une impasse à peine carrossable, empruntée uniquement par les jardiniers et les habitants d'un lotissement situé à deux ou trois cent mètres en amont, et dont aucun pavillon n'a vue sur les jardins. Bloqués sur deux côtés par un champ de maïs et une forêt, le groupe est donc assez isolé de tout voisinage, à tel point que des vols récents ont perturbé son fonctionnement ; beaucoup d'autres jardiniers de Mourenx, installés chez des propriétaires privés, se félicitent d'ailleurs d'avoir choisi cette solution qui les met à l'abri de l'attrait exercé par la concentration des élevages³¹. Malgré cet isolement, le groupe est soumis aux regards des usagers d'un ensemble sportif, qu'une rivière douteuse et un rideau d'arbres trop clairsemé séparent des jardins. Or, il semble que cela pose des problèmes, et que l'on reproche à l'équipement « son aspect bidonvillesque », selon les informations que l'on nous a rapportées. Et effectivement, depuis le terrain de football, si l'on mesure 2,10 m, que l'on grimpe sur la barre transversale des « cages », et que l'on plisse les yeux, on peut apercevoir entre les branches, un toit de cabane posé de guingois³².

Quoiqu'il en soit, « *ça fait pauvre* », « *c'est le souk* », « *c'est une zone* », « *on est chez les gitans* », « *ça déshonore la ville* », etc... Traduit dans le langage du responsable national de la LCTF, intervenu plus ou moins à la demande des gestionnaires locaux, cela devient : « *C'est un jardin de portugais* »... ; ce cri du cœur a embarrassé quelque peu les responsables du groupe, puisque la honte s'abattait ainsi sur un jardinier, ancien président de l'association de Mourenx... Toujours est-il que pour écarter les menaces, momentanément du moins, il a fallu repeindre les abris après suppression des apports fantaisistes, détruire les élevages,

³¹ Trois autres groupes privés, rassemblent une trentaine de jardiniers à Mourenx, tandis qu'une centaine ont choisi la formule d'une location chez un particulier. Beaucoup d'autres s'arrangent avec les agriculteurs des Communes alentours.

³² Rappelons que l'on est à Mourenx, ville nouvelle, dans un paysage totalement dominé par la présence des tours élevées dans les années 50, il y a donc bien d'autres horreurs à se mettre sous l'œil...

réorganiser la distribution des parcelles, dégager les ferrailles amoncelées ici et là, etc.... A cette condition, le responsable acceptait de négocier un éventuel rachat de terrain par l'organisation nationale, en offrant sa garantie morale et financière aux autorités locales. Pour faire bonne mesure, on a doublé le montant des cotisations, en rappelant l'obligation d'y inclure la part réservée à l'association nationale et à l'abonnement à son journal.

Bien entendu, les indignations esthétiques du propriétaire du terrain, par ailleurs organisme constructeur des tours de Mourenx (et qui a ainsi prouvé ses préoccupations artistiques), ne sont pas tout à fait innocentes. Mourenx appartient en effet à un bassin d'emploi que l'épuisement du gisement de Lacq condamne à une profonde dévitalisation, déjà largement entamée. Le désengagement des grandes firmes industrielles conduit les gestionnaires de l'habitat social à parer au plus pressé face aux conséquences sociales de la désindustrialisation : départ des cadres solvables, montée des impayés de loyer, etc.... D'autre part, l'état du bâti nécessite une réhabilitation coûteuse qui exige la constitution de provisions financières importantes. Dès lors, comme partout ailleurs, on tente de céder une partie de son patrimoine de façon à remettre en état l'autre partie, et, en outre, on se sépare des réserves foncières devenues inutiles. Or, il se trouve que le « haro sur les jardins » a été de peu précédé de la soumission aux autorités locales d'un projet d'installation de centre commercial ; le terrain proche du stade n'est pas si mal placé, et qui peut refuser une taxe professionnelle à l'heure du « sauve qui peut » industriel ? Résultat : et si on remplaçait les hideux jardins par un splendide magasin ? Naturellement, chacun connaît les exemplaires qualités architecturales des grandes surfaces alimentaires, et l'implantation projetée a soulevé moins d'inquiétudes esthétiques que la trentaine de cabanes en bois aménagées par les jardiniers...

Mais même si on peut mettre en évidence le caractère sélectif des préoccupations environnementalistes, on constate que l'aspect extérieur des groupes de jardins peut constituer un obstacle non négligeable à leur maintien. Par ailleurs, l'indignation esthétique se double parfois d'une aversion plus implicite à l'égard des caractéristiques sociales et/ou ethniques de la communauté des jardiniers. Nous reviendrons par exemple sur le « squat portugais » de Gélos, près de Pau, ou sur le groupe de Bouscat : sur ces deux équipements, pèsent des menaces plus ou moins précises, activées par une cohabitation conflictuelle avec des habitats et des habitants, soucieux de l'image de leur quartier. Dans ces conditions, l'incompréhension culturelle est exacerbée par la proximité spatiale, et le jugement esthétique vient apposer son cachet de neutralité sur un rejet plus profond, teinté d'un certain mépris pour des pratiques jugées archaïques et dégradantes.

Outre le motif-prétexte d'acceptabilité, les gestionnaires officiels justifient également la normalisation des équipements par le souci républicain d'égalité entre tous les usagers : « pour préserver une bonne entente, il faut loger tout le monde à la même enseigne » ; on applique ainsi le système des « blouses grises » au jardinage collectif. C'est cette idée de la discipline collective que nous allons maintenant aborder, en examinant combien la conception initiale des équipements peut conditionner leur fonctionnement ainsi que la vie sociale des usagers.

10 – CREATION ET FONCTIONNEMENT DES GROUPES

Au cours de notre enquête, nous avons eu l'occasion de suivre l'éclosion de quelques groupes nouveaux. Les projets qui ont abouti à une réalisation concrète relevaient exclusivement d'expériences à finalité explicitement sociale. Mais deux projets initiés par des associations officielles sont sur le point de se concrétiser sur le terrain, au moment où nous écrivons ces lignes ; d'autre part, les entretiens effectués et la consultation des documents nous ont procuré une information assez précise concernant les créations officielles des dix dernières années. En outre, dans le domaine des groupes plus autonomes, privés ou squattés, s'il n'y a eu à notre connaissance aucune création, nous avons pu toutefois observer quelques extensions, plus ou moins importantes. C'est pourquoi, sans trop déflorer la question des « obstacles à la création » que nous analysons en conclusion de ce rapport, nous pouvons d'ores et déjà insister sur le constat suivant : au gré des options des promoteurs des équipements, des écarts énormes apparaissent entre les divers coûts de création qui nous ont été communiqués.

Cela semble certes relever de l'évidence, mais c'est une évidence qui a du mal à s'imposer, et du moins, à susciter la réflexion. Si l'on ramène l'investissement global de départ au coût unitaire par parcelle, on obtient aussi bien des coûts de 500 à 1000 Frs par jardin, que des coûts atteignant 20 à 30000 Frs par jardin... Même quand les conditions initiales, en particulier naturelles, sont en faveur des créations officielles³³ on parvient fréquemment à des écarts de 1 à 10. Prenons par exemple la situation extrême, mais observée, d'une quinzaine de jardiniers squattant un terrain municipal laissé en déshérence. Chacun construit sa cabane, bricole ses clôtures, aménage ses allées ; on creuse un puits collectif, et il y a toujours un jardinier maçon, ou quelqu'un de sa famille, pour cimenter le puits et prévenir l'effondrement. Au besoin, on se cotise pour l'achat d'une motopompe collective ; si un « nouveau » se présente, il en paiera sa part sous une forme variable. Résultat : si l'on admet quelques frais en matériaux (ciment, planches) qui viennent s'ajouter à l'achat de la pompe collective, le prix de revient de la quinzaine de jardins ne dépasse pas 5 à 6000 Frs, soit 400 Frs maximum en coût de la parcelle³⁴.

A l'autre extrême on évoquera par exemple, tout aussi réel, d'une création menée par des promoteurs officiels. Au départ, on ne connaît pas le nombre de jardins que l'on va créer, ou qu'il serait souhaitable de créer ; mais on dispose d'un terrain, cédé par telle ou telle institution : voyons ce que l'on peut en faire. On cherche en premier lieu un architecte paysagiste (premiers frais : les honoraires) chargé d'établir un devis sur la base d'un cahier des charges plus ou moins rigide. Il faut prévoir défrichage et aplanissement du terrain, installation d'une clôture extérieure doublée de haies végétales, un portail, le tracé des allées, éventuellement des trottoirs, le raccordement au système de distribution d'eau et le réseau

³³ On a vu que c'était peu souvent le cas, puisque les promoteurs s'en tiennent aux opportunités foncières, sans forcément étudier les conditions physiques d'installation. Par contre, les créations officielles sont souvent exemptes, pour la même raison, des coûts fonciers initiaux ou du poids financier d'une location.

³⁴ Ce total s'entend, bien entendu, hors investissements individuels (outillage par exemple).

intérieur, le raccordement EDF et l'installation des lampadaires, le traitement paysager des espaces publics et le mobilier urbain (bancs, structures ludiques pour enfants), le tracé des parcelles et leurs clôtures intérieures, l'achat et l'installation des abris individuels³⁵. Bref, on obtient rapidement un devis approchant 4000000 Frs pour un peu plus d'une centaine de jardins ; encore faut-il envisager un dépassement aux alentours de 10%, dont le seul montant suffirait à créer 1000 jardins selon la méthode précédente.

On voit donc que les conséquences financières de la normalisation des équipements sont loin d'être négligeables ; à tout le moins, paraissent-elles singulièrement disproportionnées au regard de l'enjeu de cette normalisation : dans l'hypothèse la plus favorable, le rapport est de 1 à 10 entre le coût unitaire d'une parcelle « autonome » et celui d'une parcelle normalisée. A ce premier constat, il faut ajouter un corollaire : on sait en effet que les réserves propres des associations suffisent à peine à assurer l'entretien régulier de leur parc existant ; dès lors, quels que soient le rayonnement de l'association et l'ampleur du patrimoine antérieurement constitué, chaque projet de création réclame la mobilisation d'importants financements extérieurs. Mais si l'on en juge par notre recensement et les informations recueillies auprès des gestionnaires, les soutiens financiers publics ou privés à elles ont souhaité en général maîtriser le processus de création, quitte à déléguer ensuite la gestion à une association communale créée pour les besoins de la cause. C'est ainsi par exemple qu'ont procédé les villes de Bayonne et de Gradignan, en créant leurs propres groupes, tout en montant des associations « maison » pour profiter des incitations financières qui accompagnaient les dispositions nationales.

Au mieux, les promoteurs historiques du jardinage familial ont-ils dû accepter une dépendance forcée à l'égard des partenaires publics locaux. Naturellement, cette dépendance s'est accrue avec les nouvelles dispositions de 81-82, orientant préférentiellement les financements nationaux de jardins familiaux vers des opérations d'urbanisme social (Habitat Vie Sociale par exemple), et surtout avec la loi de décentralisation. Désormais, les compétences en matière de jardinage familial sont transférées au niveau des collectivités locales, et diluées entre régions, départements et communes. Peu sensibilisées en général, les collectivités locales ne sont informées de cette nouvelle compétence que lors des réceptions des dossiers de demandes de subventions... Si quelques régions, comme l'Île de France, consacrent une ligne budgétaire spécifique à la création d'équipements, la plupart des élus locaux réagissent au coup par coup aux demandes formulées par les associations. Celles-ci ont connu peu de difficultés dans ces conditions nouvelles, quand un partenariat étroit avec une commune préexistait au changement, comme c'était le cas à Pau. A Floirac, une association comme le Jardin du Cheminot, grâce au label historique et professionnel garantissant son sérieux, a pu s'inscrire dans une procédure « Banlieue 89 », et créer un nouveau groupe en collaboration avec la commune. Mais dans un contexte d'augmentation des difficultés socio-économiques et de pénurie relative des finances locales, les communes pourront-elles durablement soutenir des projets coûteux et peu attentifs aux publics défavorisés ?

³⁵ Il faut noter que l'achat des abris mobilise souvent plus de la moitié des frais de création « officielle »...

Déjà, la société des Jardins Girondins, chichement soutenue par la commune d'implantation, a dû amputer (provisoirement ?) un programme récent de création, en renonçant à 75% des parcelles envisagées à l'origine. Faute de moyens, de nombreux projets ne peuvent voir le jour, et dans les réalisations effectuées on privilégie les ambitions « esthétiques » au détriment de l'ampleur du projet... Certes, l'envergure sociale personnelle de certains dirigeants d'associations est de nature à accroître leur pouvoir de conviction auprès de responsables d'organismes privés ou parapublics susceptibles d'entrouvrir leur bourse : les Caisses de retraite par exemple constituent à cet égard des cibles privilégiées, et l'une d'entre elles a soutenu le projet de la société des Jardins Girondins mentionné plus haut. Cependant, ces soutiens sont condamnés par nature à rester éphémères et marginaux, et ne suffisent pas à compenser les réticences publiques et à lever l'obstacle financier induit par la normalisation des équipements.

C'est pourquoi il est arrivé fréquemment que l'on passe sur le terrain un certain nombre de compromis avec la doctrine officielle, et que l'on ramène les ambitions affichées au niveau des capacités financières réelles. Par exemple, dans les groupes de Mourenx et de Bègles Bel Air, créés à l'orée des années 60, l'équipement des parcelles en abris « standard » est demeuré inachevé, malgré l'émergence, perceptible à cette époque, des préoccupations « d'acceptabilité ». Plus récemment à Gradignan, on a reporté l'édification de la salle commune et les aménagements destinés aux enfants. D'une façon peut-être plus significative, on en vient même à évoquer chez les promoteurs officiels une éventuelle participation des jardiniers à l'installation des cabanes. On émet certes quelques réserves, mais les avantages techniques offerts par le « montage en kit » laissent entrevoir aux responsables la possibilité de concilier une économie de moyens et un contrôle maintenu sur le résultat final. Dans le cadre d'une récente extension de son groupe de Bègles, la société des Jardins Girondins a ainsi confié aux candidats jardiniers le soin d'équiper la douzaine de parcelles proposées en supplément.

Cependant, fondée uniquement sur des considérations financières, l'innovation reste bien timide. Contrairement aux options délibérées de certaines initiatives à finalité sociale³⁶, ce pragmatisme laisse peu de place au souci de favoriser l'appropriation des lieux par les usagers. Et à vrai dire, on prend des risques calculés car la participation des usagers à la création, ou plutôt à l'extension, concerne uniquement des groupes déjà anciens, dont on n'attend que très modérément qu'ils symbolisent la nouvelle politique des associations officielles. A Pau également, nous avons pu constater que l'emprise des gestionnaires montrait des signes évidents de relâchement surtout dans les groupes les plus anciens. Au fond, là comme ailleurs, on fait de nécessité vertu, mais on se satisfait de l'existence d'un ou deux « groupes vitrines » vers lesquels on aiguillera plus volontiers les éventuels visiteurs.

C'est donc essentiellement à propos des équipements récents, et à venir, que s'est manifestée, et se manifestera de façon toujours plus aigüe la contrainte financière que suppose une

³⁶ Comme celle du Secours Populaire, à Dax, par exemple.

normalisation des infrastructures plus systématiquement souhaitée et appliquée depuis le milieu des années 70. Si l'on s'en tient à l'histoire récente, et sans préjuger des capacités d'adaptation des associations officielles, le contournement de cette contrainte s'est traduit, et se traduira, par une limitation du nombre de projets, plutôt que par une mobilisation plus intense des usagers lors des créations. Pourtant, cette dernière stratégie, empruntée par contre par les quelques promoteurs régionaux de jardins sociaux que nous avons rencontrés, permet une réduction des coûts de création non négligeable, même si ce n'est pas la seule raison avancée pour justifier l'auto aménagement. Elle permet également une réduction des coûts de création non négligeable, même si ce n'est pas la seule raison avancée pour justifier l'auto aménagement. Elle permet également aux créateurs d'instaurer un certain compromis entre leurs objectifs et moyens, et les attentes hygiénistes du voisinage ou des élus locaux. Car les contraintes de la normalisation pèsent sur l'ensemble du champ du jardinage collectif ; chaque association, chaque promoteur, doit composer avec un référentiel qui s'impose à tout le monde, y compris à ceux qui n'adhèrent pas aux principes du jardinage « de luxe ». Toutefois, il convient d'ajouter que les « créateurs sociaux » ne sont pas toujours en complète rupture avec les préoccupations fonctionnalistes et esthétiques de la normalisation. A leur décharge, il faut noter qu'ils ont défriché un secteur souvent inconnu pour eux, dans ses aspects réglementaires et technico-économiques ; aussi s'en sont-ils remis spontanément aux seules références proposées dans ce domaine, c'est-à-dire à celles émanant des associations nationales comme la LCTF. C'est pourquoi nous verrons qu'il est urgent de reconsidérer les principes idéologiques et réglementaires qui entravent, financièrement entre autres, les initiatives innovantes de l'action sociale dans le secteur des jardins collectifs.

11 – LES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

Outre les coûts de création et, indirectement, les modalités de financement, la normalisation des équipements affecte également, quoique de façon plus limitée, les coûts de fonctionnement. Ce dernier terme est ici assez impropre, et nous l'utilisons uniquement par commodité ; sous l'expression générique de « coûts de fonctionnement », nous regroupons en effet des dépenses de natures très diverses : charges financières liées à la création, et différées sous forme d'amortissement d'emprunts³⁷, dépenses liées au foncier, frais d'entretien des infrastructures collectives et/ou individuelles³⁸, dépenses de fonctionnement au sens strict (eau, par exemple), charges afférentes à l'appartenance à une association départementale ou nationale. Pourquoi regrouper des dépenses et des postes correspondants si différents ? Tout simplement parce que nous avons privilégié les « coûts de fonctionnement » vus du côté de l'utilisateur, et que ces coûts si divers se retrouvent peu ou prou à travers les contributions versées par les jardiniers et perçues par les gestionnaires et les propriétaires. A ce choix, il y a trois raisons : d'abord, la contribution financière du jardinier constitue souvent le seul élément fiable, et disponible de façon homogène sur l'ensemble des groupes³⁹, pour apprécier et comparer les situations ; ensuite, en tant que facteur éventuel d'exclusion par le prix de certaines catégories de population, cette contribution méritait notre attention ; enfin, la question du montant de l'effort financier demandé aux jardiniers nous a été fréquemment posée au cours de notre étude, par les usagers eux-mêmes, par les gestionnaires et surtout par les éventuels nouveaux créateurs, chacun étant soucieux de savoir ce qui se passe chez le voisin pour adapter ou situer ses propres options.

Il est cependant de préciser immédiatement les risques que l'on prendrait à tenter d'effectuer des comparaisons mécaniques entre coûts des divers équipements, ou à tenter d'établir une moyenne des contributions. La structure des dépenses couvertes par les contributions des usagers se révèle en effet fort variable : dans certains groupes, on couvre l'ensemble des dépenses énumérées ci-dessus, et dans d'autres, on n'en règle aucune (dans les squats, en particulier...) ; mais on ne bénéficie pas des mêmes avantages et on ne souffre pas non plus des mêmes inconvénients. De plus, cette structure des dépenses se modifie parfois dans le temps : par exemple, en période d'élections municipales, il se peut que certains groupes se trouvent exemptés de dépenses relatives à l'arrosage, dans les cas où les jardiniers sont raccordés au réseau communal de distribution. Troisième point : la nature juridique des contributions individuelles est différente ; on a vu que certains usagers réglaient des cotisations, tandis que d'autres paient des loyers. Dans le registre du foncier, il faut également distinguer, selon les types de propriété, les dépenses sous forme de loyer calculé en fonction

³⁷ Emprunts garantis le plus souvent par les collectivités locales partenaires.

³⁸ Ces frais correspondent à la fois à des achats de matériel et à du temps de travail, quand on fait appel ponctuellement à des entreprises extérieures ou quand on salarie un ouvrier d'entretien régulier.

³⁹ Compte-tenu des réserves déjà émises à propos des difficultés d'accès à ces données ; en outre, cette contribution n'est pas toujours la même pour tous les jardiniers d'un même groupe (surfaces occupées différentes, etc....).

de la surface, sous forme mi-monnaire, mi en nature (métayage), ou sous forme de redevances (propriété publique ou assimilée). Leur importance est rarement liée à la surface utilisée⁴⁰. Un autre paramètre intervient : la localisation du groupe, qui permettra parfois d'exempter régulièrement les usagers de toute dépense d'eau⁴¹. Il faut enfin noter un sixième et dernier point, particulièrement important : selon les groupes considérés, la contribution du jardinier couvre plus ou moins de dépenses individuelles ou collectives. Dans certains groupes, la contribution règle uniquement le loyer, et le jardinier devra alors éventuellement faire face à d'autres charges ; dans d'autres groupes, une fois la contribution financière versée en début d'année, l'usager se verra financé par l'association tous ses besoins en eau, ou même la réfection de sa cabane : à Gradignan, les ressources de l'association ont permis l'achat de peinture destinée à rénover les abris de tous les jardiniers. Autre exemple : une contribution comprendra l'adhésion à une association nationale, ce qui permettra plus tard de profiter de certains avantages, comme l'accès aux semences à des prix préférentiels pour les adhérents du Jardin des Cheminots. On voit donc que règne une extraordinaire diversité, et que la multiplicité des combinaisons de facteurs possibles ainsi que l'hétérogénéité des services rendus rendent délicate une comparaison raisonnée des tarifs pratiqués. Ce que l'on peut toutefois avancer, c'est que les choix initiaux en matière d'installation et d'organisation du groupe et des infrastructures déterminent des « profits », et donc, peu ou prou, des coûts de fonctionnement à venir.

C'est en ce sens que la normalisation joue un rôle dans l'augmentation des contributions demandées aux jardiniers, au vu des constats que nous avons effectués dans les groupes récemment créés ou « recadrés ». En installant les groupes au hasard des opportunités foncières, on aura en effet plus de « chances » d'être contraint à se raccorder au réseau public de distribution d'eau, par exemple, et donc d'accroître les charges afférentes⁴². En assurant une partie du financement initial par des emprunts, on aura des frais financiers durables. En fournissant des abris standards auxquels on souhaite conserver leur « cachet » d'origine, on se prépare un entretien régulier et des réparations coûteuses ; pendant ce temps, le jardinier auto-constructeur atténue les dégâts avec ses planches récupérées... Il faut également évoquer ce qui relève d'un « état d'esprit » propre aux groupes officiels et qui entraîne certaines conséquences. Par exemple, l'association de Gradignan a récemment eu à faire face au remplacement de deux pompes collectives, rendues inutilisables par le gel ; dans d'autres groupes officiels, on nous a maintes fois signalé des cas semblables ou proches, en insistant sur les frais importants de réparation des pompes collectives, manuelles ou électriques. Or, on a pu constater que les jardiniers plus « autonomes » adoptent en général des comportements autres que ceux de « consommateurs » ou « d'ayant droits » de leurs groupes ; en

⁴⁰ C'est le cas des locataires du Port Autonome de Bordeaux ou de la SNCF. Des titulaires de parcelles de 800 m² paient autant que ceux qui ont 200 m². On peut citer également le cas d'un agriculteur exproprié et indemnisé par la SNCF, et qui a repris ses terres en location dans l'attente des travaux qui ont motivé l'expropriation. Depuis 15 ans, il règle une redevance peu élevée au regard des prix classiques.

⁴¹ Quand ils sont près d'une rivière ou d'une autre source naturelle.

⁴² D'autant que certaines communes ont renoncé à leur générosité initiale, en voyant monter les factures au fil des ans.

conséquence, l'entretien, la protection et la réparation des pompes sont assurés le plus souvent par un, ou des usagers, à tour de rôle. Les charges collectives en sont réduites d'autant..., et l'exemple des pompes peut ainsi se reproduire pour la plupart des infrastructures. Il faut toutefois apprécier les remarques précédentes en termes de « tendance ». Car bien entendu, au gré de l'ambiance ou de la lassitude de l'utilisateur promu « plombier d'office », certains groupes « autonomes » ou parties d'entre eux, ont laissé dépérir leurs pompes collectives, chaque jardinier se repliant alors sur une solution individuelle. A contrario, on a vu que les associations officielles ne rejetaient pas toujours toute forme de participation, et que leurs adhérents se mobilisent parfois pour l'entretien des infrastructures collectives ; ainsi, les cheminots du groupe de Cenon Lissandre ont participé à la mise en place du système de distribution de l'eau, savent l'entretenir et le réparer s'il le faut. Il convient également de revenir sur le caractère limité des effets de la normalisation des équipements sur les coûts de fonctionnement, ou plutôt sur le montant des contributions perçues auprès des usagers. En effet, si le calcul des cotisations tient compte des charges prévisibles, les gestionnaires doivent également compter avec les ressources des adhérents, et estimer le seuil au-delà duquel l'effort financier demandé constituerait une désincitation à l'adhésion. C'est pourquoi on essaie en général de limiter quoiqu'il arrive la pression sur l'utilisateur : on étale au maximum les dépenses prévisibles à effectuer, on s'en remet à d'éventuelles subventions « surprises »... ; on met parfois aussi la commune créancière devant le fait accompli d'une dette d'eau... à éponger, comme nous l'avons constaté en deux occasions. De plus, même si cela ne fait pas partie de leurs principes initiaux, il est juste de reconnaître que les gestionnaires, informés par les chefs de groupe, peuvent faire preuve de compréhension dans les cas de situations difficiles vécues par leurs adhérents.

Toutes ces réserves faites, nous pouvons maintenant livrer quelques informations chiffrées concernant quelques cas significatifs, avec moins de crainte qu'elles ne suscitent des interprétations hâtives. Commençons par le bas de l'échelle des contributions, c'est-à-dire par l'absence totale de versements à effectuer par les jardiniers. Dans les « squats », par définition, le fonctionnement ne coûte rien. L'organisation collective restant totalement informelle, les participations financières des individus à la vie du groupe de jardins n'apparaissent que ponctuellement. A vrai dire, les dépenses de fonctionnement sont totalement individualisées, ce qui est d'ailleurs le cas pour une majorité de groupes dans lesquels les jardiniers entretiennent des relations directes avec les propriétaires privés ou publics de leurs parcelles. Dans ces contrats bilatéraux usagers-propriétaires, nous n'avons jamais rencontré d'exemple d'engagement formel des contractants à propos de l'entretien de la parcelle. Les contributions nous ont été présentées comme des loyers correspondant à une simple jouissance foncière, sans qu'une fraction de ces contributions ne soit formellement désignée comme charge due pour frais d'entretien. Dans ce domaine, les négociations se mènent au coup par coup. Les loyers perçus sont très variables, et en général, très faibles, car la plupart des propriétaires souhaitent uniquement couvrir leurs impôts fonciers ; c'est pourquoi aussi les loyers sont calculés et versés annuellement. Localisation, qualité de terre, surface, vœux des propriétaires : compte-tenu de ces paramètres, on a vu des jardiniers déboursant 50 Frs pour 300 m², et d'autres 1000 Frs pour 1000 m². Dans le même groupe du

Bouscat appartenant à plusieurs propriétaires, un jardinier loue 300 Frs / mois une parcelle de 800 m², tandis qu'un autre (une famille, à l'occurrence) verse 1200 Frs / an pour 1000 m² de terrain cultivable. Dans un groupe mixte privé – public situé à Mimizan, un jardinier, locataire d'un particulier, lui verse 200 Frs / an pour 200 m², tandis qu'un voisin locataire de la municipalité verse 50 Frs / an, sans autres charges, pour une parcelle de 300 m².

C'est l'occasion de signaler que les loyers demandés par les propriétaires publics sont en général très nettement inférieurs aux rentes foncières perçues par les « privés » ; du moins quand les groupes publics n'ont pas subi la normalisation des infrastructures et de la gestion. La municipalité de la Réole demande à peine 50 Frs / an pour une parcelle de 200 m² ; la SNCF, hors les groupes officiels de Jardin du Cheminot, demande 60 Frs / an pour 700 m², par exemple pour son terrain proche de la gare de Hourcade. Cependant, on a vu que certains particuliers se satisfont du plaisir de voir leur terrain correctement entretenu, et ne demandent que de la reconnaissance... Au gré des rapports personnels préexistants, ou nés de l'accord initial entre propriétaire et usager, d'autres formules échappent à la relation monétaire : au Bouscat, un jardinier fournit sa propriétaire en fruits et légumes ; à Fumel, un maçon portugais au chômage cultive une parcelle de 600 m² en échange de travaux effectués dans la résidence du propriétaire du terrain. Les combinaisons sont multiples ; souvent, le jardin n'est qu'un élément dans un réseau plus vaste d'arrangements réciproques, qui s'équilibrent en vertu de critères étrangers à la rationalité économique. La circulation des produits et des services est d'autant plus intense et variée quand les familles respectives du bailleur et du locataire vivent à proximité l'une de l'autre : il est alors encore plus difficile de quantifier le « loyer du jardin » en utilisant le procédé de l'équivalent monétaire.

Ponctuels ou réguliers, les avantages du troc ou du métayage sont en général fort appréciés des jardiniers. En général..., car nous avons rencontré des jardiniers « dégoûtés » de ce système fondé sur des relations de confiance mutuelle ; ils en donnent deux raisons principales, liées précisément au caractère informel du contrat passé entre les deux parties. D'une part, certains propriétaires profitent de l'absence d'écrits pour expulser sans rémission les locataires, après bien entendu que ces derniers aient mis les terrains en état. D'autre part, les jardiniers se plaignent des abus des propriétaires soucieux de toucher tous les dividendes de leur générosité, et qui recourent à tous moments aux services des locataires : « on ne peut pas toujours refuser »... Il s'agit là d'un problème parfois évoqué dans les zones démographiquement déséquilibrées, dans lesquelles des personnes âgées disposent d'un jardin qu'elles ne peuvent plus cultiver elles-mêmes : en « embauchant » un jardinier, elles s'assurent la présence régulière d'un homme à tout faire, susceptible de compenser les carences des solidarités familiales ou des services publics d'aide au maintien à domicile. « *Ca commence par un détour par la pharmacie ; après, avant d'aller au jardin, on va faire les courses... puis, c'est autre chose...* » : la fonction sociale de compagnie est acceptée par certains jardiniers, « à condition de ne pas dépasser les limites ». Encore faut-il souligner que nombre de personnes âgées hésitent à passer contrat avec « quelqu'un qu'elles ne connaissent pas », que le jardin soit attenant à leur maison ou situé sur un terrain collectif proche. Et il convient de rappeler à ce propos que les formules de troc et de métayage demeurent

inaccessibles aux catégories de jardiniers potentiels les moins insérés dans un réseau local. A Pessac, un jardinier portugais souhaitant quitter le « squat » qui l'abrite actuellement, nous a expliqué son dépit face à tous les jardins en friche qu'il repère quotidiennement dans son voisinage : « *mais les gens des lotissements et des maisons, on les connaît pas* ». Or, le défaut d'enracinement social coïncide fréquemment avec la faiblesse des ressources monétaires : les candidats jardiniers susceptibles de tirer au mieux les avantages d'un système d'échanges non monétaires, sont donc également ceux qui ont le plus de « chances » d'être exclus d'un tel système. Pour en terminer avec la question des contrats informels de tenure, il faut noter enfin que ces arrangements risquent fort de s'éteindre avec ceux qui en usent le plus volontiers, c'est-à-dire avec la génération des propriétaires aujourd'hui les plus âgés⁴³. Un phénomène identique de dépérissement du troc est déjà perceptible dans le monde agricole, avec l'irruption à la campagne de jeunes propriétaires urbains, à la faveur des successions et des soultes trop lourdes. Dans les centres-villes anciens également, à la faveur des mutations immobilières, les relations personnalisées s'effacent avec les bailleurs de proximité remplacés par les investisseurs lointains et « économiquement rationnels ».

Compte tenu de ces réserves quant à l'intérêt et à l'avenir des contrats informels, il nous faut toutefois insister sur leur importance déterminante quant au maintien du rôle social que joue encore aujourd'hui une part non négligeable du parc privé de jardins collectifs⁴⁴. Par ailleurs, même quand on a affaire à des relations monétaires, les propriétaires parmi les plus « traditionnels » exigent encore des contributions relativement symboliques. Mais ce sont aussi les jardiniers les plus anciens qui en profitent, dans le cadre d'une quasi « loi de 48 » étendue aux jardins potagers. Reste cependant qu'une majorité de particuliers, disposant d'un terrain en ville, alignent désormais leurs prix de location sur ceux du marché foncier. Et c'est pourquoi, au bout du compte, la comparaison privé/public entre les tarifs pratiqués demeure en faveur des groupes publics, du moins quand ceux-ci ne sont pas aux normes. Arrêtons-nous un instant sur les tarifs pratiqués dans les groupes officiels, en nous appuyant sur quelques exemples.

Commençons par le groupe SNCF de Cenon-Lissandre, créé en 1978 mais opérationnel à partir de la saison 1980 : 62 parcelles de 250 m² sur 1,8 hectare. Chaque jardinier verse annuellement 160 Frs ; le tarif reste raisonnable dans la mesure où il n'y a pas de frais d'arrosage, les cheminots ayant réussi à capter une source à proximité. Dans un groupe plus récent créé à Saintes (12 jardins), les jardiniers cheminots règlent 85 Frs / an, auxquels il faut ajouter 120 Frs pour les besoins en eau de chaque parcelle de 200 m². On peut comparer ces tarifs avec les 70 Frs annuels pour 800 m² versés par un cheminot dans un groupe situé sur un terrain SNCF mais n'appartenant pas au Jardin du Cheminot.

⁴³ Mais des informations, peu vérifiables hélas quant à l'ampleur du phénomène, suggèrent un certain renouveau de ces pratiques de micro-métayage, limitées aux terrains privés, et à l'initiative des propriétaires « néo urbains » issues des classes moyennes.

⁴⁴ Un rôle social qui s'étend bien entendu au parc privé des jardins individuels attenants à l'habitat.

Pour des parcelles de 200 m², les groupes récents, créés sous la direction des municipalités de Bayonne et Gradignan, proposent des tarifs sensiblement supérieurs : à Gradignan, on verse 300 Frs annuels par parcelle, et 400 Frs à Bayonne. Deux remarques : les contributions paraissent d'autant plus élevées qu'elles ne comprennent aucun frais d'arrosage dans la mesure où les groupes sont alimentés par des nappes souterraines ; à Gradignan, les 300 Frs couvrent les frais de fonctionnement, tandis qu'à Bayonne, une partie de la cotisation permet de rembourser un emprunt contracté lors de la création auprès du Crédit Agricole.

La Société des Jardins de l'Agglomération Paloise pratique des tarifs moins élevés puisqu'ils sont calculés sur la base de 40 à 45 centimes le m² ; une parcelle de 200 m² coûte ainsi aux alentours de 100 Frs annuels, qui couvrent le foncier et le fonctionnement. A ces 100 Frs, il faut ajouter un forfait obligatoire de 55 Frs annuels par jardinier, destinés à la LCTF nationale. On peut là encore faire deux remarques : le tarif de base se rapproche de ceux pratiqués par exemple dans les groupes publics ou assimilés de la CUB et du Port Autonome, où l'on demande 50 cts le m² pour le jardin CUB de Lormont (eau non comprise), et 320 Frs pour 500 m² à peu près au jardin de Bacalan ; les contributions paloises restent raisonnables, y compris dans le groupe coûteux et récent de « Henri IV », dans la mesure où les coûts de fonctionnement sont répartis sur l'ensemble d'un patrimoine important, (397 lots) qui permet des péréquations entre groupes de standing différent.

Les tarifs pratiqués par la Société des Jardins Girondins, à surface de parcelle équivalente, sont légèrement plus élevés que les tarifs palois : les jardiniers bordelais versent 180 Frs / an, auxquels il faut ajouter 25 Frs de droits d'entrée et de cotisation spécifique. Les coûts d'arrosage ne sont pas inclus, ce qui entraîne des conséquences variables dans les trois groupes de l'association : à Bègles, l'eau affleure, et donc il n'y a aucun frais ; à Mérignac, la commune prenait en charge les factures des jardiniers de la cité du Prada ; à la cité Bel Air d'Ambarès, les jardiniers partagent les dépenses comptabilisées sur un compteur collectif. Il faut noter d'une part que les cotisations de Bègles, par exemple, sont passées récemment de 50 à 180 Frs annuels, à l'occasion de la pose d'un portail et autres aménagements. D'autre part, les responsables du projet de Bruges, en cours de réalisation, évoquent des contributions de l'ordre de 400 Frs à 500 Frs annuels, montants élevés mais « nécessaires à l'équilibre financier de l'opération »...

Pour conclure ce bref panorama financier, on peut avancer que les effets inflationnistes de la normalisation des équipements sur les coûts de création, se confirment quand on aborde les coûts de fonctionnement, mais dans des proportions plus limitées. Toutefois, les créations les plus récentes tendent à accréditer l'idée d'un accroissement continu de l'écart entre les loyers officiels et les loyers moyens demandés dans les groupes privés et publics les plus anciens. Et si l'on essaie d'établir une comparaison globale entre l'ensemble des groupes recensés dans la région, il semble que la palme du « jardin le moins cher » revienne aux groupes publics, et à

certains groupes parapublics⁴⁵. Ce constat doit cependant s'accompagner de quelques réserves indispensables.

Il n'est pas sûr, en effet, que le niveau peu élevé des contributions demandées dans le secteur public ou assimilé (municipalités, SNCF, etc....) constitue à terme un réel avantage pour les usagers ; et il est encore moins sûr que les bas tarifs correspondent à une volonté sociale des propriétaires et des gestionnaires publics. Il semble plutôt que le maintien de prix souvent dérisoires traduise le désintérêt des gros propriétaires publics, à l'égard d'un usage marginal d'une fraction somme totale très réduite de leur patrimoine foncier. Pour les responsables, les jardins n'existent pas, puisqu'ils ne rapportent rien ; et ils ne rapportent rien, puisqu'ils n'existent pas... Dès lors, on aura moins de scrupules à les démanteler pour aménager des zones ainsi réputées vierges de tout usage. Nous avons vu combien le « désintérêt » des propriétaires pouvait parfois être intéressé : « l'oubli », alors, ne fait qu'anticiper une future expulsion que la suspension du versement, de leurs contributions financières, par les jardiniers, rendra beaucoup moins délicate. Face à une éventuelle expulsion, les jardiniers ne pourront opposer aucun droit légitime : en payant très peu, ou même, en ne payant plus aucune redevance, les « squatteurs légaux » profitent d'un « oubli » qui leur prépare des lendemains difficiles. Du côté des propriétaires publics, on considère les espaces jardinés comme de véritables réserves foncières, et on se félicite d'une occupation provisoire qui a le mérite d'éviter la transformation des terrains en dépôts sauvages. Quelquefois, comme dans le cas des jardins des Iris à Lormont et de Bacalan à Bordeaux (CUB et Port Autonome), la stratégie d'attente des propriétaires est plus formalisée : on octroie aux usagers des baux précaires, renouvelables annuellement. Malgré la précarité de la tenure, cette gestion de l'espace public peut présenter un certain intérêt, pour les usagers mobiles par exemple, tout en étant peu risquée pour le propriétaire soucieux de maîtriser sa politique foncière. Pourtant, ces formules suscitent encore quelques inquiétudes, qui ont empêché la concrétisation de projets de création, par exemple dans le cadre du développement social des Hauts de Garonne : et si les jardiniers s'accrochaient à leurs jardins ?...

Oubli intéressé ou pas, les responsables de certains groupes publics ne pratiquent pas la vérité des prix du marché foncier. Un autre facteur vient également expliquer les locations peu onéreuses, dans des groupes pourtant soumis à des dépenses autres que foncières : il arrive que les gestionnaires ou propriétaires publics prennent à leur charge tout ou partie des coûts de fonctionnement. Ces interventions concernent essentiellement les factures d'eau, ce qui réduit de façon substantielle les charges des jardiniers. Mais parfois, conséquence du désintérêt manifesté à l'égard des groupes de jardins, les financeurs ne savent pas qu'ils participent à leur fonctionnement. Cette « ignorance » a des origines variées : de leur propre initiative, des employés municipaux peuvent par exemple consacrer du temps de travail et du temps-machine à la réfection d'une clôture, au curage d'un fossé, au forage d'un puits... ; ou encore, des décisions municipales de couverture des dépenses en eau des jardiniers sont

⁴⁵ Non compris les « squats », bien entendu, et les parcelles cédées en micro-métayage dans les groupes privés ; et compte-tenu également de l'inégalité des prestations offertes ici et là...

reconduites automatiquement, jusqu'à ce qu'un nouvel élu s'avise de l'existence de ce poste budgétaire. Entre temps, la dépense a considérablement augmenté, ce qui suscite d'ailleurs la découverte de l'anomalie. La désinvolture des gestionnaires est ainsi confirmée par plusieurs exemples, qui, en occurrence, concernent surtout les collectivités locales. Mais on observe aussi que la Caisse d'Epargne de Dax a pris en charge pendant de longues années les frais de fonctionnement de son groupe (factures d'eau, salaires d'un ouvrier d'entretien). Et même dans certains groupes associatifs, « oubliés » par les responsables nationaux, on a pu relever des niveaux de cotisation en deçà des loyers associatifs moyens : à Mourenx, on réglait, jusqu'il y a peu, des loyers très inférieurs à 100 Frs annuels, en moyenne.

Quelle qu'en soit la raison, beaucoup de jardiniers contribuent (ou plutôt, contribuaient⁴⁶) au fonctionnement de leur groupe pour un montant inférieur aux prestations offertes, ou inférieur à la somme jugée nécessaire pour une saine gestion de l'équipement. Pourquoi pas, après tout, profiter des participations volontaires ou involontaires des propriétaires et gestionnaires ? Mais le problème est que ces situations acquises risquent constamment d'être remises en cause, ce qui peut alors occasionner des rattrapages douloureux.

Certes, quand il s'agit de groupes municipaux, on peut toujours négocier entre élus et jardiniers électeurs. A la Réole, un remplacement de pompes collectives a occasionné le doublement de la cotisation : de 25 Frs à 50 Frs annuels... De même, la facture d'eau, qui atteignait dix mille francs en 1986 par exemple, est prise en charge aux 2/3 par la municipalité ; on réclame le solde aux jardiniers, soit 3500 Frs, mais en accordant des délais de paiement semble-t-il indéterminés... Par ailleurs, si la somme est un jour acquittée, elle sera reversée aux Œuvres Sociales de la commune : les élus tiennent à montrer qu'il s'agit d'une question de principe, et non de mesquinerie financière. De plus, on n'a pas souhaité profiter du problème pour encore revaloriser les redevances annuelles. Comme le dit un jardinier : « *On s'en sort bien... mais, de toutes façons, ils n'en font rien de ce terrain, alors, c'est vrai qu'on paie pas cher, mais sans nous, ça serait zéro... bon, mais enfin, si il faut qu'on paie un peu d'eau, on paiera bien...* ». Le regain d'intérêt de la municipalité pour les jardins collectifs, tout relatif, n'a pas ici entraîné de conséquences très importantes.

Mais quand le groupe, aidé par la commune, est situé sur son territoire sans dépendre directement de l'autorité municipale, la révision des conditions de participation au fonctionnement des équipements se fait plus abrupte. Il y a quelques années, la commune de Mérignac a décidé brusquement d'interrompre le règlement des factures d'eau du groupe de la cité du Prada, géré par la Société des Jardins Girondins. Selon nos informations, on reprochait aux jardiniers d'abuser de la générosité municipale, entre autres en nettoyant leurs véhicules avec l'eau gracieusement fournie par la commune. De la même façon, la commune de Lormont a suspendu les facilités offertes aux jardiniers du groupe des Iris, situé sur un terrain appartenant à la CUB. Proches d'un château abritant un centre aéré communal et autres activités socioculturelles, les jardiniers des Iris bénéficiaient d'un raccordement direct au

⁴⁶ Car la période récente a vu beaucoup de situations se modifier.

système d'adduction d'eau alimentant le bâtiment. La municipalité réglait ainsi des factures globales dont elle a décidé, il y a deux ans, d'exclure la part revenant aux usagers du terrain de la CUB. Il faut préciser le contexte de cette soudaine interruption de l'aide municipale. La commune de Lormont souhaite accueillir sur ce terrain des Iris, le futur lycée promis de longue date aux élus de la rive droite de l'agglomération bordelaise ; la réserve foncière, englobant les jardins, est d'ores et déjà constituée. En suspendant son aide aux jardins, la commune manifeste clairement auprès de la CUB sa détermination à voir construire ce lycée aux Iris et pas ailleurs⁴⁷, et donc, à voir déloger les jardiniers dans un bref délai. Démunis face à des enjeux qui les dépassent totalement, les jardiniers font donc les frais du rapport de forces qui s'est engagé entre les élus locaux. Le cas méritait d'être cité, car il est assez significatif des situations de nombreux groupes de jardins, installés sur des terrains dévalorisés, mais subitement devenus stratégiques par la grâce de l'urbanisme opérationnel.

Faut-il y voir le dépit des propriétaires face à une occupation peu rentable qui stérilise leur patrimoine foncier ? En tout cas, les rattrapages se font cinglants quand les terrains ont acquis au fil du temps une certaine valeur vénale. En augmentant les loyers, il s'agit au moins de ne pas perdre de l'argent, si on ne peut pas en gagner ; on fait également monter la pression sur les jardiniers... La Caisse d'Epargne de Dax estime ainsi son terrain, occupé actuellement par les jardiniers, à 5 millions de francs environ : de quoi réveiller, il y a quelques temps, l'intérêt pour un équipement à la gestion somnolente. Et l'on « s'aperçoit » alors de déficits accumulés depuis de longues années, déficit de l'ordre de 10 à 12000 Frs annuels : la contribution des usagers passe alors de 70 Frs à 320 Frs annuels, et il n'est plus question de couvrir les dépenses en eau. A Mourenx, ce sont les menaces directes sur le groupe qui ont été à l'origine de la revalorisation des cotisations, qui passent en 1987 de 70 Frs annuels à 200 Frs, en attendant une hausse à venir d'ampleur équivalente. Là pas question d'eau ou de déficit de gestion ; mais il faut financer la normalisation des infrastructures, reconstituer les finances de l'association locales, intégrer dans les versements les cotisations obligatoires à la LCTF nationale, à l'abonnement au journal, etc.... A Dax comme à Mourenx, les rattrapages financiers valent, semble-t-il, pour un sursis : combien de temps le cadre de la Caisse d'Epargne, délégué à la gestion du groupe et favorable à son maintien, pourra-t-il faire avaler à sa hiérarchie la stérilisation d'un terrain que le développement de Dax appelle à de plus hautes destinées financières ? Combien de temps la hausse des loyers à Mourenx suffira-t-elle à compenser les pressions exercées en faveur d'un usage plus rentable du terrain ?

On voit donc que l'oubli, le désintérêt, la gestion routinière, permettent de maintenir les contributions des usagers à un niveau très faible : soit on renonce à une récente foncière « normale », soit, ou même de surcroît, on participe plus ou moins consciemment aux frais de fonctionnement. Cette situation, fréquente dans les groupes publics, permet à ces derniers des tarifs effectivement plus avantageux que les locations moyennes exigées dans les groupes privés. Mais la médaille à son revers, avec la précarité d'équipements à peine gérés, et soumis

⁴⁷ Sous « domination » de la ville centre, Bordeaux, la CUB souhaite que la Bastide, quartier bordelais en pré-rénovation de la rive droite, accueille ce nouveau lycée.

aux fluctuations des politiques foncières. Au mieux, si le groupe n'est pas immédiatement menacé, il risque de subir des rattrapages tarifaires « fulgurants », sources de malentendus entre gestionnaires et usagers. Au gré des rumeurs et des dénonciations mutuelles, l'ambiance se dégrade ; le terrain est prêt pour une reprise en main, parfois prélude à l'éviction prochaine. Ce processus de pourrissement, maintes fois observé, est la conséquence du flou entretenu autour de ces espaces collectifs trop discrets. On est presque partout confronté à une totale absence de politique de la part des « gestionnaires » publics : que cela se traduise par la perception irrégulière de loyers nuls ou dérisoires ne doit pas faire illusion. Les jardiniers paient souvent en inquiétude permanente ce qu'ils ne paient pas en contributions financières...

A l'opposé d'une gestion financière en dents de scie, déroutante pour les usagers, il peut sembler préférable de pratiquer la vérité des prix (foncier et fonctionnement). Les usagers y gagnent en tranquillité, quitte, d'une part à envisager, dès la création, des conditions ultérieures d'exploitation au coût minimum, et d'autre part, à compenser régulièrement ou ponctuellement les difficultés financières de tel ou tel jardinier. Ce sont les options qui ont été prises, par exemple, par le secours Populaire de Dax, dans le but de concilier des objectifs sociaux et la sécurité de la tenure ; nous reviendrons sur cette expérience récente qui nous semble assez probante. D'ailleurs, si les jardiniers se satisfont bien entendu de cultiver une parcelle à titre gratuit, nous avons pu constater qu'ils acceptaient aussi, sans rechigner, les tarifs qui correspondent normalement aux prestations offertes par les propriétaires privés. A profil socio-économique similaire, deux jardiniers différents peuvent aussi bien, l'un, contester un loyer de 100 Frs annuels, et l'autre, estimer équitable un loyer 10 fois plus élevé. La normalisation des groupes a certes favorisé une tendance à l'augmentation des contributions moyennes versées par les jardiniers. Pourtant, quand un jardinier bénéficiant de revenus réguliers nous déclare que la parcelle dans laquelle il passe 30 à 40 heures par semaine pour 200 Frs annuels lui coûte trop cher, ce n'est qu'une entrée en matière pour dire autre chose : on passe en effet rapidement sur l'aspect financier pour aborder la question des inconvénients du mode de fonctionnement. Au fond, les réticences visent peu la dépense en elle-même : elle n'est qu'une cible facile, un bouc émissaire de critiques plus globales. Ce qui est en cause, ce sont les conditions du contrat plus que les contreparties financières⁴⁸. On veut surtout savoir ce que l'on paie, et pourquoi ; comme dans sa résidence, en tant que locataire, on souhaite d'abord être « chez soi ». A condition de maîtriser son installation, et de pouvoir pratiquer ses activités sans contraintes excessives, on est plutôt disposé à mettre le prix correspondant à la valeur d'un jardin dont on sait l'importance pour sa vie quotidienne⁴⁹. Certes, les candidats jardiniers se préoccupent du montant des loyers qu'ils devront verser ; certes, de nombreux conflits se nouent autour de la question financière. Mais, sans mésestimer leur importance, les problèmes liés au coût de fonctionnement ne font que cristalliser des

⁴⁸ Pour une surface cultivable sensiblement égale, naturellement.

⁴⁹ D'ailleurs, jamais les squatteurs ne présentent leur situation illégale comme le résultat d'une recherche effrénée de terrains gratuits : la gratuité vient de surcroît, en simple corollaire d'un choix contraint par la pénurie d'équipements.

problèmes plus épineux, liés au mode de fonctionnement. Et c'est dans ce domaine que la normalisation des groupes a eu les effets les plus déterminants.

12 – REGLES ET VIE SOCIALE

Les choix d'infrastructures influencent d'autant plus le fonctionnement des groupes de jardins qu'il s'agit d'une intention délibérée, comme dans les cas des créations « officielles ». Nous avons vu comment les gestionnaires officiels justifient la normalisation des infrastructures, en invoquant le souci de faire accepter les jardins par leur environnement social. A cet enjeu esthétique d'ordre externe, il nous faut maintenant ajouter une préoccupation d'ordre interne : les gestionnaires en effet préconisent l'uniformisation de l'espace dans le but d'assurer l'égalité entre tous les usagers. Ce souci « républicain » est certes louable, car il s'agit de « créer et préserver les conditions d'une bonne entente entre tous les jardiniers ». Pour les concepteurs officiels en effet, le groupe de jardins doit être un espace de loisirs, c'est-à-dire le lieu par excellence où s'abolissent les différences sociales entre les individus, le territoire neutre où règne l'harmonie sociale. En proposant un cadre dépersonnalisé, on veut éviter les jalousies, les mesquineries : par le système des « blouses grises », tout le monde est logé à la même enseigne. Eviter les conflits, et si possible, favoriser la convivialité par une organisation adéquate de l'espace, voilà bien le projet explicite des créateurs et gestionnaires des équipements les plus récents.

Mais le cadre matériel ne saurait à lui seul assurer le succès de l'opération. D'une part, il faut maintenir l'espace initial en l'état ; d'autre part, il faut animer le groupe, dynamiser la vie sociale des jardins en proposant des activités collectives. Préserver l'intégrité physique du groupe suppose l'établissement d'un ensemble de règles, dont la plus contraignante demeure l'interdiction de se livrer à l'élevage. La plupart du temps, cette interdiction est motivée uniquement par le souci d'éviter l'auto construction de « bâtiments » non réglementaires. Certains gestionnaires évoquent également les nuisances : les odeurs, le bruit⁵⁰, la saleté, ... On nous dit aussi que l'élevage, par la nature de ses produits⁵¹, pouvait conduire le producteur à vendre sa production, au lieu de la réserver à la consommation familiale, seule utilisation autorisée. Souvent, les arguments, sont peu convaincants... Le fin mot de l'histoire nous a peut-être été donné quand un de nos interlocuteurs a déclaré que « l'élevage, ça fait paysan ». C'est bien toute une image rurale, jugée archaïque, que l'on souhaite effacer des nouveaux jardins familiaux.

Quoiqu'il en soit, les règlements intérieurs, écrits ou non, sont très orientés sur la question du maintien en l'état de l'espace proposé⁵². Outre les bâtiments d'élevage, sont prohibées toutes les constructions de nature à déparer l'ensemble. On admet parfois quelques exceptions, par exemple dans le cas d'extensions légères, végétales et fleuries, correspondant à l'esprit du

⁵⁰ Dans les archives de la Société des Jardins Girondins, nous avons relevé des courriers cocasses émanant des voisins du groupe d'Ambarès Bel Air, situé en pied d'immeubles. Les plaintes visent en particulier les cris intempestifs d'un coq, atteint de dérèglement chrono biologique.

⁵¹ On vend plus facilement des œufs et des volailles qu'une salade : d'une part, ça coûte plus cher, et d'autre part, on en a souvent en trop à certaines époques.

⁵² Nous proposons dans les pages suivantes un exemple de règlement intérieur écrit.

groupe. Par ailleurs, on valorise toutes les pratiques qui s'inscrivent dans une logique ornementale, et qui rehaussent le jardin potager au niveau du jardin d'agrément. Les jardiniers sont félicités quand leurs parcelles sont fleuries, quand l'agencement des plates-bandes permet une circulation aisée, quand la rectitude des allées est soulignée par une bordure minérale bien nette... Ces suggestions esthétiques restent implicites en général : dans le règlement intérieur, on note uniquement l'obligation qui est faite à chaque jardinier de cultiver correctement, et en permanence, sa parcelle. On valorise l'effort régulier, les vertus de constance dans le travail, et on ne manque pas de signaler au négligent que « d'autres attendent, qui seraient bien contents de prendre sa place »...

Pour contrôler la bonne tenue des groupes et l'application des consignes, il faut bien entendu connaître à tout moment l'ensemble des jardiniers et leur localisation dans le groupe. C'est pourquoi les règlements intérieurs consacrent quelques articles aux conditions précises d'adhésion à l'association et d'attribution des parcelles : on ne peut à son gré prêter, échanger, remplacer, ... « Sinon, où va-t-on ? » Les catégories les plus « mobiles » des usagers, en particulier les jardiniers étrangers d'origine maghrébine, posent ainsi beaucoup de problèmes aux gestionnaires : migrations professionnelles (saisons agricoles, chantiers du bâtiment...), retours au pays durant les vacances, autant de motifs d'absence et de prédispositions à la rotation des « titulaires » du jardin. Pour certains gestionnaires, « c'est un vrai casse-tête... en plus, ils ont tous plus ou moins le même nom, alors, vous pensez si c'est facile »...

Les règlements intérieurs, enfin, contiennent un certain nombre de dispositions relatives à la circulation dans les groupes. On veille à limiter l'accès d'un terrain aux seuls titulaires des parcelles⁵³, que ce soit par la mise en place d'un portail cadenassé, ou par le contrôle du chef de groupe, parfois aidé par les usagers. Ces derniers se doivent également d'éviter de pénétrer dans le jardin du voisin, en son absence ; à l'appui de ce conseil, on rappelle volontiers de nombreux cas, réels ou imaginaires, de vols mutuels entre jardiniers. Les risques de vols ou de vandalisme justifient des conseils de vigilance sans cesse martelés, et qui contribuent au climat de méfiance, perceptible dans certains groupes. La suspicion pèse sur les usagers, mais aussi et surtout sur leurs familles, leurs amis, ... Là encore, les soupçons s'orientent préférentiellement vers les usagers dont les modes d'appropriation des espaces publics sont perçus comme « envahissants ». Comme dans les espaces résidentiels, les enfants maghrébins font, en particulier, l'objet d'une « attention » spécifique...

D'un côté, on veut donc éviter les problèmes de cohabitation en renforçant le quadrillage spatial par un règlement intérieur qui vise en particulier à préserver les infrastructures initiales de toute modification : « *Si on commence à laisser faire, c'est terminé, tout le monde mettra son grain de sel et ça se dégrade* ». Mais d'un autre côté, le contexte idéologique a évolué, et les associations officielles essaient d'en tenir compte : le quadrillage a mauvaise presse, d'autant qu'il renvoie à l'image-repoussoir des « jardins ouvriers ». Les gestionnaires ont

⁵³ Ce qui semble contradictoire avec le souci d'ouvrir les groupes à l'environnement immédiat et de les positionner ainsi comme espaces verts de proximité.

progressivement intégré l'idée qu' « un équipement public ne se conçoit plus sans animation et sans recherche de convivialité ».

Mais les possibilités offertes par l'aménagement adapté du cadre matériel ne suffisent pas à dynamiser la vie collective. Alors, on tente de remettre au goût du jour d'anciennes formules, comme les concours du « plus beau jardin » ; « *ça crée l'émulation, c'est bon pour l'esprit de groupe* »... On organise également des repas collectifs réguliers : « *chaque année, il y a un repas au restaurant* ». Dans une perspective plus fonctionnelle, on souhaite réunir les jardiniers dans des « centrales d'achat » ou des coopératives, permettant d'abaisser les coûts de certaines fournitures, comme les semences ou les engrais. D'une manière générale, l'ambition est de faire participer les usagers à la vie associative ; « *il faut que chacun se sente concerné par le groupe* », quitte à exercer d'implicites pressions qui peuvent peut-être expliquer la vitalité de certaines assemblées générales, comme celles de la Société des Jardins de Pau.

C'est donc autour de l'aménagement spatial, relayé par un double dispositif articulant règlement intérieur et appels à la participation, que s'organise le fonctionnement des groupes normalisés. Quelle est la réelle efficacité de ce montage ? Aux dires mêmes des gestionnaires, confirmés par les déclarations des usagers, le double objectif « d'éviter les conflits » et de « développer la convivialité » est loin d'être atteint. Premièrement, il faut souligner l'évidente contradiction entre les deux volets de projets ; les jardiniers sont dans une situation classique de « double bind », où on leur demande à la fois d'avoir et de ne pas avoir d'initiatives personnelles. On ne peut à la fois inviter les usagers « à se sentir chez eux », et leur interdire des pratiques autour desquelles précisément se construit le sentiment « d'être chez soi ». On ne peut à la fois entretenir un climat de défiance réciproque et de délation⁵⁴, et en appeler à « l'esprit de camaraderie »... Dans ces conditions, la participation aux expériences collectives formelles, proposées par l'association, se révèle extrêmement limitée⁵⁵ : partout, on déplore la faible mobilisation associative, la désertion des repas annuels, l'échec des coopératives d'achat, la fréquentation rarissime des aires de jeux imposées, etc....

Deuxièmement, il est clair que l'homogénéité de l'espace et le principe d'égalité devant le règlement n'ont aucune influence adoucissante sur les rapports de cohabitation. Au contraire, à peine sollicités, les gestionnaires peuvent égrener une litanie d'anecdotes édifiantes concernant les conflits inter usagers. A entendre les récits des responsables, on s'aperçoit bien vite qu'ils ont tendance à surestimer l'importance des problèmes ; ceux-ci ne sont souvent que la saine expression de la difficulté à cohabiter entre personnes de cultures différents. Toutefois, selon les chefs de groupe interrogés, les plaintes sont effectivement assez nombreuses, particulièrement dans les situations où un jardinier s'estime lésé par rapport à son voisin. « *Si mon voisin a des lapins, pourquoi n'en aurai-je pas moi même ? Ou alors,*

⁵⁴ Plusieurs fois, nous avons relevé dans les documents consultés des appels à dénonciation ; d'ailleurs, certains gestionnaires ne s'en cachent pas : « il faut que tout le monde s'y mette... »

⁵⁵ Sans préjudice bien entendu d'une convivialité bien réelle, qui passe par des canaux plus informels et qui peut s'imposer, malgré le climat général.

qu'on lui supprime ses lapins, il n'y a pas de raison » : tel semble être l'énoncé typique... Gestionnaires et chefs de groupe vont alors se poser en arbitre de la vie collective, édictant et rappelant la loi qui s'applique à tous et à chacun, jusqu'à la prochaine « incartade » inéluctable... Inéluctable, car rien ne peut susciter l'adhésion à un règlement « plaqué », élaboré sans aucune référence aux pratiques individuelles « spontanées ». Cette régulation sans fondement réel ne peut qu'entretenir l'animosité. Désresponsabilisés, les jardiniers n'ont plus que la solution d'adopter des comportements « d'ayants droits », soucieux de voir respecter les règles formelles auxquelles ils doivent se plier. Comme dans certaines cités d'habitat social, les rapports de cohabitation se construisent sur le mode du « procès » permanent : au lieu de recourir à l'inspecteur des HLM, on s'adresse ici aux chefs de groupe ou aux responsables associatifs. Ces derniers pourtant ne ressentent pas la municipalité des mini-conflits comme un échec de leur projet initial ; au contraire, chaque intervention contribue à renforcer leur légitimité, ainsi que la nécessité de la discipline. Au bout du compte, il semble que l'uniformisation des infrastructures et l'appareil mis en place pour maintenir l'intégrité matérielle et la cohésion sociale des groupes suscitent les conflits mêmes que l'on souhaite régler. Et il s'agit d'un cercle vicieux, car ces conflits justifient a posteriori le dispositif qui, au mieux, exacerbe les problèmes quand il ne les crée pas...

Les options choisies par les gestionnaires officiels semblent d'autant plus critiquables quand on remarque que l'hétérogénéité des infrastructures ne prédispose nullement les jardiniers des groupes « autonomes » à s'entre-déchirer en permanence. Pour autant, on ne saurait opposer aux équipements officiels agités par les jalousies, une vision idyllique des groupes autonomes harmonieux et fraternels. Comme nous l'avons signalé, toute cohabitation suppose frictions ; simplement, aucun agent extérieur ne vient ici suppléer par son jugement à la nécessaire confrontation entre usagers.

C'est donc entre pairs que se règlent les conflits éventuels : on cherche des arrangements de jardinier à jardinier, parfois avec la médiation d'un collègue dont le groupe reconnaît l'autorité. En l'absence de régulation externe, c'est souvent sur le critère de l'ancienneté d'installation que repose l'émergence d'une telle autorité « légitime ».

Mais quoi qu'il en soit, l'absence de normes explicites de comportement garantit en général à chacun une marge de manœuvre suffisante pour engager des négociations en cas de frictions avec ses collègues. Chacun a ses petites manies, ses manières de faire en matière de culture, d'arrosage, ou de construction des bâtiments ; les pratiques sont très diverses, et c'est peut-être le souhait de chacun de préserver son propre espace qui invite à la tolérance réciproque. C'est pourquoi dans le domaine des activités quotidiennes, il y a peu de raisons de voir naître des problèmes graves de cohabitation. Seules des pratiques individualistes à outrance peuvent susciter de réelles tensions : nous avons rencontré le cas de ce jardinier béglais mis en quarantaine car il avait vidé à lui seul un puits collectif, en période de sécheresse ; le jardinier du Bouscat qui a cueilli avec sa famille tous les fruits d'un pommier « collectif » est désormais interdit de séjour dans les parcelles de ses voisins... Mais le fonctionnement est généralement assez souple pour que les tensions ne dégénèrent pas en conflits ouverts et permanents. Au pire, on a toujours la possibilité de s'ignorer totalement ; et il y a peu de

risques de voir un jour basculer un tel « modus vivendi », à la faveur d'une dénonciation par exemple, comme on l'a vu dans les groupes officiels : il n'y a rien à dénoncer... Et surtout, il n'y a personne à qui dénoncer quoi que ce soit : d'une manière générale, les propriétaires sont en effet peu enclins à se mêler des affaires intérieures des jardiniers. Seuls quelques bailleurs privés, eux-mêmes jardiniers, veillent au grain ; mais jamais leurs tentatives de maintenir une bonne entente entre leurs locataires ne s'appuient sur un quelconque règlement occasionnellement, par exemple pour assurer une répartition plus équitable de certaines tâches d'entretien de l'espace collectif.

Cependant, si l'absence de règles strictes favorise une certaine souplesse de fonctionnement, cela n'exclut pas certaines dérives liées à la constitution de clans de jardiniers à l'intérieur d'un même groupe. Au fil des installations, des petits groupes se forment, des liens se nouent entre usagers, sur la base d'affinités personnelles, de proximité des parcelles, ou d'appartenance commune à telle ou telle génération d'« installés ». Selon les groupes, ces liens internes entre usagers sont renforcés par d'autres traits communs : communauté de résidence ou de lieu de travail, identité ethnique ou professionnelle, alliances familiales... Très souvent, un groupe est identifié comme « le groupe de la cité X », ou de « l'usine Y » ; on nous a également parlé dans certains groupes du « clan des cheminots », du « clan des portugais »... Dans le groupe du Bouscat par exemple, on perçoit très nettement l'existence de différents clans, d'autant que les différences se traduisent spatialement dans la répartition des ensembles de parcelles. Ceux de Bacalan, ceux du Bouscat, les Portugais, on fini par constituer des mini-groupes à l'intérieur du groupe ; mais dans ce cas, la cohabitation s'effectue sans problèmes notables. Il en est de même dans un squat de Bayonne, à moitié occupé par les jardiniers issus de la cité voisine, l'autre moitié revenant à des Portugais venus du centre ville. L'équilibre se maintient tant qu'un clan n'est pas parvenu à exercer son « leadership » sur l'ensemble du groupe, c'est-à-dire quand il n'a pas imposé sa loi concernant l'attribution des parcelles.

C'est en effet dans le domaine du recrutement que peuvent surgir les conflits les plus aigus, tant les enjeux personnels se révèlent parfois importants à l'occasion du choix des futurs voisins. Dans les groupes officiels, les usagers essaient aussi, bien entendu, de suggérer aux gestionnaires, telle ou telle option ; chacun a un voisin, un beau frère, un collègue de travail à présenter. Mais les « lobbies » agissent sans réelle conviction car les gestionnaires tiennent absolument à maîtriser le recrutement, comme ils maîtrisent le reste du fonctionnement ; dès lors, toute contestation est impossible, et du moins les déceptions ne débouchent-elles que rarement sur des conflits ouverts entre usagers. Par contre, dans les groupes les plus « libéraux », et a fortiori dans les squats, chacun se sent fondé légitimement à imposer son « poulain », dès qu'une parcelle se libère. C'est alors que l'existence de clans peut avoir des conséquences néfastes pour la cohésion et l'ambiance du groupe. L'atmosphère d'un squat de Pessac est ainsi partiellement troublée par l'opposition permanente entre la majorité des jardiniers et un couple, installé il y a trois ans dans des conditions jugées douteuses. Le couple visé est d'origine portugaise, comme tous les autres squatters, mais ne réside pas dans la même cité et n'entretient donc pas avec les autres jardiniers de rapports de voisinage dans

l'habitat. Peut-être cette absence d'ancrage résidentiel explique-t-elle le maintien des tensions nées lors de l'installation ; il semble par ailleurs que les « anciens » du groupe avaient en tête un autre candidat, originaire de leur cité, et que le couple a évincé en subornant le titulaire antérieur de leur parcelle. Quoiqu'il en soit, le couple d'« imposteurs » honnis est exclu de toutes réjouissances collectives, et a fini par se résoudre à chercher un autre jardin et un groupe plus accueillant. Nous n'avons relevé que rarement des exemples de conflits aussi pesants ; toutefois, il est bon de signaler d'ores et déjà de telles difficultés, car la question des modalités d'attribution des parcelles reste un volet délicat dans les créations expérimentales récentes.

A vrai dire, la dissociation des groupes de jardiniers en unités plus restreintes paraît inévitable, ne serait-ce qu'en raison des facteurs matériels qui favorisent cette segmentation. En particulier, la fréquence de la présence des usagers sur le terrain s'aligne sur les rythmes de vie propres à chacun : retraités, chômeurs, travailleurs postés, célibataires ou mariés avec des enfants, tous les usagers organisent leur assiduité au jardinage en fonction de contraintes exogènes⁵⁶. Spontanément, les retraités présents ensemble du matin au soir auront tendance à former un clan dont seront exclus ceux qui ne peuvent passer que quelques heures au jardin, en fin de semaine ou tard le soir. De même, les jardiniers qui amènent des enfants en bas âge auront tendance à nouer des liens entre eux, ne serait-ce que par le biais des jeux enfantins, ou par leurs préoccupations communes de « faire tenir les enfants tranquilles ». Même quand les jardiniers ne se connaissent pas avant leur installation, le simple fait d'exercer la même activité, à la même heure et au même endroit, ne peut que provoquer des rencontres : tout concourt à la formation progressive de clans, plus ou moins soudés.

Mais si on a vu que la coexistence de clans pouvait engendrer quelques incompréhensions mutuelles, ce même phénomène présente également nombre d'aspects positifs. C'est en effet à travers les petits groupes de jardiniers que se tissent les rapports de solidarité les plus solides, que ce soit dans les groupes officiels ou dans les groupes plus libéraux. Si les instances formelles de coopération ou de sociabilité (achats groupés de semences ou d'engrais, repas annuels...) sont plutôt délaissées, les usagers liés par affinités personnelles pratiquent de multiples formes d'entraide. De l'échange de recettes culturelles ou culinaires, aux pique-niques communs, des prêts d'outils aux dons de produits en surplus, des loisirs communs aux services mutuels, tous les domaines de l'activité sont prétextes à solidarité. Dans un domaine privilégié, les échanges débordent largement les frontières des clans : il s'agit de la formation au jardinage. Les retraités, à tort ou à raison réputés plus expérimentés, sortent volontiers de « leurs coquilles » pour délivrer leurs « secrets » aux nouveaux installés. En général, ils ne se font pas prier pour transmettre leurs savoir-faire, et on sent même parfois qu'ils ne peuvent s'empêcher de donner un conseil pour éviter que ne se commette tel ou tel sacrilège : « *Ça me faisait deuil de voir le petit du fond, comment il plantait ses poireaux... surtout que je passe tous les jours devant, alors, on a du mal à se retenir...* » D'une manière

¹ Il s'agit là d'un aspect dont nous avons tenu compte pour composer l'échantillon de jardiniers que nous étudions plus loin.

générale, les « anciens » observent avec circonspection tout nouvel arrivant ; celui-ci est jaugé durant une période variable : est-il assidu ? Comment s’y prend-il ?... Une fois que les « vieux » ont décidé qu’il était « vaillant », les rapports se dégèlent. Il faut préciser, et nous avons entendu la chose un bon millier de fois, que d’ordinaire les vieux jardiniers jugent les jeunes incapables de fournir l’effort nécessaire à l’entretien d’un potager : « *La terre est basse, vous savez...* », « *Ils n’ont pas été habitués à la dure* », etc. Ce jugement n’est pas réductible au jardinage, et il semble totalement inamovible : quand, après enquête, on met un retraité devant le fait avéré qu’il est entouré de jardiniers assez jeunes, il grommelle, et explique que « *c’est différent, celui-là, c’est le fils d’untel, et celui-ci le cousin d’untel* », etc. Bref, l’idée d’associer le jardin potager au statut d’ancien est très ancrée dans l’esprit même des jardiniers de la vieille génération...

Outre la transmission des savoir-faire, les clans s’ouvrent également à la faveur de la curiosité suscitée par les pratiques ou les produits bizarres du voisin. Mine de rien, on s’informe, on observe, on consulte son grainetier ou ses vieilles revues de jardinage, on espionne l’innovateur. Et c’est ainsi que des Bèglais de pure souche font pousser des légumes asiatiques dont ils écorchent le nom avec délices, ou que des Landais se mettent à la coriandre ou à la menthe marocaine... Il ne faut donc pas exagérer le caractère figé de la segmentation des groupes en unités repliées sur elles-mêmes. L’activité quotidienne offre bien des opportunités de sociabilité à géométrie variable, exercée tantôt dans le clan, tantôt auprès des usagers plus éloignés.

Il faut cependant remarquer que les rapports noués dans l’espace des jardins tendent peu fréquemment à s’étendre au-delà, du moins bien entendu, quand ces rapports ne sont pas le prolongement de relations préexistantes. Ainsi, certains jardiniers se connaissent semble-t-il depuis des années sans jamais s’être rencontrés en dehors de leurs jardins. À la rigueur, on partagera à l’extérieur certains loisirs, comme la chasse par exemple, ou la pêche, mais il est rare que l’on s’invite les uns chez les autres. Ce phénomène d’autolimitation de la sociabilité à l’espace de l’activité commune n’est pas propre aux jardiniers ; on le retrouve également dans le domaine des relations personnelles nouées sur les lieux du travail salarié, en particulier chez les ouvriers d’industrie. Mais la plupart des jardiniers formulent explicitement et de façon récurrente cette autolimitation. D’une part, ils valorisent très fortement le caractère « adoucissant » et propice aux relations amicales des groupes de jardins ; c’est la première réflexion que livrent les usagers quand on les aborde : « *Ici, on est tous pareils, on s’entend bien, c’est de la vraie camaraderie* », etc. D’autre part, et c’est complémentaire, on dévalorise l’univers mesquin et contraint des relations sociales nouées dans le monde du travail, ou sur les lieux de résidence ; Très souvent, les jardiniers comparent spontanément l’univers du jardin et l’enfer des HLM... On décrit alors le groupe de jardins comme un « lieu à part », et qu’il faut préserver de la « contamination du monde extérieur ».

Ce discours, certes, n’est pas purement mythique, et il s’appuie sur un ensemble de caractéristiques de l’espace des jardins qui justifient assez largement l’impression de « sérénité » ressentie par les usagers. Dans le même ordre d’idée, un certain nombre de travailleurs sociaux nous ont communiqué leur surprise à voir les jardins épargnés de tout

vandalisme « sérieux », quand les bâtiments situés à quelques dizaines de mètres subissent quotidiennement les conséquences du mal-vivre de leurs habitants. Cependant, il ne faut pas interpréter ce constat comme la confirmation du statut d'extraterritorialité totale de l'espace des jardins collectifs. D'abord, les situations sont très différentes, au gré de l'évolution du peuplement du groupe et de ses rapports avec l'environnement résidentiel. Ensuite, on a souvent constaté que l'ambiance qui règne dans le groupe de jardins dépend fortement d'un certain nombre de facteurs externes. Quand, par exemple, dans une ville comme Fumel, toute la population est traumatisée par les difficultés du pôle industriel unique de la région, les conduites sociales de repli ne disparaissent pas par enchantement à l'entrée des groupes de jardin. D'autant que dans ce cas précis, usine, résidence et jardins sont fortement reliés dans la conscience collective du lieu, ne serait-ce que par l'origine commune de leur création, assurée par Pont à Mousson. Si les jardins restent un « lieu à part », un refuge parfois, les attitudes individuelles et les rapports inter usagers se construisent cependant en fonction des espaces de référence du travail et de l'habitat. Le groupe de jardins est « à côté », mais cela ne signifie pas qu'il constitue un espace neutre, totalement clos et indépendant de l'environnement. D'autre part, si les jardiniers valorisent fortement la sociabilité interne, cela ne signifie pas que le groupe constitue une unité, un ensemble soudé face à « l'extérieur ». Certes, il y a des clans solidaires, certes le sentiment d'appartenance au groupe est souvent très développé ; mais le noyau de base autour duquel s'organisent les pratiques et se construisent les relations internes demeure la parcelle individuelle.

Ces remarques nous paraissent importantes au moment de clore cette description de la diversité des équipements. Au fil des rubriques traitées, on a vu s'opposer, au-delà de la diversité des situations concrètes, deux grands types de groupe de jardins : nous les avons identifiés, bien sûr en simplifiant, comme groupes « officiels » et groupes « autonomes ». Et, à vrai dire, nous n'avons pas ménagé nos critiques à l'égard des modes de création et de fonctionnement des groupes officiels ; a contrario, nous avons décrit les groupes autonomes comme plus susceptibles de correspondre aux objectifs et aux pratiques des jardiniers. Il nous faut maintenant nuancer ce jugement, ou plutôt en tirer les conséquences jusqu'au bout. Car si les groupes autonomes favorisent une sociabilité moins contrainte, la condition en est une liberté individuelle qui s'oppose à toute construction artificielle d'un « collectif institué ». Et quand les menaces d'expropriation apparaissent, cette absence d'unité collective laisse les jardiniers démunis face à l'agression ; on verra par ailleurs que le profil social des « usagers moyens » ne les prédispose nullement à élaborer des ripostes durables aux menaces extérieures. Par contre, si les groupes officiels présentent plusieurs aspects contraignants, du fait de leur gestion, cette contrainte constitue la rançon d'une certaine sécurité. Les associations, reconnues par l'environnement social et politique, garantissent (pas toujours...) aux adhérents jardiniers un certain respect de leur activité et de leur espace. Liberté, mais aussi atomisation sociale et précarité de la tenure d'un côté ; contrainte, mais efficacité et sécurité de l'autre côté : l'alternative est peu engageante, et la demande sociale de jardins collectifs qui tend à s'intensifier mérite assurément une autre réponse. Nous allons essayer de définir les caractéristiques de cette demande ; mais auparavant, il convient de dégager les traits essentiels de la population jardinière, et de décrire les modes de sélection des usagers

selon les différents types de groupes. C'est en effet à travers les caractéristiques des usagers et les modes de sélection et d'attribution des parcelles que l'on peut correctement apprécier la nature de la demande.

13 - LES ACCÈS AU JARDIN

« Dans les jardins ouvriers, on ne trouve que des retraités, des anciens paysans chassés par l'exode rural, et qui occupent leurs loisirs en cultivant un potager qui leur rappelle leur exploitation agricole ». Ce cliché est encore très répandu ; l'assimilation du jardinage collectif à la génération des retraités constitue notamment le fondement des représentations sociales de l'activité jardinière, et oriente la majorité des interventions publiques et privées en la matière. Les résultats de notre enquête nous conduisent à remettre en cause ces idées reçues, et nous pouvons d'ores et déjà livrer deux conclusions essentielles quant aux caractéristiques de la population des usagers actuels et des demandeurs de jardins collectifs :

1 – On constate depuis quelques années un rajeunissement significatif de la population jardinière. Ce phénomène, confirmé par quelques données extrarégionales, est nettement perceptible dans la plupart des groupes recensés en région Aquitaine. L'étude de la demande, si on considère les candidats comme des usagers futurs, montre que cette tendance au rajeunissement va s'amplifier à court et à moyen terme.

2 – Ce rajeunissement n'est qu'une conséquence partielle d'un phénomène plus global, à savoir la diversification de la population des usagers ; ce renouvellement est encore plus flagrant si l'on examine la population demandeuse.

Outre le rajeunissement, la diversification de la population se confirme également pour d'autres caractéristiques sociologiques des usagers : nationalité, origine sociale et géographique, statut professionnel et revenus, etc. L'étude des motivations et des stratégies des usagers viendra encore confirmer ce renouvellement. On assiste ainsi, depuis plusieurs années, à l'arrivée dans les groupes de « nouveaux jardiniers », issus des couches sociales urbaines et périurbaines touchées par la crise économique, et en voie de précarisation. La tendance à la diversification se manifeste également, de façon plus minoritaire par l'installation de jardiniers moins en difficulté que les précédents sur le plan socio-économique, mais désireux d'organiser leur gestion du temps et leurs consommations alimentaires de façon plus autonome et plus économe.

Ces deux constats s'appuient sur les témoignages concordants des jardiniers, mais aussi des responsables. Ces derniers sont par ailleurs surpris et désarçonnés par l'amplification de ces nouvelles tendances qui perturbent une gestion souvent peu dynamique. Avec un peu de patience, nous avons pu parfois vérifier la pertinence de ces témoignages. Bien entendu, et nous avons déjà évoqué ces difficultés, les informations collectées de façon non systématique auprès d'interlocuteurs souvent approximatifs, ne compensent pas totalement l'absence de listes préétablies d'usagers et de leurs caractéristiques détaillées. Nous avons certainement rencontré au cours de notre enquête, plus de 500 jardiniers, mais ces derniers ne connaissent de leurs collègues que des caractéristiques simples, comme l'âge ou la nationalité. Encore ces deux informations ne reposent-elles souvent que sur des estimations... Nous pourrions cependant proposer des appréciations plus fiables en nous appuyant sur l'exploitation des

fichiers d'usagers et de candidats que la Société des Jardins de Pau a mis à notre disposition. Ces données ne sont pas marginales puisqu'elles concernent 390 parcelles et 420 jardiniers⁵⁷ soit 20 % de l'effectif régional recensé. Les fiches individuelles comportent des indications simples : adresse, date de naissance, profession, nationalité, nombre et âge des enfants. L'analyse des formulaires d'inscription permettra ainsi d'établir un profil sociologique général de la population usagère et demandeuse. Dans la deuxième partie de ce rapport, nous livrerons des informations plus détaillées sur l'échantillon des 50 jardiniers dont nous avons étudié plus précisément les caractéristiques et les pratiques.

Si l'accès à l'information de base soulève quelques difficultés, celles-ci sont aussi sérieuses quand il s'agit d'interpréter les données collectées ; et cela mérite un avertissement indispensable. Les caractéristiques quantitatives et qualitatives, tant des usagers que des candidats, dépendant en effet étroitement des conditions d'attribution des parcelles ; Le volume de l'offre des jardins collectifs, le mode de fonctionnement des groupes, les modes de sélection des usagers, sont autant d'éléments essentiels pour comprendre la nature de la demande et de la population actuelle.

- DIVERSITÉ DES ITINÉRAIRES D'ACCÈS

Commençons par quelques exemples. Mr. G., technicien du bâtiment au chômage, atterrit en 1987 dans une cité d'habitat collectif de la rive droite de Bordeaux, après une expérience malheureuse d'installation en zone rurale. Sa femme trouve un emploi à proximité dans une usine textile : *« Elle était au SMIG, et mes allocations s'épuisaient vite... moi, je m'occupais du gosse, l'amenais à l'école... Je faisais les courses, le repas... La journée, je cherchais du travail, en vain, et j'allais pêcher dans les gravières et les étangs du coin... »* Au cours d'une promenade dominicale, la famille G. découvre l'existence d'un « squat » à quelques kilomètres de leur domicile. Mme G., d'origine rurale, pousse son mari, originaire d'une zone urbaine de Champagne, à envisager l'idée d'un potager ; cette fille d'agriculteurs de Dordogne se fait fort d'assurer la formation de son mari aux techniques de culture. Mais le squat est saturé, chacun s'accroche à son lopin... Autour des parcelles cependant, une ronceraie épaisse protège les jardiniers des regards des quelques automobilistes égarés dans cette zone délaissée. *« Je me suis mis à défricher jour après jour j'ai bossé comme un nègre avec quelques outils... Ma femme venait m'aider le week-end... On a réussi à défricher une parcelle convenable... Avec ça et les poissons que je ramenaient, on pensait assurer une grande partie de l'ordinaire »*. Le terrain défriché n'est pas des meilleurs et Mme G. s'attend à un rendement assez faible. Pendant ce temps, dans le « squat » voisin, les jardiniers s'interrogent : *« On a vu débarquer ce type que personne connaissait, ici... On a attendu voir... Faut dire qu'il a été vaillant, ça, c'était un bon point pour lui... »* Au bout de quelque temps un jardinier, « occupant historique » du squat et disposant de 2000 m² de surface cultivable est allé sonder Mr. G. : *« On a vu qu'il était vaillant et qu'il s'y tenait... On a bien*

⁵⁷ L'effectif des usagers est plus important par le jeu de la division des parcelles.

accroché, c'est pas le genre à faire des embrouilles... Alors, je lui ai proposé 300 m² de mon terrain... J'avais largement assez de toute façon... » Ce même jardinier, quelques mois auparavant, avait cédé une surface équivalente : « C'était pour un copain qui bossait avec nous sur le port, et qui était parti sur Paris... Il rentrait à bordeaux pour sa retraite, et sa place était réservée ici ».

Pour Mr. et Mme B., jardiniers à Bègles, la filière suivie est très différente. Mr. B. est cheminot ; dès la création du jardin S.N.C.F. officiel de Cenon Lissandre, il avait déposé une demande d'installation auprès des responsables : « Il suffit d'appartenir à la S.N.C.F., et vous pouvez postuler... S'il y a des places, pas de problèmes. » Durant quelques années, les B. cultivent leur jardin de Cenon, mais ils habitent le centre de Bordeaux où ils réhabilitent une échoppe acquise au milieu des années 70. Aussi, quand le père de Mr. B. décède en 87, ils décident de reprendre le jardin que le défunt cultivait à Bègles, dans le groupe du Dorat réservé aux cheminots. « Ça s'est fait comme ça, on s'est arrangé avec les responsables, ils connaissaient bien mon père... C'était normal que je reprenne après lui... J'ai laissé la parcelle de Cenon à un copain que ça arrangeait, et nous, ça nous fait plus près, de chez nous, de la gare où je travaille... »

Mr. I., marocain, marié et père de 5 enfants de 2 à 13 ans, s'est installé dans une parcelle du nouveau groupe de Pau, durant l'été 88. « On habitait du côté de l'Ousse des Bois quand j'ai fait ma demande, en 1981... Au début on savait pas que ça existait, qu'on pouvait avoir un jardin... et puis en parlant comme ça, on a su qu'il y avait des Français qui cultivaient... et même, on a vu que des arabes y avaient droit aussi... J'étais allé voir des copains sur leur jardin, les aider un peu et c'était vrai... Alors, j'ai déposé une demande dans les bureaux de l'association, je m'étais renseigné avant... J'ai rempli une feuille, et ils m'ont dit qu'ils me préviendraient dès qu'ils auraient quelque chose... Ça a mis du temps, alors, moi, je revenais tout le temps au bureau pour les presser... Je voyais des fois des places libres, des fois, près des jardins des copains... Alors, j'insistais mais il y avait beaucoup d'attente... Comme ils ont vu que je venais souvent les embêter, c'est peut-être pour ça que j'ai eu mon jardin cette année... mais ça a duré 7 ans quand même... »

Pour Mme D.C., jardinière portugaise, femme de ménage et mère de 9 enfants, c'est la ferveur religieuse qui lui a permis d'accéder à son jardin. « J'ai discuté à la messe avec une sœur portugaise, et elle m'a dit qu'elles avaient du terrain dans leur parc chez elles. » Depuis cette première installation, Mme D.C. a par ailleurs obtenu la jouissance d'un potager cédé par une de ses patronnes devenue impotente : « Elle était contente que je reprenne son jardin... et j'ai pu y mettre tout mon poulailler et mes lapins ».

Pour le jeune couple A., de Mourenx l'accès au groupe officiel L.C.T.F. est passé par une relation de voisinage. Mme A. gardait fréquemment les enfants des voisins de palier : « Quand on a perdu le jardin qu'on avait avant chez des vieux qui sont décédés, les voisins nous ont proposé de partager leur parcelle dans le groupe d'ici. Pour les responsables, ça changeait rien, on paye la même somme, et ils n'ont pas fait d'ennuis ». C'est également en venant visiter sur son nouveau groupe un ex-collègue jardinier, voisin de parcelle, que Mr. M.

a eu connaissance d'une opportunité : « *B savait que je voulais faire comme lui, quitter le groupe de R. et venir au Bouscat... Il m'a prévenu dès qu'une parcelle s'est libérée ici après le décès d'un jardinier, et j'ai tout de suite contacté le propriétaire* ». Outre Mr. M., Mr. B. a également introduit dans le groupe un de ses anciens collègues de travail, devenu depuis chauffeur de taxi ; quant à Mr. M., il a lui-même promis à un voisin de lui réserver le prochain jardin disponible...

À Marmande, l'élu municipal chargé des questions sociales, se concerta avec le fonctionnaire municipal chargé des jardins pour décider des attributions de parcelle. Cliente du Bureau d'Aide Sociale, une jardinière d'origine malgache a pu ainsi accéder au groupe communal. À Pau, les responsables de l'association officielle n'ont pu nous citer que deux exemples d'usagers passés par le canal de l'aide sociales : « *Un type de la D.A.S.S. nous a téléphoné pour appuyer leur candidature* ». À Dax au contraire, la filière « sociale » est privilégiée, puisque les créateurs du groupe de jardins d'Angoumé ont donné à leur équipement une finalité explicitement sociale. Clientes du Secours Populaire, les familles laotiennes Hmong bénéficiaires de l'aide alimentaire distribuée par l'association, ont accédé directement aux jardins créés. Dans le centre de Dax, c'est en tant que clients de la Caisse d'Épargne que les jardiniers ont pu disposer d'un lot dans le groupe géré par cette banque locale.

Cette série d'exemples n'épuise certes pas la totalité des possibilités d'accès aux jardins collectifs que nous avons relevées. Cela suffit cependant à donner une idée de la diversité des conditions requises et des canaux empruntés par les candidats au jardinage. On peut essayer de rendre compte de cette diversité de façon plus organisée en distinguant conditions et critères d'accès même si en pratique ces deux domaines sont étroitement liés.

- LES CONDITIONS D'ACCÈS

Première condition pour accéder à une parcelle : il faut qu'un groupe existe, et à distance raisonnable. Certes, nous venons d'énoncer une « lapalissade » ; la remarque n'est pourtant pas tout à fait inutile. En effet, il faut savoir que dans le domaine du jardinage collectif, l'offre crée la demande, autant que l'inverse. L'absence d'équipements de proximité joue ainsi un rôle dissuasif pour des candidats potentiels dont les besoins restent inexprimés ; les plus obstinés, ou les mieux équipés en moyens de locomotion, postulent à des groupes éloignés et s'obligent à des déplacements pénibles⁵⁸. Par ailleurs, l'absence d'équipement crée une sorte de cercle vicieux ; dans les zones vierges de jardins collectifs, la plupart des responsables politiques ou sociaux sont persuadés de l'inutilité de toute création car « il n'y a pas de demande »... De nombreux candidats et usagers potentiels se voient ainsi interdire de fait tout accès à l'activité de jardinage. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question de la demande inexprimée ou ignorée...

⁵⁸ Cela ne signifie pas que le critère de distance domicile-jardin, ou travail-jardin, soit l'élément essentiel qui oriente le choix des candidats à postuler par tel ou tel groupe. Certains usagers s'éloignent volontairement « pour être tranquilles », ou pour jardiner « à côté d'un copain », par exemple.

Deuxième condition : l'accès à l'information ; quand un groupe existe, il n'est pas évident que les éventuels candidats soient informés de cette opportunité. Les difficultés que nous avons rencontrées lors du recensement des équipements suffisent à montrer que cette condition n'est pas remplie dans la majorité des cas. Même les habitants du voisinage ignorent parfois l'existence des jardins collectifs situés à proximité. Nous avons interrogé des jardiniers de Floirac qui résident à Bègles, sur l'autre rive de la Garonne, et qui ont été tout étonnés d'apprendre l'existence d'équipements importants sur leur commune de résidence. Pour certains types de groupe, la question ne se pose pas : la plupart des cheminots par exemple savent que la S.N.C. F. propose des terrains à ses employés ; de même les habitants de la cité Bel Air à Ambarès côtoient quotidiennement les jardiniers installés au bas de leurs immeubles. Mais l'aire de diffusion de l'information se limite souvent à l'environnement résidentiel ou professionnel le plus immédiat, et cette aire ne coïncide pas toujours avec un vivier d'usagers potentiels. Parmi les habitants de la cité du Grand Parc, à Bordeaux, beaucoup seraient susceptibles de louer un jardin potager ; mais la plupart d'entre eux ignorent l'existence d'un groupe important situé à moins de 500 mètres de la cité, sous les fenêtres des habitants d'une résidence de standing...

L'information sur les jardins collectifs demeure une ressource rare, réservée aux « privilégiés » qui bénéficient des « tuyaux » transmis de bouche à oreille entre membres de réseaux d'ordres divers : les collègues de travail, les voisins, les membres d'associations sportives ou de loisirs, les clients réguliers d'un bistrot de quartier, les membres d'une communauté ethnique localement soudée, ..., les circuits sont nombreux et plus ou moins étanches. Seuls les résidents portugais d'une cité H.L.M. de Pessac soupçonnent l'existence des jardins squattés à proximité par leurs compatriotes ; parmi les maghrébins de Pau, seuls les marocains ont connaissance des équipements proposés par l'association officielle locale. L'étanchéité des filières d'information peut expliquer l'installation de portugais de Bègles dans un groupe de Floirac signalé par des compatriotes, tandis que des cheminots de Floirac s'installeront à Bègles, sur les conseils de leurs collègues. Les sources et les canaux utilisés organisent ainsi la distribution des candidats dans les différents groupes existants.

Au bout du compte, on constate que la diversité et l'intensité des relations sociales d'un individu conditionnent largement son accès à l'information sur les possibilités foncières de son environnement. Bien entendu, ce constat est valable au-delà du domaine du jardinage collectif ; reste qu'une insertion sociale minimum détermine ainsi les possibilités d'expression d'une demande. Cette sélectivité est d'autant plus dommageable que l'expérience révèle une forte demande potentielle, précisément dans les groupes sociaux les plus désinsérés. Les conséquences du chômage, ou du déracinement, maintiennent à l'écart des réseaux privilégiés d'information une population importante, exclue de fait de l'accès aux ressources locales et en particulier des équipements collectifs de jardins potagers.

Il faut par ailleurs souligner que les responsables des groupes officiels ne tentent que timidement de contourner ces obstacles. Les équipements officiels font l'objet d'une publicité sporadique, et limitée le plus souvent au cercle des adhérents de l'association et à leur entourage. Seuls les responsables du Secours Populaire de Dax ont diffusé une information

systematique et « ciblée » sur leur récente création des « Jardins de la Solidarité ». À Gradignan, par exemple, on explique l'absence de publicité par la raison suivante : « *On ne veut pas faire de tapage autour du groupe tant qu'il n'y a pas de parcelles disponibles. On l'a fait au début ; maintenant on attend que la file d'attente se résorbe progressivement avec les départs des premiers jardiniers. Le groupe est toujours plein : si on passait des annonces, on décevrait les gens qui se présenteraient* ». Du point de vue de la gestion d'un groupe particulier, la démonstration semble imparable. Seulement, on voit là encore se former un cercle vicieux qui conduit à la limitation de l'offre et à la sous-expression de la demande potentielle. Cela nous permet d'aborder la troisième condition de l'accès au jardinage collectif, à savoir tout simplement la disponibilité de parcelles.

Dans ce domaine, le constat effectué par le responsable de Gradignan peut s'étendre à la totalité des groupes que nous avons observés : les équipements sont saturés. Quand nous avons parcouru les groupes, nous avons rarement relevé plus de 2 à 3 parcelles en friche, selon la taille de l'effectif total. Invariablement, une maladie, un déplacement de longue durée, ou une succession difficile, venaient expliquer la vacance de ces quelques jardins. Les voisins nous signalaient parfois des absences prolongées des titulaires, au-delà même d'une saison de jardinage : « *Il s'est arrêté quand il a été hospitalisé... Il est revenu un peu, et puis, il a pas tenu... Mais il veut pas céder son jardin... C'est un peu dommage, mais enfin, comme il espère revenir...* » Sans pouvoir étayer cette affirmation par un comptage précis nous pouvons avancer que le décès du titulaire, ou son déménagement⁵⁹ sont les causes principales de la libération définitive d'un jardin. Les maladies les plus handicapantes constituent également un motif de départ pour les usagers les plus anciens, mais le retrait dans ces cas-là ne s'effectue que très progressivement. Si l'absence n'est pas définitive, on peut s'arranger également pour céder provisoirement sa parcelle de façon à assurer l'entretien tout en maintenant ses droits. Dans ces conditions, le taux de rotation des usagers reste souvent très faible. Le cas de Gradignan paraît être exceptionnel dans ce domaine, avec le renouvellement en 6-7 ans de 60 à 70 % de la population occupant les 35 parcelles créées en 1982. À Pau, entre 84 et 88, 65 jardiniers sur 420 ont libéré leur jardin : le taux annuel de rotation s'établit ainsi aux alentours de 4 % de l'effectif... À Périgueux, dans le groupe des Maurilloux, seules deux entrées ont été enregistrées depuis 5 à 6 ans dans les 25 lots de l'ensemble, soit un taux annuel de rotation de 2 % là peu près. Dans le squat de Bassens, seul le morcellement des lots et l'extension du groupe au-delà des limites initiales ont permis l'installation de nouveaux arrivants. D'ailleurs l'extension des groupes (ou des tentatives...), la division des lots, et la création des squats suffisent à confirmer la saturation des équipements, aggravée par la faible rotation des occupants.

L'installation dans un squat, cependant, n'est pas toujours liée à la recherche à tout prix du terrain ; il peut s'agir d'un choix fondé sur l'attrait de cette formule d'occupation, précaire

⁵⁹ Il faut souligner que beaucoup de titulaires conservent leur jardin initial malgré un déménagement à l'autre bout de l'agglomération...

mais adaptée au désir d'autonomie du candidat. En effet, une quatrième condition d'installation réside dans l'adaptation qualitative de l'offre de jardins à la demande. C'est ainsi que certains jardiniers ont négligé des opportunités d'accès à un jardin dans des groupes qui ne leur convenaient pas. Plusieurs candidats visent en fait soit une parcelle spécifique, soit n'importe quelle parcelle mais dans un groupe précis. Les raisons invoquées tiennent autant à la volonté de « *se rapprocher d'un copain* », qu'au souhait d'éviter les contraintes de fonctionnement imposées dans certains groupes.

- Les critères de sélection

Admettons maintenant que les quatre conditions d'installation précédemment énumérées sont remplies :

- 1- le candidat est informé de l'existence d'un équipement situé à distance raisonnable,
- 2- l'environnement social et
- 3- les règles du groupe lui conviennent ; enfin
- 4- une parcelle se trouve disponible.

Cependant, rien n'est encore acquis en ce qui concerne l'installation du postulant : il faut tenir compte du mode d'attribution des parcelles en vigueur dans le groupe visé, c'est-à-dire à la fois des critères de sélection des usagers, et des règles de recrutement. En fonction de quelles caractéristiques du candidat accepte-t-on ou refuse-t-on sa demande ? Dans quels délais peut-il intégrer le groupe, et selon quelles formalités ? Tout d'abord, qui décide ? Quel que soit en dernier ressort l'autorité légitime, le choix apparaît toujours comme l'aboutissement de plusieurs phases successives.

On a vu comment le recrutement d'un nouveau jardinier pouvait cristalliser les conflits latents entre usagers et entre clans d'usagers. Ces conflits naissent en général bien avant la libération proprement dite de la parcelle convoitée : en effet, quand un jardinier quitte le groupe, il a prévu son départ dans la majorité des cas, et beaucoup de ses collègues en sont informés, plus ou moins directement. Dès que le message est transmis dans le groupe, chacun a « dans sa manche » un postulant possible ; si le « parrain » n'a pas déjà en tête un « poulain » précis, au moins s'efforce-t-il, pour combler cette lacune, de prévenir son entourage de l'opportunité à venir. Le plus souvent, les jardiniers d'un même clan ont déjà évoqué entre eux leurs propositions respectives ; parfois, ils ont pu négocier entre eux une hiérarchie de priorités. De tels cas nous ont été rapportés : même sans grand enthousiasme, X. sait que son cousin doit passer après le beau-frère de Y.. D'ailleurs, le postulant prioritaire a souvent anticipé son intégration au groupe, soit en occupant une partie du jardin de son « parrain », soit en aidant ce dernier ponctuellement ou régulièrement : les voisins le connaissent donc, ils ont pu déjà le jauger, éventuellement l'apprécier, s'il a su s'y prendre... Chaque usager se doute également, quand il y a plusieurs clans, que les membres des autres factions ont eux aussi leur petite idée sur la question du « candidat idéal », et qu'ils ne vont pas rester inactifs. Quels que soient les cas de figure, il est donc fréquent que les luttes d'influence débutent bien avant la date

officielle de la vacance prévue. Toutefois, le problème peut encore se compliquer par l'introduction de deux variables supplémentaires, et superposables.

Premièrement, il n'est pas rare que le jardinier en partance ait lui-même organisé sa propre succession. Or, nous avons observé que ce droit de transmission, laissée au libre choix de l'ancien titulaire, est un droit implicitement reconnu comme légitime, du moins par la plupart des jardiniers. Même si, là encore, on fait contre mauvaise fortune bon cœur, on admet d'autant plus volontiers le principe de la désignation de l'héritier que l'on compte bien voir cette règle s'appliquer à soi-même. Bien entendu, plusieurs responsables d'association s'élèvent vivement contre cette pratique, jugée arbitraire. Certains s'indignent sincèrement de voir mise en cause « l'égalité face à l'attribution » ; d'autres s'indignent tout aussi sincèrement de voir mis en cause leur monopole de décision, en se réclamant de leur légitimité historique. On peut pourtant rappeler à cette occasion le projet explicite des fondateurs chrétiens sociaux du jardin ouvrier : l'abbé Lemire, en particulier, souhaitant donner au « lopin de terre » un caractère inaliénable, cessible, et insaisissable en cas de difficultés financières du titulaire ; de la sorte, quoi qu'il arrive, le « jardin ouvrier » restait dans la famille par transmission aux héritiers directs. On peut bien sûr ironiser à loisir sur ce projet de développer dans la classe ouvrière une mentalité de propriétaire et une attitude patrimoniale, axées sur un carré de légumes. Notons cependant que cette dimension idéologique reste présente dans le discours des associations officielles actuelles, mais l'aspect le plus intéressant en est exclu : on ne souhaite plus désormais voir le jardinier-propriétaire se substituer au jardinier adhérent, provisoire par définition. Il est donc un peu « rapide » d'invoquer la « légitimité historique » pour s'opposer aux initiatives autonomes des jardiniers en matière de cession directe de leurs parcelles.

Quoi qu'il en soit, le titulaire en partance se sent fréquemment justifié à imposer un remplaçant de son choix. Ce ne sont pas seulement des mètres carrés que l'on cède, une surface cultivable et une quelconque cabane à outils ; c'est une histoire qui se transmet, des bouts de vie accrochés à des clous rouillés, un ensemble de représentations et de manières de faire, une organisation particulière de l'espace du jardin et de la cabane, des sacs entiers d'anecdotes du temps passé... On choisit alors de préférence un successeur que l'on suppose proche de sa propre expérience. C'est pourquoi on observe une nette tendance à la prépondérance des transmissions de type intergénérationnel. En général, le prétendant appartient à la famille élargie du « partant », et il s'agit plutôt d'un collatéral ; ou alors, le choix se porte sur un membre de l'entourage résidentiel ou professionnel. Pressenti par le canal des relations personnelles, le candidat a fréquemment, là encore, été présenté aux voisins de parcelle, et le choix a été entériné avec plus ou moins de réserves. Les risques d'opposition semblent plus importants quand le candidat retenu n'est qu'une vague relation du titulaire sur le départ. Ce dernier ne privilégie pas systématiquement en effet les aspects « affectifs » de la succession. Quand il compte par exemple se réinstaller dans un autre groupe, le partant souhaite parfois récupérer l'équivalent des investissements réalisés sur l'ancien jardin. Il cooptera alors le prétendant qui lui offre la « prise » la plus intéressante. Sans atteindre des sommes astronomiques, les reprises peuvent concerner, outre la cabane, les

bâtiments d'élevage et leur contenu, certains outils, des systèmes de pompage ou d'irrigation, etc. Les compensations financières demandées dépassent fréquemment les coûts annuels de location. Quoi qu'il en soit, d'ordre affectif ou commercial, le choix du jardinier installé pèse lourdement dans le recrutement de son remplaçant face aux propositions des collègues voisins.

Second problème : la localisation et les caractéristiques de la parcelle libérable peuvent attiser les convoitises des collègues jardiniers du « partant ». On a vu que les migrations » intragroupes n'étaient pas rares : la qualité du terrain n'est pas homogène, les accès à l'eau sont mal répartis... ; d'autre part, les jardiniers sont très attachés à la possibilité de choisir leurs voisins de parcelle. En fonction de la qualité de son entourage et de son réseau d'affinités, un usager déjà installé peut donc viser le jardin bientôt vacant. En général, sa revendication est soutenue, par définition, par ses futurs voisins ; et le titulaire antérieur doit aussi se plier à la solution consensuelle, quitte à trouver un compromis s'il souhaite tout de même caser son « poulain » personnel. C'est alors que peuvent s'amorcer des mouvements d'ampleur variable, des échanges, des permutations, qui font perdre leur latin aux responsables de groupe, et aux sociologues...

Nous n'avons cité ici que les occurrences les plus fréquentes ; mais beaucoup d'autres subtilités peuvent entrer en ligne de compte dans le déroulement des négociations entre jardiniers. On conçoit alors que les risques de conflit se multiplient en fonction du nombre et du pouvoir respectif des clans, et en fonction de la qualité des relations entre les diverses parties. Cependant, les luttes d'influence autour d'une parcelle libérée et la décision finalement prise « sur le terrain » ont un impact variable sur l'intégration effective de la nouvelle recrue. Dans certains groupes, le choix du terrain est décisif ; les squatters ne rendent de comptes qu'à eux-mêmes. Dans les équipements à gestion plus structurée, les options des usagers sont moins déterminantes. Les gestionnaires toutefois ne peuvent pas se permettre d'ignorer totalement les vœux du terrain ; ils essaient simplement de les adapter à leurs propres exigences. Cela ne signifie pas que l'on oppose à « l'arbitraire » des usagers un système précis de règles et de critères de sélection explicites ; et cela ne signifie pas non plus que les règles établies sont effectivement et systématiquement appliquées.

Dans quelques groupes, les règles de recrutement exigent du candidat une inscription préalable sur une liste d'attente. À Pau, les candidats viennent au bureau de l'association, durant les heures de permanence, et remplissent un formulaire de demande. Mais ailleurs il est très rare que la liste ainsi composée fasse l'objet, comme à Pau, d'un document écrit. Souvent, seul le chef de groupe ou un gestionnaire extérieur garde à l'esprit un certain nombre de noms, et seul il peut établir le classement des priorités. Ce système ménage bien entendu une marge de manœuvre suffisante au responsable pour combiner la règle et les arrangements avec le terrain. Premier inscrit, premier servi ? Qui peut savoir exactement son rang dans la file d'attente[∞] Le responsable peut ainsi répondre favorablement aux attentes d'un jardinier « bien noté », susceptible de présenter des postulants de même « qualité » ; par contre, on peut refuser l'arrangement avec un usager moins bien en cour, en arguant des exigences de justice imposées par la liste des demandeurs en attente.

À vrai dire, un document écrit ne garantit pas beaucoup mieux le respect de la règle d'antériorité. « Les décisions d'attribution doivent prendre en compte d'autres critères », nous dit-on par exemple à Pau. L'association gère une dizaine de groupes répartis dans la ville et « nous essayons de rapprocher les jardiniers de chez eux ; on affecte les candidats au maximum en fonction de la distance domicile-jardin ». Les responsables examinent également la situation sociale et familiale du candidat ; en particulier, « on regarde s'il est au chômage, s'il a beaucoup d'enfants... ». Plus rarement, on s'appuie sur l'intervention d'un travailleur social de la mairie, qui pousse parfois tel ou tel dossier. D'une manière générale, ces interventions sont assez rares : dans toute la région nous avons dénombré une dizaine de cas rapportés par nos interlocuteurs. À Marmande toutefois, l'élu chargé des affaires sociales collabore avec le fonctionnaire municipal « chargé des jardins » pour orienter le recrutement. À Pau enfin, on admet à mots couverts mener une politique de « seuil maximal » concernant les demandeurs étrangers : « Pas tous ! Les espagnols, et même les portugais, parfois, ne posent pas de problèmes... » Explicites ou implicites, les critères de sélection restent de toute façon très imprécis, modifiables au gré des besoins, et appliqués de manière très irrégulière. Ce système laisse bien entendu la porte ouverte à de multiples dérives. En étudiant la demande et les réponses qui lui sont données, on verra ainsi comment ces dérives se manifestent dans le cas de Pau. Mais le problème concerne la quasi totalité des groupes « officiels » ou gérés selon une conception normative du jardinage collectif : les critères utilisés sont liés en effet au processus de normalisation des équipements ; Partout, on tend à adapter le profil des usagers aux équipements et à leur règle de fonctionnement, au lieu d'adapter les équipements à la demande sociale. L'objectif des responsables se résume trop souvent à « éviter les problèmes », et donc à recruter les postulants en fonction de leur comportement ultérieur supposé. C'est pourquoi on évite au maximum les candidats jugés « à risques », c'est-à-dire susceptibles d'introduire dans les groupes des pratiques atypiques, non conformes au règlement intérieur. C'est pourquoi on écoute avec attention les suggestions des jardiniers les plus « dociles » pour effectuer un recrutement compatible avec « bonne tenue du groupe ». C'est pourquoi, enfin, le discours des gestionnaires passe constamment du registre populiste : « On connaît les gars, on tient compte du terrain », au registre autoritaire : « Faut pas se laisser déborder »...

Au bout du compte, on perçoit facilement les conséquences du mode d'attribution des parcelles, tant dans les groupes officiels que dans les groupes « autonomes ». Le faible volume d'une offre mal connue, et le faible taux de rotation des usagers tendent à réduire à la fois la demande potentielle, la demande exprimée, et les possibilités de satisfaire cette demande dans les meilleures conditions. Par ailleurs, la prépondérance du système de cooptation comme mode de sélection favorise une reproduction presque à l'identique de la population « traditionnelle » déjà installée dans les groupes. Enfin, les règles de recrutement et les critères de sélection en vigueur dans les groupes officiels tendent également à faire obstacle à la diversification sociale de la population usagère. Malgré les lacunes et les dysfonctions observées dans le dispositif d'attribution des jardins, nous allons voir pourtant que la tendance au renouvellement des « profils jardiniers » est nettement perceptible.

14 - UNE POPULATION QUI CHANGE

- L'exemple des jardiniers de Pau

Qui sont les usagers actuels des jardins collectifs en Aquitaine ? Pour fixer les idées, nous allons tout de suite rendre compte de l'exploitation des fichiers dépouillés à Pau⁶⁰. Nous verrons ensuite comment apprécier la qualité et la portée des données paloises en les comparant à nos propres relevés, moins précis mais concernant un éventail plus étendu d'équipements régionaux. Rappelons que nous disposons, avec les 420 jardiniers des 10 groupes palois, d'un échantillon sinon représentatif, du moins significatif de l'effectif régional recensé, dont il représente à peu près 20 %. Bien entendu, les formulaires palois n'ont pas été élaborés en vue d'une exploitation, et les informations concernant les titulaires de parcelle sont d'un intérêt inégal : sexe, âge, nationalité, profession, adresse, nombre et âge des enfants⁶¹... Tels quels, ces fichiers permettent cependant de tracer un profil social grossier des titulaires, et de dégager quelques tendances relatives à l'évolution de la population.

Première observation : les groupes de jardins palois constituent un univers masculin dans sa quasi totalité. Seules 12 femmes apparaissent comme titulaires de parcelle, et composent ainsi moins de 3 % de l'effectif étudié. De ces 12 jardinières, toutes françaises, on ne connaît pas la situation matrimoniale. Mais la moitié sont retraitées et âgées de plus de 60 ans ; selon les gestionnaires, il s'agit de veuves qui ont repris le jardin de leur mari après décès. La plus jeune des 6 autres jardinières est une technicienne agricole de 33 ans ; les autres sont secrétaire, vendeuse, agent de service, enseignante, mais trois sont au chômage au moment de leur inscription. Nous allons revenir sur cette sous-féminisation apparente de la population jardinière ; guère surprenante, si l'on s'en tient aux idées reçues, elle apparaît au contraire tout à fait exagérée à qui circule un peu régulièrement dans les groupes de jardins.

Deuxième observation : le cliché du jardinier retraité est nettement remis en cause par les données paloises. Pour les amateurs de moyenne, on peut signaler que l'âge moyen du jardinier se situe légèrement au-dessus de 50 ans. Cette moyenne appartient précisément à la tranche d'âge la plus fournie : 116 jardiniers, soit 27,6 % de l'effectif avouent entre 50 et 60 ans. Seuls 147 jardiniers, c'est-à-dire exactement 35 % du total, ont plus de 70 ans. On trouve beaucoup plus de jardiniers âgés de moins de 50 ans que de jardiniers au-delà des soixante ans : 9 jardiniers de moins de 30 ans, 51 jardiniers entre 30 et 40 ans, 98 jardiniers entre 40 et 50 ans, composent 37,4 % de l'effectif palois.

Au regard de nos remarques antérieures concernant les conditions d'attribution des parcelles et les taux de rotation des usagers, on peut déplorer l'absence de données relatives à l'ancienneté des jardiniers dans les groupes. Les informations disponibles se contentent en

⁶⁰ Seules les informations concernant la nationalité des usagers avaient fait l'objet d'exploitation antérieure par les gestionnaires de l'association paloise...

⁶¹ Intérêt et fiabilité inégale surtout à propos de la profession et du nombre d'enfants. Manifestement, certains ont cité toute leur progéniture, et d'autres seulement les enfants encore à charge ou résidant à leur domicile.

effet de restituer un état figé des effectifs. Par estimation, on peut cependant situer aux alentours de 40 ans l'âge moyen des titulaires actuels au moment de leur inscription. Pour mesurer l'évolution de la population, on peut également isoler l'effectif du groupe Henri IV, le plus récent puisque créé au début des années 80 ; on suppose que ce groupe reflète, en partie seulement, le profil des « nouveaux usagers ». À Henri IV, la moyenne d'âge des jardiniers tombe à 48 ans : les plus de 60 ans ne regroupent plus que 15 % de l'effectif, contre 52 % au moins de 50 ans (32 % entre 40 et 50 ans, 20 % inférieurs à 40 ans), et 33 % à la tranche d'âge comprise entre 50 et 60 ans. Le rajeunissement se confirme si l'on s'intéresse à une autre source d'information : le fichier des demandes satisfaites entre 1984 et 1988 permet d'étudier les 65 usagers, nouvellement installés. On n'y trouve plus que 7 usagers âgés de plus de 60 ans, tandis que 19 ont moins de 40 ans, 20 ont entre 40 et 50 ans, et 18 entre 50 et 60 ans. Pour reprendre notre découpage en classes précédent, on obtient à peu près 10 % de retraités contre 60 % de jardiniers de moins de 50 ans, et 27 % compris entre 50 et 60 ans ; la moyenne d'âge des nouveaux usagers se situe alors aux alentours de 45 ans. On constate surtout qu'un tiers des demandes émane des postulants de moins de 40 ans. Ce n'est pas une nouveauté en soi : beaucoup « d'anciens », nés dans la décennie 1920-1930, nous ont déclaré s'être installés aux alentours de leur trentième année. Dans les années 40-50, on s'installait ainsi après son mariage, après la naissance du premier enfant, et après l'entrée en vie professionnelle. L'âge moyen d'installation s'est ensuite déplacé vers le haut ; il est difficile de faire la part, dans ce phénomène de vieillissement des postulants, des effets respectifs (et conjugués) de plusieurs facteurs ; changement des aspirations et des modes de vie, baisse du volume de l'offre, saturation des équipements existants... Sur la seule base des données quantitatives, on peut simplement constater le retour du phénomène encore dominant après guerre, c'est-à-dire l'installation d'usagers dès la trentaine dépassée. Cette similitude de l'âge des installés ne signifie pas bien entendu une similitude de motivations, tenons-nous en simplement au constat du rajeunissement.

Troisième observation : les étrangers forment un contingent de 32 % de l'effectif palois. Ce taux moyen calculé sur l'ensemble des groupes masque une répartition inégale selon les groupes qui comptent parfois 60 % d'usagers étrangers, parfois à peine 5 %. Ces disparités renvoient à la politique d'attribution des parcelles, qui hésite entre la concentration et la dilution. Il semble cependant, et nous y reviendrons, que l'on ait « réglé » la question en ralentissant progressivement le rythme d'accès aux jardins des postulants des années 80, on constate qu'il rassemble un nombre à peu près égal de français et d'étrangers. Cette période coïncide avec l'amplification des premiers effets de la « crise », et semble marquée par la montée d'une demande étrangère absorbée tant bien que mal ; c'est ainsi qu'un tiers des jardiniers étrangers de Pau sont regroupés dans le seul groupe Henri IV. La demande étrangère augmente et s'étend à toutes les communautés : aux Espagnols et aux Portugais, viennent s'ajouter les Maghrébins (Marocains notamment), les Turcs et les Asiatiques. Pourtant, si les jardiniers étrangers obtiennent 50 % des parcelles d'Henri IV, ils ne représentent plus que 25 % des nouveaux installés entre 84 et 88... Or, nous verrons que cela ne correspond en rien à un recul de la demande étrangère. De plus, on peut noter que la durée moyenne d'attente pour un postulant étranger s'élève à 14 mois, soit le double de l'attente

moyenne d'un postulant français. On peut conclure à une volonté manifeste de ralentir le flot d'entrée des étrangers dans le groupe de jardins paloïs.

Un autre point doit être souligné : la grande majorité des jardiniers étrangers sont d'origine espagnole ou portugaise, soit respectivement 23 % et 51 % des jardiniers étrangers des 10 groupes de Pau. On compte également 5 % d'Asiatiques, et 20 % de Turcs et Maghrébins après leur « poussée » du début des années 80. Les jardiniers maghrébins ont pu alors accéder au nouveau groupe Henri IV : ils y cultivent 20 % de la totalité des parcelles, soit 33 % des parcelles accordées aux étrangers. Comme nous l'a expliqué un jardinier marocain de Pau : « *On s'est aperçu alors que nous aussi, on pouvait avoir droit aux jardins* ». La « nouvelle » se diffuse dans la communauté, et les postulants maghrébins se présentent alors en nombre. Comme tous les postulants, ils sont victimes de la faiblesse de l'offre : ils doivent attendre. Mais, premièrement, en tant qu'étrangers, ils attendent deux fois plus longtemps que les Français ; deuxièmement, en tant que Maghrébins, ils attendent plus longtemps que les postulants ibériques... Entre 84 et 88, seules 65 places se libèrent : seulement 10 % des parcelles ainsi libérées seront obtenues par des postulants maghrébins. La porte entrouverte à Henri IV, où ils ont 20 % des parcelles, se referme ainsi à moitié... La volonté manifeste de limiter l'entrée des étrangers dans les jardins se double donc d'une discrimination spécifique à l'encontre des Maghrébins⁶²

Faisons maintenant une **quatrième observation**, en partie liée aux remarques précédentes concernant l'âge des usagers : seuls 123 jardiniers sont identifiés comme retraités ou préretraités, c'est-à-dire à peine 29 % de l'effectif paloïs. On compte par ailleurs 25 chômeurs déclarés comme tels (un peu plus de 5 %) ; toutefois, si on tient compte des professions mentionnées par les jardiniers ayant un emploi, on peut avancer que beaucoup connaissent des périodes sans activité professionnelle. On peut noter, par exemple, parmi les 258 actifs ayant un emploi au moment de l'inscription, un fort contingent de salariés du bâtiment : 20 % des actifs travaillent dans ce secteur, et ce pourcentage est certainement sous-estimé⁶³ En outre, un peu plus de 10 % des actifs déclarés indiquent une profession de manœuvre ou d'ouvrier spécialisé. Les données disponibles permettent difficilement d'aller au-delà de ces quelques généralités ; tout au plus peut-on ajouter que l'on relève un pourcentage non négligeable d'employés du tertiaire. Environ 35 % de fonctionnaires PTT ou des collectivités locales, de salariés du commerce, d'employés d'administrations diverses, de policiers, gendarmes et militaires, mais aussi d'enseignants, contribuent à relativiser l'image « ouvrière » associée aux jardins collectifs. Sans restituer totalement l'éventail des possibles, le panorama socioprofessionnel de l'effectif jardinier de Pau apparaît cependant assez diversifié. Avec seulement 12 % de retraités ou préretraités, le groupe Henri IV confirme en l'amplifiant ce

⁶² Cette volonté est justifiée par le souci de ne pas créer de jalousies, de ne pas créer de ghettos, d'éviter les problèmes...

⁶³ Certains ont noté par exemple « maçon » et d'autres « ouvriers » sans autre précision, et parmi les « imprécis » se recrutent certainement des salariés du bâtiment. Cette « impression » est justifiée par nos relevés dans d'autres groupes.

constat général : on trouve une grosse majorité d'actifs dans les jardins collectifs, et pas seulement des retraités ou des représentants des couches déqualifiées de la classe ouvrière. À Henri IV, on dénombre ainsi 30 % de « cols blancs » et 60 % des jardiniers ouvriers mentionnent une qualification professionnelle. Toutefois, l'examen des usagers nouvellement introduits dans les groupes nuance quelque peu ce constat. D'une part, on dénombre parmi les nouveaux accédants 20 % de retraités ; d'autre part, on a fait place à un pourcentage de chômeurs (13 %) plus important que dans l'effectif global. Ce que nous avons dit des modes d'attribution doit suffire à expliquer ce double phénomène : d'un côté, on entrouvre la porte aux nouveaux postulants et de l'autre, on essaie de maintenir une population plus traditionnelle, réputée plus « tranquille »...

Cinquième et sixième points : les caractéristiques de résidence, telles qu'elles sont indiquées (une adresse : une rue, un numéro...) ne permettent pas une analyse très détaillée ; tandis que le nombre et l'âge des enfants n'invitent qu'à un simple comptage, peu susceptible de commentaires. Nous avons cependant reporté sur un plan de l'agglomération paloise les adresses indiquées, et cet exercice confirme la localisation résidentielle privilégiée des jardiniers en quartiers « populaires » : cela concerne près de 80 % des usagers actuels. En particulier, 40 % à peu près des jardiniers habitent les quartiers Nord de la ville où sont concentrées une bonne partie des cités d'habitat social vertical. Ce constat est à rapprocher des remarques déjà faites à propos de la localisation des équipements. À Pau comme ailleurs, la géographie des groupes est héritée d'une histoire sociale en partie révolue et d'une politique d'opportunités foncières peu maîtrisée. La répartition actuelle des équipements se révèle ainsi peu compatible avec une stratégie de rapprochement « jardin-domicile », favorable aux usagers. Le nouveau groupe Henri IV est par exemple situé à 20 minutes de voiture (3/4 d'heure en bus) de l'Ousse-des-Bois et des quartiers alentour, où résident plus de 50 % des usagers du groupe... Quant aux enfants, il suffit de relever le caractère peu spécifique sur ce point de l'échantillon palois des jardiniers : avec deux enfants par jardinier, on se trouve là dans une moyenne honnête, « à la française ». Les jardiniers ne sont pas spécialement des adeptes de la famille nombreuse dont l'ampleur, conjuguée aux faibles rentrées financières, pourrait justifier et expliquer l'aspiration au jardin potager. Ce trait reste cependant présent dans le cas des jardiniers étrangers dont la fécondité compense les maigres performances des jardiniers français en la matière. On peut noter par exemple le score supérieur du groupe Henri IV : 2,5 enfants par jardinier, dû à la présence importante d'usagers étrangers, maghrébins en particulier. Nous allons bientôt revenir sur ces « questions familiales », en les abordant sous un autre angle. Essayons d'abord de résumer les principaux résultats issus de l'examen des jardiniers palois ; ils tiennent en quelques lignes : loin de renvoyer à un profil sociologique unique et stéréotypé, la population jardinière de Pau offre un éventail diversifié d'usagers. Cette diversité se manifeste aussi bien sur le plan des générations présentes dans les groupes, que sur le plan socioprofessionnel. On a également montré que la diversification de la population tendait à se confirmer et à s'amplifier ces dernières années, avec un rajeunissement des nouveaux installés, et une irruption artificiellement contenue de la demande étrangère.

Un dernier point reste à éclaircir à ce propos : le rajeunissement n'est-il qu'une simple variable dépendante, n'est-il que le simple effet de l'arrivée dans les groupes de jardiniers étrangers ? Une question du même ordre peut se poser à propos de « l'effet étranger » sur le profil socio-économique plus modeste des jardiniers actuels. Si les réponses sont positives, on pourrait alors conclure, comme nous l'avons lu et souvent entendu, de la façon suivante : la diversification de la population jardinière se limite en fait à la cohabitation de deux groupes d'usagers : une population française « traditionnelle », sur le déclin, et recrutant toujours dans les classes d'âge proches de la retraite ; une population plus jeune de jardiniers immigrés, relayant la précédente sur la base de motivations plus économiques. Or cette idée n'est pas vérifiée par l'étude des données paloises. Premièrement, dans le domaine de l'âge, la moyenne des étrangers se maintient autour de 48-49 ans, au même niveau que la moyenne générale ; et ceci vaut tant pour les recrues étrangères installées à Henri IV que pour les étrangers installés entre 1984 et 1988. Dans le domaine du profil socio-économique, deuxièmement, l'arrivée des usagers immigrés tend en effet à tirer l'effectif global « vers le bas » ; on s'appuie ici sur l'étude de la nomenclature des professions déclarées respectivement par les étrangers et les français, et le résultat ne constitue certes pas une grosse surprise. Mais il faut noter toutefois que les chômeurs répertoriés à Pau, anciens ou récents installés dans les groupes, sont tous de nationalité française, et plutôt plus jeunes que leurs collègues. Les deux phénomènes de rajeunissement et de précarisation de la population jardinière ne concernent donc pas spécialement les seuls usagers étrangers ; et il n'y a donc pas lieu d'établir une corrélation systématique entre ces trois variables dans le cas de Pau.

Il nous est cependant apparu que le lien entre « recrutement étranger », et « rajeunissement de la population » était plus évident dans d'autres groupes de la région. De la même façon, l'effet du recrutement étranger sur la précarisation de la population jardinière semble plus sensible ailleurs que dans le cas palois. On peut encore y voir un des effets partiels de la politique paloise d'attribution des parcelles : parmi les postulants étrangers, on a tendance à choisir les plus âgés, supposés plus « stables »... Quoi qu'il en soit, cette remarque pose le problème plus général que nous allons aborder maintenant : les résultats obtenus à Pau peuvent-ils faire l'objet d'une extrapolation sans réserves à l'échelle régionale ?

- DES SITUATIONS LOCALES CONTRASTÉES

Imaginons un instant un immense groupe de jardins composé de quelques 2200 parcelles, un « groupe régional » qui rassemblerait la totalité des jardiniers aquitains recensés ; disons immédiatement que la structure sociodémographique d'un tel « groupe régional » serait assez proche de celle de l'ensemble du groupe palois. Du moins, y trouverait-on vraisemblablement une distribution des usagers par nationalité, par statut professionnel, et par classe d'âge assez conforme à la distribution dégagée par l'examen de l'effectif palois. Aucune vérification statistique ne peut venir étayer un tel jugement, que seule notre connaissance du terrain nous autorise à formuler. C'est pourquoi nous nous limitons à livrer telle quelle cette estimation, en insistant plutôt sur les nuances qu'il faut lui apporter :

- Nous pensons tout d’abord que la proportion de retraités installés dans les jardins paloï (32 % de l’effectif) est légèrement inférieure à la part des retraités dans la population régionale ; cependant, le groupe des « vieux jardiniers » ne doit pas selon nous rassembler beaucoup plus de 35 % de l’effectif régional.
- Deuxièmement, nous estimons assez proche de la réalité régionale le constat paloï relatif au poids des jardiniers étrangers (entre 30 et 35 %). Mais il semble que la prédominance portugaise au sein de cette population étrangère soit encore plus marquée à l’échelle régionale qu’elle ne l’est dans le cas de Pau.
- Dans ce « groupe régional », on devrait également trouver, comme à Pau, une bonne moitié d’ouvriers en activité ; mais ces ouvriers auraient certainement en moyenne un profil professionnel moins élevé qu’à Pau. Ce fait s’explique en partie par un « effet de contexte » ; le milieu socio-économique paloï diffère largement du milieu régional. Pour la même raison, on trouve dans les jardins collectifs aquitains moins de salariés du tertiaire que dans les jardins paloï.
- Quatrièmement, on peut avancer qu’un « groupe régional » compterait davantage de jardiniers en situation de précarité. En particulier, la proportion de chômeurs relevés à Pau (5 % de l’effectif) devrait au moins doubler à l’échelle régionale.
- Cinquièmement enfin, toutes les informations concordent pour confirmer et même amplifier au niveau régional, les résultats de l’analyse diachronique effectuée à Pau : rajeunissement progressif de l’effectif jardinier, mais aussi installation en nombre croissant d’usagers en difficulté socio-économique. Le profil social de la population régionale tend à s’infléchir « vers le bas », et tout laisse penser que cette évolution récente est plus accentuée à l’échelon aquitain que dans le cas paloï.

Malgré ces quelques réserves et nuances, on peut cependant estimer que la diversité paloï reflète assez bien la diversité régionale ; il ne faut pas toutefois ignorer les inconvénients de ce type d’exercice, toujours un peu artificiel, et il faut surtout veiller aux interprétations. Ainsi,

1 – Est-il légitime d’additionner les usagers de groupes locaux très différents pour construire une « population régionale » ?

2 - Est-il légitime de confondre dans une même catégorie des usagers possédant certes des caractéristiques communes mais inscrits dans des contextes locaux très divers ? Au fond, une fois la synthèse régionale réalisée, il convient de revenir rapidement aux « singularités locales ». C’est pourquoi nous allons nous appuyer sur quelques exemples pour répondre aux deux questions précédentes :

1 - Nous avons entériné le constat d’une diversité de la population jardinière régionale comparable à la diversité de la population jardinière paloï. Cela ne signifie pas toutefois que tous les groupes aquitains accueillent chacun une population aussi hétérogène qu’à Pau. La taille de l’agglomération paloï, son mode de peuplement, le volume de l’offre de jardins, et

malgré tout, les conditions de recrutement des jardiniers... : tous ces facteurs jouent en faveur d'une diversité interne de l'effectif jardinier palois, que l'on ne retrouve pas systématiquement ailleurs, et avec une telle évidence. On peut cependant observer une réelle diversité dans les groupes de la Société des Jardins Girondins, à Bordeaux ; comme à Pau, peut-être le caractère officiel et public de l'association gestionnaire favorise-t-il, malgré les limites déjà évoquées, une certaine hétérogénéité du recrutement. C'est ainsi qu'à « Bègles Bel Air », le chef de groupe nous a confirmé les tendances récentes au renouvellement de la population : auparavant en situation de monopole, les ouvriers et retraités bèglais font place progressivement à des jardiniers espagnols, portugais, maghrébins et asiatiques, ainsi qu'à des jeunes chômeurs locaux. Pour des raisons différentes, les jardins municipaux de Mimizan offrent également une palette assez diversifiée d'usagers : dans les cinq groupes locaux, cohabitent retraités des papeteries locales, fonctionnaires, militaires de la base située à proximité, ouvriers forestiers portugais et français, salariés maghrébins du bâtiment... À La Réole, on compte certes un faible contingent de jardiniers étrangers ; mais les générations et les divers statuts socioprofessionnels y sont par contre assez équitablement représentés. Le groupe assez récent créé par le Jardin du Cheminot à Cenon Lissandre est par définition assez homogène sur le plan professionnel ; toutefois le groupe accueille, selon ses responsables des cheminots de tous âges, « à partir de la trentaine ». Dans le groupe du Bouscat, dans le groupe du « Pont Canal » à Agen, ou dans celui du « Toulon », à Périgueux, le phénomène des « clans » témoigne également d'une certaine diversité de population, concomitante d'un rajeunissement sensible.

Malgré ces quelques exemples, un grand nombre de groupes de la région présentent encore une structure sociodémographique plutôt homogène. C'est pourtant en additionnant les usagers de ces groupes homogènes que l'on aboutit à la diversité régionale que nous avons mise en évidence. Il n'y a là aucun paradoxe : nous avons affaire en effet à deux figures tout à fait opposées de l'homogénéité ; leurs particularités respectives se neutralisent réciproquement sous l'effet de la construction statistique régionale. Décrivons rapidement ces deux types de groupes qui rassemblent, d'un côté, une population jardinière « traditionnelle », et de l'autre côté, des populations plus récentes :

– Les groupes « traditionnels » accueillent majoritairement des ouvriers âgés ou retraités, français en quasi totalité, souvent directement issus du milieu rural environnant, et très « accrochés » à leurs parcelles. Dans ces groupes, le faible taux de rotation interne limite déjà considérablement les possibilités de renouvellement de la population. Le mode de recrutement, basé sur la cooptation, renforce le verrou qui garantit la position prédominante des usagers traditionnels. Par exemple à Périgueux, dans le groupe des Maurilloux, l'arrivée de jeunes jardiniers à peine trentenaires est certes très bien accueillie ; mais elle est très récente et surtout très marginale : 2 ou 3 parcelles sur 25... Dans le groupe S.N.C.F. de Hourcade, à Bègles, les cheminots retraités laissent peu de places aux « actifs » ; ces derniers représentent moins du quart de l'effectif, et encore n'y relève-t-on que deux ou trois jardiniers en dessous de la quarantaine. Si l'on en juge par les informations recueillies sur la demande actuelle, il est probable que ces équipements « traditionnels » connaîtront prochainement, eux

aussi, un renouvellement de leur population. Mais les effets de ce renouvellement se manifesteront avec un temps de décalage par rapport à d'autres groupes de la région. Il y a à peine 5 ans, des groupes dont la population est aujourd'hui assez diversifiée présentaient le profil homogène des Maurilloux ou de Hourcade.

– Deuxième figure de l'homogénéité : les groupes composés majoritairement, ou en quasi totalité, de catégories d'usagers moins introduits ailleurs du fait de leur arrivée plus récente sur « le marché du jardinage collectif ». À vrai dire, l'homogénéité interne de ces groupes est très souvent construite autour de la seule identité ethnique. Il n'existe pas de groupes constitués par exemple, uniquement de jeunes jardiniers, ou de jardiniers précarisés ; ces deux catégories de « nouvelle » population se limitent à former des « clans », plus ou moins étendus, mais toujours englobés dans des groupes plus larges. Seules les créations expérimentales récentes, à finalité explicitement sociale, accueillent une population homogène du point de vue socio-économique ; on compte par exemple à Dax-Angoumé ou à Saintes, aux Boiffiers, une majorité de jardiniers chômeurs ou issus de ménages à très bas revenus. Hormis ces quelques expériences, les groupes homogènes du « second type » sont plutôt représentés par des équipements « ethniques » comme les « squats portugais » de Pessac ou de Gelos⁶⁴. Dans ces deux groupes, on jardine presque exclusivement entre compatriotes ; le recrutement par cooptation s'effectue également uniquement dans le milieu portugais environnant ; À Gelos, seuls subsistent encore dans les jardins les plus anciens du squat quelques représentants de la population « historique » du groupe ; il s'agit d'ex-ouvriers de tanneries situées à proximité du squat, et désormais fermées. On peut noter par ailleurs qu'il existe, à quelques centaines de mètres du squat, un autre groupe d'une trentaine de parcelles ; ce groupe, plus officiel, est « benoîtement » géré par la municipalité de Gelos, monopolisé par les résidents d'une ancienne cité H.L.M., cet équipement homogène offre peu d'opportunités d'accès aux jardiniers portugais, plus récemment installés à Gelos et dans les environs ; ces derniers ont dû alors créer progressivement leur propre équipement, en s'appuyant sur un terrain existant et déserté petit à petit par les anciens occupants ; On retrouve un processus similaire à Pessac : les « squatters » portugais ont investi en une dizaine d'années la totalité des parcelles aménagées à l'origine pour les employés d'une aciérie aujourd'hui en déconfiture. Leur immigration plus récente et moins familiale, leur intégration également plus délicate, n'ont pas permis aux maghrébins de profiter encore des opportunités saisies par les jardiniers portugais dans les années 70 e 80. C'est pourquoi il n'existe pas, à notre connaissance, de groupes collectifs maghrébins ; nous avons simplement relevé ici et là des « clans » en formation, et dont le développement « naturel » est volontairement contenu par les gestionnaires, les propriétaires et leurs collègues jardiniers.

Groupes diversifiés ou en voie de diversification, groupes homogènes de type « traditionnel », ou de type « ethnique » : la construction abstraite d'une population jardinière régionale ne doit pas faire oublier la singularité des populations locales. Nous voulons insister sur ce point, car les groupes homogènes, traditionnels ou ethniques, sont encore très répandus, Et ces

⁶⁴ Gelos est une commune semi rurale de l'agglomération paloise.

phénomènes locaux ne sont pas sans effet sur les représentations sociales et les attitudes de l'environnement à l'égard du jardinage collectif en général. D'abord, une population homogène impose des normes de recrutement et de fonctionnement souvent dissuasives pour d'éventuels postulants, étrangers au cercle familial des usagers déjà installés. Ensuite bien des « décideurs » locaux construisent leur opinion à l'égard des jardins collectifs et des besoins en la manière sur leur seule connaissance du groupe local. Nous avons fréquemment entendu un « raisonnement » qui bloque a priori toute initiative de création de jardins collectifs : « *chez nous, il n'y a que des vieux et ça n'intéresse donc que des vieux* », ou encore, « *c'est pour les Portugais et ils se débrouillent très bien comme ça* ». Dans une perspective opérationnelle, il est donc important de tenir compte des réalités des groupes locaux, ne serait-ce que pour dissiper les contresens que ces réalités locales contribuent à alimenter dans l'esprit des responsables locaux. L'inscription des jardins collectifs dans leur environnement social joue également un rôle essentiel pour le second problème que nous allons aborder.

2. Nous avons défini le profil de la population régionale et des populations locales de jardiniers collectifs en nous appuyant sur des caractéristiques assez simples comme l'âge ou la nationalité. Or, on attribue un peu trop systématiquement à ces caractéristiques, une valeur explicative des motivations et des pratiques sociales. Selon nos observations, le contexte local « détermine » au moins autant que le profil social des jardiniers les pratiques observables dans les jardins collectifs. De la même façon, les facteurs locaux influencent fortement les représentations et les attitudes des différents groupes sociaux (générations, catégories socioprofessionnelles, communautés ethniques ...) à l'égard du jardinage collectif. Par exemple, les perceptions et les attitudes des ouvriers de Fumel à l'égard des groupes de jardins locaux se distinguent nettement des attitudes des ouvriers de Nontron ou de Mimizan. À Fumel, le jardin ouvrier a longtemps constitué pour les salariés de Pont-à-Mousson un des éléments forts de l'identité locale, toute entière construite autour de l'usine et du métier de métallurgiste. Quand les hauts-fourneaux se sont étouffés, le traumatisme a pénétré tous les aspects de la vie sociale des Fumélois. Identifiés à « l'usine » et donc à la « trahison », les jardins de la P.A.M. ont été délaissés (provisoirement ?) par un grand nombre de salariés, parmi les plus qualifiés. Ce désengagement récent a permis l'installation progressive de nouveaux usagers, souvent étrangers, et plus jeunes que les précédents. À Nontron, l'effet est inverse ; le développement de l'industrie locale (chaussure et agro-alimentaire) avait progressivement entamé le mode de vie rural des salariés locaux. Quand la crise industrielle s'amplifie, les ouvriers reviennent au jardin potager, et l'on défriche même dans les forêts alentours. Selon les informations recueillies à Mimizan, l'accès au pavillon individuel n'est certes pas étranger au retrait des ouvriers papetiers des groupes locaux de jardins, gérés par la municipalité. Mais il semble que l'ouverture des équipements municipaux au « tout venant » du salariat local ait également contribué au désengagement de l'aristocratie ouvrière locale. Un jardinier mimizanais, retraité des papeteries locales, traduisait ainsi la désertion de ses collègues en activité : « *Ils s'y croient un peu, les jeunes... Ils veulent pas se mélanger... Pour eux, le jardin, c'est un truc de pauvre et de paysan, c'est leurs parents... Ils veulent s'en sortir...* ». Quoi qu'il en soit, le jardinage collectif est perçu de façon très différente d'une zone à l'autre par des catégories d'usagers au profil social pourtant assez comparable.

L'influence du contexte local sur les représentations du jardin ouvrier se manifeste également dans le domaine des pratiques. Nous n'en citerons ici qu'un seul exemple⁶⁵ relatif au mode d'appropriation du jardin par les familles des usagers.

Les groupes des Maurilloux et de Hourcade, situés respectivement à Périgueux et à Bègles, sont de taille comparable : environ 25 parcelles par groupe. Nous avons déjà évoqué par ailleurs leur profil démographique commun : les deux groupes sont occupés par une grosse majorité d'ouvriers retraités. Cette identité de population se traduit en partie dans le fonctionnement des deux groupes ; par exemple, le temps passé par les usagers sur les jardins est comparable d'un groupe à l'autre et il est rare de ne rencontrer aucun jardinier dans la journée, aux Maurilloux, comme à Hourcade. Cependant, la différence est très sensible quant à l'ambiance qui règne dans les jardins à certaines heures. La vie sociale du groupe des Maurilloux est en effet animée par la présence fréquente des membres de la famille des titulaires, qui habitent presque tous à quelques centaines de mètres. De la maison au jardin, les allées et venues sont facilitées par cette proximité, ce qui rend la présence familiale tout à fait naturelle et spontanée dans l'enceinte des jardins. On habite dans le même quartier, et les liens entre voisins de parcelle sont renforcés par les liens de voisinage résidentiel. À Hourcade, la sociabilité du groupe paraît se limiter à l'enceinte des jardins d'une part, et ne concerner que les titulaires de parcelle, d'autre part. Cela n'exclut certes pas la venue des familles dans le groupe, mais on se cantonne à la parcelle ; on vient pour des motifs plus déterminés qu'aux Maurilloux : un repas dominical en plein air, un travail de jardinage particulier. La Présence familiale aux Maurilloux semble se confondre beaucoup plus avec l'entretien quotidien du jardin ; celui-ci est partie intégrante du fonctionnement familial.

D'un groupe de retraités à l'autre, des modes différents de recrutement local conduisent ainsi à des modes très variables d'appropriation des jardins par les familles des usagers. Avec son recrutement résidentiel, le groupe des Maurilloux se définit comme un équipement social de proximité ; intégré à l'espace communautaire, il est le produit de la vie sociale du quartier dont il renforce en retour la cohésion interne. Avec son recrutement professionnel et générationnel très spécifique, le groupe de Hourcade construit sa sociabilité interne sur lui-même, sans référence directe à l'espace résidentiel environnant. Avec un profil sociodémographique formellement identique, ces deux « groupes de retraités » présentent donc en réalité des fonctionnements sociaux internes tout à fait différents. L'ampleur inégale de l'appropriation familiale des jardins ne constitue d'ailleurs qu'une illustration parmi d'autres de ces différences entre les deux groupes ; les pratiques d'élevage ou les choix d'auto-construction des cabanes, par exemple, auraient pu tout aussi bien nourrir notre propos. On retiendra donc de ces observations que pour éviter toute extrapolation hasardeuse, il convient d'associer à toute étude sociodémographique d'un groupe de jardins, une analyse aussi fine que possible du contexte local et du mode d'inscription du groupe dans ce contexte. Le profil social des usagers ne suffit pas à définir à priori leurs pratiques.

⁶⁵ Nous reviendrons en effet sur ces questions de façon plus précise dans la suite de ce rapport.

On ne saurait conclure ce panorama des populations locales et de la population jardinière régionale sans aborder enfin un dernier problème : à savoir la qualité des informations qui sont à la base de l'analyse paloise. Décrire et analyser la population des jardiniers suppose de choisir une unité de référence. En d'autres termes, qui jardine ? Le titulaire de la parcelle, c'est-à-dire la personne formellement inscrite et responsable auprès du propriétaire ou du gestionnaire ? Le jardinier « principal » ? Mais qui est « principal » ? Celui qui décide du choix des cultures ou celui qui cultive effectivement le jardin potager ? Celui qui consacre le plus de temps à l'activité générale, ou celui qui exécute les tâches stratégiques ? En pratique, la définition du « jardinier » ne pose aucun problème dans la moitié des cas : si la famille vient au jardin ou profite des produits, le titulaire assure cependant la quasi totalité des tâches. L'exemple, précédemment évoqué, des « retraités de Hourcade » illustre assez bien ce modèle du titulaire, « maître sans partage » de sa parcelle. Mais dans environ 50 % des jardins, la situation se révèle plus complexe : Monsieur est titulaire, Madame choisit les produits et variétés à cultiver, le grand fils retourne la terre, la grande fille récolte, le grand-père arrose, la grand-mère s'occupe de l'élevage, mais c'est le beau-frère qui abat les volailles, le petit désherbe, le cousin assure l'intérim des vacances estivales, etc. Qui jardine ?

Sans entrer d'ores et déjà dans le domaine de la préparation des aliments produits, sans parler même des consommateurs bénéficiaires de ces produits, il convient de relever la multiplicité des intervenants possibles dès la phase de production. Tant la gestion des micro-exploitations potagères que l'effectuation du travail, peuvent être réparties entre plusieurs individus, et selon des modalités diverses et variables dans le temps. Pour illustrer ce modèle coopératif de jardinage, on peut renvoyer à nos observations faites au groupe des Maurilloux. Mais si on regarde ce qui se passe dans le squat de Pessac, par exemple, on s'aperçoit que les femmes participent au jardinage et à l'élevage au moins aussi activement que leurs titulaires de maris. On peut noter par ailleurs que ces formes collectives de jardinage caractérisent plutôt ceux que nous avons appelés « les nouveaux jardiniers ». Les couples et les familles de jardiniers se recrutent particulièrement, mais pas seulement, chez les usagers étrangers ; il semble que ces pratiques collectives se développent plus spécialement dans les équipements non officiels.

Il faut tirer les conséquences des remarques précédentes, et revenir en particulier sur notre examen de l'échantillon palois, basé sur la seule prise en compte des titulaires de parcelles ; Faute de données fiables sur la population réelle, il était difficile de procéder autrement dans un premier temps. Mais en se fondant sur les répertoires de titulaires, on fait litière des pratiques de terrain, et on contribue à renforcer l'image traditionnelle de la population jardinière. C'est d'ailleurs un défaut fréquemment relevé chez les gestionnaires de groupes qui renvoient à leurs interlocuteurs la seule représentation « administrative » de la population de jardins collectifs. Dans les répertoires, les titulaires sont des hommes ; dans les jardins, la population est beaucoup plus féminisée. Si l'on tient compte de la participation aux tâches effectives des adolescents et des enfants, la population jardinière est également beaucoup plus jeune que ce que nous en avons dit. Il faut d'autant plus insister sur ce point que selon nos observations et les témoignages recueillis, le rajeunissement et la féminisation des groupes de

jardins sont des phénomènes en augmentation ces dernières années dans beaucoup de groupes régionaux.

Ces dernières remarques viennent ainsi confirmer et amplifier des constats précédents : diversité de la population jardinière installée et tendance au renouvellement des usagers malgré les obstacles imposés par les conditions de sélection. En abordant l'analyse de la demande, on va voir maintenant que la diversification et le renouvellement de la population jardinière ne demandent qu'à se poursuivre.

15 - UNE DEMANDE PRESSANTE

- LA DEMANDE EXPRIMÉE

Comment se manifeste la demande sociale de jardins collectifs ? Sur la base de quels indicateurs pertinents peut-on apprécier correctement l'intensité et la nature des besoins en la matière ? Nous abordons là des questions essentielles dont l'enjeu dépasse le cadre strict de cette étude. En effet, ces questions ne renvoient pas seulement à nos propres difficultés méthodologiques ; elles risquent aussi de se poser aux décideurs locaux à brève échéance, dans une perspective plus opérationnelle de création d'équipements collectifs de jardins potagers. Combien de parcelles sont-elles nécessaires pour satisfaire les besoins de la commune ou du quartier ? Quels sont ces besoins, comment les repérer, comment s'expriment-ils ? Or, dans ce domaine, certains élus locaux et travailleurs sociaux ont pu faire l'expérience des limites d'une méthode classique, fondée sur le seul recensement des demandes exprimées officiellement.

Essayons de débroussailler ce thème de la demande, en partant encore une fois de l'exemple palois. Nous avons analysé une liste exhaustive de candidats officiellement enregistrés par l'association des Jardins Familiaux de Pau entre fin 1984 et début 1988. Concernant ces demandeurs, nous disposons des mêmes informations que celles déjà utilisées à propos de jardiniers « en poste » ; une partie de ces demandeurs a d'ailleurs été déjà étudiée en tant que « nouvelle population jardinière ». Qui sont les candidats, comment évalue-t-on la demande et comment y répond-on ? Telles sont les questions que nous allons traiter dans un premier temps.

- Sur une quarantaine de mois (de novembre 84 à mars 88), nous avons relevé 133 inscriptions sur les listes d'attente de la Société paloise, soit environ 3,3 inscriptions mensuelles. Notons que nous n'avons pas comptabilisé un certain nombre d'inscriptions considérées comme non valables par les gestionnaires palois car « non renouvelées », « abandonnées », etc. Il faut en effet confirmer sa demande chaque année pour être maintenu dans le fichier. Échappent également à cette liste un certain nombre d'inscrits avant 1984, et dont on sait qu'ils n'avaient pas reçu satisfaction début 88 ; c'est le cas notamment d'un jardinier marocain interrogé à Henri IV, inscrit en 1982 et installé seulement en été 1988, et qui ne figure pas sur la liste que l'on nous a remise. Au-delà de ces subtilités bureaucratiques, il y a un nombre important de « candidats potentiels non inscrits », sur le cas desquels nous reviendrons. Pour l'instant, rappelons seulement la chose suivante : les 133 candidats recensés officiellement à Pau ne constituent que la partie émergée de l'iceberg de la demande potentielle. Cette demande officielle représente déjà plus du tiers de l'effectif installé.

- Selon les gestionnaires palois, cette demande s'est amplifiée depuis la fin des années 70, et la création des 80 parcelles du groupe Henri IV n'a pas suffi à résorber les files d'attente. Au contraire, tout se passe comme si la création d'« Henri IV » avait contribué à révéler une demande antérieurement inexprimée, et « dopée » par l'offre. De fait, le rythme des

inscriptions s'est accéléré dès 1983-1984, ce qui a nécessité d'ailleurs la constitution d'un fichier manuel d'inscrits plus élaboré qu'auparavant. On ne sait que peu de choses sur la période antérieure à 84, mais la « progression exponentielle » des inscriptions, se confirme à l'examen plus détaillé du fichier 1984-1988 : depuis le début 1987, le rythme des inscriptions s'établit à 5 inscriptions mensuelles, contre 3,3 sur la période 1984-1988. La moyenne s'établit au-delà de 6 inscriptions mensuelles sur les derniers mois de 1987 et les premiers mois de 1988, mais on doit rester prudent sur les interprétations, compte tenu des variations saisonnières : on s'inscrit en effet plutôt en automne et en hiver.

Au regard de ces données, le parc de parcelles disponibles à Pau s'avère nettement insuffisant : 65 candidats ont bénéficié de l'attribution de parcelles libérées, mais 68 demandes n'ont pu être satisfaites. Encore faut-il noter que les candidats satisfaits (40 % d'entre eux, 20 % des demandeurs 1984-1988) ont profité d'un phénomène conjoncturel. Ils ont obtenu d'une part les dernières parcelles « mises sur le marché » du groupe récent Henri IV ; d'autre part ils ont profité de la rotation plus rapide des titulaires dans ce même groupe. Ce phénomène paraît d'ailleurs assez caractéristique des groupes les plus récents⁶⁶. Ainsi à lui seul, le groupe Henri IV a permis de satisfaire 20 % des demandeurs 1984-1988, mais sa population risque de se stabiliser assez rapidement : on peut donc supposer, au rythme actuel des inscriptions et des installations « normales » (5 inscriptions mensuelles pour 1,5 à 2 installations), que le nombre des candidats en attente double au moins entre 1988 et 1990. Il s'agit là d'une estimation basse, car le taux de rotation a plutôt tendance à baisser tandis que le rythme des inscriptions a plutôt tendance à s'élever. Si l'on ajoute que le squat de Gelos par exemple, en proche banlieue paloise, fait l'objet de menaces de plus en plus précises, on voit que les responsables palois risquent de se trouver débordés à brève échéance⁶⁷... Nous avons donné précédemment quelques indications sur le profil des candidats satisfaits, considérés comme « nouveaux installés » ; voyons maintenant qui sont les demandeurs « recalés », c'est-à-dire les 68 candidats en attente en mars 1988.

– Encore une fois, nous avons affaire à un univers masculin : seules trois femmes appartiennent à l'effectif des « recalés ». Nous renvoyons aux commentaires déjà effectués à propos de ce constat formel. Par contre, si l'on s'intéresse à l'âge des candidats, on note immédiatement un phénomène plus intéressant : la moyenne d'âge des candidats insatisfaits s'élève à 42 ans, soit 3 ans de moins que la moyenne de leurs collègues satisfaits, et presque 10 ans de moins que la moyenne d'âge de l'effectif installé. On constate ainsi qu'il y a autant de candidats « recalés » de moins de 30 ans que de plus de 60 ans. De même, avec 22 représentants (1/3 de l'effectif insatisfait), la tranche d'âge des 30-40 ans est plus fournie que les tranches 40-50 ans et 50-60 ans (19 représentants chacune). Le rajeunissement se confirme

⁶⁶ Certains nouveaux installés renoncent au bout de quelque temps, faute de temps, faute de conseils ou quand ils font l'expérience concrète de l'investissement en temps et en énergie nécessités par l'activité de jardinage. D'autres également refusent l'attribution et souhaitent une autre affectation, et enfin, certains ne supportent pas les conditions imposées...

⁶⁷ De leur propre aveu, ils ont déjà du mal à contenir la vague actuelle des demandes.

ainsi, au point que les jardiniers retraités risquent de devenir les marginaux des groupes de jardins collectifs !

Parmi les 68 recalés, on compte 48 candidats étrangers, soit 70 % de l'effectif. De ce point de vue, le profil des insatisfaits s'écarte du profil moyen de la population installée, qu'il s'agisse des nouveaux et surtout des anciens jardiniers. Parmi les étrangers recalés, on constate la prédominance des Maghrébins et Turcs (27 candidats) sur les Portugais et Espagnols (21 satisfaits). L'effectif global des inscrits compte 25 % des Maghrébins ; l'effectif des satisfaits ne compte plus que 10 % de Maghrébins. On installe également plus de vieux demandeurs que de jeunes. Autre observation importante ; un actif a deux fois plus de chances qu'un chômeur d'accéder à un jardin. Pour obtenir satisfaction, il vaut mieux également avoir le moins d'enfants possible, et ne pas habiter trop près de l'Ousse-des-Bois. Là encore, il est inutile d'épiloguer. Si l'on ramène ces constats à leur origine, c'est-à-dire au critère déterminant de sélection qui guide les choix des gestionnaires, on conclut à une volonté délibérée de contenir la demande étrangère, et maghrébine en particulier. Résultat : certains candidats jardiniers « recalés de l'Ousse-des-Bois attendent un parcelle depuis plus de 4 ans ; l'attente moyenne pour les étrangers recalés atteint environ 25 mois...

Essayons maintenant de reprendre tous ces éléments et en particulier de tracer rapidement le profil de la demande globale, c'est-à-dire associant satisfaits et « recalés » sans distinction de situation. Si l'on considère les 133 candidats de notre fichier, on obtient un effectif dont la moyenne se situe légèrement au-dessus de 43 ans. On compte parmi ces demandeurs un peu moins de 50 % d'étrangers et il faut y remarquer la légère prédominance des Portugais et Espagnols sur les Maghrébins et les Turcs⁶⁸ On constate également que les candidats déclarés chômeurs constituent 20 % de l'effectif ; là encore pour avoir une idée plus juste du profil des candidats, il faudrait tenir compte des nombreux cas (environ 25 % de l'effectif) dans lequel le métier désigné laisse supposer un statut professionnel précaire (maçon, manoeuvre...). Par comparaison avec la population installée, les tendances sont nettes : rajeunissement significatif, afflux des étrangers et des personnes en difficulté socio-économique. On peut donc en conclure que, si toutes les demandes étaient satisfaites, la population installée serait encore plus diversifiée qu'elle ne l'est récemment devenue par son renouvellement partiel. Il faut également noter que l'afflux des demandeurs en difficulté et des demandeurs étrangers constitue une tendance lourde de l'évolution sociodémographique des groupes palois. Cette tendance est appelée à se développer rapidement, pour peu que l'offre soit à la hauteur de l'intensité et de la diversité de la demande, et pour peu que l'information soit correctement diffusée.

⁶⁸ Dans chacun de ces deux groupes distingués en fonction de l'ancienneté d'immigration et du degré d'intégration, portugais et Maghrébins sont nettement majoritaires. La poussée maghrébine plus récente est certainement à relier avec d'une part, la montée des regroupements familiaux, et d'autre part, les choix plus nombreux relatifs à l'installation définitive en France.

Demande importante, de plus en plus diversifiée, et en augmentation constante : l'examen des listes d'attente officielles ne permet pas d'aller au-delà de ces quelques conclusions. Certes, les résultats sont déjà intéressants, ne serait-ce qu'au regard des affirmations concernant la désaffectation des jardins collectifs et leur rôle marginal d'équipements de loisirs pour retraités. Cependant, ces résultats doivent être complétés ; selon nous, en effet, les 133 candidats recensés à Pau ne représentent que la partie émergée de la demande potentielle. Compte tenu des modes d'attribution des jardins, mais aussi d'autres facteurs « objectifs » et « subjectifs » (volume de l'offre, profil des candidats potentiels, etc.), l'examen des inscriptions officielles n'épuise pas toutes les possibilités de cerner une « demande de jardin », et encore moins, un « besoin de jardin ». Pour en juger, il faut lever les yeux des fichiers et recourir à d'autres indicateurs, qui permettent de mieux comprendre comment se construit une demande, comment elle s'exprime et comment surtout elle peut rester étouffée. On va voir en effet que, dès que l'on essaie d'extrapoler à l'échelle régionale les résultats de cette étude paloise, la nécessité d'élargir le champ d'investigations apparaît encore plus évidente.

– Les caractéristiques de la demande paloise se retrouvent-elles dans les autres cas régionaux étudiés ? Nous voici confrontés à un problème que nous avons déjà rencontré en analysant la population installée ; mais nous partons cette fois-ci avec un handicap supplémentaire. Pour étudier les installés, nous disposons de nombreux témoignages que nous pouvions contrôler par des observations directes. Concernant la demande, par définition, il n'y a rien à « observer »... Et faute de listes écrites et contrôlables, nous ne disposons que d'informations éparpillées, et le plus souvent très approximatives. Dans le meilleur des cas, nous avons enregistré des réponses un peu développées, comme celle par exemple de ce propriétaire privé de Bègles : *« Depuis 3 ou 4 ans surtout, je reçois beaucoup plus de demandes... enfin, disons que les types passent, se renseignent, au cas où... comme c'est toujours plein... je veux pas faire de réservations, donner de faux espoirs... des fois, on sent que c'est urgent, qu'ils sont mal en point... je m'occupe un peu du Secours Catholique, j'en connais quelques-uns de vue... Quant à savoir qui et combien, alors là... je dirais plutôt des plus jeunes maintenant ; ils viennent en famille des fois... ; des chômeurs, souvent, ou à peu près... peut-être en tout, un ou deux par mois, c'est variable... pas beaucoup d'étrangers... Moi, je n'ai que 3 ou 4 parcelles en divisant, et avec toujours des cheminots pour les prendre si jamais un de mes jeunes s'en va... mais ils s'accrochent... »* Avec des variantes, nous avons recueilli ce type de témoignages dans plusieurs groupes régionaux. La plupart des propriétaires ou chefs de groupe confirment ainsi le renouveau de la demande et le rajeunissement des candidats ; mais ces constats sont présentés d'une façon trop vague pour donner lieu à des estimations quantifiées.

Toutefois, quelques certitudes émergent ici et là. À Mourenx, par exemple, les récentes « turbulences » ont conduit les responsables locaux à remettre un peu d'ordre dans leurs papiers. C'est pourquoi l'on sait qu'il y a autant de demandeurs déclarés que de jardiniers installés, soit une trentaine de candidats. Les responsables évoquent un net regain de la demande qu'ils attribuent aux effets de la crise industrielle locale. Le profil des candidats semble correspondre au profil des plus récents installés ; « jeunes » chômeurs, Portugais

précarisés par la crise de la sous-traitance locale (petites entreprises du bâtiment, entretien des installations de la chimie locale...) relaient progressivement dans les groupes « l'aristocratie ouvrière » du bassin de Lacq⁶⁹. À Ambarès, la demande est plus localisée, puisqu'elle provient en quasi-totalité de la seule cité Bel Air : « *Les jardins sont au pied des immeubles... C'est pas réservé pour les habitants, mais ils sont prioritaires quand même* », nous dit le chef de groupe. La demande est ainsi très dépendante de l'environnement immédiat ; cela permet au chef de groupe de comptabiliser de façon assez sûre une quinzaine de postulants (pour 17 jardiniers installés). Selon le chef de groupe, « *les candidats sont au trois quarts des gens de la cité qui travaillent dans les grandes usines chimiques des environs d'Ambarès... La plupart du temps, ils sont arrivés près de la retraite et réservent un jardin en prévision de ce moment... Il n'y a pas d'inscription car je les connais à peu près tous, ce sont des voisins ; mais il risque d'y avoir un problème : ils ont tous été embauchés dans les années 60 et arrivent tous en même temps à l'âge de la retraite... et il y a aussi les licenciés, les préretraités... pour 17 jardins seulement ici...* »

La localisation des jardins au cœur de la cité, associée à l'inertie des représentations sociales du jardinage, est certainement la cause principale du maintien, à Ambarès, d'une demande au profil assez classique, type « ouvrier retraité » ou « proche de la retraite » : « *Ce sont plutôt des gens de la cinquantaine qui ont pris un jardin ici depuis quelques années... Les parents s'en occupaient, les enfants un peu moins... et puis, ils allaient s'installer ailleurs... La population de la cité s'est renouvelée récemment, petit à petit... mais les jardins ont gardé plutôt l'image de jardins pour les spécialistes, les plus vieux... et puis, l'entente entre les anciens et les nouveaux n'est pas toujours parfaite* ». On peut souscrire à cette explication donnée par le chef de groupe. Entre générations, entre groupes sociaux ou ethniques, la cohabitation favorise le contrôle mutuel ; on se jauge, on se juge, on s'évite entre individus de rangs différents, on s'aligne sur les pratiques des individus de rang supérieur ou au contraire, on évite d'être assimilé au groupe jugé inférieur. En monopolisant spontanément l'usage d'un lieu ou d'un équipement, un groupe d'utilisateurs peut très bien « naturellement » exclure d'autres groupes de la fréquentation de cet équipement. L'empreinte majoritaire des « vieux de la cité Bel Air d'Ambarès » exclut d'emblée toute participation massive des jeunes, soucieux de ne pas leur être identifiés ; dans un autre cas, nous avons également observé le retrait progressif d'une demande française de jardins face à la demande massive émanant d'une communauté étrangère appartenant à la même cité. Quand les aires de recrutement potentiel sont plus étendues, comme à Pau ou à Bègles Bel Air, ces phénomènes d'évitement mutuel entre générations ou groupes sociaux paraissent moins difficiles à contourner⁷⁰. À Bègles Bel Air, le chef de groupe nous fait part d'une demande aussi diversifiée que la demande paloise. Lors de notre premier passage, ce responsable évoquait une progression récente assez sensible

⁶⁹ La demande maghrébine semble beaucoup moins forte à Mourenx qu'à Pau, de même que la demande des jeunes. Le projet est plutôt de quitter Mourenx que de s'y aménager une survie, du moins pour ceux qui sont en position de pouvoir partir et espèrent trouver un emploi ailleurs.

⁷⁰ Cela ne signifie pas que ces phénomènes sont totalement inévitables dans des espaces restreints. Mais si on veut en atténuer les effets, cela suppose un minimum de « gestion sociale » de la cohabitation.

de la demande, qu'il chiffrait aux alentours d'une vingtaine de candidats déclarés. Depuis, une récente extension du groupe a permis d'absorber une partie de cette demande.

Les quelques cas où nous avons obtenu des données un peu précises restent cependant assez isolés. En réalité, propriétaires et gestionnaires ont souvent répondu de but en blanc à nos premières questions sur les candidats par : « Il n'y a pas de demande »⁷¹. Il est vrai que les responsables évoquaient tout aussitôt une poignée de candidats plus ou moins déclarés, des visiteurs assidus, « des gens qui passent en laissant un nom, une adresse, un contact... » Mais ces candidats ne constituent pas pour les responsables « une demande », au sens formel d'un réservoir privilégié de recrues potentielles prioritaires. Il faut se rappeler ce que nous avons dit à propos des modes d'attribution des jardins, fondés sur la cooptation et les relations personnelles ; les « candidats » auront parfois la chance de tomber au bon moment, mais réserver sa place ne suffit pas... C'est pourquoi « Il n'y a pas de demande », au sens d'une aspiration légitime susceptible d'être socialement reconnue et prise en charge par les collectivités ou les institutions publiques locales. « Il n'y a pas de demande », et pourtant, « dès qu'un jardin se libère, il y a 10 personnes pour le vouloir », nous disent les responsables des équipements existants... Ce phénomène nous invite à considérer l'examen des listes d'attente officielles comme une simple étape de l'évaluation de la demande potentielle de jardins collectifs. Il faut donc essayer de voir comment on peut aller plus loin, et nous illustrerons notre propos par quelques exemples tirés des récentes expériences régionales de création d'équipements collectifs de jardins. Partons d'abord de l'idée que les mécanismes classiques d'enregistrement et de prise en compte des aspirations sociales sont inadaptés au cas du jardinage collectif (entre autres...)

– LA DEMANDE POTENTIELLE

« Nous voulons des jardins », « des sous pour les poireaux, pas pour le métro » : quelle banderole a-t-elle jamais proposé de tels slogans repris en chœur dans une manifestation de rue ? Dans quel tract a-t-on jamais pu lire de telles revendications ? Il faut insister sur ce fait ; la demande de jardins potagers ne se prête pas précisément à la réclamation collective bruyante et soutenue, dérangeante pour les pouvoirs locaux. Les caractéristiques de l'activité (pratique individualiste et socialement dévalorisée) limitent fortement l'expression de la demande sous une forme organisée et acceptable pour les décideurs locaux. Nous verrons d'ailleurs que les usagers font preuve d'une semblable « discrétion » quand les groupes sont menacés de disparition ; les réactions individuelles à l'expropriation sont aussi violentes que les demandes individuelles de jardins sont pressantes ; mais les unes comme les autres débouchent rarement sur un mouvement collectif de protestation ou de revendication. « Les jardiniers ont des savoir-faire, pas de faire savoir », nous diraient les pédants. Mais quoi qu'il en soit, les aspirations au jardinage collectif ne sont pas suffisamment légitimes et

⁷¹ Cela rappelle les affirmations péremptoires de certains maires ruraux interrogés à propos du chômage communal : « Chez nous, il n'y a pas de chômeurs... » Ensuite, on égrène tranquillement la liste de tous les administrés qui ne travaillent pas, mais « attention, ils ne sont pas chômeurs... ».

médiatiques pour susciter l'intérêt des décideurs locaux. Par ailleurs, la pénurie de l'offre et le dynamisme relatif des associations officielles constituent de sérieux obstacles à la promotion des jardins collectifs. Ajoutons que ces associations n'ont peut-être pas intérêt à voir émerger sur la scène publique des aspirations qu'elles ont pour l'instant réussi à contrôler.

Les difficultés liées à la nature de l'activité se doublent des difficultés liées au profil des candidats potentiels. Souvent issus des groupes sociaux les plus démunis culturellement, et les plus isolés socialement, les demandeurs disposent de peu de ressources pour faire entendre leur voix. Pour peu que la demande parvienne à être construite et formulée de façon acceptable, il est rare qu'elle soit reprise par les associations ou par les institutions médiatrices entre décideurs et usagers. On a vu par exemple que l'association paloise ne sollicitait pas la demande maghrébine avec un enthousiasme débordant. Cette attitude n'est pas sans conséquence sur la demande ; beaucoup de candidats maghrébins, instruits par leurs compatriotes des délais d'attribution, renoncent à s'inscrire ou se découragent rapidement. *« Ils préfèrent s'arranger avec ceux qui ont déjà un jardin... Ils viennent les aider ou acheter les produits ; mais pour s'inscrire, il y a déjà les papiers à faire... et il y a longtemps à attendre... alors aussi, ceux qui sont sur les chantiers, ils ont peur de ne pas être là au moment où ça sera leur tour... Nous, on n'est pas rentrés au Maroc cette année parce qu'on savait qu'on aurait le jardin pendant les vacances... enfin, le jardin, il faut vraiment le vouloir »*, nous a déclaré un jardinier marocain de Pau. Il nous signalait également le renoncement fréquent de ses compatriotes à cause de l'absence de moyens de locomotion ; cette carence se révèle très handicapante en effet quand il s'agit de concilier des horaires de travail élastiques et l'entretien régulier d'une parcelle lointaine. Faute d'un minimum d'attention aux caractéristiques de la demande, des besoins pressants demeurent ainsi totalement inexprimés, et a fortiori, totalement ignorés ou sous-estimés.

À Pau pourtant, l'existence d'une offre relativement importante et d'une gestion un peu organisée (malgré ses inconvénients !), permet de pallier quelque peu les difficultés d'émergence de la demande. Mais quand il n'y a pas localement d'offre préexistante, quel point d'appui peuvent y trouver les éventuels candidats ? Il y a quelques années, une quarantaine de familles turques, résidant dans une cité dégradée de la rive droite bordelaise, ont exprimé aux élus locaux leur désir de louer un terrain

16 – BESOINS ET EQUIPEMENTS : LE DECALAGE.

Les observations et les analyses dont nous avons rendu compte jusqu'à présent nous permettent d'ores et déjà d'avancer une première conclusion sous la forme du double constat suivant :

- Au regard de la progression significative de la demande sociale de jardins collectifs, les équipements actuellement disponibles sont en nombre très insuffisants. Par ailleurs, l'écart entre l'offre et la demande s'aggrave constamment du fait de la régression continue du volume des équipements existants.
- La répartition spatiale des équipements est inadaptée à la localisation de la demande. De plus, la physionomie des jardins collectifs proposés actuellement, ainsi que leurs modes de gestion et de fonctionnement ne correspondent pas aux aspirations des jardiniers actuels et, plus encore, aux attentes des demandeurs potentiels.

Nous allons examiner successivement les deux volets, quantitatif et qualitatif, de ce décalage entre la demande et la réponse qui lui est faite.

LE DECALAGE QUANTITATIF

Dans les pages précédentes, nous avons mis en évidence la montée de la demande de jardins au cours de la période récente. Pour apprécier ce phénomène, nous avons jusqu'à présent limité nos investigations au cadre restreint des équipements existants ou en projet, en nous appuyant sur les documents et témoignages recueillis auprès des jardiniers, des gestionnaires, et dans leur entourage immédiat. Mais si l'on élargit le champ des investigations, et si l'on s'intéresse non plus seulement à la demande, mais aux « besoins potentiels », on peut préjuger de l'existence d'un gisement « caché » de candidats encore plus importants. Sans ignorer le caractère manichéen d'une telle opération, on peut en effet identifier des besoins potentiels à partir d'une double série de « données objectives ».

Premièrement, on peut extrapoler à partir du profil social des jardiniers actuels, et plus encore des demandeurs officiels, et présumer de la probable extension du gisement des besoins potentiels à l'ensemble des individus présentant des caractéristiques et des conditions d'habitat proches de celles des usagers et postulants actuels. Deuxièmement, on peut rapprocher les fonctions attribuées au jardinage maraîcher (alimentaire, récréative, culturelle, thérapeutique, etc.) des conditions de vie et des difficultés subies par certains groupes sociaux : problèmes alimentaires, problèmes de santé, perte d'identité culturelle, etc. On peut alors en déduire l'intérêt probable que susciterait la création d'équipements auprès de ménages ou d'individus soucieux d'améliorer leurs conditions de vie, ou d'atténuer leurs difficultés. Ajoutons que l'observation de récentes expériences de création vient confirmer la pertinence de telles déductions et suppositions.

Quel que soit le fondement objectif des extrapolations effectuées, on voit des deux côtés que le champ des besoins potentiels renvoie à un grand nombre de ménages ou de situations. Signalons par exemple brièvement les nombreux indices qui attestent de l'augmentation des difficultés alimentaires ; malnutrition ou sous-nutrition affectent un nombre croissant de ménages, alternant l'auto rationnement et l'appel aux aides publiques et caritatives, faute d'opportunités plus attrayantes. Signalons également les conséquences du vieillissement démographique et la croissance induite du « marché de la forme », désormais ouvert aux générations du troisième âge, soucieuses de maintenir une activité physique régulière, ou de préserver des espaces et des moments privilégiés d'investissement personnel. Songeons en particulier aux « jeunes vieux » contraints à l'inactivité forcée par le chômage ou la mise en préretraite. Et si l'on en croit notre expérience auprès des jardiniers, gageons que le « body building » et le « jogging » du petit matin ne sauraient épuiser (!) l'éventail des aspirations des « jeunes vieux ». Il n'est pas nécessaire de consulter l'encyclopédie complète de sociologie du sport pour mettre en évidence les différences sociales en matière de dispositions à entretenir son corps selon tel ou tel éventail de pratiques physiques. A vrai dire, nous avons du mal à imaginer certains de nos interlocuteurs jardiniers, évoluant en collant « fluo » au rythme endiablé de quelque musique, fût-elle exotique ou primitive... Signalons enfin le cas des familles immigrées repoussées dans l'habitat collectif périurbain par l'inadéquation du parc résidentiel des centres villes, ou la hausse des loyers provoqués par la réhabilitation des quartiers dégradés. Ces expériences déstructurantes, vécues également par les ménages français ruraux et récemment urbanisés, appellent l'organisation dans les lieux d'accueil de ces exilés d'un minimum de structures susceptibles d'éviter une totale désocialisation. Et là encore, les expérimentations récentes montrent que les désirs d'intégration ne sont pas incompatibles avec le maintien et la poursuite de pratiques inscrites dans la culture d'origine des exilés, comme le jardinage maraîcher par exemple.

Ces quelques exemples ne prétendent certes pas à constituer l'énumération exhaustive des publics potentiellement intéressés par la création de jardins potagers ; mais ils suffisent à convaincre de l'ampleur des besoins à satisfaire. Soulignons par ailleurs le caractère urgent de ces besoins potentiels car ils sont particulièrement perceptibles dans le champ de la précarité socio-économique et même de la pauvreté « avancée ». Or, ces besoins ne sont pas pris en compte ; encore moins envisage-t-on d'y répondre par la mise à disposition des populations visées, de terrains adaptés au jardinage maraîcher. Des causes très diverses, d'ordre matériel ou idéologique, expliquent, comme nous le verrons ultérieurement, cette « indifférence » des responsables des politiques urbaines et de l'action sociale à l'égard d'aspirations légitimes et peu exigeantes en termes financiers. Cependant, examinons immédiatement un argument de poids, fréquemment entendu lors de notre enquête : « Avec les supermarchés, avec la télévision, le potager, c'est dépassé... et ça n'intéresse plus personne hormis quelques vieux originaux ». Telle est en résumé l'idée reçue, spontanément reprise par la majorité des décideurs ; quels que soient les besoins objectifs, la marginalisation de la pratique maraîchère conduit inéluctablement à sa disparition pure et simple. Cette disparition est même souhaitable dans un souci de modernisation des modes de consommation : une publicité télévisuelle nous explique ainsi qu'il reste encore des attardés culturels qui pèlent eux-mêmes

leurs légumes, alors que tout est disponible sous plastique, « sans se fatiguer » ; on rajoute d'ailleurs : « Peler les légumes ? Pourquoi pas les cultiver tant que vous y êtes ?... ».

Or, cet argument nous paraît irrecevable pour au moins deux raisons. Tout d'abord, la marginalisation d'une pratique ne signifie pas systématiquement que les besoins et les aspirations correspondants décroissent dans une même proportion. Elle peut s'expliquer plus simplement par la suppression des moyens nécessaires à l'exercice de cette pratique, ou par l'augmentation des contraintes qui pèsent sur son exercice. Et pour ce qui est du petit maraîchage, on peut avancer pour le moins que toute l'évolution socio-économique et des conditions d'habitat, et que toutes les politiques urbaines sont allées à l'encontre du maintien de ce type d'activité. De fait, l'argument fondé sur la disparition inéluctable du jardin potager urbain peut être assimilé à une « prophétie créatrice », en ce sens qu'il contribue à faire advenir ce qu'il prétend seulement prévoir. On peut donc affirmer que, si marginalisation de l'activité maraîchère il y a, on la doit au moins autant aux contraintes externes qu'au désintérêt supposé des aspirants au potager.

Par ailleurs, et c'est là notre second motif d'irrecevabilité de l'argument précité, cette marginalisation de l'activité maraîchère est loin d'être démontrée par les informations et les données dont nous disposons. Au moins le déclin amorcé durant les années 50 semble-t-il enrayé dès le milieu des années 70, ce que confirment les enquêtes de l'I.N.S.E.E. relatives aux budgets des familles et à l'autoconsommation alimentaire. Les enquêtes des Services agricoles se révèlent moins précises, car les différentes sources (R.G.A., Statistiques d'utilisation du territoire) utilisent des critères différents pour recenser les jardins familiaux. Selon les techniciens de la D.D.A. interrogés à Bordeaux, les résultats aquitains semblent montrer une stabilité globale des surfaces cultivées en jardins familiaux. Ce maintien est d'autant plus significatif que la part des jardins des exploitants agricoles dans ce volume global a décru au rythme de la saignée démographique imposée au monde agricole et rural. Ainsi, la part des potagers urbains aurait quant à elle connu une augmentation non négligeable depuis le début des années 80. Là encore, les informations de l'INSEE, concernant le recours croissant à l'autoconsommation chez les ménages touchés par la crise, viennent corroborer les appréciations des statisticiens agricoles. Citons également une information, plus ponctuelle mais tout aussi significative, émanant des bureaux nationaux du Jardin du Cheminot. L'association dispose d'une coopérative de distribution aux adhérents des graines dont ils font la demande : sans quantifier le phénomène, le responsable de cet organisme souligne que les demandes de graines de type alimentaire connaissent depuis 1984-1985 un regain de faveur, au détriment des graines à usage d'agrément qui les avaient supplantées entre 70 et 80. Des travailleurs sociaux attentifs nous ont également signalé le regain du potager en habitat pavillonnaire (à Mérignac et à Lormont en banlieue bordelaise, par exemple), malgré les interdictions signifiées dans les règlements de lotissements.

Au bout du compte, un faisceau de certitudes et de présomptions convergentes confirment nos hypothèses. D'une part, les demandes et les besoins potentiels de jardins potagers concernent un nombre croissant de ménages. D'autre part, la croissance récente du volume global de

l'activité maraîchère atteste de la vigueur des aspirations...quand elles peuvent se traduire dans la pratique. En associant les deux constats précédents, on met en effet en évidence l'ampleur du hiatus : la pratique du jardinage se développe, tandis que les populations porteuses des besoins potentiels les plus aigus ne disposent pas de l'accès au jardinage. Autrement dit, ceux qui bénéficient des conditions les plus favorables : espaces privés, stabilité sociale et psychologique, etc., ne sont pas toujours ceux qui sont les plus susceptibles, et les mieux placés « objectivement », pour en tirer profit. Dans cette perspective, la régression du volume des équipements collectifs de jardins potagers se révèle encore plus consternante.

Nous verrons en effet, en retraçant l'historique des jardins ouvriers en Aquitaine que le nombre d'équipements et de potagers disponibles a constamment baissé depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, jusqu'à une période récente. Cette baisse en volume des équipements collectifs a peut-être coïncidé avec la décrue des demandes, sans que l'on puisse dire si le phénomène reflétait une désaffection générale à l'égard du jardin potager, ou si les aspirations au maraîchage se maintenaient mais en empruntant d'autres voies que celle du jardinage collectif. Désaffection ou pas, le déclin des équipements collectifs urbains coïncide en tous cas avec la montée du besoin d'espace né de l'urbanisation des années 50 et 60. Et si la baisse de la demande a contribué au déclin des équipements, ce déclin s'est poursuivi, malgré le renouveau de cette demande de jardins collectifs.

Pour mesurer ce déclin continu, l'ancienneté du parc actuel de jardins collectifs constitue un premier indicateur intéressant. Seuls 10 groupes, correspondant à un peu plus de 300 lots sont postérieurs à 1965. La grande majorité des équipements existants fonctionnaient déjà dans les années 40, exceptés les 7 à 8 groupes créés au début des années 60 pour accompagner quelques poches d'urbanisation et d'industrialisation (Mourenx, Bègles...). Encore faut-il préciser que parmi les 10 groupes postérieurs à 1965, nous incluons 3 groupes très récents, issus des expérimentations sociales impulsées peu avant ou peu après le début de notre recherche.

Bien entendu, ces diverses créations sont loin de compenser les suppressions de groupes intervenues depuis 1945-1950. Pour donner une idée du déficit enregistré, disons que la seule Société des Jardins Girondins, aujourd'hui à la tête de quelques 80 lots, rassemblait, en 1946, 2500 jardins recensés, soit plus que le total des jardins dans toute la région. Des espaces immenses consacrés au jardinage collectif ont été grignotés par l'urbanisation verticale des années 60, comme les cressonnières du Grand Parc à Bordeaux par exemple. A Périgueux, les 60 lots du Toulon ne sont que les rescapés d'un groupe ayant compté 5 fois plus de jardiniers. Au Bouscat, le groupe « Godard » a connu un destin comparable, puisque les plus anciens jardiniers ont connu la période durant laquelle plus de 300 jardins occupaient les terrains bordant des deux côtés le chemin de fer de ceinture ; reste une cinquantaine de jardins, réfugiés sur un seul des côtés de la voie ferrée. En colmatant dans les années 60 des terrains marécageux destinés à accueillir des activités économiques que l'on attend encore aujourd'hui, le Port Autonome de Bordeaux a fait ainsi disparaître des centaines de jardins,

des deux côtés de la Garonne. Nous pourrions longuement énumérer les disparitions d'équipements qui jalonnent la période 1945-1975 ; tenons-nous en à estimer la perte subie à 5 à 10 fois le total des lots existant actuellement dans toute la région. On conçoit que la création des quelques 300 jardins mis en culture depuis 1975-1980 ne suffit pas à compenser l'hémorragie.

Par ailleurs, il faut souligner que la timide reprise de créations d'équipements ne s'est pas accompagnée pour autant de l'interruption des suppressions. A Bègles –Hourcade ou au Bouscat près de la résidence Godard, les deux groupes ont été amputés ces dernières années de plus de la moitié des parcelles existantes. A Ravezies, une place située à quelques centaines de mètres du centre de Bordeaux, une cinquantaine de lots que nous avons eu à peine le temps de recenser ont été bulldozérisés au printemps 88. Tolérés depuis une dizaine d'années sur des terrains appartenant à la S.N.C.F., les squatters n'ont pu opposer la moindre résistance à une vaste opération de développement immobilier.

Le mouvement de suppression des groupes de jardins s'est donc poursuivi malgré le retour en grâce timide de ce type d'équipements amorcé à la fin des années 70, et porté par la vague verte du « cadre de vie ». Pendant cette période, communes et associations officielles dépoussièrent les « jardins ouvriers » désormais baptisés « jardins familiaux » et impulsent à grands frais la création de quelques groupes de prestige. Mais au même moment, on continue à exproprier des dizaines de jardiniers jugés moins reluisants, sous l'égide ou avec la bénédiction des collectivités locales. Pour habiller Pierre de la main gauche, on déshabille Paul de la main droite, mais pour dix smokings de Pierre, on supprime 100 salopettes de Paul...

Il semble cependant que la crise économique ait contribué à freiner les appétits fonciers des investisseurs industriels ou immobiliers, et des obsédés de l'aménagement routier. Parfois, la localisation périphérique des équipements de jardins, s'accordant mal avec les stratégies de commercialisation des aménageurs, leur permet d'échapper aux diverses convoitises. Les caractéristiques pédologiques de certains groupes peuvent également assurer aux jardiniers une protection efficace contre les prédateurs fonciers. A Bègles Bel Air par exemple, l'humidité du sol et du sous-sol cause parfois quelques désagréments aux jardiniers, mais elle rebute plus encore les investisseurs : tout programme de construction suppose un drainage et une viabilisation préalable très onéreuse et qui rend prohibitive la charge foncière à supporter. Il faut également souligner que la volonté de certains propriétaires privés a permis de préserver en maints endroits l'usage maraîcher de terrains parfois très bien situés. A Floirac, près d'une cinquantaine de lots se maintiennent en plein centre ville, à quelques encablures de la mairie. A Périgueux, à Agen, à Bègles, à Dax avec la Caisse d'Epargne, de nombreux groupes privés résistent ainsi à l'envahisseur minéral, malgré des offres d'achat parfois alléchantes. Au regard de l'indifférence de la plupart des responsables publics, l'obstination de ces quelques propriétaires privés nous invite à souligner le rôle social joué par des bailleurs souvent plus attentifs aux aspirations du voisinage. « Avec Mr X ou Mme Y, on ne risque rien » disent les jardiniers..., « tant qu'ils sont là » : souvent âgés, les bailleurs de proximité

défendent avec leur terrain, une certaine conception de la propriété et de ses responsabilités qui risquent fort de laisser indifférents des héritiers lointains. Nous avons rencontré certains cas où la succession aboutissait « logiquement » à la remise en cause de l'usage maraîcher peu rentable du patrimoine foncier.

Quoi qu'il en soit, après l'hémorragie continue qui avait frappé les équipements les plus exposés, le volume des parcelles disponibles semblait atteindre au début des années 80 un niveau d'étiage relativement stable. Du moins, le temps des expropriations massives laissait-il place à une période de suppressions ponctuelles et plus « sélectives ». Cette situation n'était certes pas satisfaisante : les équipements n'étaient pas conservés ou protégés, et encore moins encouragés ; tout au plus étaient-ils tolérés, épargnés faute de projets de substitution, et soumis au moindre aléa de gestion ou de propriété.

De fait, de graves menaces de suppression pèsent actuellement sur un nombre significatif de groupes actuellement en fonctionnement. Pour des raisons diverses, 15 à 18 groupes, rassemblant de 550 à 620 lots, risquent la disparition ou l'amputation à plus ou moins long terme. Encore n'avons-nous comptabilisé parmi les « menacés », que les groupes qui font l'objet d'agressions précises et vérifiables. Car des rumeurs contradictoires circulent dans la majorité des équipements, faute d'informations fiables et officielles transmises aux usagers par les responsables publics locaux. Ces derniers considèrent fréquemment les jardins collectifs comme des réserves foncières vierges de tout usage, et négligent de ce fait d'éclairer les jardiniers sur leur devenir. L'hétérogénéité du groupe d'usagers, l'intériorisation par les jardiniers de l'illégitimité sociale de leur activité, le statut précaire et même le sentiment d'exclusion ressenti par la fraction la plus fragile des jardiniers, la précarité de la tenure, parfois : de nombreux facteurs favorisent les craintes plus ou moins justifiées de se voir déposséder du modeste îlot d'autonomie dont on dispose encore... Le moindre indice alimente la chronique jardinière ; les spéculations hâtives, transmises de parcelle à parcelle, tissent un réseau de certitudes basées sur les informations déformées au gré des fantasmes de chacun. Les allées et venues « d'étrangers porteurs de sacoches » deviennent éminemment suspectes ; une indiscretion surprise dans les couloirs de la mairie par le fils de la voisine du jardinier X, suffit à alimenter les inquiétudes. Et l'on ne souhaite pas vraiment vérifier l'exactitude des rumeurs, sauf à s'en remettre à des réseaux de relations extérieurs aux jardins, mais qui n'offrent pas plus de garanties de pertinence. A vrai dire, on préfère se contenter d'informations tronquées, comme pour exorciser un danger pressenti comme imminent.

Dès lors, fondées ou imaginaires, les craintes des jardiniers ont peu de chances de se transformer en débats internes préalables à une mobilisation collective. L'absence de tradition d'organisation, associée à la vigueur des phénomènes de clan, laisse le champ libre à la résignation mêlée de révoltes ponctuelles et de sentiments d'injustice. C'est pourquoi les menaces réelles qui pèsent sur certains groupes, même quand elles suscitent de fortes oppositions individuelles, rencontrent si peu de résistance parmi les usagers. Les conséquences sont graves car le sentiment d'impuissance ressenti par les jardiniers les moins solides socialement active le découragement que le jardin avait permis d'enrayer quelque peu.

Dès que les rumeurs se font certitudes, certains jardiniers abandonnent leur parcelle et renoncent à tout projet de remplacement.

Nous avons pu constater cette « lassitude » collective dans les jardins menacés par un certain renouveau de l'urbanisme opérationnel dans une période récente. Rive droite à Bordeaux, dans le quartier de la Bastide, une quarantaine de jardiniers, rescapés d'une précédente amputation, se demandent quel sera leur sort dans la future « rénovation » du quartier. A Floirac, une radiale couperait en son milieu le groupe actuel du centre ville : « on les a vus poser des espèces de bornes rouges... », « On est bon pour déguerpir »... Selon la mairie, rien n'est acquis dans l'immédiat. Au Bouscat, les habitants de la résidence voisine auraient signé une pétition condamnant le groupe de jardins jugé inesthétique et bruyant par une partie d'entre eux : ils préfèrent avoir des « tennis » sous leurs fenêtres. D'autres résidents, peut-être ceux qui se promènent dans les allées et s'approvisionnent en légumes frais auprès des jardiniers, souhaitent le maintien des jardins. Par ailleurs, la mairie collabore avec la Communauté Urbaine pour installer en lieu et place du groupe de jardins, une Zone d'Activités Diverses, une dénomination qui se prête aux plus étranges interprétations parmi les jardiniers. Ceux-ci ne sont bien sûr pas convoqués quand les responsables réunissent les habitants de l'endroit pour information et consultation. La seule chose tangible que perçoivent les jardiniers, c'est l'avancée du remblai que les engins publics poussent progressivement et sans ménagement vers les cultures... A Mourenx, c'est une grande surface alimentaire qui souhaiterait installer ses gondoles à légumes sur les plates-bandes des jardiniers actuels. A Lormont, l'emplacement du groupe des Iris serait destiné à la construction d'un lycée, que l'on négocie entre élus et administration depuis une bonne quinzaine d'années. A Gelos, les squatters portugais des Tanneries se sont déjà déplacés pour l'agrément du promoteur d'un lotissement de standing ; mais leur proximité risque d'entraver la commercialisation. Les conflits d'usage de l'espace, nés d'un début de cohabitation entre jardiniers et résidents, débouchent sur un verdict sans appel : il faudra trouver le moyen de déloger ces empêcheurs de lotir en rond. Brièvement évoqués, ces quelques exemples montrent la diversité des menaces qui planent sur les groupes rescapés du déclin. Soulignons cependant la constante qui ressort de toutes ces situations : la lutte est inégale entre le pot de béton et le pot de terre. Dans les années qui viennent, le parc actuel de jardins collectifs risque de se trouver amputé de la moitié de ses disponibilités dans la région ; localement, et fréquemment dans des zones sensibles du point de vue de l'intensité de la demande, c'est parfois la totalité des opportunités qui peut disparaître. Aujourd'hui le décalage entre l'offre d'équipements et la demande est déjà nettement perceptible. Si la régression se poursuit au rythme actuel, et si les besoins potentiels s'accroissent comme nous l'avons montré, ce décalage risque de s'amplifier, avec pour conséquence l'aggravation de deux inégalités. D'une part, les usagers de l'habitat collectif se verront durablement privés des aménités foncières dont bénéficient les usagers de l'habitat individuel pavillonnaire ; aménités par ailleurs recherchées avec quels effets désastreux pour certains accédants. D'autre part, la réduction des possibilités aggravera les difficultés d'accès des demandeurs les plus défavorisés parmi les usagers de l'habitat collectif. Or, nos observations témoignent de l'ampleur de ces difficultés, d'ores et déjà

repérables à travers le décalage entre les structures du parc actuel d'équipement, et les attentes des demandeurs les plus démunis.

LE DECALAGE QUALITATIF

Dans l'immédiat, nous ne souhaitons pas nous appesantir sur une question qui fera l'objet essentiel des développements ultérieurs de ce rapport. En effet, les constats dont nous avons rendu compte pour l'instant se rapportent uniquement aux équipements et à leur gestion, considérée d'un point de vue encore extérieur à la réalité des groupes de jardins et à leur fonctionnement quotidien. A eux seuls, ces constats ne permettent pas de mesurer l'ampleur du décalage entre la nature des équipements existants et les aspirations de leurs usagers actuels et futurs. Une telle ambition suppose un passage préalable par l'examen des pratiques des jardiniers, et par une confrontation entre ces pratiques et les contraintes imposées par l'organisation spatiale des groupes et leur mode de gestion. C'est pourquoi, en guise de transition, nous nous bornerons ici à rappeler quelques éléments d'analyse répartis dans la première partie de ce travail.

Nous souhaitons en particulier insister sur l'inadéquation des groupes officiels aux besoins actuels et potentiels, inadéquation qui ressort d'une comparaison entre les divers équipements observés. En effet, si la régression quantitative des jardins collectifs se poursuit, elle va atteindre en priorité les groupes les plus vulnérables, c'est à dire ceux qui n'ont pas reçu le label officiel décerné par les responsables publics et associatifs. Si donc il y a moins d'équipements à l'avenir, il risque aussi d'y avoir moins de choix pour les postulants : hormis les expérimentations sociales mentionnées, la plupart des créations récentes s'alignent sur un modèle unique. Ce modèle est fondé sur une représentation sociale du jardin comme espace d'agrément et de loisir, qui guident les concepteurs initiaux dans les choix d'aménagement. On privilégie des options esthétiques discutables qui masquent, derrière leur neutralité affichée, des objectifs de domination culturelle visant à imposer aux usagers issus des classes populaires urbaines, un goût propre aux classes moyennes. Ces options d'aménagement spatial sont relayées dans le domaine de la gestion de l'équipement par un certain « caporalisme », garant de la pérennité et de l'intégrité de la création initiale. Par le biais du mode de recrutement et de l'application du règlement intérieur, on tente systématiquement de limiter l'autonomie individuelle et collective des jardiniers. Bien entendu, ce modèle se révèle, à plusieurs égards, tout à fait inadapté aux attentes et aux pratiques des jardiniers actuels, et plus encore aux attentes de ceux que nous avons appelé les « nouveaux demandeurs ».

Soulignons tout d'abord l'inadaptation de la répartition spatiale des équipements actuels ; le déplacement progressif des zones d'habitat populaire a rendu la localisation des groupes caduque au regard des lieux privilégiés de résidence de la majorité des usagers. Certes, cette inadaptation spatiale ne concerne pas seulement les groupes officiels. Cependant, en rendant compte des « choix » de localisation des équipements officiels récents ou en cours de création, nous avons pu constater que le critère de proximité de résidence des usagers futurs ne constituait pas la priorité des concepteurs officiels. La structure a-territoriale des

associations officielles, et surtout les modalités de décision de création d'un groupe, fondées sur des opportunités foncières aléatoires, ne se prêtent pas particulièrement à la réflexion sur la localisation des jardins. De fait, des processus de création de jardins, inscrits dans une problématique plus globale autour d'un habitat spécifique et d'une communauté identifiée, permettraient de traiter cette question de localisation de façon plus pertinente.

En second lieu, il faut noter que le modèle officiel tend à confisquer aux jardiniers la maîtrise de leurs propres espaces de production, collectif et individuels. En confiant à des spécialistes le soin d'imaginer et de réaliser la totalité du cadre quotidien des activités, on limite volontairement l'investissement personnel des usagers à des interventions marginales, d'ailleurs elles-mêmes pré codifiées. Cette contrainte se traduit par exemple dans l'uniformisation des cabanes à outils, livrées clefs en mains à leurs futurs utilisateurs. Au contraire, on voit que les équipements autonomes offrent des exemples originaux d'auto construction totale ou partielle de l'abri de jardin, qui manifestent les tendances récurrentes des jardiniers à s'approprier leur environnement immédiat. Par ailleurs, les stratégies de production des usagers se heurtent à l'espace imposé par le modèle officiel dans la mesure où le règlement intérieur garantit l'intégrité de l'organisation et de l'esthétique initiales. Par exemple, les pratiques de petit élevage, omniprésentes dans les équipements autonomes, sont fréquemment prohibées dans les groupes officiels, par souci hygiéniste et par volonté de préserver l'espace défini à la création du groupe : pas question d'autoriser le moindre poulailler ou clapier, jugé incompatible avec l'image prestigieuse du groupe, et avec la seule fonction des jardins reconnue comme légitime, c'est à dire, la fonction « loisirs ». Réduit à sa seule dimension récréative, l'équipement officiel se révèle inadapté aux attentes diversifiées des jardiniers actuels, dont certains privilégient par exemple la fonction alimentaire, pour des raisons culturelles ou économiques.

Or, et c'est notre troisième remarque, l'inadaptation du modèle officiel aux aspirations des usagers ne peut que s'accroître avec l'arrivée des « nouveaux demandeurs ». D'abord parce que ces derniers développent des pratiques atypiques au regard des normes de comportement souhaitées, et parfois imposées sous peine d'exclusion, par les gestionnaires officiels. Ensuite, parce que l'accès au groupe et l'intégration durable des « nouveaux demandeurs » supposent de la part des gestionnaires une implication plus constante dans le domaine technique et dans le domaine psychologique. Du moins, convient-il d'assurer un soutien attentif aux premières démarches et ne pas s'en tenir à une procédure formelle d'inscription administrative de l'impétrant. Si l'on veut réellement accueillir des candidats « défavorisés », un certain pragmatisme doit prévaloir sur la rigidité institutionnelle, qui est la marque de la plupart des équipements officiels. Pour être juste, ajoutons que les modes de recrutement en usage dans les groupes « autonomes » ne sont pas toujours non plus très adaptés à la situation des « nouveaux demandeurs ».

Comment assurer une meilleure adéquation des équipements de jardins aux pratiques des usagers ? Comment garantir une réponse plus pertinente à la demande et aux besoins des populations urbaines en difficulté ? Avant d'envisager des orientations nouvelles, il nous faut

rendre compte plus précisément de la multitude des faits et gestes qui constituent l'ordinaire de la vie des jardins et des jardiniers.

17 – ENQUETE SUR DES JARDINIERS DISCRETS

A qui servent les jardins collectifs, à quoi servent-ils vraiment, quel est leur impact sur la consommation, l'économie domestique et, plus généralement, le mode de vie des jardiniers ? Au delà du recensement des équipements et de l'examen de leur fonctionnement, il était nécessaire d'étudier les pratiques des jardiniers, et cela dans une perspective socio-économique. Afin de mener à bien cette partie de notre recherche il a fallu un travail de terrain assez considérable pour d'abord « défricher » la question avant de pouvoir mettre sur pied une méthode d'enquête un peu rigoureuse. En effet, les travaux sur le jardinage populaire que nous avons pu consulter traitent les pratiques jardinières principalement en termes de mode d'expression de la culture ouvrière ou bien de technique horticole mais pas en terme d'impact des stratégies d'autoproduction alimentaire sur les consommations, sur l'économie domestique et sur le système de ressources des ménages.

Ne pouvant donc nous appuyer sur des travaux antérieurs, nous avons procédé de manière assez pragmatique. Tout au long de la première phase de recensement des équipements, nous avons procédé à un grand nombre d'entretiens informels : 150 environ qui nous ont permis de repérer un certain nombre de variables pertinentes, de construire, de tester, et d'enrichir progressivement la grille d'entretiens semi-directifs que l'on peut consulter en annexe. Pour cette phase, la participation à l'équipe d'enquête d'un agronome spécialiste de la petite agriculture vivrière des pays du tiers-monde s'est avéré très précieuse. Mais si les discussions de méthodologie ont été importantes, il a aussi fallu beaucoup se promener sur le terrain et beaucoup écouter.

La grille d'entretien mise au point, nous avons alors procédé à une longue campagne de 51 entretiens approfondis avec des jardiniers rencontrés dans des sites très divers, sur toute la région. Nous avons également procédé au suivi agronomique fin, sur tout un cycle cultural, de trois jardins très différents et choisis, pour des raisons évidentes de commodité du suivi, sur l'agglomération bordelaise. On trouvera en annexe la grille qui a permis d'organiser ce suivi. Cette partie de notre travail a été extrêmement consommatrice en temps, compte-tenu de la durée des entretiens, de la dispersion géographique des jardins, du fait qu'il était souvent impossible de prendre des rendez-vous et que, par contre, il a souvent fallu beaucoup de doigté pour approcher et mettre en confiance nos interlocuteurs. Par ailleurs, il a été indispensable de diversifier nos passages sur le terrain en fonction des diverses périodes de la journée ou de la semaine : partir en campagne d'entretien entre 8 h et 12 h et 14 h et 18 h les jours ouvrables, c'est s'exposer, à coup sûr, à ne rencontrer que des retraités ! Il faut aussi passer tôt le matin, tard le soir et ne pas hésiter à consacrer des week-ends au travail de terrain. Notons également que sur 51 jardiniers, 11 ont été rencontrés chez eux. Dans 12 cas, nous avons pu rencontrer la « conjointe » et obtenir ainsi des informations plus précises sur les pratiques alimentaires et les habitudes de consommation du ménage. Précisons à ce sujet qu'il nous a été difficile lors des entretiens d'obtenir des jardiniers des informations complètes et précises. C'est pourquoi ces quelques entretiens avec des épouses se sont avérés très

précieux car ce sont elles qui dans la plupart des cas maîtrisent les dépenses quotidiennes du ménage. Enfin, il faut rappeler que le contexte n'était pas toujours serein dans la mesure où 14 jardins visités sont peu ou prou menacés à long terme.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il convient de donner quelques précisions quant à l'échantillon rencontré. Nous avons rencontré 20 jardiniers en Gironde, 13 dans les Landes, 9 dans les Pyrénées Atlantiques, 7 dans le Lot et Garonne et enfin 2 en Dordogne. Ces 51 jardiniers cultivent un ou plusieurs lopins répartis sur 21 groupes de jardins.

Pour ce qui concerne **la propriété** des terrains où sont installés les jardins où nous avons effectué les entretiens, 20 sont privés, 17 sont municipaux, 9 sont possédés par des organismes « parapublics » (Port Autonome de Bordeaux, S.N.C.F., etc.) et 5 par des entreprises.

En ce qui concerne **la gestion**, dans 22 cas, les jardiniers avaient à compter avec gestionnaire « proche », imposant des règles (en particulier pour interdire le petit élevage). Dans 16 cas la gestion était plutôt lointaine : les contraintes sont faibles et les tolérances nombreuses. Dans 13 cas il n'y a pas de gestion du tout, ce qui ne veut pas dire que les jardiniers ne respectent pas de règles...En fait l'élevage est interdit rigoureusement dans seulement 17 cas sur 51.

Bien évidemment, l'ensemble des 51 jardiniers rencontrés ne constitue pas un échantillon représentatif au sens statistique puisque notre recensement montre qu'il y a en Aquitaine beaucoup plus de jardins qu'on aurait pu le penser mais ne permet pas de mesurer l'ampleur des diverses formes de jardinage collectif. Du point de vue de la compréhension des pratiques et de l'utilisation des jardins cette représentativité des équipements n'a pas beaucoup de sens. Compte-tenu de la diversité des usagers et des stratégies individuelles extrêmement variables qu'ils mettent en œuvre, notre choix a surtout été guidé par le souci de prendre en compte la diversité qualitative des situations sociales et des modes de valorisation du jardin. De toute façon une analyse du jardinage collectif prétendant à une quelconque représentativité statistique bute d'abord sur le fait que la notion de « jardinier » est très confuse. En particulier la question de leur identification n'est pas simple :

- 28 jardiniers (soit 27 hommes et 1 femme) jardinent seuls
- 7 jardinent seuls avec l'aide fréquente du conjoint et/ou de la famille,
- 5 jardins sont travaillés en couple selon diverses modalités de partage des tâches,
- 11 jardins sont travaillés en famille selon des modalités diverses.

Le jardinier est-il celui qui est titulaire de la parcelle, celui qui paie le loyer, celui qui est responsable du choix des cultures, de la planification des travaux ou de leur exécution ? On ne peut pas s'en tenir aux simples repères formels suggérant que le jardinier serait celui est le titulaire du jardin parce qu'il paie le loyer. En pratique, les choses sont souvent bien différentes et c'est surtout l'observation de ce qui se passe sur le jardin qui permet de savoir « qui sont les jardiniers ». Pour cela nous avons retenu les critères **d'exécution** et de **responsabilité** des travaux. Dans certains cas les réponses sont alors simples : Monsieur M.

jardine seul. Il choisit ses cultures, il est responsable et exécutant des travaux : il n'y a pas d'ambiguïté. Par contre, il n'en va pas de même avec Mr B., son voisin, a priori représentatif du « jardinier solitaire » si on s'en tient à ses déclarations. Car, si on revient souvent sur le jardin on s'aperçoit que cette caractérisation ne rend pas compte du fait que sa belle-sœur et son beau-frère y viennent souvent et qu'il partage avec eux une partie du terrain et des productions, etc. L'écart entre les réponses des jardiniers et la « réalité » est à la mesure des appréciations de chacun, de l'importance que l'on (c'est-à-dire le jardinier mais aussi l'enquêteur) accordera à tel ou tel comportement occasionnel mais subjectivement valorisé ou à tel ou tel comportement régulier mais « oublié ». Par exemple, l'aide des conjointes ou leurs directives à propos des cultures à entreprendre sont souvent sous-estimés par les jardiniers soucieux de leurs prérogatives ; et nos questions n'ont pas toujours permis de lever l'incertitude.

Ce qui importe finalement c'est que l'échantillon enquêté paraît assez représentatif de la diversité des situations que nous avons pu observer lors de nos échanges informels, au cours du recensement.

Il est évident qu'avec un échantillon de 51 personnes, qu'il est impossible de référer à une population-mère, le croisement des caractéristiques sociales, techniques et économiques que nous avons recueillies auprès de chaque jardinier n'autoriserait aucune généralisation. Nous nous bornerons donc à caractériser succinctement la composition sociale de la population enquêtée en présentant quelques chiffres sur l'âge, la nationalité, le statut professionnel, le niveau de revenu du foyer, l'habitat et le logement. Quand au reste des données recueillies, elles se prêtent essentiellement à une analyse critique et à une mise en perspective qualitative en mettant en exergue non des moyennes mais des cas significatifs.

Premier constat : le jardinage n'est pas une activité réservée aux retraités

Examinons en effet la répartition des 51 jardiniers par tranche d'âge. :

TRANCHE D'AGE	NOMBRE DE JARDINIERS	%
20 à 30 ans	5	10
31 à 40 ans	7	14
41 à 50 ans	6	12
51 à 60 ans	17	33
61 à 70 ans et plus	16	32

On relève qu'un tiers de l'échantillon, environ, a entre 20 et 50 ans, qu'un tiers a entre 50 et 60 ans et qu'un tiers à au dessus de 60 ans.

Du point de vue de l'âge, il semble donc que notre échantillon se rapproche de la population globale des jardiniers telle qu'elle émerge des statistiques de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer et des données recueillies à Pau. Rappelons à nouveau que la rareté des équipements conjuguée à l'attachement des jardiniers à leur parcelle tirent la moyenne d'âge vers le haut et masquent la dynamique de rajeunissement de la population jardinière. Quoi qu'il en soit et malgré la difficulté que nous avons éprouvée à rencontrer les plus jeunes des jardiniers, les 2/3 de notre échantillon ont moins de 60 ans, ce qui contredit les stéréotypes en vigueur.

Deuxième caractéristique : **une importante proportion d'étrangers** puisqu'on dénombre 31 français et 20 étrangers. D'autre part un examen plus attentif révèle que sur 31 français :

- 4 sont d'origine espagnole (dont un Pied-noir),
- 2 viennent d'Algérie (dont 1 Harki),
- 3 sont d'origine polonaise, ukrainienne, italienne.

Et sur les 20 étrangers on relève que :

- 12 sont portugais,
- 6 sont laotiens,
- 2 sont marocains.

On notera que la moyenne d'âge des jardiniers français est plus élevée que celle des jardiniers étrangers. Il semble que les immigrés de la première génération s'installent assez jeunes pour la plupart, vers 30-35 ans et que l'on trouve parmi eux peu de retraités.

Si l'on examine maintenant les **caractéristiques relatives à l'habitat et au logement** 23 jardiniers habitent des cités H.L.M dans des immeubles collectifs, aussi bien à Bordeaux qu'en banlieue, ou à Pau, Dax, Mourenx...8 habitent dans des quartiers urbains de type traditionnel. Les 20 autres se répartissent entre habitants de cités ouvrières pavillonnaires et habitants de zone rurale ou de lotissement résidentiel.

Enfin, pour ce qui est du type de logement, 26 jardiniers sont en appartement, les autres vivent en échoppe, pavillons, etc. Mais seulement 15 disposent d'un jardin à domicile, souvent de taille réduite, et utilisé en jardin d'agrément la plupart du temps. Seuls une dizaine auraient la place d'un éventuel potager, possibilité dont profitent 5 d'entre eux. Pour les autres, soit la culture potagère est interdite, soit ils s'en abstiennent par choix : c'est le cas de 1 ou 2 d'entre eux. Outre les 5 jardiniers qui cultivent également un potager privé à domicile (4 sur 5 y font également du petit élevage), 3 autres font de l'élevage dans leur cour. A noter que sur les 51 jardiniers interrogés, 6 ont un second jardin : 4 le louent dans leur ville et 2 ont conservé (eux mêmes ou leur famille) un terrain à la campagne. Ces quelques indications devront être prises en compte quand on évoquera la question de la taille des potagers collectifs...

En ce qui concerne le **statut professionnel** on relève 17 retraités (ce qui correspond grosso modo aux 16 jardiniers de plus de 60 ans), 4 préretraités, 13 chômeurs et 4 inactifs, dont 3 pris en charge par la Sécurité Sociale.

Quant aux 13 jardiniers qui disposent, eux, d'un revenu du travail, on dénombre parmi eux 1 ingénieur, 1 employé, 3 cheminots, 3 maçons, 2 ouvriers du bâtiment autres que maçon et trois ouvriers plus ou moins « qualifiés ». Quelle que soit la situation actuelle de l'emploi on relève une dominante professionnelle : le bâtiment. Ce secteur fournit 40 % à 50 % des jardiniers de l'échantillon et cette caractéristique paraît devoir être reliée avec l'origine rurale de cette population, ce qui est flagrant dans le cas des paysans-maçons portugais.

Si l'on examine le **niveau de revenu** il est évident que le salaire du seul jardinier ne fournit pas une indication suffisante. Nous avons essayé d'évaluer l'ensemble des ressources de chaque ménage, et d'établir le revenu par tête en le pondérant, avec l'échelle d'Oxford, selon la composition du foyer. En effet, pour 51 foyers de jardiniers on dénombre 224 personnes soit une moyenne de 4,5 personnes par foyer. Mais tous ne sont pas des adultes : il y a 150 personnes de plus de 16 ans et 74 de moins de 16 ans. Notons que le nombre de personnes au foyer varie de 2 à 19 personnes. Le tableau ci-dessous présente le résultat de notre analyse du revenu par tête pour les 51 foyers de jardiniers.

Revenu mensuel par tête	Nombre de foyers
Inférieur à 1500 Frs	3
De 1500 Frs à 2000 Frs	8
De 2000 Frs à 3000 Frs	21
De 3000 Frs à 4000 Frs	9
Supérieur à 4000 Frs	9

On voit donc qu'une importante proportion des ménages de jardiniers ne dispose que de faibles et parfois très faibles revenus. Mais parmi ceux qui jardinent et qui sont en situation de pauvreté, il faut distinguer entre, d'une part, ceux dont la situation est stable parce qu'ils perçoivent régulièrement une petite retraite ou pension et sont depuis longtemps installés dans le même logement et le même quartier, et, d'autre part, ceux qui appartiennent au prolétariat précarisé, immigrés, licenciés, préretraités qui sont dans une situation économique et sociale très instable.

18 – L'AUTO-SUFFISANCE : A QUEL PRIX ?

Il y a donc des « pauvres » qui jardinent. Faut-il en conclure que l'on jardine **parce que** l'on est pauvre et parce que l'usage d'un jardin permet de compenser la faiblesse des revenus ? En fait, pas toujours puisque nous avons vu que certains jardiniers ont des revenus qui pourraient leur permettre de se passer d'un jardin. De plus, ceux qui déclarent ne pas pouvoir se passer d'un jardin ne sont pas toujours les plus démunis. Tout ce que l'on peut affirmer de manière assurée, c'est que la disposition d'un jardin permet à beaucoup de jardiniers, dont la situation sociale est par ailleurs très différenciée, d'atteindre l'autosuffisance en matière de légumes frais.

Bien que centrale dans notre propos, cette notion d'autosuffisance est à utiliser avec des pincettes. Car « l'autosuffisance », par définition, est une notion subjective qui prend des significations très différentes d'un jardinier à l'autre. Deux taux d'autosuffisance à 100 % peuvent correspondre à des quantités très inégales, à des productions de légumes plus ou moins diversifiées, à des modes d'alimentation opposés, à des pratiques de dons différentes, etc. A l'inverse, et bien évidemment, l'autosuffisance peut être atteinte de plusieurs manières : soit parce que l'on produit beaucoup, soit parce que l'on restreint sa consommation à ce que l'on produit. Cela dépend du niveau de revenu, de la taille de la famille, des modes de conservation, etc.

Faute de mieux, pour apprécier l'autosuffisance en légumes, nous avons enregistré et comptabilisé les déclarations approximatives du type : « on n'achète jamais de légumes » ou « on en a pour 6 mois de l'année », etc. Mais au fond, un seul jardinier nous a laissé une certitude, en nous expliquant « *quoi qu'il arrive, on ne mange jamais d'autres légumes que les miens...en combinant légumes de saison et conserves et en se privant de certains légumes lorsqu'on ne les produit pas* ». Les autres jardiniers sont toujours beaucoup moins précis.

Degré d'autosuffisance en légumes	100%	90%	70- 80 %	Inférieur à 50 %	Sans réponse
Nombre de ménages	25	11	7	6	2

Ceux qui ne sont pas auto-suffisants à 100 % se répartissent comme suit :

- les 11 qui sont à 90 % d'autosuffisance ont eu une variété malade, ou ne peuvent faire tel ou tel légume (qualité du terrain...) ou choisissent de ne pas faire de pommes de terre.
- Les 7 qui sont à 70-80 % ont plutôt des grandes familles (ou donnent beaucoup) et des petits jardins, ou alors, ils ne le cultivent pas l'hiver...

- pour les 6 qui sont à 50 % et moins, soit il s'agit du choix de privilégier une production particulière au détriment des autres : des fruits, du maïs pour l'élevage, ou des « patates » pour les copains, etc. soit il s'agit d'une absence de savoir-faire en matière de conservation et de stockage.

On voit donc que la majorité des jardiniers obtiennent grâce à leur jardin, un taux important d'autosuffisance alimentaire. Mais il faut immédiatement préciser que le niveau d'autosuffisance en légumes, obtenu grâce au jardin, n'est pas rigoureusement lié au niveau de ressources du ménage. Certains des ménages les plus démunis ne satisfont que 30 % de leurs besoins en légumes frais, tandis que certains ménages qui ont un revenu « normal » estiment nécessaire de subvenir à tous leurs besoins : c'est le cas par exemple d'un ingénieur landais. Aucune constante sociale ou économique « objective » n'explique les variations individuelles ; c'est pourquoi il nous paraît plus intéressant de présenter trois exemples de familles à faible revenu qui sont auto-suffisantes en légumes.

Cas n°1 – Monsieur LENOIR

Ouvrier de souche paysanne, retraité. Jardin de 400 m². Revenu du ménage : 10.000 Frs environ pour 5 personnes.

Il fournit peu de données sur ses productions. Il estime à 200 kg par an sa production de petits pois, à 20 kg par an celle de fraises. Il ne semble pas privilégier quelque légume ou type de légume que ce soit. Il revient souvent peut-être sur les poireaux, les carottes. Il associe son jardin aux produits de la pêche en Garonne (au nord et au filet) et à la cueillette des champignons. « on avait calculé quand on était à Bacalan qu'entre les conserves, les fruits, les poissons, les cèpes et les bidaus (tricholome équestre)⁷² on se faisait par semaine trois à quatre jours de nourriture par semaine, et de la bonne ».

Cas n°2 – Monsieur CHENONCEAU

Retraité S.N.C.F., président d'un groupe associatif S.N.C.F. Jardins 700 m², revenu du ménage 5800 Frs pour deux.

A élaboré une stratégie explicite de choix des cultures et des variétés afin d'avoir des légumes toute l'année, faciles à conserver et à utiliser. Dit qu'il a fait de tout et qu'il n'a que peu modifié les espèces de légumes produits mais argumente sur les variétés et les techniques de production. Déclare ne jamais acheter de légumes ni ses enfants qui habitent la même cité. « La famille s'en tient à un principe : on ne mange comme légumes que ceux que je produis. Par exemple, on ne mange pas de haricots verts tant qu'il n'en pousse pas ici et tout, c'est pareil...Si on compte les produits « primeur » on économise bien 40 à 50 % sur le budget alimentaire. Souvent pour un seul repas on en aurait pour 50 Frs de légumes si on achetait ». Rappelons également que ses conserves et provisions lui

⁷² Champignon de « sable ».

permettent d'aller en cure à Dax en louant un meublé et en y faisant la cuisine pour 50 Frs par jour au lieu de l'hôtel pour 130 Frs par jour.

Cas n°3 – Famille VAN-LI

Réfugiés Laotiens sur le groupe de Dax-Angoumé monté par le Secours Populaire. Héberge une autre famille de réfugiés. Au total 11 personnes : 4 adultes et 7 enfants. Revenus total : 8000 frs (y compris Assedic, APL, Allocations Familiales). Cette famille est bénéficiaire de l'aide alimentaire municipale et associative de St Paul les Dax.

Depuis qu'ils ont un jardin, ils n'achètent plus de légumes, sauf des choux « mais on va en planter dès cette année. Avant on achetait tout au marché du samedi : des salades, des pommes de terre, des choux, des haricots verts, des tomates. Ça coûtait 200 frs par semaine » (Nota : à l'époque, ils étaient 7 et non 11). Actuellement ils ne consomment que leurs légumes, achètent la viande aux abattoirs de Dax, par demi-porc. Mangent surtout en frais mais utilisent aussi le congélateur. Ne font jamais de bocaux. La famille fait un marché une fois par semaine au Mammoth et évalue entre 700 Frs et 800 Frs la dépense hebdomadaire. 500 Frs pour la viande, le poisson et le riz, 200 Frs à 300 Frs pour le pain, les fruits et les laitages (réservés aux enfants).

19 – DE FAIBLES COÛTS DE PRODUCTION

Cette notion d'autosuffisance, avons-nous dit, est une notion très relative puisqu'elle met en jeu diverses variables : savoir que certains jardiniers ne consomment que ce qu'ils produisent ne suffit pas pour apprécier l'intérêt économique des jardins. Il est également intéressant d'examiner quelle est la contrepartie de cette production ; c'est-à-dire, à quel prix est-elle obtenue par les jardiniers, quels sont les coûts de production et les investissements nécessaires ?

En ce qui concerne les loyers des jardins on notera d'abord qu'il n'y a aucune corrélation entre la surface et le loyer du jardin. La surface moyenne atteint 460 m² ; 10 jardins ont moins de 300 m², 24 ont entre 300 et 500 m², 17 ont plus de 500 m². On voit donc que 41 jardins sur 51 ont plus de 300 m².

On ne peut dès lors que s'interroger sur la pertinence de la norme de 200 m² préconisée par les associations officielles⁷³. Nous reviendrons sur ce point dans la conclusion de ce rapport. La moyenne des loyers atteint 175 Frs. Encore avons-nous pris en compte les loyers demandés à Dax et, en fait, réglés par le Secours Populaire pour les Hmongs. Il est difficile de généraliser sur ce point : si les « officiels » sont peut chers, le loyer des jardins privés peut varier de 0 à 1000 Frs selon les propriétaires...Signalons enfin que nous n'avons vu aucun jardin pour lequel le coût de l'eau s'ajoute au loyer du foncier (dans 2 cas seulement ce coût est précisé et inclus dans le loyer).

Par ailleurs, les **investissements d'infrastructure** sont souvent nuls : soit tout est fait par le gestionnaire et on paie sous forme de loyer, soit le jardinier effectue lui-même les travaux avec du matériel, récupéré 3 fois sur 4. Ceci dit, on relève quelques cas de « reprise » mais c'est un procédé plutôt exceptionnel et peu coûteux (400 à 800 Frs pour une cabane aménagée).

Les gros investissements sont réalisés dans l'outillage, le motoculteur en particulier, mais les durées d'amortissement sont très variables selon les terrains, les capacités mécaniques du jardinier, etc. et le coût est impossible à quantifier. S'il faut donner une moyenne, on dira qu'un motoculteur acheté 3000 Frs dur 10 ans et va coûter donc dans les 300 frs par an...Pour le petit outillage, on a encore moins d'informations fiables (ancienneté, prêts divers, récupération...).

A noter que la moitié seulement des jardiniers utilisent ou plutôt possèdent un motoculteur (nous mettons à part les Hmongs dont la majorité par ailleurs n'utilise pas les motoculteurs mis gracieusement à disposition par le Secours Populaire de Dax).

⁷³

Et qui sert de seuil dans le calcul des ressources pour l'octroi du R.M.I.

En ce qui concerne **le coût du fonctionnement** on peut se laisser aller à calculer une moyenne : environ 900 Frs annuels. Mais on a intégré dans les calculs le coût des élevages (par exemple, 6000 Frs pour Mr G. à Floirac, 4000 Frs pour Monsieur J. à Bègles...) ce qui fausse cette moyenne en la tirant vers le haut. Certains jardiniers dépensent, semble-t-il très peu. En particulier ceux qui n'ont pas de motoculteur et qui ne mettent pas d'engrais de synthèse. Ceux qui sont le mieux insérés localement s'arrangent pour obtenir à très bas prix, voire gratuitement du fumier ou divers produits organiques (sang, laine, plume) qui leur serviront d'engrais. C'est le cas d'un jardinier de Dax qui se fait livrer son fumier par un agriculteur installé à proximité du groupe des jardins d'Angoumé. Par contre les réfugiés Hmongs qui cultivent sur le même groupe vont acheter du fumier de volailles par sacs de 30 kg auprès d'un éleveur bien plus éloigné et très cher.

On notera enfin que l'engrais et le fumier représentent souvent une part très importante des coûts de fonctionnement (entre 1/3 et 1/2 du total en moyenne). Par contre, 13 jardiniers produisent leur propre fumier grâce à leur élevage. En fait, ces données sont trop liées à des stratégies individuelles pour se prêter à une analyse quantifiée et pertinente.

L'eau mérite une remarque particulière : c'est un facteur déterminant de la productivité du jardin et les jardiniers rivalisent d'ingéniosité pour se la procurer à bon marché.

Les systèmes d'accès à l'eau sont très diversifiés et liés à la nature des terrains, à leur emplacement, au type de gestion, etc. La moitié des jardiniers, soit 25 d'entre eux, disposent d'un puits sur leur terrain. Sur les 25, 17 utilisent une motopompe. Les 25 autres qui n'ont pas de puits recourent à d'autres ressources ; rivières ou estey (étier), collecte d'eau pluviale dans des bidons et, s'ils ne peuvent faire autrement, l'eau distribuée par les adductions publiques. 8 sur ces 25 utilisent également une motopompe. Soit un total de 25 motopompes pour 50 jardiniers enquêtés. Signalons que nous avons rencontré un jardinier des Landes qui a carrément construit un petit château d'eau.

Cas n°4 – Monsieur LACAMPAGNE

Ancien ouvrier des Papeteries de Mimizan, Monsieur LACAMPAGNE loue à la commune un terrain d'environ 300 m² pour un loyer annuel de 60 Frs. « La cabane, je l'ai faite moi-même, il y avait rien...Plutôt j'ai demandé à l'O.N.F de la Gironde de récupérer une baraque forestière dont ils ne se servaient plus. Je l'ai démontée et remontée ici. Le terrain est sablonneux. Ça demande beaucoup d'amendement et il faut pas mal d'eau...C'est pour l'eau que ça m'a coûté cher en arrivant. Je me suis fait faire un forage comme il faut par un cousin vers 1979-1980. Bon, ça m'a coûté 500 Frs. J'ai dû acheter la cuve du château d'eau et diverses pièces...J'ai trouvé un moteur à 550 Frs, je me suis fabriqué une crépine sur les machines des Papeteries...Et voilà : ça fonctionne comme un château d'eau, jamais en panne d'eau et ça m'a coûté 1500 Frs maximum...Je l'aurais fait faire, j'en avais au moins pour un million (de centimes) ».

Les jardiniers ne doivent pas seulement faire des dépenses pour équiper leur jardin, acheter des outils, du fumier, des semences, et pour l'arroser. Ils doivent aussi fournir **un travail**.

Il y a là un aspect essentiel de la pratique jardinière, mais qu'il est très difficile d'évaluer. Il faut tenir compte des variations saisonnières, des variations hebdomadaires, etc. ; Nous avons procédé à un essai d'estimation du temps hebdomadaire sur l'année, sur la base des déclarations de chaque jardinier. Le lecteur gardera à l'esprit qu'il s'agit plus de temps de présence que de temps de travail. Deux points forts peuvent être dégagés : tout d'abord la gestion du temps des jardiniers semble infirmer le modèle dominant du « jardin équipement de loisir » : la plupart des jardiniers ne viennent pas le dimanche ; ou alors s'ils viennent, « *c'est pour quelques minutes soigner les animaux* », s'il y en a ou « *contempler le jardin avant d'aller boire l'apéro* ». Et ce, y compris chez les retraités et même plus souvent chez eux. Il semble que le temps du jardin épouse le temps salarié ou plutôt le rythme hebdomadaire de l'activité professionnelle. Il suit aussi le rythme des saisons...Ambiguïté : c'est un loisir-travail qui suit à la fois les cycles du travail industriel et agricole...

A noter que les « nouveaux » jardiniers semblent plus détachés du repos dominical appliqué au jardinage ; à noter également que parfois on vient le dimanche (en été) mais pas pour travailler, on vient en famille pour flâner, déjeuner : le jardin est loisir, mais pas le jardinage...

Il faut souligner ici une différence entre les jardiniers « traditionnels » et les nouveaux jardiniers. Les « traditionnels » sont pour la plupart des hommes, et ils sont peu portés à associer leur épouse, même si elle vient régulièrement sur le jardin, au travail de jardinage. Par contre, les « nouveaux jardiniers », qui sont souvent en situation économique précaire, travaillent fréquemment en couple ou en famille. On assiste avec eux à une réactivation du modèle familial d'un jardinage plus intégré dans l'ensemble des stratégies domestiques et combinant étroitement les fonctions jardin-cuisine-repas. De même, pour ce qui concerne la préparation des repas, la division sexuelle des tâches domestiques est beaucoup moins affirmée chez les nouveaux jardiniers.

Selon les estimations, le temps de travail moyen approcherait les 30 heures hebdomadaires. Attention : il s'agit de 30 h hebdomadaires par jardin et non par jardinier puisque nous avons inclus dans notre calcul l'activité des couples et des familles ; par jardinier on « tombe » à 25 h hebdomadaires à peu près. Mais 30 jardins sur 51 sont au-dessous de cette moyenne et on observe d'importants écarts puisque les temps varient de 10 h à 60 h hebdomadaires ; mais cet écart est peu significatif de différences d'habileté ou de productivité des jardiniers ; il révèle surtout la diversité des usages et des stratégies, mais aussi la diversité des contraintes imposées par les horaires professionnels, la distance, etc.

Sur cette question de la distance et des trajets nous avons pu établir quelques données : seuls 12 jardiniers sur 50 habitent suffisamment près du jardin pour s'y rendre à pied en quelques minutes : 9 empruntent vélo, mobylette, ou bus...et la majorité s'y rend en voiture. Ces données renvoient, bien sûr, à celles sur la rareté des équipements de jardinage collectif. La distance moyenne logement-jardin se situe autour de 2,7 km...Seuls 17 jardiniers habitent à

plus de 3 km du jardin, dont les 9 jardiniers de Dax « exilés » à Angoumé, ce qui leur pose de sérieux problèmes qu'ils ne peuvent résoudre que par l'entraide en se véhiculant les uns les autres.

Le record de distance (15 km environ) est détenu par une dame portugaise qui traverse tous les jours l'agglomération bordelaise, de Bouliac (rive droite) au Grand Parc (rive gauche), et le plus souvent en bus.

Quoi qu'il en soit, la question de l'éloignement est très importante : tout éloignement exagéré, surtout en agglomération, exclut les visites du soir après le travail, les visites des personnes sans moyen de locomotion, par exemple les femmes et les enfants.

Notons également qu'un éloignement important interdit la pratique du petit élevage, qui requiert une présence fréquente (en moyenne : un passage quotidien) pour assurer les soins aux animaux et dissuader les vols.

Mais attention, une trop grande proximité peut également avoir des effets dissuasifs, si le jardin s'identifie par trop à un habitat dégradé. Par ailleurs, certains jardiniers choisissent volontairement un jardin éloigné de leur résidence, ce qui leur permet de s'isoler quelque peu de leur environnement familial.

UN PORTRAIT : les DA SILVA

Rencontrés à plusieurs reprises sur le jardin, les DA SILVA ont été interviewés, chez eux, le soir. Ils exploitent leur jardin en famille, sur un terrain privé du Bouscat, à la limite de Bordeaux. Ce terrain est très menacé par un projet public de Zone d'Activités Diverses. L'ensemble du terrain (40 jardiniers locataires) appartient à plusieurs propriétaires dont certains ne consentent pas à vendre leur parcelle, pour l'instant... Les parcelles vendues (la bande de terrain cédée par la S.N.C.F par exemple) sont désormais en friche et plusieurs ont été remblayées. L'installation est donc précaire.

Autre particularité : le terrain longe une résidence de standing qui compte plusieurs immeubles collectifs de 10 à 12 étages.

Les jardiniers : autour d'un noyau d'anciens, résidents des quartiers populaires de Bordeaux Nord, on trouve aujourd'hui des jardiniers plus jeunes ; beaucoup sont portugais et certains habitent le Grand-Parc, grand ensemble de H.L.M. collectif situé à moins de 500 mètres du terrain. Les DA SILVA sont de ces « nouveaux » jardiniers.

Monsieur et Madame DA SILVA, de nationalité portugaise ont respectivement 53 et 51 ans. Ils ont huit enfants dont cinq encore à charge, chez eux. Monsieur DA SILVA est maçon en activité, salarié d'une petite entreprise du bâtiment. Madame DA SILVA s'occupe de la maison. Leurs trois enfants plus âgés travaillent :

- une fille mariée, un enfant, à Angoulême

- un fils plâtrier, marié, deux enfants à Bordeaux,
- un fils maçon, célibataire, à Bordeaux.

Au foyer :

- une fille de 27 ans, fait des ménages chez les particuliers (4 ou 5) « à plein temps » (40 h/semaine minimum), elle est plus ou moins déclarée.
- Un fils de 21 ans. Auparavant en apprentissage chez un boulanger qui a fait faillite, il est au chômage depuis deux ans.
- Un fils de 19 ans – apprenti maçon, il travaille de temps en temps, en équipe avec son père.
- Les deux derniers (1 garçon et 1 fille) sont collégiens (3^{ème} et 5^{ème}).

Madame DA SILVA est visiblement en mauvaise santé. Diabétique : « elle abuse de la cuisine portugaise » (!), elle est aussi dépressive, comme on nous le fait comprendre. C'est visiblement la fille de 27 ans qui assure l'intendance. Monsieur DA SILVA est en bonne santé mais, « avec les chantiers, faut manger du solide... alors j'ai tendance à grossir et le cœur... ». Régulièrement il doit se mettre au régime et se contenter de légumes à l'eau.

Monsieur et Madame DA SILVA sont tous deux originaires du Nord Portugal. Le père de Monsieur DA SILVA était maçon, mais sa mère tenait encore la petite ferme familiale. Les parents de Madame DA SILVA étaient petits agriculteurs. Au Portugal, Monsieur DA SILVA était maçon lui-même et Madame DA SILVA travaillait en usine. Tous deux ont toujours eu un potager chez eux, dont ils s'occupaient après le travail. Madame DA SILVA : « *Ma mère allait à l'usine en plus de la ferme, et pendant 35 ans d'usine, tous les soirs, elle était au potager ; je faisais comme elle* ».

Monsieur DA SILVA est venu seul en France en 1973. « *Ma femme attendait le septième enfant... On n'y arrivait plus là-bas* ». Il va d'abord à Paris où son frère peut le loger. Puis il descend à Bordeaux et travaille quelques temps dans la région, aidé par une famille amie issue de son village d'origine. Il fait venir sa famille et ils s'installent tous en 1974-1975 dans un petit appartement du quartier Saint Michel (quartier d'accueil de l'immigration espagnole puis portugaise et maghrébine). Ils vont ensuite beaucoup déménager (exiguïté, expulsion pour rénovation, etc.) toujours dans le « centre » de Bordeaux. Monsieur DA SILVA pendant ce temps travaille toujours comme maçon et s'occupe beaucoup d'associations sportives portugaises (football). Sa femme elle, n'a jamais travaillé en France. « *Elle ne s'est jamais habituée à la vie ici* ». Il y a 5 ans, il apprend qu'un jardin se libère au Bouscat (par un collègue portugais qui en a déjà un lui-même). C'est un terrain de 2000 m² loué par un maraîcher, et qu'il exploite avec un collègue. Le jardin est éloigné, mais ils s'en rapprochent en déménageant pour venir au Grand Parc peu de temps après. « *Pour nous, c'était un rêve, un F5, chacun sa chambre... et le chauffage collectif avec charges dans le loyer, ça nous allait bien parce qu'on avait eu des surprises* » (Mademoiselle DA SILVA). Il y a deux ans, ce premier jardin est vendu par le propriétaire. Mais leur associé de l'époque leur « laisse » alors un jardin qu'il exploitait par ailleurs, à quelques centaines de mètres. C'est le terrain qu'ils ont encore aujourd'hui... et qui est encore menacé... Ce terrain est loué 1200 Frs/an pour 1000 m²

de surface. Leur ex-associé leur avait demandé une « reprise » pour la cabane. « *On l'a jamais payé, c'est moi qui lui avait construit gratis sa cabane* » (Monsieur DA SILVA). Depuis, elle a été agrandie et améliorée, uniquement avec du matériel récupéré : tôles, portes, planches... » *Si on compte pas le temps de travail du maçon, ça nous a rien coûté* ». (Mademoiselle DA SILVA).

Les clôtures étaient déjà faites, et le puits creusé (Ancien terrain maraîcher, le jardin est bien équipé en puits et même sur une parcelle voisine, en anciens systèmes d'irrigation. Il est bordé sur deux côtés par un petit ruisseau entretenu par les jardiniers). Ils avaient acheté un tourniquet (300 Frs) mais l'utilisent peu car il en semble pas adapté. Ils arrosent avec un tuyau et tirent l'eau du puits avec une motopompe achetée neuf il y a 5 ans (1000 Frs). Les outils ont presque tous été achetés dans une quincaillerie-graineterie proche du Grand-Parc (beaucoup de jardiniers y vont) ou à Auchan (où ils font leurs courses). Mais ils ont pu ramener trois houes portugaises : « *C'est mieux que vos pioches* » (Monsieur DA SILVA).

Outils :

- Une brouette (350 Frs neuve)
- 3 râtaux
- 3 bêches
- 1 fourche bêche
- 2 faucilles
- 2 fourches à fumier
- 2 pioches
- 1 pelle bêche
- 3 houes portugaises
- Assortiment de tuiles récupérées (rigoles pour l'arrosage des tomates, haricots et petits pois). Ils n'ont pas de motoculteur. « *On fait tout à la main* » (Mademoiselle DA SILVA), « *mais de temps en temps, on loue son motoculteur au portugais du jardin voisin...enfin, il nous le prête, on s'arrange* » (Monsieur DA SILVA).

Ils avaient déjà refait un bout de clôture avec ce voisin avec du grillage récupéré sur un chantier. Selon eux, la terre est facile à travailler car bien drainée : « *c'est de l'argile, mais ici en bout de pente, ça sèche vite* ».

Amendements : mettent deux sacs de 50 kg d'engrais 3x15 par an achetée à 120 Frs le sac chez le quincailler. « *Mais une fois sur deux, on peut en avoir par un copain qui travaille dans une usine de fabrication d'engrais* » (Monsieur DA SILVA) « *On essaie d'en mettre un minimum* » (Mademoiselle DA SILVA). Mais ils « avouent » mettre parfois un peu de nitrate dans les salades... (dont ils faisaient commerce...). Ils mettent également 2 à 3 remorques de fumier de cheval par an (2 m³ par remorque) et 2 à 3 Mm de fumier de vache. Le fumier de cheval est acheté un des jardiniers voisins 300 Frs la remorque ou donné par un copain ouvrier agricole dans une ferme-élevage. Un autre ami leur fournit gratis le fumier de vache.

Graines : ils en achètent quelques une en France (chou rouge par exemple) mais la plupart, ils les font venir du Portugal ; « *on n'y est pas allé depuis 4 ans, mais les copains vont et viennent, on s'arrange avec eux* » (Monsieur DA SILVA). Ils font venir par exemple les

graines de «tomates cœur de bœuf» qu'on ne trouve pas en France, ou celles de chou-vache, « pas les choux vaches à lapins, mais des spéciaux, pour la soupe » (Monsieur DA SILVA) et toutes les sortes de choux (frisé, cabus, etc.). Ils font venir également les graines de haricot palette, qu'ils ressemment d'ailleurs même après leur passage au congélateur. « *Nous, on a des rames de 4 m de haut avec ça...* » (Monsieur DA SILVA). Tout vient de Porto, leur région d'origine.

Tous les enfants savent jardiner, le père leur a tout appris, mais c'est la fille aînée qui semble être le « chef jardinier » avec son père. Tous les deux y sont de 2 à 3 heures par jour, le soir après le travail. « *Mais je n'y vais pas en hiver, il fait noir et je suis plus fatigué* » (Monsieur DA SILVA). Le fils au chômage y passe parfois des journées entières et lors des ramassages, tout le monde y va. Nous y avons souvent rencontré le plus jeune fils dans la journée avec sa petite amie (16/17 ans) : T-shirts « disco » et pot au feu...Lors des absences, rares, (« *on va pas en vacances, ou un jour ou deux chez ma sœur d'Angoulême* ») (Mademoiselle DA SILVA) le frère célibataire vient s'occuper aussi du jardin. Selon eux, il y a une bonne ambiance dans le groupe des jardiniers et pas de coupures entre jardiniers français et portugais. « *On se passe des tuyaux, on discute...* » (Mademoiselle DA SILVA). Mais les horaires différents créent inévitablement des regroupements –retraités français du fond du jardin –informels et peu marqués il est vrai. Les DA SILVA produisent de tout. Tous les jardiniers nous disent ça, mais dans leur cas, c'est particulièrement proche de la réalité. De tout sauf des endives et avec une prédilection pour les haricots (palettes et en grains), les salades, les tomates. Ils ont aussi un grand carré de pommes de terre et beaucoup de choux.

Ils ont également des animaux :

- Un couple de pigeons et un petit,
- 3 poussins achetés récemment. « *On redémarre, mais on a eu beaucoup de poules...On nous volait tout et en plus elles se noyaient dans le puits* » (Mademoiselle DA SILVA).
- Une quarantaine de lapins... « *On arrivera à plus de 50 cette année...On les a depuis 2 ans...On en avait fait au début, le voisin nous avait vendu trois couples...Mais là aussi on nous avait tout volé* ».

La production du jardin leur assure l'autosuffisance en légumes. « *On achète seulement quelques légumes en hiver, frais pour la soupe* » (Mademoiselle DA SILVA). Ils en donnent également beaucoup aux deux enfants habitant à Bordeaux et aussi à la fille plus âgée. « *Ma sœur vient d'Angoulême deux fois par mois pour faire ses provisions...elle repart avec la voiture chargée à ras-bord* » (Mademoiselle DA SILVA). Quelques fois, ils vendent également à des particuliers habitant leur immeuble, 3 ou 4 familles selon eux : « *Vous comprenez, ils savent qu'on a des légumes, ils viennent nous dire que c'est bon, tout ça...On peut pas refuser* » (Mademoiselle DA SILVA). Par contre, ils ne vendent pas sur le jardin même, ce que fait un de leurs voisins à des habitants de la résidence proche. Ils vendaient également les 3 premières années 6 à 7 cageots de salades par semaine (à 1 F. la salade) et autant d'autres légumes (haricots, tomates) à un restaurant portugais du quartier Saint Michel.

Ils évaluent à 2/3 leur consommation en frais et à 1/3 l'autoconsommation conservée. « *En été on mange des salades midi et soir...ça va vite...et les fèves et les citrouilles on peut les garder longtemps, sans procédé particulier* » (Mademoiselle DA SILVA). Ils mettent peu de légumes au congélateur (« le goût » !), surtout les haricots verts, palettes ou en grains. D'une manière générale, ils préfèrent les manger frais. Mais la fille depuis deux ans, a appris à faire de conserves en bocaux que sa mère ne savait pas faire. Ils ont des réserves de tomates, petits pois et surtout des « plats cuisinés » type ratatouille, piperade...Quant à leurs lapins, ils sont tués par lots également répartis dans l'année, et vont au congélateur (environ 500 litres).

S'ils sont sensibles à la qualité de leurs produits, ils insistent moins que d'autres sur la dimension « saveur ». Ce qui importe, c'est que : « *On les fait nous-mêmes, on sait d'où ça vient...* » (Mademoiselle DA SILVA) et également « *on se fait des choses qu'on trouve pas ici, ça rappelle le pays* » (Mademoiselle DA SILVA). Mademoiselle DA SILVA dit aussi que leur production s'adapte bien à leur rythme annuel de consommation : « *en été, on est souvent dehors, on mange beaucoup froid...en hiver, c'est les soupes ; l'été on est un peu français et l'hiver, c'est la cuisine portugaise* ».

Leur budget alimentaire est assez élevé (4 à 5000 Frs/mois estimés) et il est nettement scindé entre deux postes distincts : « *Pour l'épicerie, ma mère va tous les jours à Auchan ou à Suma* » (Mademoiselle DA SILVA). Total : 2000 à 2500 Frs (surévalué selon nous). « *Une fois par semaine, on va ensemble le samedi aux Capucins pour la viande et les volailles...et pour la morue bien sûr...Là on dépense 500 Frs chaque samedi* » (Mademoiselle DA SILVA) (les Capucins sont le marché « frais » de Bordeaux, type les Halles à Paris...les anciennes !). C'est Madame DA SILVA qui fait la cuisine, et Monsieur DA SILVA quand sa femme est malade prend le relais ; très peu, la fille aînée. Ils sont 7 pour le repas du soir et entre 3 et 5 le midi, selon les jours. Ils mangent de la viande une fois par jour, remplacé une à deux fois par semaine par le plat traditionnel de morue (« *les enfants ne la mangent que « crue* ») (Mademoiselle DA SILVA) et une fois par semaine du lapin ou du « poulet fermier acheté aux Capucins » et conservé au congélateur.

La viande c'est plutôt du porc : « *Au Portugal, on pouvait faire du jambon séché et fumé, mais ici...alors on prend de temps en temps un demi-cochon aux Capus et un copain vient ici nous le détailler et ça va au congélateur* » (Mademoiselle DA SILVA) et c'est aussi du bœuf en été : « *on se fait des grillades sur le jardin ensemble en famille ou avec des amis de Saint Michel qui prennent l'air chez nous* » (Monsieur DA SILVA). Egalement beaucoup de charcuterie en été comme plat principal avec les salades composées, et en hiver, avec les soupes. Le vin est acheté au tonneau dans une cave-bistrot proche.

Les revenus familiaux proviennent de 4 postes :

- Le salaire de Monsieur DA SILVA : 6000 Frs les bons mois. Mais parfois il a un salaire réduit de moitié en hiver,
- La fille gagne 3500 Frs avec ses ménages. Mais elle a un compte à part de la famille. Elle évalue son apport au fonctionnement domestique entre 2000 et 2500 Frs par mois,
- Le fils apprenti gagne entre 1000/ et 1500 Frs par mois et donne 200 à 300 Frs à la

- « maison » chaque week-end,
- Les allocations familiales : 1700 Frs par mois,
- Le fils chômeur n'est pas indemnisé.

On obtient un revenu total d'à peu près 10500 à 11000 Frs/mois pour 7 personnes. Entre 40 et 50 % du revenu est consacré à la consommation alimentaire. Le loyer de leur F5 s'élève à 1700 Frs charges comprises (hors téléphone et électricité). C'est la fille qui peut donner tous les détails de leur gestion domestique. Elle tient les comptes de façon suivie et précise et, plus que le père, elle insiste avec force sur les économies permises par leurs productions potagères. Elle nous a présenté d'ailleurs la fabrication des bocaux de conserves comme une véritable rationalisation de l'activité jardinière. « *On jette beaucoup moins et ça fait de réserves pour l'hiver* ». Madame DA SILVA s'occupe de l'entretien du logement. « *Enfin, tout ce que ne fait pas la société H.L.M...c'est dans le contrat...* » Madame DA SILVA a une machine à coudre mais elle raccommode seulement. Elle ne fabrique pas de vêtements. « *On n'en achète pas beaucoup...c'est surtout pour les enfants* » (Mademoiselle DA SILVA). On sent cette famille « tendue » vers la « réussite » des plus jeunes enfants. Mademoiselle DA SILVA surtout nous explique qu'elle ne veut pas que « *ma sœur se retrouve à faire des ménages comme moi* ». Elle suit elle-même leur travail scolaire, leurs « *fréquentations* », etc. Le père, la fille et le fils au chômage ont chacun leur voiture, que ce dernier répare pour les petites choses, mais les gros travaux sont faits par un garagiste compatriote, au noir.

Bien intégré, au moins dans la communauté portugaise de Bordeaux, Monsieur DA SILVA n'a pas de projet de retour au Portugal, où ils n'ont plus de maison d'ailleurs. Madame DA SILVA, mal en point, est la seule à évoquer un éventuel retour, mais « *l'affaire est entendue* » on restera « *au moins pour les enfants* »...

20 – JARDINAGE ET ECONOMIE DOMESTIQUE

TRAVAILLER, INVESTIR, POUR PRODUIRE QUOI ?

Ces investissements, on le voit, sont généralement faibles financièrement mais souvent importants en temps de travail, encore que les variations individuelles soient très importantes et qu'il soit impossible d'établir une relation fixe entre le temps consacré au jardin et l'importance de la production. Ici aussi les variations sont considérables et, si l'on se demande en vue de quelle production le jardinier consacre son temps et son argent, il est difficile de donner des indications globales sur **les cultures** mises en œuvre par les 50 jardiniers rencontrés. Les pratiques sont trop diverses pour pouvoir en rendre compte de manière un peu rigoureuse autrement que par des descriptions de cas. C'est ce que nous ferons dans la prochaine section. Nous nous bornerons ici à quelques remarques : la variable culturelle reste très importante : nous avons rapidement appris à reconnaître, même de loin, un jardin de Portugais, d'asiatique ou de marocain. Le jardin joue manifestement un rôle important pour maintenir à travers une tradition culinaire, une identité culturelle et une cohésion du groupe. C'est ainsi que le jardin peut servir à cultiver des plantes médicinales qui n'existent pas en France et qui sont indispensables pour la médecine traditionnelle des réfugiés Hmongs de Dax. Un des jardiniers, qui à une position semble-t-il dominante dans le groupe de réfugiés, les cultive et les administre à ses compatriotes qui viennent le consulter. C'est pourquoi la question de la valeur alimentaire ou de l'économie réalisée par rapport aux prix du marché n'est pas forcément primordiale dans l'esprit du jardinier même si la production du jardin joue un rôle fondamental dans l'économie domestique de son ménage. Plusieurs jardiniers très soucieux d'obtenir un rendement maximum, n'hésitent pas à sacrifier de précieux mètres carrés pour y cultiver des fleurs pour faire plaisir à leur femme ou à celles des copains.

Manifestement la logique économique qui assigne une fonction principalement vivrière au jardin n'est pas absente mais elle est mise en œuvre par les jardiniers de manière diversifiée en fonction des contraintes et d'objectifs difficiles à repérer. Prenons l'exemple de la culture des pommes de terre : c'est un légume qui demande beaucoup d'espace et que l'on peut acheter en gros ou demi-gros à des tarifs assez bas. Pourtant, sur 49 jardiniers dont nous avons pu analyser les cultures, 17 seulement ne cultivent pas de pommes de terre. Sans doute une dizaine en cultivent peu, et dans ce cas ce sont des « précoces », des pommes de terre « nouvelles », assez chères sur le marché. Mais il en reste 22 autres qui cultivent en quantité. En général ce sont ceux qui ont le plus de surface disponible.

Pour ce qui est des cultures fruitières, 26 jardiniers sur 50 n'ont pas de fruitiers sur leur terrain. Pour les 24 autres qui en ont, il s'agit bien souvent de fraisiers ou d'une vigne. Dans 13 jardins seulement on trouve un arbre fruitier digne de ce nom. Sans doute cette absence est-elle à imputer à l'instabilité de la tenure. Par contre, nous avons rencontré un jardin presque entièrement planté de fruitiers et trois autres jardins entourés de haies en fruitiers (poiriers, pruniers).

Cas n°5 – Monsieur CUARTERO.

71 ans. Il est pied-noir de souche espagnole. Il est né au Maroc où ses parents étaient agriculteurs. Il a grandi en Algérie où ses parents avaient acheté une ferme. Rapatrié en 1962 il s'installe à Dax, « par hasard ». Il vit dans un H.L.M. F5 avec son épouse de 68 ans. Ils ont eu 7 enfants. Les deux derniers vivent avec eux : un garçon de 22 ans qui a raté l'examen de moniteur de culture physique, il est sans emploi et il vit chez ses parents avec sa jeune épouse ; une fille plus jeune qui a étudié par correspondance et se trouve au chômage...de plus « *chez nous, c'est l'hôtel maintenant...les enfants s'invitent. Ils restent 10 jours, 15 jours. Avec ma petite retraite ça irait si on n'était que deux, avec ma femme* ». Jeune il est resté dans la ferme de ses parents en Oranais jusqu'à 28 ans ; il faisait surtout les gros travaux : taille de vigne, etc. « *mais tout jeune, j'avais eu mon coin de potager et mon grand père m'apprenait déjà* ». La nostalgie des origines se traduit par des choix de cultures très particuliers : sur son jardin de 300 m², Monsieur CUARTERO cultive surtout et beaucoup d'arbres fruitiers. Il en a mis une soixantaine en haie (espaliers) et en haute tige : kiwis, poiriers, vignes, pruniers (une quinzaine), plaqueminer (kakis) et beaucoup de fraisiers : « *j'aime beaucoup les arbres...Je greffais souvent avec mon grand père quand j'étais jeune* ». Il cultive également beaucoup d'ail, du persil, de la menthe, 20 à 25 pieds de tomates et des pommes de terre. Pour les autres légumes, il « *fait de tout, mais en petites quantités* ».

En ce qui concerne l'élevage, ici encore les pratiques varient autant en fonction des règlements qu'en fonction des choix des jardiniers. Sur les jardins nous avons rencontré 15 petits élevages seulement, sans compter un élevage d'escargots à Bègles. Il faut toutefois préciser que 6 autres jardiniers nous ont déclaré avoir un petit élevage chez eux, dans leur jardin ou dans leur cour, et que parmi les 50 jardiniers rencontrés 7 autres venaient d'arrêter leur élevage pour cause de maladie, de vols ou de déménagement. Rappelons également que l'élevage est rigoureusement interdit à 17 jardiniers par le règlement collectif en vigueur sur le groupe de jardins.

Revenons aux 15 jardiniers qui ont un élevage sur leur jardin : 8 élèvent des lapins, 11 des poules, 9 des pigeons et sur ces 15, 12 élèvent plusieurs espèces. Selon les déclarations recueillies auprès des 11 jardiniers qui élèvent des poules, 5 d'entre eux ont une production d'œufs régulière et importante. On en donne alors volontiers aux voisins car « *c'est bon pour les enfants* ».

Signalons également que pour une fraction notable des jardiniers, un jardin n'est un « vrai jardin » que s'il permet la pratique d'un élevage. Cette conception s'enracine dans des motifs assez divers ; tout d'abord des motifs culturels : pour beaucoup de jardiniers issus du monde rural la séparation entre jardinage et élevage n'est tout simplement pas « pensable ». Pour d'autres le motif sera plus technique : l'association de ces deux productions complémentaires permet une productivité maximale du jardin : les animaux consomment une partie des produits et restituent en échange du fumier : il n'est donc pas nécessaire d'acheter de l'engrais. Certains enfin ne peuvent pas se passer d'avoir à s'occuper d'animaux. Nous avons

ainsi rencontré 7 ou 8 éleveurs « fanatiques » capables de tours de force impressionnants pour faire coexister efficacement poules, lapins, pigeons, canards sur une surface très réduite ; un autre nous dit élever des moutons dans la banlieue de Dax sur un terrain autre que son jardin, un autre a installé sur son jardin un important élevage de pigeons voyageurs, etc. souvent ces élevages combinent plusieurs espèces pour assurer la variété des échanges avec les collègues.

On notera au sujet de ces 15 éleveurs que leur élevage assure à la plupart d'entre eux l'autosuffisance pour les produits concernés : ils ne mangent pas d'autres lapins, poulets ou canards que ceux qu'ils produisent et ils en produisent suffisamment pour en faire profiter autrui : nombreux sont ceux qui donnent fréquemment œufs, poulets et lapins.

PRODUIRE : POUR QUI ?

Les observations précédentes nous renvoient à nouveau au caractère très relatif de la notion d'autosuffisance : il n'est pas difficile de se dire autosuffisant en volaille si on ne mange que six poulets par an ou bien si l'on est seul à table. En réalité, ce n'est le cas pour aucun des jardiniers rencontrés, bien au contraire ! C'est plutôt parce qu'ils nourrissent, somme toute, beaucoup de monde que certains jardiniers ne sont pas autosuffisants à 100 %. C'est pourquoi l'évaluation du taux de l'autosuffisance n'a pas en soi, une grande portée. Il faut apprécier les données dégagées précédemment en les mettant en relation avec le nombre des bénéficiaires réels de la production des jardins. A cet égard notre enquête de terrain révèle clairement le caractère « social » des jardins collectifs puisque le nombre de bénéficiaires est bien plus important que le nombre de titulaires d'un lopin, d'abord parce que la mise en valeur d'un jardin est presque toujours liée à une logique familiale forte.

En effet, on relève que 48 jardiniers sont mariés et vivent avec leur conjointe. On trouve également un célibataire, un veuf et une veuve. On compte également 207 enfants pour 51 jardiniers, soit 4 en moyenne et 50 % de jardiniers ont 4 enfants ou plus (jusqu'à 14...) 26 jardiniers sont grand-père : pour 4 cas, on ne connaît pas le nombre de petits enfants, et, sur les 22 restants, on arrive à un total de 84 petits enfants (4 en moyenne). Signalons enfin que dans quelques cas (7 ou 8) on relève la présence au foyer d'autres membres de la famille, à charge (belle-mère, frère, bru ou gendre, cousin).

Ces quelques données sont simplement d'ordre informatif car c'est le nombre d'enfants et de personnes **au foyer** ou vivant à proximité qui est le plus significatif. Ceci dit, on voit qu'on a plutôt affaire à des familles nombreuses⁷⁴ ce qui est un facteur important de la prise d'un jardin (du moins au moment où le jardinier a pris sa décision). D'autre part, on a affaire à des familles en général peu dispersées géographiquement mais nous n'avons pas assez de données pour proposer un chiffre précis. Le nombre d'enfants et de petits enfants permet ainsi une première approche de l'ampleur des bénéficiaires privilégiés de la production du jardin.

⁷⁴ Remarquons que cette caractéristique « famille nombreuse » devrait se confirmer d'un côté avec les « nouveaux jardiniers » immigrés et s'atténuer d'un autre côté avec les familles françaises.

Bien entendu, il ne s'agit que d'une première approche car les entretiens approfondis révèlent que les jardiniers font souvent profiter de leur production des personnes qui ne sont pas des proches parents : ils donnent des légumes à des voisins, des amis, des collègues. Souvent, il s'agit de personnes de leur entourage qu'ils estiment être en difficulté, ou bien de personnes avec qui ils ont l'habitude d'échanger des services. Enfin, des jardiniers invitent fréquemment des parents ou amis à venir manger avec eux. Pour beaucoup d'entre eux, la possibilité d'organiser de « gros repas » est très importante. Ils peuvent ainsi remercier amis et connaissances avec qui ils peuvent maintenir des relations d'entraide et d'échange. Ils peuvent aussi maintenir des liens de solidarité familiale ou éthique. Ces invitations sont rendues possibles par le jardin à double titre : d'abord parce qu'on y consomme les produits du jardin et ensuite parce qu'il est fréquent que ces repas aient lieu sur le jardin où les jardiniers trouvent la place d'organiser de copieuses grillades, voire des méchouis, autrement impossibles du fait de l'exiguïté du logement.

Enfin, pour caractériser et comptabiliser les bénéficiaires, nous avons distingué entre « réguliers » (vivant au foyer), « irréguliers », bénéficiant de dons fréquents et institutionnalisés, et « occasionnels » (pour ceux-ci, inquantifiables... ce qui rend la moyenne qui va suivre peu significative). Sur cette base théorique un peu « bricolée », qu'observe-t-on ?

- On compte pour les 51 jardins, 263 consommateurs réguliers (ce qui ne veut pas dire que leurs besoins en légumes sont couverts en quantité identique). Ce qui nous donne approximativement **une moyenne de 5 bénéficiaires réguliers par jardin**. Parfois nous avons intégré dans ces « réguliers » des personnes hors foyer, en particulier dans les cas manifestes où le jardinier procède plutôt à un partage « automatique » qu'à des dons, même fréquents. Mais la frontière entre ces deux pratiques est incertaine. Derrière cette moyenne on relève des écarts assez importants. Dans 19 cas, le jardin alimente seulement 2 ou 3 bénéficiaires réguliers (le foyer souvent) : dans 13 cas il en fournit 4 ou 5. Par contre, des jardiniers alimentent souvent 7 à 9 bénéficiaires réguliers et 4 en fournissent quotidiennement 10 et plus. Ainsi un réfugié laotien de Dax, dont les trois jardins (un pour chacune de ses épouses) alimentent une maisonnée de 19 personnes.
- On dénombre 176 irréguliers, mais dans beaucoup de cas, soit nous ne disposons pas d'informations, soit elles sont trop imprécises et alors irréguliers et occasionnels se confondent... On peut tabler toutefois sur une moyenne de **4 consommateurs irréguliers par jardin**, là encore avec des gros écarts, (de 0 à 13 selon les jardiniers).

On notera le petit nombre de ceux qui ne donnent pas en dehors de la famille proche, soit 6 ou 7 jardiniers peu soucieux de « brader les fruits de l'effort »... On relève également 5 cas de vente plus ou moins régulière parfois importante et planifiée ou bien diversifiée et ne portant que sur des excédents. Ainsi, plusieurs jardiniers nous ont dit vendre des légumes pour compenser les coûts de fonctionnement du jardin. L'exemple suivant montre bien qu'une

pratique de vente, même importante, n'est pas exclusivement commandée par le souci de faire « rentrer de l'argent ».

Cas n°6 – Mr HARECGROS

3 jardins dont 2 squattés pour un total de 2000 m² sur un groupe S.N.C.F. 54 ans, marié, 5 enfants dont 2 à charge. 2 revenus salariés soit 10.000 Frs.

Né en Dordogne d'une famille d'agriculteurs, Monsieur HARECGROS a gardé une mentalité d'exploitant agricole, une morale de l'effort productif, et il gère ses jardins de manière productiviste : qu'il s'agisse d'élevage ou de jardinage, il travaille et produit au maximum car « c'est comme ça qu'on travaille ». Il produit « un peu de tout » mais aussi le plus possible. En fait sa culture paysanne l'a conduit à développer une véritable petite entreprise de maraîchage : il plante 200 pieds de tomate pour une production d'une tonne par an ; produit 200 kg de haricots verts, 1 tonne de pommes de terre, 150 lapins, etc. Il précise que souvent la production *est telle qu'il n'en ramasse que la moitié* « *Les voisins, je leur ai proposé d'aller ramasser sur le jardin, mais ils ont l'air de préférer aller à Mammouth. Mais le principal c'est pour nous : on mange les produits à la maison et j'en donne à tous mes enfants, tout ce qu'ils veulent. Ils n'achètent jamais de légumes, nous non plus, d'ailleurs* ». Sont bénéficiaires réguliers : le couple Harecgros et ses 2 enfants à charge ainsi que leurs trois autres enfants et leurs concubins ou maris. Soit au total 10 personnes. Les produits de l'élevage sont tous autoconsommés : 1 lapin et 1 poulet par semaine à la maison et au moins 6 œufs par jour toute l'année. Agriculteur dans l'âme mais privé de terre, Monsieur HARECGROS se rattrape en attachant plus d'importance à la quantité produite qu'à la quantité...[...] *particuliers et aussi pas mal d'épiciers qui sont contents de trouver des bons produits* ». « *Des lapins, j'en faisais 150 par an, je les échangeais contre d'autres marchandises, de l'épicerie, tout ça...mais les lapins j'en fais moins, je ne les vends plus* ». Monsieur HARECGROS présente le cas extrême d'un ouvrier paysan « obsédé » par la production de sa micro exploitation « *mes loisirs c'est le jardin, la famille, les repas avec les enfants...De toute façon je suis toujours occupé, je vais au jardin même le Dimanche* ».

Un portrait : MONSIEUR BUGATTI.

Le jardin de Monsieur BUGATTI est situé à l'extrémité d'un groupe d'une quinzaine de jardins. Ce terrain fait face à la gare de Bègles (banlieue ouvrière de Bordeaux) le long de la voie ferrée ; il est bordé au Nord par un estey fangeux qui jouxte l'élevage de Monsieur BUGATTI.

Le terrain appartient à la S.N.C.F qui le louait auparavant à ses employés. Aujourd'hui les jardins sont exploités gratuitement, et les jardiniers sont encore pour la plupart des cheminots,

(moitié en retraite, moitié en activité). La plupart habitent une grande cité cheminote, le Dorat, située à 500 ou 600 mètres.

A noter que l'association S.N.C.F des « Jardins du Cheminot » ne connaît pas l'existence de ces jardins.

Monsieur BUGATTI, pied-noir, 62 ans, est cheminot retraité. A la fois métallurgiste et mécanicien, il travaillait au service des freins à la S.N.C.F qu'il a quittée il y a 6 ans. Il y était entré en 1958 : « *Je suis rentré à la S.N.C.F à contre cœur, à cause des événements en Algérie...Il fallait quelque chose de sûr* ». Il présente cette orientation comme une chute sociale évidente : « Avant j'étais chef de chantier, je travaillais sur les pipe-lines...ça c'était quelque chose ». Il a eu un accident de travail en 1956 et reste handicapé au niveau du genou.

Sa femme, 60 ans, ne travaille pas et n'a jamais travaillé déclarée. Ils ont 4 enfants, 4 fils, dont 3 sont mariés. Agés entre 25 et 33 ans, ils habitent respectivement Bordeaux, Ambès et Libourne (à peu près à 30 kms de Bordeaux) ; le fils célibataire habite les Deux Sèvres. 21 ans, il suit une formation de comptabilité : « *Lui, il s'en est pas sorti...toujours des boulots précaires...les autres ont réussi. Ils sont informaticien, expert comptable, chef de bureau...et ils ont tous acheté leur maison* ».

Monsieur BUGATTI a quatre petits enfants, entre 2 et 9 ans.

Le père de Monsieur BUGATTI était contremaître dans une usine. De souche ouvrière, il avait épousé la fille d'un immigré italien, paysan « enrichi » en Algérie. C'est avec ce grand père que Monsieur BUGATTI a appris à jardiner tout gosse (cas fréquent de l'apprentissage par le ou les grands parents en milieu rural. Mais cela se reproduit aussi, quoique moins souvent, dans le cadre du jardinage urbain : beaucoup de jardiniers retraités gardent leurs petits enfants). La villa des parents de Monsieur BUGATTI avait un potager et « *même une couveuse électrique : il nous fallait beaucoup d'œufs pour la famille, j'avais 5 frères et sœurs, 2 oncles et des tas de cousins à la maison* ». Mais il insiste : « *On avait plein de choses, mais jamais on n'a vendu de légumes ou de volailles en Algérie...C'était pour nous. Et c'est pareil aujourd'hui* ». La famille de sa femme (elle-même a 7 frères et sœurs) est une famille un peu semblable, mais ce sont des agriculteurs « purs et durs ». Ils quittent ensemble l'Algérie en 1960 : il est muté à Paris, puis à Arcachon, et arrive à Bordeaux en 1967. A ce moment, il est « fixé », et se met à chercher un jardin proche de la cité Dorat. En 1968, le chef de gare de Bègles lui laisse le jardin qui lui est traditionnellement attribué sur ce terrain : « *Ca ne l'intéressait pas, il avait une maison individuelle, alors j'en ai profité et je l'ai gardé depuis 20 ans. C'était mon premier jardin en France* ».

Son jardin fait 500 m². Mais il exploite depuis peu 100 autres mètres carrés à l'autre bout du terrain collectif. Ce carré lui est laissé « par un vieux qui est trop fatigué...moi, j'ai la forme ». Sur ces 500 m², il a 400 m² de légumes. Le reste est consacré à ses élevages (cabanes, mangeoires, enclos) et sa cabane principale. Le jardin est de forme allongée, avec

les deux constructions à chaque bout, un puits au milieu. Il est bordé d'un côté par le remblai de la voie ferrée, qu'un escalier en bois récent permet de descendre sans problème : de l'autre, un grillage sépare le jardin d'un terrain plus ou moins vague où ses poules s'ébattent autour d'un pavillon inachevé.

La clôture et une des cabanes étaient là à son arrivée, mais il les a refaites et les entretient régulièrement. Tout est construit, rajouté, arrangé, avec du matériel S.N.C.F de réforme. Quand nous sommes venus l'interviewer sur son jardin, il cimentait les abords de son poulailler « pour la propreté...mes petits enfants se font engueuler quand ils rentrent crottés ».

Sa cabane à outils comprend un atelier fermé rempli d'outils de jardinage, mais aussi de matériel de menuisier (un établi...), de soudeur, de ferronnier, et d'une véranda à claire voie avec une table longue, des bancs. Une tonnelle abrite un barbecue et une réserve de bois, de planches...Quand nous sommes revenus le voir, il réparait un bateau (!) garé sous la véranda. Ses cabanes d'élevage sont encore plus complexes, chaque compartiment est consacré à une espèce particulière : lapins, poules, pigeons, canards...

Son terrain est sablonneux « au début, à chaque arrosage, le sable affleurait sous la terre ». Mais il a mis tous les ans de 4 à 5 m³ de fumier pendant dix ans. Aujourd'hui, il se contente de 2 à 3 m³. Il utilise le fumier de ses poules et de ses lapins et « *j'en prends chez un paysan chez qui un copain va faire des travaux...un copain cheminot...moi je lui fais des trucs, des lampes, des meubles...alors il m'en ramène des remorques chaque année* ». Il achète aussi de temps en temps du fumier de cheval à 50 Frs le m³, à la Société Hippique de Léognan « où travaille le fils d'un copain cheminot... » (!).

Il met également un peu d'engrais (donné par un copain...) et de la chaux qu'il mélange à son « engrais vert ».

Pour l'eau, il utilise un puits qu'il a amélioré en arrivant et qui a 3,50 m de profondeur. « *Même en été, en une demi-heure, j'ai de l'eau avec ma motopompe* ». Il s'agit d'une motopompe à essence car il n'a pas eu l'autorisation de se brancher sur l'électricité S.N.C.F. (« ça aurait été trop voyant »). C'est sa seconde motopompe depuis 20 ans, achetée 990 Frs en promotion en grande surface.

Il arrose ensuite aux tuyaux, mais fait des sillons pour ses haricots et tomates. Sur son petit carré du fond il utilise des arrosoirs comme ses voisins qui voyaient d'un mauvais œil sa motopompe qui asséchait le puits commun.

Il a un rotobator acheté 600 Frs il y a 10 ans à un copain. Il l'entretient et le répare lui-même. Entre sa motopompe et son rotobator, il évalue à 20/25 litres d'essence (150 à 200 Frs) sa consommation annuelle.

Il a été impossible de faire l'inventaire de ses autres outils, ainsi que du matériel de construction amassé dans un coin « *un copain charpentier m'amène du matériel...s'il y en a en trop un autre copain vient me débarrasser et l'amène à son propre dépôt. En échange, j'ai un petit atelier dans son dépôt, et je travaille des fois pour lui, des fois pour moi...* » La

ferronnerie : c'est un usage essentiel de son jardin atelier, au même titre que les légumes et les œufs et volailles. « *Vous comprenez, la ferronnerie, c'est ma passion, et à la S.N.C.F., c'est pas vraiment ce qu'on faisait au service des freins* ».

Cultures : de bas en haut (mais il y a beaucoup de cultures associées et les planches ne sont pas ordonnées).

- Fenouil	Poireaux	chou-fleur
- Aubergines	persil	céleri rave
- Laitues	chicorée	piments
- Romaines	épinards	melons
- Scaroles	cardons (pour le couscous)	choux fourrager (pour les lapins)
- Choux de Milan		
- Courgettes	oignons de Mulhouse	navets blancs
- Maïs doux	chou cabu	cresson
- Courges	tomates	betteraves
- Laitue brune	choux frisé	oignons jaunes

Et le long du grillage :

- Vigne
- Haricots secs
- Haricots verts
- Endives
- Carottes
- Joutes (bettes)
- Coriandre
- Toutes plantes aromatiques
- Courges vertes longues (les petites sont pour les omelettes et le couscous).

Sur son petit carré, il fait petits pois, pommes de terre et asperges.

On relève une très grande diversité de légumes, peut-être parce qu'il achète ses semences à moitié par l'association du Jardin du Cheminot (groupement d'achat S.N.C.F. – siège à Paris) qui vend des séries et des assortiments très variés ; le reste est acheté en grande surface.

Total : 500 à 600 Frs de semences/an.

Il a également 30 m² de semis à côté de son puits. Pour les couvrir il utilise des châssis de porte-fenêtre achetés 1 Fr pièce à l'atelier S.N.C.F.

Sauf pour les bettes et salades, il pratique la rotation alternante systématique de toutes ses cultures. « J'ai un plan spécial mais je ne peux pas l'expliquer comme ça...ça se fait, c'est tout ».

Aux légumes, il faut ajouter les fruitiers :

- 2 planches de fraisiers,
- 1 cerisier
- 1 brugnonier
- 1 figuier
- 6 pieds de vigne – fruit
- La haie de vigne le long du grillage « *est utilisée par un copain qui fait son vin avec* ».

Aucun règlement n'interdit l'élevage et il en profite pleinement puisqu'il a 5 ou 6 lapines régulièrement. Il évalue sa production à une centaine de lapins par an. Les poules il les achète quand elles sont déjà élevées : « *il vaut mieux les acheter à 3 ou 4 mois...petites, il faut acheter blé, son, etc...Là, je donne un peu de graines et elles se débrouillent en liberté dans le terrain vague...C'est plus rentable et elles sont aussi bonnes...Jamais mes fils ne mangent d'autres poulets et d'autres œufs que les miens* ». Le matin de l'entretien, il avait tué et plumé un coq de 5 kg qui l'avait agressé : « *j'avais peur pour mes petits enfants* ».

Pour les poules, les graines lui reviennent à 400 Frs par mois. Il en tue entre 15 et 20 par mois. Ne peut évaluer la production d'œufs. Il avait 23 pigeons, que sa chatte a décimés l'an dernier...Il lui reste deux couples (achetés 70 Frs le couple) avec lesquels il va redémarrer la production.

« *J'ai aussi 5 ou 6 canards, des petits qui vont passer bientôt au congélateur... Je veux pas faire l'élevage continu, c'est trop salissant...A un moment, j'en avais 30, les miens, ceux des copains, des enfants,...c'était trop de cirque...* ».

On observe un usage intensif et diversifié du jardin que permet une présence quotidienne, du matin au soir. « *Mais, en hiver, je vais aussi à mon atelier, chez le copain charpentier...je l'aide, et en échange il va faire des travaux chez mes enfants...surtout chez les deux qui ont fait construire* ».

Contrairement aux Da Silva, son jardin n'est jamais utilisé comme lieu de loisir familial. Pas de repas ou presque : « *ça a dû arriver une dizaine de fois depuis 20 ans* ». Le barbecue lui sert à griller ses poulets sur place avant de les amener, ou à préparer des marmites.

Par contre, il « garde » très souvent sur son jardin ses petits enfants, bien que « *j'ai toujours la trouille à cause des rats de l'estey et des serpents de la maison en ruines à côté qui bouffent mes poulets* ».

Mais sa femme ne vient jamais. Il récolte les légumes, les nettoie sur place, tue et plume ses bêtes lui-même.

Les légumes suffisent largement à la consommation de son ménage et couvrent selon lui au moins la moitié des besoins de ses trois enfants mariés et de leurs familles. Même proportion à peu près en ce qui concerne les volailles, les œufs, les fruits, les lapins.

Ses trois enfants viennent souvent : *« chaque fois qu'ils viennent ils ramènent quelque chose...moi, je vis pour eux, pour mes fils et mes petits enfants...Je préfère leur donner que vendre à n'importe qui...et là, je suis sûr qu'ils mangent quelque chose de bon »*. D'autre part, *« c'est plus comme avant...ils ne viennent manger que deux fois par semaine...quand même... »* Les enfants « bénéficient » donc de la production directement et indirectement à travers les dons. Il donne aussi à des voisins et amis, mais *« surtout des pommes de terre et des salades...ce qui se perd »*. De plus, une voisine vient régulièrement aider sa femme à nettoyer les légumes qu'il n'a pas eu le temps de faire : *« je lui donne toujours les œufs frais et naturels pour ses enfants qui sont jeunes...ça aide à la croissance, vous savez »*.

La plupart de ces dons sont des dons de produits frais que ce soit à la famille ou aux voisins et amis. Seul le fils des Deux Sèvres ramène des bocaux chez lui.

Eux-mêmes mangeant les 2/3 en frais. Le reste va au congélateur en « brut » : paquets de carottes coupées, courges, etc. *« On ne met pas de plats déjà cuisinés au congélateur...On faisait ça avant quand les enfants étaient là...ratatouille, tchatchouka... »*. Ils font peu (?) de conserves : bocaux de coulis de tomates et bocaux de haricots verts, *« une cinquantaine de chaque »*...

Monsieur BUGATTI ne sait pas à combien s'élèvent leurs dépenses alimentaires *« C'est ma femme qui s'occupe de ça »*. *« Quand il y avait les enfants, elle faisait un gros marché dans la semaine à Mammouth...tous les samedis ; maintenant, elle y va tous les jours, elle a le temps, ça l'occupe »*. Selon lui, elle achète surtout de l'épicerie. *« On mange surtout des légumes quand on est deux...très peu de charcuterie...du bœuf une fois par semaine...beaucoup d'œufs et surtout, on a toujours les restes des repas avec les enfants »*.

Il achète lui-même son vin (3 litres/semaine) *« à un type qui fait de la vente directe à la cité »*.

« En général, c'est ma femme qui fait la cuisine...mais dès qu'il y a du monde, c'est moi qui m'en occupe...Je veux pas lui donner trop de travail...des fois, on peut être à 15 à la maison, alors...Je vais tuer quelques poules, un ou deux lapins...et puis je fais des grosses paellas et surtout des couscous...j'aime bien les voir tous à table et qui mangent mes produits...Ils ont réussi, mes fils, mais ils viennent toujours nous voir ».

Comme revenus, il a seulement ses 5800 Frs de retraite et 1000 Frs de pension Sécurité Sociale pour son accident du travail de 1956. Sa femme n'a pas de retraite. Leur loyer s'élève à 1300 Frs par mois pour un F4. Il fait lui-même l'entretien de base du logement (peintures et tapisseries) avec ses enfants. Il venait par exemple de recarreler toute sa cuisine. Les gros travaux sont assurés par la société H.L.M.

Il aide financièrement ses enfants en accession à la propriété, et fait une partie des travaux avec ses copains artisans. Ils n'ont pas de voiture – juste une mobylette – « *Mais c'est moi qui répare les voitures des enfants* ».

Sa femme a une machine à coudre mais ne fait plus de vêtements. « *On n'en achète plus non plus...et les enfants préfèrent les acheter* ». Elle raccommode « *seulement* ». Par contre, elle tricote beaucoup pour toute la famille (une dizaine de pulls par an selon lui).

Ils ne prennent jamais de vacances hormis deux jours de temps en temps chez leur fils des Deux Sèvres. « *Mon loisir, c'est le jardin et la ferronnerie...et puis surtout, c'est les enfants : on vit pour eux* ».

Monsieur BUGATTI conclut en expliquant que la famille lui manque (!) car ses frères et sœurs sont éparpillés dans toute la France.

21 – PRODUIRE, POUR CONSOMMER, COMMENT ?

Après avoir examiné ce que les jardiniers produisent, pour qui et à quel coût, il paraît maintenant indispensable de préciser la notion d'autosuffisance alimentaire en la mettant en relation avec les modes de consommation alimentaires des jardiniers et avec leur budget alimentaire. Nous commencerons par exposer les résultats qualitatifs de notre enquête car eux seuls peuvent rendre intelligibles les évaluations chiffrées que nous présenterons ensuite.

Tout d'abord, en ce qui concerne **la cuisine et les repas**, on observe que dans la plupart des cas, les pratiques alimentaires des jardiniers sont structurées autour du maintien des habitudes de table et de la cuisine traditionnelle de leur région rurale ou de leur pays d'origine. Le constat de cette tendance générale appelle deux remarques :

D'une part, on note souvent chez les retraités, pour des raisons « médicales », une sous-consommation de viande eu égard aux canons de cette cuisine traditionnelle. D'autre part, ces mêmes retraités consomment très peu de « viande rouge » et utilisent plutôt des viandes moins chères (porc) ou des viandes autoproduites en basse cour. Il ne semble pas que ce choix soit guidé uniquement par des considérations de coût. Ensuite, dans un nombre important de cas, à cette cuisine « pot au feu-volailles », se combinent des préparations plus légères (salades) qui se substituent chez les plus jeunes, aux plats de résistance viande-légumes « nourrissants ». A noter la défiance quasi générale (trop belle pour être tout à fait honnête ?) à l'égard des plats culinaires surgelés « tout prêts ».

Toutefois, malgré ces deux remarques, on ne peut mettre en évidence que les jardiniers alignent leur consommation alimentaire sur un modèle de cuisine « saine, au sens médical du terme. Certes ils revendiquent une cuisine « saine » mais selon d'autres critères que ceux de la diététique...quoi qu'il en soit, la pratique du jardinage s'accompagne souvent d'un souci explicite d'hygiène alimentaire et d'hygiène de vie, souvent relié, mais pas toujours, à des problèmes de santé.

SANTE, CONTRAINTES ALIMENTAIRES ET « EXERCICE »

Hormis quelques « cas types » (ex. ablation de l'estomac...) les informations sur la santé, les contraintes alimentaires et le besoin d'exercice découlant de l'état de santé sont de nature très subjective. On s'intéressera ici uniquement à la « maison santé » et l'impact sur l'alimentation, mais certains jardiniers en « bonne santé nous ont dit autant surveiller leur alimentation...Voici les résultats de nos entretiens.

16 jardiniers sur 51 sont en mauvaise santé, souvent pour des problèmes d'ordre cardiovasculaires, digestifs...ou parfois liés à des accidents du travail, à des séquelles d'un travail pénible (chantiers, agriculture...). Une vingtaine ont déclaré être de « santé moyenne » du genre « faut surveiller... ». A noter également que, dans 7 cas au moins,

quel que soit l'état de santé du jardinier, c'est la conjointe qui est de santé fragile, avec à la clef, des contraintes alimentaires...Plusieurs jardiniers font des cures (les retraités) et il faut noter la possibilité offerte par les conserves faites à la maison, de réduire les frais d'hébergement liés aux cures...On verra la même chose pour les vacances...

Dans 18 cas, l'état de santé (jardinier ou conjoint(e)) induit des contraintes alimentaires relativement strictes, que l'apport du potager en légumes verts permet de satisfaire, au moins en partie.

Le besoin d'exercice physique est exprimé dans 32 cas sur 51, mais il n'est pas toujours lié directement à l'état de santé, physique du moins...Les conditions d'habitat, le manque d'espace, l'inactivité professionnelle, jouent quant au besoin de jardinier, un rôle au moins aussi important que l'état de santé.

Enfin, si la majorité des jardiniers organise ses repas autour du foyer et de quelques invitations familiales, on trouve également dans une vingtaine de cas une tendance affirmée à la réception fréquente de la famille élargie et des copains, voisins, etc....autour de repas de fête. Dans ce contexte, le jardin (souvent espace de réception) et ses productions, trouvent un autre sens qu'une substitution simple à la dépense alimentaire.

Par ailleurs, **les procédés de conservation** contribuent à diversifier les modes de conservation et à accroître le taux d'autosuffisance. En effet, la plupart des jardiniers sont amenés à récolter, à un moment ou à un autre plus qu'ils ne consomment. Nous avons vu qu'ils peuvent faire profiter divers types de bénéficiaires de leur production. Il peut leur arriver – et c'est plutôt l'exception – de vendre une partie de leur production. Mais beaucoup préfèrent stocker leurs excédents. Comment s'y prennent-ils ? Quel impact cela a-t-il sur leur consommation ? 43 jardiniers possèdent un congélateur ; seuls 4 n'y mettent jamais de légumes tandis que 4 autres disent l'utiliser peu pour les légumes. 33 font des bocaux de tomates et haricots verts principalement. Mais tous mangent au moins la moitié des produits en frais et 3 jardiniers mangent la totalité des légumes uniquement en frais. 25 jardiniers utilisent la combinaison frais-congélateur-conserves, 11 combinent frais et congélateur, et 6 frais et conserves. Il faut signaler quelques cas de retraités qui ont abandonné soit l'usage des conserves, soit celui du congélateur après le départ des enfants (dans ce cas, les produits vont dans les congélateurs de ceux-ci...). Signalons aussi quelques jardiniers qui ne savent pas ou n'ont pas la place de faire et d'entreposer des bocaux dans les cuisines H.L.M.

Lorsqu'il y a stockage et conservations des légumes, la plupart du temps, bocaux et congélateur accueillent les surplus, simplement ; mais dans une dizaine de cas la conservation est précédée d'une préparation : ratatouilles, tomates farcies, etc....Enfin signalons que dans quelques cas le jardinier procède à une sélection, explicite et argumentée, des variétés cultivées en fonction de l'utilisation et des modes de conservation.

Ces précautions étant prises, on peut risquer quelques données quantifiées au sujet des **dépenses alimentaires** tout en sachant qu'analyser les montants « absolus » n'a pas vraiment de sens, même en les ramenant aux dépenses par tête. Disons qu'ils varient de 600 Frs par mois (pour 4 personnes adultes !) à 9000 Frs par mois (pour 19 personnes cf. Hmong à Dax). Plus significative est la part de l'alimentaire dans le budget total, qui varie de 14 % à 77 %...En général cette part est assez importante. En effet, seulement 1/3 des jardiniers consacrent moins de 30 % du budget total à l'alimentation, et

9 sont entre 30 et 40 %

8 entre 40 et 50 %

Et 7 sont au dessus de 50 %...

Ainsi, bien que la disposition d'un jardin permette à nombre de ménages de jardiniers d'atteindre un taux élevé d'autosuffisance en légumes et parfois en volailles, la moyenne des dépenses alimentaires est à 42 %, chiffre élevé comparé à la moyenne nationale et même aux moyennes calculées pour les « classes populaires ». Ceci est d'autant plus remarquable que les jardiniers évitent les fournisseurs chers :

Pour leurs achats, 18 jardiniers sur 49 s'en tiennent à la grande surface...Celle-ci est combinée avec le « marché fermier » pour 11 autres, tandis que 8 la combinent avec des achats aux paysans voisins (vin, volailles, œufs...). 6 (à Dax) font appel aux aides alimentaires caritatives pour compléter leurs ressources. Notons enfin que le petit commerce de proximité n'apparaît que 3 fois, combiné avec la grande surface (2 fois) et le marché (1 fois).

Nous reviendrons plus loin sur l'interprétation de ces résultats. Ceci dit l'examen des seules dépenses alimentaires n'est pas suffisant pour évaluer de manière rigoureuse l'impact du jardin sur l'économie domestique des jardiniers. En effet, il faudrait pouvoir disposer d'informations beaucoup plus précises que celles dont nous disposons sur les autres chapitres du budget des jardiniers, **sur l'importance et la variété de leurs pratiques d'autoproduction** et comparer entre groupes de jardiniers et de non-jardiniers ayant des revenus comparables. Il n'était pas possible dans le cadre de cette étude de procéder à de telles comparaisons ; par contre nous avons systématiquement recueilli des informations sur certaines pratiques d'autoproduction des jardiniers rencontrés car il était intéressant d'examiner si le fait d'accéder à un équipement d'autoproduction alimentaire a un effet d'entraînement sur d'autres consommations. Pour apprécier l'implication des jardiniers dans des stratégies d'autoproduction autres que le jardinage, on a choisi trois repères liés à des dépenses des ménages souvent importantes : logement, voiture, habillement (possession d'une machine à coudre : bien sûr en sachant qu'on ne fait pas tous ses habits avec une machine à la maison). On a essayé d'apprécier également l'importance du travail au noir, mais sans aucune chance d'avoir des réponses fiables...Une quinzaine de jardiniers (ou leur conjointe) s'y adonnent dans des proportions très variables et impossibles à mesurer.

En ce qui concerne l'habillement, 25 ménages jardiniers possèdent une machine à coudre (et dans quelques cas une machine à tricoter). Une douzaine d'entre eux l'utilisent à la fabrication de vêtements. A noter que la proportion d'auto-fabrication est peut-être plus importante car nous n'avons pu recueillir d'informations dans une dizaine de cas.

Pour le logement (6 ou 7 cas de non réponse), 25 jardiniers pratiquent intensivement l'auto construction, 14 se limitant à de petits travaux de type tapisserie et peinture. A noter que beaucoup n'emploient pas leurs capacités, l'entretien du logement étant assuré par les sociétés H.L.M.

La proportion est moindre pour ceux qui effectuent les grosses réparations mécaniques sur leur voiture : 19 sur 50 (ou qui les font faire par un fils : 4 à 5 cas sur les 19). Mais ils sont une dizaine à effectuer les petites réparations ou tâches d'entretien (ex. vidanges...). Il faut noter que 9 jardiniers sur 50 n'ont pas de voiture personnelle et utilisent le vélo, le bus, la marche...en général il s'agit de retraités. Ces pratiques importantes d'autoproduction favorisent évidemment le déplacement des dépenses d'un poste budgétaire à l'autre, selon des stratégies qui peuvent être à la fois très cohérentes et très différenciées comme on va le voir au sujet des vacances et des loisirs passés au jardin.

En ce qui concerne les vacances : 46 jardiniers sur 51 nous ont donné des informations sur la manière dont ils partent, éventuellement, en congé. Signalons tout d'abord que sur ces 46, 18 disent ne jamais « partir » en congé. Par contre 28 jardiniers disent partir en vacances, qu'ils soient « actifs » ou retraités. Bien sûr le caractère limité de notre échantillon et sa grande hétérogénéité ne permettent pas de généraliser. On retiendra simplement que relativement à la moyenne nationale des départs en vacances (un peu plus de 50 % de la population) les jardiniers rencontrés ne constituent pas, bien au contraire, un groupe particulièrement casanier. L'attachement à un jardin ne les empêche pas de prendre des vacances. Simplement, dans la plupart des cas, ce départ doit se combiner avec une programmation un peu spéciale des cultures et surtout avec la possibilité de faire entretenir le jardin (arrosage, récoltes), pendant la période d'absence, par une relation fiable. A cet égard, le jardinier est contraint à un minimum de sociabilité et d'échanges de services.

Sur les 28 jardiniers qui partent en vacances, 8 portugais partent dans la maison qu'ils ont conservée ou qu'ils ont fait construire dans leur village au Portugal ; 15 vont s'installer chez leur famille à la campagne ; 3 font du camping et 2 vont en cure pour des motifs médicaux. On relèvera que dans tous les cas il s'agit de formes de vacances peu coûteuses et peu consommatrices de déplacements. Un jardinier sur deux, retourne à la campagne ou au village, soit dans sa maison, soit chez les parents. Aucun ne pratique le tourisme itinérant, ne consomme des kilomètres ou des services anonymes d'hôtellerie ou de restauration. Ceux qui ne retournent pas au pays campent et donc se logent et se nourrissent eux-mêmes. D'autres sont contraints d'aller en cure : c'est le cas de deux jardiniers et ceux-là aussi, « autogèrent » en grande partie leur déplacement forcé (voir cas n°7 et n°8). On voit donc que l'ensemble des jardiniers manifeste dans ses loisirs peu d'intérêt pour les consommations passives de biens et d'équipements. Ce comportement semble « en phase » avec la pratique du jardinage

et témoigne de manières d'être et de faire, d'une attitude particulière devant la vie consistant à privilégier ce que l'on peut faire soi-même, les activités « calmes et simples ».

Cas n°7 – Monsieur CHENONCEAU

Bègles, Groupe S.N.C.F., 59 ans, retraités, marié. A une santé « moyenne » : problèmes cardiaques. Il a subi une opération récente pour des calculs rénaux. « Il faut faire attention à la nourriture ». Surtout il a de l'arthrose et il a également perdu son odorat à la suite d'un accident du travail en 1952 : « je goûte sans déguster » dit-il. Il doit partir en cure à Dax 3 semaines tous les ans. « Je loue un meublé pour éviter les frais d'hôtel. J'amène mes provisions, mes bocaux, je me fais la cuisine. Ca me coûte 50 Frs par jour au lieu de 130 Frs ».

Cas n°8 – Monsieur DELECLUSE

Périgueux, groupe des Maurilloux. 69 ans, retraités, marié. Déclare être en bonne santé ainsi que son épouse. « On se surveille ». Son épouse fait une cure annuelle à Dax. « On y va en caravane, les hôtels sont trop chers ». Cette caravane est alors stationnée dans un jardin qu'ils louent à des particuliers. Pendant qu'ils sont à Dax, les voisins s'occupent de l'entretien et de l'arrosage du jardin. Ils emportent des bocaux à Dax pour assurer sur place une partie de leur alimentation. Ils ne vont jamais au restaurant « Pour quoi faire ? ». Le reste du temps, la caravane est remise sur le jardin des Maurilloux.

Examinons maintenant comment le jardin peut être utilisé comme **lieu de loisirs** :

Dans 15 cas sur 50, la famille (conjoint(e), enfants...) ne vient pas, ou très exceptionnellement, sur le jardin. Qu'en est-il des 35 autres cas ? Il est assez rare, nous l'avons observé 6 fois seulement, que la femme soit la seule à venir sur le jardin, souvent pour faire des récoltes. Dans tous les autres cas (29 au total) le jardin est fréquenté par la femme et les autres membres de la famille, les enfants, les petits enfants, etc... On observe que dans la moitié des cas, à peu près, le potager est un lieu de garde, ou de loisirs, voire d'apprentissage, pour les enfants et petits enfants en bas âge, avec des habitudes de présence plus ou moins systématiques. Mais peut-on pour autant déduire des entretiens que pour les jardiniers, le jardin est un lieu de loisir ? Sur cette base déclarative, nous ne pouvons identifier que l'idée que s'en fait le jardinier. Voyons ce qu'il en est : Pour 28 d'entre eux, cette idée est incompatible avec le potager : « Le jardin, on y travaille »...ce qui n'exclut pas la venue des enfants (voir le cas n°9). On peut aussi y casser la croûte à plusieurs un jour de grands travaux (voir le cas n°10). Il n'en reste pas moins que la représentation du jardin reste celle d'un lieu « d'effort ». A ce sujet, on ne relève pas de différence marquante entre les anciens ou nouveaux jardiniers, ou entre les diverses générations interrogées.

Cas n°9. Monsieur CAZAUX

Chaudronnier à la S.N.C.F. Sa femme ne travaille pas. Ils ont racheté une petite échoppe à Bordeaux qu'ils remettent eux-mêmes en état. Ils ont repris le jardin du père de Monsieur CAZAUX, également ouvrier S.N.C.F. après le décès de ce dernier. Ils ont

deux jeunes enfants (6-7 ans). Il leur faut 20 mn en automobile pour venir sur le jardin. Ils y viennent le samedi toute la journée et parfois le dimanche « si on est à Bordeaux et selon le temps qu'il fait... Quand on y est, on y « travaille ». Ils viennent aussi le mercredi après-midi « puisque les enfants ne sont pas à l'école ». En fait, quand ils vont au jardin, c'est toujours avec les enfants sinon cela poserait des problèmes de garde. De toutes façons, « ils adorent ça et ils travaillent, ils apprennent ».

Cas n°10. Madame FIGUEIRA

Vit à Mourenx avec ses enfants. Elle a été élevée au Portugal à la campagne. Elle est arrivée il y a 20 ans à Mourenx pour travailler pour l'entreprise Péchiney. Son mari est mort 7 ans après. Elle enseigne le jardinage à ses quatre enfants qui ont entre 22 et 14 ans. Ils viennent tous et souvent à pied (25 minutes de trajet). « On vient tous, presque tous les jours, le soir en général...Ca dépend. On se répartit les tâches : ma sœur s'occupe des volailles, la mère et nous on s'occupe plutôt de la terre ». Ils ne font pas de repas ou de pique-nique par agrément sur le jardin « on en a un à la maison ». Ils mangent sur le jardin quand il y a du travail « par exemple pour les patates où l'on s'y met tous, la famille et les amis, et on casse la croûte tous ensemble ».

De plus 17 jardiniers viennent parfois ou souvent au jardin pour déjeuner en famille en général autour de grillades, de poulets à la broche, etc....Au-delà du simple barbecue, 7 à 8 jardins sont équipés de cuisinières à gaz et de matériel de cuisine, de couverts. Par contre, les 2/3 des jardiniers ne viennent pas manger sur le jardin. Cela peut tenir à trois causes : ce peut être l'effet d'un choix délibéré, de contraintes subies (configuration du jardin, manque d'ombre), ou bien au contraire de possibilités autres ; ce dernier cas de figure est fréquent pour ceux qui ont déjà un jardin ou une cour chez eux ou chez les enfants.

D'une manière générale, mais difficilement quantifiable, le jardin est un lieu de repos pour les retraités, mais aussi pour les salariés en particulier ceux qui sont astreints au travail posté : on vient au jardin faire une sieste que le bruit qui règne dans le contexte résidentiel rendrait impossible.

Pour conclure cette description de l'impact du jardin sur l'économie domestique des jardiniers, il nous paraît important d'insister une fois de plus sur la diversité des pratiques. Elle tient en partie seulement à l'hétérogénéité de l'échantillon et surtout au fait que, si la disposition d'un jardin a certes un effet sur le style de vie et les consommations, elle n'induit pas un mode de consommation spécifique. Au contraire, le jardin est un outil extraordinairement flexible qui donne une marge de manœuvre importante aux ménages. En contrepartie ceux-ci intègrent l'activité jardinière dans un mode de vie choisi, cohérent, et qui leur est propre.

Mais ce mode de vie est aussi le produit d'une histoire personnelle, de déterminants culturels et géographiques liés à une origine presque toujours rurale. En effet, nous avons voulu savoir combien de jardiniers sont originaires de la campagne ou de la ville, sont issus d'une famille de paysans propriétaires, d'ouvriers agricoles, d'ouvriers urbains ou autres...Combien ont eu

l'occasion de travailler la terre durant leur enfance et leur adolescence, combien l'ont travaillée à l'âge adulte, combien d'entre eux sont nés en ville, de parents agriculteurs déracinés, etc.

Sur la base de ces indicateurs, voici comment on peut décrire la population des jardiniers rencontrés : la quasi-totalité des jardiniers interrogés c'est-à-dire 42 sur 51, est issue de la campagne et très nombreux sont ceux qui ont des racines paysannes. Ce résultat est peu étonnant au vu de l'ancienneté des équipements, de leur saturation et du faible taux de rotation (entre autres). Il faut noter que parmi les « nouveaux jardiniers », ce caractère rural se maintient d'un côté (immigration rurale maghrébine et portugaise) et s'atténue de l'autre (chômeurs français). Il faut noter enfin que sur ces 42 jardiniers ruraux, 25 ont eux-mêmes exercé une activité agricole (ouvrier ou aide-familial) pendant une partie de leur jeunesse, et au-delà pour certains. Une dizaine d'autres ont également exercé comme aide familial durant leur adolescence et ont donc connu le travail de la terre. Les 7 derniers « campagnards » n'ont passé qu'une très brève période de leur enfance à la ferme, pas toujours suffisante pour acquérir le savoir faire culturel du potager. Interrogés sur les conditions d'acquisition de leur savoir-faire, 22 jardiniers sur 51 disent avoir appris à jardiner au cours de leur enfance. Par ailleurs il était également intéressant de savoir à quel âge les jardiniers ont commencé à cultiver un jardin, privé ou non. L'âge moyen de prise d'un jardin est de 33 ans. Mais cette moyenne recouvre des situations assez diverses.

Pour 15 d'entre eux, il n'y a pas eu de rupture, ou alors elle fut brève, entre le potager familial et leur jardin personnel. Privé ou collectif, ils ont eu un potager personnel entre 20 et 25 ans, dès leur « installation dans la vie ».

Un second groupe a pris son jardin entre 30 et 45 ans, et un troisième groupe s'est mis à jardiner à la retraite ou à son approche.

Pour beaucoup, leur ancienneté dans le jardinage se confond avec leur ancienneté dans le jardinage collectif : ce n'est pas une surprise, au vu des contraintes de logement déjà citées, encore que les plus anciens aient expérimenté d'autres formules, le micro-métayage en particulier.

Pour beaucoup également, ancienneté dans le jardinage, ancienneté dans le collectif et ancienneté dans leur jardin actuel, se confondent : ils n'ont eu qu'un seul jardin, dans un seul groupe collectif, et ils l'ont conservé. Ceci dit, les informations à ce sujet ne sont pas toujours fiables, ni significatives sur un échantillon si disparate du point de vue de l'âge et des trajectoires « jardinières ».

Cependant, on peut faire la remarque suivante au sujet de l'apprentissage : il se dégage à l'examen des entretiens, trois groupes de jardiniers. Le premier rassemble ceux qui ont appris à jardiner en famille alors qu'ils vivaient encore à la campagne, ou bien sur le jardin du père, ou plus souvent grand-père, ou bien qui ont été initiés par un proche (parent, voisin, compagnon de travail). C'est le groupe le plus nombreux et qui correspond à l'idée reçue sur l'usager des jardins ouvriers. On peut définir un deuxième groupe dont l'apprentissage est

moins lié à un milieu populaire et à une transmission personnalisée. Ce sont les jardiniers qui se forment de manière plus théorique, par des manuels ou des guides pratiques comme le guide CLAUSE. Ces jardiniers ont bénéficié d'une acculturation technique qui s'est faite sur le modèle de celle des classes moyennes. Ce groupe correspond au modèle des usagers des jardins du type « loisir-cadre de vie ». En fait, ils sont peu nombreux. Il existe enfin un troisième groupe de jardiniers correspondant à la catégorie des « nouveaux demandeurs » identifiée précédemment : population qui cherche dans le jardinage une réponse partielle à une situation de précarité économique nouvelle. Cette population n'a souvent pas de racines ouvrières ou paysannes, n'est pas non plus enracinée dans un milieu social susceptible de lui transmettre des savoir-faire. Elle aborde donc le jardinage tardivement, sans équipement technique, sans savoir-faire et elle doit apprendre « sur le tas ». Ainsi ceux qui sont plus démunis socialement et économiquement sont aussi les plus démunis en terme de savoir faire. Nous verrons dans la suite de ce rapport que certains programmes expérimentaux de création de jardins ont tenté de résoudre cette difficulté.

Pour le moment, il nous paraît important de rappeler que la disposition d'un jardin permet à des ménages, dont certains ont de ressources faibles, d'atteindre un niveau important d'autosuffisance alimentaire et de développer des modes de vie divers et cohérents autour de cette micro-production ; Mais, et c'est précisément l'intérêt social du jardin, cette cohérence est si personnalisée qu'elle échappe au comptage et aux dénombrements. Cette cohérence qui combine contraintes subies, objectifs et savoir-faire, ne peut être saisie que par un suivi dans la durée. C'est ce que nous allons voir dans les prochains chapitres.

22 – COMPRENDRE LA DIVERSITE

En deçà et au-delà des mots et du discours, mots avec lesquels les jardiniers qualifient leur activité, discours tenu sur leur activité, essayer de comprendre les pratiques des jardiniers c'est d'abord prendre en compte leur propre façon d'agir comme trace signifiante de ce qu'ils veulent et peuvent faire dans la situation concrète où ils mettent en culture une portion d'espace dénommée jardin. A ce niveau, leur pratique n'est pas le fruit du hasard ou de leur fantaisie ; elle est un langage à décrypter, langage d'autant plus intéressant que son sens et sa cohérence ne sont en général pas énoncés tels quels par les intéressés eux-mêmes. L'analyse des pratiques est donc indispensable pour compléter ce qui peut être tiré des entretiens.

Si on s'en tient aux définitions, on devrait pouvoir distinguer à l'intérieur de ce qu'on appelle, de façon courante, le jardinage, ou de façon savante l'horticulture alimentaire, deux grands sous-groupes. Ceux-ci dénommés « maraîchage » et « jardin potager » devraient se différencier d'abord par leurs objectifs ensuite, et surtout, par leurs pratiques. Le Larousse Agricole (1921 – en deux volumes) donne cette définition, ancienne, mais stable dans les représentations qu'on s'en fait, du jardin potager : « Jardin dans lequel sont cultivés les légumes les plus variés dont peut avoir besoin un ménage. On lui oppose souvent le jardin maraîcher, qui ne renferme que quelques légumes cultivés à l'exclusion des autres... » Suivent ensuite des considérations sur le caractère intensif du maraîchage, opposé par ce critère au « potager ». Ce dernier devrait donc servir à l'alimentation du ménage et à ce titre, la variété y est requise : on verra que ce n'est pas toujours le cas et ceci nous conduira dans un premier temps à mieux prendre en compte la diversité des jardins observés ; une méthode sera donc nécessaire pour l'analyser. Dans un second temps seront étudiés trois jardins très différents les uns des autres : les variables qui permettent de caractériser cette différence serviront de base à l'esquisse d'une typologie. Enfin, on montrera comment les pratiques forment un système cohérent avec les objectifs, les contraintes et la culture des jardiniers. Ceci amènera à souligner que les critères économiques de rentabilité n'ont qu'une importance relative face à la manière dont le système de pratiques que représente ce type de jardinage est intégré dans le mode de vie des jardiniers.

Dès les premières observations de terrain, l'image mythique du potager « version Larousse Agricole » vole en éclats. Selon les cas, les sites vont nous apparaître comme étant à vocation maraîchère, d'ailleurs parfois reprise à d'anciens professionnels de la production légumière, ou plutôt gagnés sur une décharge publique... Ici, ce sont quelques lots, coincés entre la route nationale et la voie ferrée, cultivés à la sauvette par des étrangers, là on trouve plusieurs dizaines de parcelles, sur un large terrain mis en valeur par des retraités. A un endroit, motoculteur et motopompe semblent être d'utilisation courante, à un autre on remise trois vieux outils manuels dans une cabane faite de matériaux de récupération. On pourrait ainsi continuer à dresser la liste des traits contrastés relevés sur les jardins et qui sont le signe le plus évident de la diversité. Sous l'homogénéité apparente d'un objectif faussement semblable d'un jardinier à l'autre, à savoir « faire pousser des légumes », se cache en fait une très grande

hétérogénéité de pratiques qui se traduisent par un foisonnement de certaines de ces caractéristiques qui sont observables au premier coup d'œil –par exemple : nature des légumes cultivés, arrangement spatial des plantations, apparence des installations fixes plus ou moins importantes, présence ou absence de petits élevages, d'arbres fruitiers, etc.... - d'autres caractéristiques ne sont perceptibles seulement qu'après une enquête de terrain menée avec méthode.

Il était nécessaire pour caractériser les pratiques réelles de faire non seulement un état de la question par observations approfondies des jardins mais aussi recouper au maximum la plus grande diversité possible et gagner en même temps la confiance des jardiniers pour qu'ils consentent à expliquer les raisons de leur pratique. Ce dernier point plaide en faveur de passages répétés sur les mêmes jardins. Ce n'est qu'à cette condition et en abandonnant tout discours technicien que les jardiniers peuvent parler de leurs pratiques qu'ils considèrent, au premier abord, ne pas être intéressantes pour le « scientifique » qui passe, croyant à tort qu'elles n'ont pas, à ses yeux, de valeur.

Toutes ces considérations nous ont fait abandonner l'orientation d'une enquête sur un large échantillon avec traitement statistique des données permettant d'établir des critères et des types représentatifs, pour nous tourner vers le suivi de quelques jardins qu'il était possible de visiter souvent. Dans chaque cas, l'analyse a visé à établir :

- Les composants et la structure du système,
- Son mode de fonctionnement,
- Sa rentabilité et sa finalité.

Ces trois axes correspondent aux trois grandes parties de la méthode appliquée sur le terrain :

- **DISPOSITION SPATIALE ET CALENDRIER CULTURAL**

- Plan de parcelle (surface des planches),
- Equipement (chemins, drainage, tuyaux, mode d'arrosage, outils, etc....)
- Arboriculture (disposition, conduite de la culture, nombre, variétés, âge),
- Petit élevage (espèce, nombre, type d'équipement, objectif poursuivi),
- Disposition spatiale :
- Relevé des espèces et des variétés (raison du choix, origine des semences),
- Occupation du sol (densité et disposition),
- Calendrier cultural : variations dans le temps des espèces cultivées et de la disposition (rotation culturale : succession des cultures sur une même sous-parcelle) ; calendrier à établir sur une année ; investigations sur le choix de la rotation et sur la gestion du

temps/durée du cycle cultural/météo/lunaison/qualité du terrain/autres contraintes.

- **FACONS CULTURALES ET TEMPS DE TRAVAUX**

- Conduite des cultures : qui effectue les façons culturales avec quels outils ? temps consacré à chaque opération ? (pour l'activité en elle-même, mais aussi par jour, à quel moment de la journée, par semaine, etc....) division sexuelle des tâches, maîtrise plus ou moins grande du calendrier de travaux/autres objectifs (ex : partir en vacances, etc....).

Toutes ces questions sont à (se) poser, par rapport à la liste suivante des opérations-types : préparation du sol, façonnement de billons, sillons, rigoles, planches, apports d'engrais (nature, type de préparation, mode et périodes d'utilisation), installation de culture (d'où viennent les semences, les plantes (pépinières, châssis, serres ?), acquisition, échange, provenance, distance/transport, façons particulières (plastique, tunnel, autres), entretien de la culture et du sol (contrôle des mauvaises herbes, contrôle des insectes et lutte contre les maladies, etc.), conduite de la culture (tuteurage, taille, autres...), récolte (mode de récolte et étalement dans le temps).

- **QUANTITES PRODUITES ET OBJECTIFS DE LA PRODUCTION**

- Calcul ou estimation des quantités récoltées,
 - o au poids
 - o par unité de surface
 - o par pied
- Objectifs de la production définis par rapport à :
 - o la consommation de celui ou ceux qui travaillent,
 - o la distribution en dehors du cercle jardinier et sa famille proche (échange réciproque ou non, monétarisation)
 - o la conservation (quantités et modes).

Remarque : toutes ces questions sont à (se) poser en fonction de la saisonnalité des activités culturales et pour chaque type de produits. Pour ceux qui bénéficient régulièrement des produits de ce jardin, que représente cette consommation (nature et quantité) par rapport à leur consommation totale de ces mêmes produits et par rapport à leur consommation alimentaire totale ?

La méthode de suivi de jardins permet de les comparer objectivement entre eux ; elle autorise, en outre, la confrontation entre les déclarations des jardiniers et leur pratique, donc la caractérisation des résultats réels (et pas seulement en termes de résultats quantitatifs de la production). A partir de là, du constat de l'adéquation ou de la non-adéquation entre discours et pratique, on peut poser de nouvelles hypothèses et donc chercher à expliquer les raisons et la cohérence du fonctionnement du système observé.

Cette méthode a néanmoins montré ses limites dans la caractérisation des pratiques par la « mesure ». On avait, a priori, pensé que les mesures pouvaient être effectuées par les jardiniers eux-mêmes : les travaux culturels et les récoltes sont, par nature, très étalés dans l'année. Cela correspond, en effet, assez bien à l'objectif de maîtrise du temps et d'autoconsommation (cf. plus loin). Les balances distribuées n'ont pas été utilisées et les réponses aux questions sur les temps de travaux n'évaluent que du temps de présence sur le jardin, globalisé.

23 – LES PRATIQUES AU QUOTIDIEN : TROIS JARDINS.

LE JARDIN DE MONSIEUR O. : LE JARDIN DU RETRAITE

Monsieur O. met en culture un jardin de 900 m² environ dont 750 sont consacrés à la culture. Sur cette partie il faut signaler ce qui est consacré aux fleurs et ce qui reste « en friche » pour assurer une sorte de jachère dans l'assolement. Le jardin est situé dans un groupe de lots sur un terrain du Port Autonome de Bordeaux qui « tolère » cette utilisation. Bien que leur installation à cet endroit soit ancienne (fin de la deuxième guerre mondiale), les jardiniers ne se sentant pas chez eux, ne pratiquent que des cultures à cycle court et n'investissent dans la construction d'abris qu'avec des matériaux de récupération. L'absence d'arbres fruitiers signe ce statut insécure. La disposition spatiale et la nature des légumes cultivés (voir plans détaillés) révèlent trois caractéristiques principales :

- Le jardin est disposé « à la française », en planches rectangulaires et rangs d'une seule espèce (y compris pour les plantes aromatiques).
- L'organisation du calendrier cultural implique la maîtrise du temps pour une répartition annuelle des tâches mais en ménageant le temps des vacances et en excluant les espèces difficiles (ex : l'endive) ou les fonctions compliquées (reproduction des plants assurée par l'achat des semences en grand magasin et non pas sélection in situ),
- La rotation des cultures et l'assolement montrent que le jardinier a « de la place » (allées larges, jachères, fleurs...) et qu'il y a de ce fait possibilité d'une bonne intégration agriculture/élevage en autosuffisance (luzerne, chicorée sauvage, choux fourragers, etc.).

Sur les six parcelles, on a relevé en juin 1988 les espèces suivantes (avec les proportions correspondantes, les productivités potentielles (cf. fig. 1).

Parcelle 1 et 2 Fleurs 77 m²
Poireau 1 rang de semis
Luzerne + chicorée sauvage 75 m²

Salade	60 pieds	15 kg
Carotte	300	3 kg
Oignon	20 pieds	
Chou	30 pieds	30 kg
Salade	60 pieds	

Parcelle 3

Céleri	35	17,5 kg
Salade	100	
Carotte		57 kg
Aubergine	18	9 kg
Blette	50	100 kg
Salade	100	

Parcelle 4

Carotte		22 kg
Haricot (rames)		
Haricot	100	6,2 kg
Choux de Brux.	30	20 kg
Salade	semis	
Chou	32	
Ail	récolté	
Chicorée		
Semis d'oignon et Poireau		
Haricot	70	4,5 kg
Courgette	15	25 kg
Cornichons		

Parcelle 5

Friche + chicorée sauvage

Parcelle 6

Poireau	1200	150 kg
Pomme de terre		35 kg récoltés
Chou		

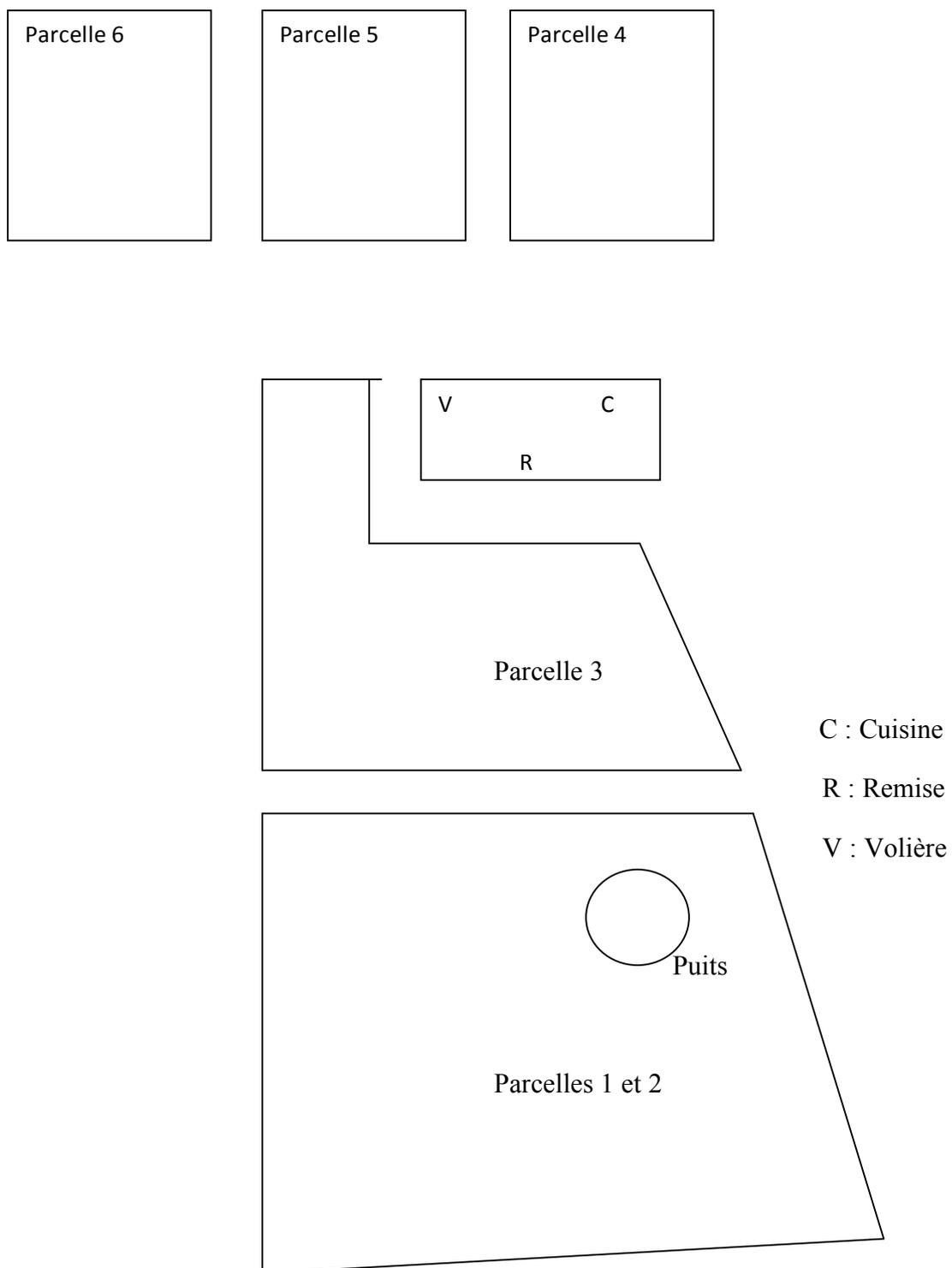


Fig. 1 : Plans du jardin de O. (Juin 1988)

Tableau 1 : Rendements de référence de quelques légumes courants

	Kg/m ²	Disposition*	Rdt/pied
Ail	1	25x15	0,0416
Artichaut	1,5	100 x 100	1,5
Aubergine	(2) 3	40x40	0,5
Betterave	4	40x10	0,16
Carotte	(1,5) 2-4	20x8	0,0322-0,0644
Céleri	(1,7) 2-3	40x40	0,33-0,5
Chou	(1,8) 3-6	60x50	0,75-1,5
Chou-fleur	2-3	70x60	0,66-1,3
Concombre	2	80x80	1,33
Courgette	(8,3) 3-4	100x60	1,5-2
Echalote	1-1,5	20x15	0,031-0,046
Epinard	2	25x10	0,05
Fève	0,3	40x15	0,019
Haricot vert	0,65	50x12	0,065
Laitue	(0,7) 1-2	30x30	0,4-0,22
Navet	(1,8) 2,5 – 3,5	25x15	0,096-0,134
Oignon	(2,6) 2-3	25x25	0,13-0,18
Poireau	(0,8) 3- 4,5	40x10	0,12-0,18
Petit pois	(0,7) 0,5 – 0,9	60x5	0,015-0,028
Pomme de terre	(1,6) 2-3	60x50	0,57-0,85
tomate	(3,8) 3-5	80x50	1,2-2

() : Rendement observé en année de référence 1984, sans engrais, montrant la variabilité parfois très importante suivant les conditions climatiques et les aléas (attaques parasitaires et autres difficultés) de la culture (moyenne de plusieurs jardins).

*Disposition « recommandée » correspondant à une pratique normative. Elle n'a pour but que de permettre une estimation. Les chiffres sont en cm (distance entre rangs et distance sur le rang).

L'évolution du plan de culture tel qu'on a pu le constater l'année suivante montre que Monsieur O. a remis en culture partielle ce qu'il avait laissé en friche l'année précédente, qu'il continue à consacrer une part importante de la surface disponible aux plantes fourragères et toujours la même proportion de la surface (environ 10 %) aux cultures florales. Outre cette rotation avec jachère, Monsieur O. pratique d'une année sur l'autre le « croisement » des lignes de plantation, à savoir : l'année 1 les lignes d'une parcelle donnée sont orientées Est-Ouest, l'année 2 les lignes sont Nord-Sud. C'est du moins ce que Monsieur O. a déclaré car le suivi a montré qu'il le faisait moins systématiquement que ce qu'il disait.

L'étude du niveau technique et de la gestion des risques montre d'ailleurs comment le savoir-faire de Monsieur O. lui a été transmis par différents canaux : à ce titre, il se trouve au carrefour de plusieurs influences. Il a appris le jardinage avec ses parents mais « c'est son voisin qui est son conseiller technique ». Il plante « à la lune montante » et met aussi 100 kg d'engrais azoté par an sur ses parcelles. Il lui arrive d'utiliser des pesticides, mais c'est leur coût qui est pour lui rédhibitoire ; aussi il s'oriente vers des techniques « biologiques », non pas par choix idéologique, mais pour valoriser son fumier de poules et de lapins. Les choix techniques ne sont pas considérés comme tels : il s'agit de « tours de main » que l'on pratique sous le regard du voisinage. Ainsi Monsieur O. « croise » les poireaux quand il les replante (les plans foliaires de deux plants consécutifs sur une même ligne sont perpendiculaires) car son voisin, qui a une place dominante dans le groupe, lui a montré « ce qu'il fallait faire ». Par contre, un autre jardinier, récemment installé, sera jugé par le simple regard des autres « comme vaillant, mais ne sachant pas trop y faire ».

Que se présente une contrainte à surmonter ou un risque à gérer, Monsieur O. fait appel aux réponses techniques courantes qui sont à sa portée, en termes de réseau social et amical (anciens ouvriers des chantiers de construction de barges maritimes), et de savoir-faire et d'outils disponibles : il utilise (Juin 1988) un motoculteur, une motopompe et quelques outils simples parmi les plus couramment vendus chez les distributeurs de matériel de jardinage et en grande surface.

La reproduction biologique de son jardin n'est envisagée ni comme un problème à résoudre au moindre coût, ni comme un art à pratiquer, ni comme une identité à conserver ou à afficher : il achète des semences dans un magasin à grande surface. Par contre, on notera que l'objectif quantitatif n'est pas pour lui, premier : tout en conservant d'une année sur l'autre une préférence pour certaines variétés rentables, chaque saison il va essayer des variétés qu'il ne connaît pas, « pour voir ce que ça donne ». Il répartit aussi parfois le risque d'échec total dans ce genre d'essai en échangeant des plants avec son voisin, à la suite de semis séparés de variétés différentes.

On notera, en comparaison avec des jardiniers plus orientés vers le plus haut niveau de production possible, en termes quantitatifs et alimentaires, que Monsieur O. est plus motivé par la recherche de produits variés et accessoirement de qualité. Pour une même espèce, il plante souvent plus de trois variétés différentes ; les plantes aromatiques sont en bonne place dans sa rotation. Seuls sont exclus des légumes qui demandent trop de travail comme l'endive, ou des espèces qui n'entrent pas dans « sa culture », parce qu'il ne voit pas ce qu'il en ferait comme la courge, par exemple.

Deux risques majeurs sont souvent évoqués : la sécheresse et le vol. Contre ce dernier, il n'y a rien à faire et les jardiniers se désolent de la dégradation des conditions sociales. En ce qui concerne la gestion de l'eau, Monsieur O. a un puits de 7m. de profondeur et avait en 1988 une motopompe de faible débit (volée en 1989). Au cours de l'été 1988 un quart d'heure de pompage suffisait à assécher le puits.

La gestion du temps est un élément très important pour Monsieur O. Il faut à la fois que son jardin l'occupe – il dit y être « de 7 h du matin à 8 h le soir, été comme « hiver » -, que la répartition du travail annuel lui laisse la possibilité de partir en vacances (du 14 juillet au 14 août) et que l'organisation du travail en lui-même fasse que celui-ci ne soit pas trop pénible : il utilise d'ailleurs un motoculteur. En ce qui concerne le premier point, on remarque que le caractère extensif de l'utilisation de l'espace se traduit aussi dans le temps, par le rythme lent des travaux : non seulement on sent que Monsieur O. n'est pas pressé mais encore on comprend qu'il lui faut avoir quelque chose à faire dans son jardin « pour ne pas tourner en rond dans l'appartement ». Par rapport à la période où il avait déjà ce jardin mais où il était encore en activité salariée, il est clair qu'un nouvel équilibre s'est instauré entre temps de travail au jardin, budget plus restreint et temps libre. Monsieur O. gère aussi le rythme annuel en fonction de ses objectifs : il part en vacances quand les pommes de terre et les fèves sont déjà récoltées ; ensuite, c'est son voisin qui assure l'arrosage d'entretien et récolte ce qui est mûr. A cette époque de l'année, les gros travaux de mise en place des cultures et de désherbage sont passés, et il s'arrange pour qu'ils le soient. Surviennent des attaques parasitaires, des maladies ou une sécheresse, Monsieur O. n'en a cure, même si la production s'en ressent fortement (ce qui fut le cas au cours de la sécheresse de l'été 1988, avec en plus, les attaques parasitaires sur les tomates...).

La façon dont Monsieur O. intègre ses objectifs d'élevage à l'ensemble de ses activités pratiquées dans le jardin, démontre elle-aussi son souci d'un bon équilibre entre l'investissement en travail et le produit obtenu. Au début des enquêtes, Monsieur O. avait une quinzaine de poules et plus d'une vingtaine de lapins. Ces chiffres ont considérablement varié au cours du temps surtout à cause de la myxomatose qui a frappé les lapins. Le maïs est acheté en « grande surface », l'avoine l'est chez un grainetier. L'approvisionnement en grains est donc résolu pour Monsieur O. par l'achat dans le circuit commercial le plus banal et le plus proche pour lui. Il n'est pas lié à un quelconque réseau de producteurs et il lui arrive de « grappiller », en allant glaner du maïs sur des champs déjà récoltés, pratique courante chez un de ses jeunes voisins au chômage. Pour le fourrage, par contre, Monsieur O. est auto-suffisant : il cultive de la luzerne et récolte l'herbe de la jachère et des feuilles de chou plu des

carottes fourragères. La contrainte « temps de travail » joue certainement un rôle dans le choix qu'il fait de privilégier la culture de fourrages par rapport à celle des grains. Les soins à apporter à ses animaux, pendant son temps de vacances, sont assurés par un voisin âgé qui est rétribué en nature (légumes et lapins).

A défaut d'avoir les chiffres réels de la production, on peut se fonder sur la productivité potentielle à partir du plan de cultures tel qu'il a été établi pour l'année de référence (1988). Les estimations faites aux alentours de 700 kg de légumes récoltables (sans compter ni chou, ni salade, ni tomate) donnent à penser que même si le ménage en question (2 personnes en permanence à la maison) fait don d'une bonne partie des produits à ses enfants et aux voisins qui l'aident, le taux d'autosuffisance est dépassé de plus du double.

LE JARDIN DE G. : UN JARDIN « GROS-VIVRE ».

Monsieur G. est portugais. Il met en culture deux parcelles, une de 300 m² (A) qu'il considère comme son jardin principal, l'autre de 80 m² (B). Les deux font partie d'un ensemble de lots, une soixantaine en tout, littéralement coincés entre les maisons du bas-Floirac et l'ancienne usine de Fabrication de ciment : ici, il y a peu d'espace disponible et l'occupation du sol est intensive. Monsieur G. loue sa parcelle A au propriétaire du terrain pour la somme de 200 Frs par an.

Trois particularités de ce jardin sont à mettre en exergue ; elles constituent les grands linéaments explicatifs de toutes les pratiques de Monsieur G.

- La première, en quelque sorte signature visible des deux autres, apparaît au premier coup d'œil : il s'agit de la disposition spatiale des plantations en « cultures associées-mélangées ». Pas un pouce de terrain n'est libre et la densité traduit l'objectif d'occupation intensive du sol.
- La place accordée aux légumes « nourrissants », ceux que nous avons appelés « gros-vivres » par analogie avec la dénomination créole, dénote l'objectif prioritaire d'autoconsommation tournée vers l'autosuffisance alimentaire du groupe familial.
- Enfin, l'intensification avec pour objectif de maximiser la quantité de calories produites, tout en respectant le schéma culturel, se fait d'abord au prix d'un abaissement de la productivité du travail : produire plus c'est principalement travailler plus car c'est cela qui coûte le moins.

Sur les deux parcelles A et B, on a relevé (Octobre 88)

- Parcelle (A) : la plus grande partie de la parcelle est cultivée en pommes de terre (204m²/300). On note au beau milieu de la sole, 3 pieds de potiron en pleine fructification et 4 de betteraves, qu'on a laissé « monter » pour en tirer des semences... Tout autour, en rangs serrés et en mélange d'espèces, on trouve :
 - 13 pieds de tomates sur la longueur (16 m)
 - 18 pieds de tomates sur la largeur (15 m)

- 30 pieds de tomates sur une planche de 12,5 m², avec salades, choux et potirons « mélangés », 3 choux montés pour la « graine » en mélange sur une petite planche, de 4 m de longueur environ et de moins d'1 m. de largeur, avec des betteraves et des salades.
- Une rangée de betteraves sur 15 m de largeur, plus ou moins intercalées avec les 18 plans de tomates et une rangée de petits pois à écosser, puis des betteraves.
- Une rangée de betteraves sur la longueur opposée à l'entrée avec 1 rang de petits pois « mange-tout » (18m.50).
- Une planche de fraisiers sur 24 m² (en 5 rangs de 8 m de longueur) et une planche de haricots « palette », une centaine de pieds en tout sur 10 m² environ.
- 2 petites « places » complantées de potirons, choux, céleris avec une pépinière de betteraves jouxtant le tout.

Six mois plus tard, en Avril 1989, le maïs a remplacé la pomme de terre dont la culture est transférée sur une autre parcelle. Entre temps, Monsieur G. a reçu la notification de sa mise à la retraite anticipée avec conservation de son dernier salaire : il a plus de temps et cultive deux parcelles en propre et une pour un voisin dont il tire quelques produits : fèves, oignons, petits pois, etc....A cette date, et pour la parcelle A, on relève, outre le maïs qui occupe les deux-tiers de la surface :

- Beaucoup de salades,
- Des poireaux semés en place,
- Des fraises,
- Des oignons,
- Des carottes plus de l'aillet (reparti tout seul),
- Une pépinière de tomates.

Il est bien évidemment très difficile d'avoir, en l'absence de mesures des récoltes que Monsieur G. a refusées, une idée précise des quantités produites.

Monsieur G. avance, quant à lui, des chiffres fondés sur des volumes transportés (en sacs ou en brouettes). Ainsi en Octobre 1988, il venait de récolter 300 kg de pommes de terre sur sa sole de 200 m². Les tomates ont donné « 3 brouettes pleines » (soit 120 kg environ). En ce qui concerne la variété « cœur de bœuf », un pied peut donner jusqu'à 20 tomates de 800 g alors qu'un pied de tomate normal portera de 60 à 70 tomates de 80 à 300 g. l'une.

Les citrouilles font 30 kg environ et Monsieur G. en a eu entre 20 et 30 (dont une quinzaine données). On peut noter que, pour gagner de la place, Monsieur G. fait monter ses plants de citrouille sur le toit de sa cabane.

- Parcelle (B) :

La disposition spatiale en lignes est plus « classique » que celle de la parcelle précédente. Néanmoins on y trouve, sur une même rangée, quelques mélanges d'espèces comme poivrons et aubergines en compagnonnage.

On y trouve :

- De la pomme de terre (sur 12 à 15 m² environ), en mélange avec salades, bettes et carottes,
- 5 rangs de poireaux sur 5 m de longueur,
- 1 rang et demi de poireaux sur 10 m,
- 6 rangs et demi d'oignons sur 10 m,
- Bettes et choux blancs sur un rang de 15 m,
- Aubergines et poivrons sur 2 rangs de 10 m.

Au total la production minimale pourrait donc tourner, pour les deux parcelles autour des quantités vraisemblables suivantes :

- Pomme de terre 300 kg
- Tomates 120 kg
- Salades entre 100 et 200 kg
- Courges 600 kg
- Betteraves 50 kg
- Haricots 7 kg
- Petits pois 3 kg
- Poireaux 52 kg
- Oignons 40 kg

Auxquels on ajoutera fèves, aubergines, carottes, poivrons, bettes, fraises et choux dont la production est difficile à apprécier dans la mesure où une grande partie est consommée sous forme de soupe faite à partir des feuilles récoltées au fur et à mesure. Il est à noter que Monsieur G. cultive aussi des choux fourragers (chou vache ou chou cavalier) pour son élevage de lapins et différentes variétés autres, choux de Noël (faisant sa « pomme » aux premiers froids) et choux cabus d'été et d'automne. Tout compte fait « ce » légume aux multiples facettes tient une place fort importante dans la conception que Monsieur G. se fait du jardin réussi. L'absence d'arbres fruitiers marque, ici aussi, le caractère insécure de la tenure de son jardin. Monsieur G. ne serait pas certain de récupérer en produits à venir ce qu'il aurait investi en plantation et soins, au cas où l'exploitation de cette parcelle devrait être abandonnée du jour au lendemain...

Tout, dans l'intensité de l'occupation du sol, indique que l'objectif de maximisation de la production alimentaire, tout en assurant le plus possible l'étalement des récoltes, est prioritaire. On trouve ici, à deux pas du centre de Bordeaux, des « paysans » hors de leur culture d'origine qui continuent à penser la question alimentaire en termes de subsistance autonome à partir de ce qu'ils produisent directement dans leurs parcelles ; on a là un modèle réduit de ce que l'on rencontre dans l'agriculture créole des Antilles ; le jardin « gros-vivres » qui, quelles que soient les fluctuations du budget familial, assure la « subsistance » de base et permet, si les circonstances y obligent, d'assurer, au quotidien, le minimum biologique vital.

Cette stratégie visible dans la disposition spatiale, le choix et la rotation des cultures, se traduit aussi, de façon très parallèle, dans l'investissement en travail. Quand Monsieur G. avait du travail (maçon à la tâche), il passait 2 à 3 H par jour (en soirée) dans son jardin (Monsieur G. habite à 300 m de là et vient à pied...). Il lui arrivait aussi de passer une demi-journée entière sur ces parcelles. Maintenant qu'il est sans activité professionnelle, Monsieur G. a mis en culture un troisième lot et il a intensifié l'élevage dans la cour de sa maison. Monsieur G. n'a pas de motoculteur : il fait tout à la main avec des outils manuels simples : houes, fourches, râtaux, bêche, pioche, brouette, sarcles et arrosoirs.

Même l'arrosage est effectué, pour la plus grande partie, de façon manuelle : Monsieur G. récupère de l'eau dans des bidons à l'aplomb des gouttières du toit de ses cabanes (remises à outils et élevage des lapins). Il puise aussi de l'eau dans les différents petits puits creusés ça et là sur l'ensemble des lots. De toute façon le niveau de la nappe phréatique n'est pas bien profond : on est à quelques centaines de mètres du lit principal de la Garonne et le terrain limono-argileux est toujours humide. Un astucieux système d'irrigation-drainage courant parmi les parcelles permet, avec des vannes, de contrôler plus ou moins bien l'humidité du sol. Dans ce domaine là aussi, Monsieur G. ne rechigne guère devant le surplus de travail : il paille les pieds de tomates de façon à réduire l'évaporation dans le milieu qui environne les racines.

Minimisation des coûts et autonomie par un surcroît de travail, (ce que l'on peut résumer par une baisse de productivité de celui-ci), sont les maître-mots des pratiques de Monsieur G. : sa stratégie de multiplication des plants et de reproduction de la semence en témoigne encore. On a signalé les choux qu'il laisse monter en graines. Il en est de même de la récupération-conservation des graines de citrouille, de celles de tomates (à partir d'une tomate donnée il y a 7 ans) des semences de poireaux et de betteraves et des graines rapportées du Portugal. La sélection est massale, les meilleurs, les plus gros et les plus robustes des plants servant d'abord à produire de la semence pour les saisons suivantes.

Le niveau technique de Monsieur G. est complètement lié à ses habitudes et à son savoir-faire transmis par la tradition de ses propres parents, agriculteurs au Portugal. On sent dans sa façon d'expliquer ses pratiques culturelles une grande expérience, une impeccable stabilité de ses tours de main et la parfaite indifférence vis-à-vis du regard des « autres ». Son jardin est tout-à-fait singulier et si ses voisins en disent quelque chose, ce n'est pas dans son discours qu'on en retrouve la moindre trace...La production totale de ses parcelles, impressionnante sur le seul plan quantitatif, est suffisamment parlante et explicite quant à l'efficacité de ses techniques.

En ce qui concerne les problèmes phytosanitaires, Monsieur G. ne fait pas le choix de la « culture biologique » par refus des produits organochlorés ou des pesticides de synthèse : il considère que la plupart des produits chimiques vendus à l'heure actuelle par les industries spécialisées sont trop sélectifs et que pour être efficaces il faut les utiliser en grandes quantités. Il en utilise à contrecœur quelques uns contre les chenilles et les limaces. Monsieur G. fait donc des aspersion de « bouillie bordelaise » (solution de sulfate de cuivre) et de

souffre avec des pulvérisateurs manuels trois à quatre fois dans la saison. La « qualité » de ses produits est sans doute bien meilleure que celle qu'il obtiendrait avec des traitements chimiques, mais cela, semble-t-il, lui est donné par surcroît.

Du point de vue de la gestion de la fertilité, Monsieur G. utilise seulement le fumier de ses élevages (poules, lapins, canards et pigeons). L'intégration maraîchage-élevage semble toute naturelle pour Monsieur G. En 1988-1989, le maïs donné aux poules et aux canards provenait du champ du propriétaire qui le cultivait tout à côté. La quantité achetée, 1100 kg, montre assez bien l'importance de l'élevage qui se faisait en grande partie sur place, le reste étant fait chez lui. Sa consommation tournait autour d'une quinzaine de poules (de réforme après les périodes de ponte) et de 60 à 70 poulets par an. Une trentaine de canards et une quarantaine de lapins, nourris à partir des choux cultivés venaient compléter les apports en viande.

A la suite de la profonde modification des conditions de son « maraîchage-élevage d'autosuffisance » - libération de temps de travail, vol de nombreuses poules, dégradation des clapiers et pertes importantes sur les lapins à cause de chiens errants – Monsieur G. a montré à partir d'Avril 89 qu'il était capable de souplesse dans la gestion et de diversification dans les choix techniques : la pomme de terre cultivée sur la parcelle A (le jardin « gros-vivres ») a été remplacé par du maïs (objectif d'autosuffisance en aliment pour le petit élevage) ; les cabanes à lapins et le poulailler ont été démontés et rapatriés dans la cour de sa maison ; une troisième parcelle propice à la pomme de terre a été mise en culture. Poursuivant les mêmes objectifs (subsistance des cinq membres de la famille rassemblés quotidiennement autour de la même table, auxquels il faut ajouter un enfant handicapé placé en institution et qui revient occasionnellement, plus deux filles hors foyer qui participent au réseau de distribution ; organisation de fêtes familiales et de repas d'amis ainsi que distribution élargie à tout un réseau social de relations dans le milieu portugais) avec les mêmes moyens (investissement toujours plus fort en travail d'une seule personne, seule à connaître la « bonne pratique »), Monsieur G. s'est adapté aux changements des contraintes de son exploitation.

LE JARDIN DE MONSIEUR B. : UN JARDIN COMME UN « PRO ».

Monsieur B. est retraité ; de condition modeste, il est d'une famille d'ouvriers agricoles de la région du Médoc (Gironde). La disposition de son jardin, la façon dont il est mené et même l'histoire de la parcelle et de son environnement immédiat, illustrent bien le projet que poursuit Monsieur B. à travers son activité maraîchère : produire comme un professionnel.

Monsieur B. loue, avec contrat signé, une parcelle de 800 m² située dans un groupe de lots ayant autrefois été mis en valeur par des maraîchers dont c'était l'activité principale et la source de revenus. Sur ces 800 m², on a calculé que 70 à 80 % étaient consacrés à la culture, plus ou moins intensive, des légumes (ce caractère intensif se doit d'être tempéré par la présence des fleurs, sur 60 m² environ en 1988, soit 7,5 % de la surface disponible, de larges

allées et d'un essai de culture de maïs « grain » sur 50 m² environ, soit 1/16^e de la parcelle). Outre sa vocation maraîchère, attestée par l'histoire du terrain environnant – les professionnels l'ayant quitté pour s'installer sur un site plus vaste donc plus facilement et plus rentablement mécanisable -, la parcelle a ici un statut foncier inscrit dans la durée – on note la présence d'arbres fruitiers (des pruniers) plus ou moins entretenus-, et « assez » sûr, bien que les jardiniers se sentent menacés y compris par les « voisins » habitant les immeubles proches qui surplombent et entourent les jardins. Ceci a des répercussions concrètes sur les pratiques des jardiniers dans la mesure où ils essaient au maximum de dissimuler leurs cabanes et leurs élevages, et de ne pas « faire de bruit » avec les motopompes, par exemple, à des heures trop matinales ou trop tardives.

La disposition spatiale du jardin de Monsieur B. donne de son activité une image nette et « propre », laissant une impression conforme aux objectifs précédemment décrits : il ne faut pas qu'il puisse être dit que ces jardins sont une gêne pour la vue. Les limites des planches sont géométriques, les allées sont nettes et se coupent à angle droit, les rangs et les lignes sont parallèles et « tirés au cordeau ». Tout est impeccable jusqu'aux clôtures bien entretenues et à l'accès par un petit portail et un escalier qui donne sur un massif de fleurs...La cabane a été laissée par l'exploitant précédent (père de la propriétaire) et Monsieur B. a ajouté une tonnelle faite des matériaux de récupération.

Dans les espèces relevées on note une très grande diversité correspondant bien à la notion de « potager à la française », le jardin étant exploité pour produire toute la gamme des produits végétaux dont on a besoin pour le ménage : légumes et aromates.

En Juin 1988, on a relevé :

Partie A	Partie B
Choux de Bruxelles	Radis noirs
Haricots (70 kg)	Cardons
Cornichons sur filet	Maïs
Aubergines (9 kg)	Haricots verts
Courgettes (25 kg)	Salades (50 unités)
Poivrons	Bettes
Céleris	Salades (72 unités)
Tomates (100 kg)	Poireaux (100 unités)
Pommes de terre (20 kg)	Navets (20 kg)

Salades (70 unités)	Fèves
Pommes de terre (20 kg)	Radis
Carottes (5 kg)	Endives chicorées
Poireaux (100 unités)	Fraises (100 fraisiers)
Haricots verts/petits pois/	Melons
Concombres	Choux fleurs (20 unités)
Tomates (20 kg)	Carottes (36 kg)
/Ail et échalotes/	Oignons blancs (20 kg)
Fraises (170 fraisiers)	Betteraves (7 kg)
	Haricots

/ / : Précédent cultural () : Production potentielle

Quelques semaines plus tard, en Octobre, Monsieur B. commente ses résultats et explique ses conceptions techniques. Selon lui, les choux de Bruxelles ont bien donné, en tout 5 kg, les cornichons en sont à 10 kg de récolte ; les aubergines ont eu un rendement faible, 2 kg sur 25 pieds. Les courgettes : plus de 50 kg ; poivrons et « piments » : 10 kg de chaque. Les tomates ont été très médiocres à cause des conditions climatiques : 100 kg en tout. Les 100 kg de pommes de terre ont déjà été récoltées ; à la place de celles-ci, Monsieur B. va installer des choux. Les poireaux repiqués à la place de la salade en Août vont être bons à récolter dans peu de temps, mais Monsieur B. déclare vouloir les traiter contre le ver.

On notera, à ce propos, tout l'arsenal technique que Monsieur B. sait employer et pour lequel il « met les moyens » : ce jardinier a un motoculteur, une motopompe et tout un ensemble de produits chimiques à propos desquels il déclare une utilisation limitée mais pour laquelle il se sent contraint (courtilières, et autres nuisances l'oblige à employer des pesticides). La fertilisation est aussi un problème qu'il résout par l'achat dans le circuit de la distribution commerciale classique, d'engrais « biologiques » fabriqués en usine.

Du point de vue des techniques de culture, on note qu'il y a enracinement dans un savoir-faire traditionnel, notamment dans la succession légumes d'hiver-légumes d'été (« les fèves ont donné plus de 100 kg, les choux remplacent les légumes récoltés, etc... »), et en même temps utilisation de façons culturales plus modernes (tunnel pour les melons, filets pour les haricots –tueurage- et pour les fraisiers – protection contre les oiseaux avec installation d'une serre sous plastique de 50 m²). De façon tout à fait parallèle, on remarquera que Monsieur B. ayant

décidé de faire un poulailler a d'abord pensé, puisqu'il avait de la surface disponible à une intégration agriculture-élevage sur ses propres ressources avant d'abandonner cette idée en ayant recours au circuit commercial le plus accessible : pour 7 grosses poules pondeuses et 15 poulets Monsieur B. avait tenté en 1988 de faire du maïs-grain...L'année suivante, Monsieur B. a acheté du maïs chez le grainetier qui habite en face de chez lui sur le boulevard qu'il emprunte pour se rendre à son jardin ! La volaille n'a droit, à ses dires, qu'aux productions légumières « ratées » : salades montées, navets attaqués par les vers, etc....

Monsieur B. vient tous les jours dans son jardin ; trois raisons seulement peuvent justifier son absence : la pêche (sur son ponton à Bacalan), la cueillette des champignons ou son mois de vacances d'été. Mis à part ces activités Monsieur B. se consacre à son objectif de culture : produire pour produire, gros et beau, sous l'œil des « amis et voisins » qui se livrent à la même tâche, la tonnelle de Monsieur B. étant le lieu de rendez-vous des autres jardiniers qui viennent pour la « rencontre sociale » bien sûr mais aussi pour la « comparaison ». L'entraide trouve ici sa limite ; chacun est chez soi et si on montre des tours de main ou des nouvelles variétés aux autres, c'est après avoir fait la démonstration qu'on savait de quoi on parlait. De la même façon que la sociabilité s'instaure d'abord entre « producteurs », (avec les autres jardiniers) et non avec les consommateurs potentiels, on remarquera que les liens familiaux les plus forts sont ceux où la fonction de production intervient : beau-frère et belle-sœur qui cultivent avec Monsieur B., ainsi que son petit fils qui vient l'aider dans son jardin.

La pratique de Monsieur B. nous renseigne aussi sur ce qu'il considère comme des risques et sur leur gestion : sécheresse, maladies de plantes, insectes affectant le résultat visible de son travail, par l'utilisation des produits dont il a, semble-t-il, surabondance. Visiblement, objectif quantitatif et qualitatif ne sont mêlés pour lui que dans l'acte de produire. Une mauvaise récolte, ce n'est pas un manque-à-manger, c'est d'abord un acte technique « raté ». Pallier les risques consistera, pour lui, à trouver la technique adéquate, même au prix d'un investissement financier, qui répondra le mieux à la situation culturelle.

24 – DES PRATIQUES REVELATRICES DES OBJECTIFS, DES CONTRAINTES ET DE LA CULTURE DES JARDINIERS.

UNE TYPOLOGIE

L'étude des pratiques des différents jardiniers enquêtés tant au cours des enquêtes légères que des suivis approfondis a montré que tous les jardins ne pouvaient pas se ramener à un modèle unique et que les critères de diversité ne pouvaient se ranger sur un axe linéaire, à deux pôles, allant du jardin cultivé « vaille que vaille » au jardin « réussi », désherbé et rangé comme celui d'un professionnel.

Nous proposons donc une typologie multidirectionnelle qui permet de situer les jardins et les pratiques des jardiniers en fonction de caractères facilement observables, peu nombreux (huit en tout) et bien discriminants pour différencier les types à partir d'une description et non pas d'un fonctionnement vers des objectifs spécifiques (ce qui sera fait un peu plus loin). Chaque caractère peut prendre trois valeurs : forte, moyenne ou faible (cf. fig. ci-après).

- Sûreté du foncier : ce caractère accessible par l'enquête décrit toute la partie des pratiques liée à l'investissement, en capital et en travail, qui se réalise sur le « temps long ». A une tenure insécure correspond, on l'a vu, un ensemble de pratiques où le bénéfice est, sans aucun risque, récupérable à court terme et l'amortissement nul.
- La « spatialisation » à la Française : il s'agit de la disposition des plantes cultivées en planches, plates-bandes et rangs avec une disposition géométrique repérable dans laquelle les grandes directions de la répartition spatiale se coupent à angle droit. Il y a là un élément culturel indéniable, « signature » de l'origine de l'exploitant et marque visible de son critère du jardin « bien tenu ».
- La surface disponible : elle peut être, ou non, ressentie comme une limitation étroite de l'espace par l'exploitant du jardin ; suivant qu'il a le sentiment (ce qui n'a que peu de choses à voir avec la mesure réelle de l'aire cultivable) ou non d'avoir de la place, toute une série de pratiques vont découler de sa perception (allées plus ou moins larges, jachère, éléments de décoration, jeux pour les enfants, etc....)
- Le niveau « technique » : c'est une appréciation un peu normative de l'intensification par l'emploi de techniques modernes et d'intrants élaborés. Ce caractère signale l'adoption de pratiques plus ou moins inspirées de celles des professionnels engageant pour leur réalisation plus de connaissances scientifiques (par exemple pour les semences hybrides non reproductibles sur le jardin lui-même) que de savoir-faire transmis par l'expérience ou la tradition.

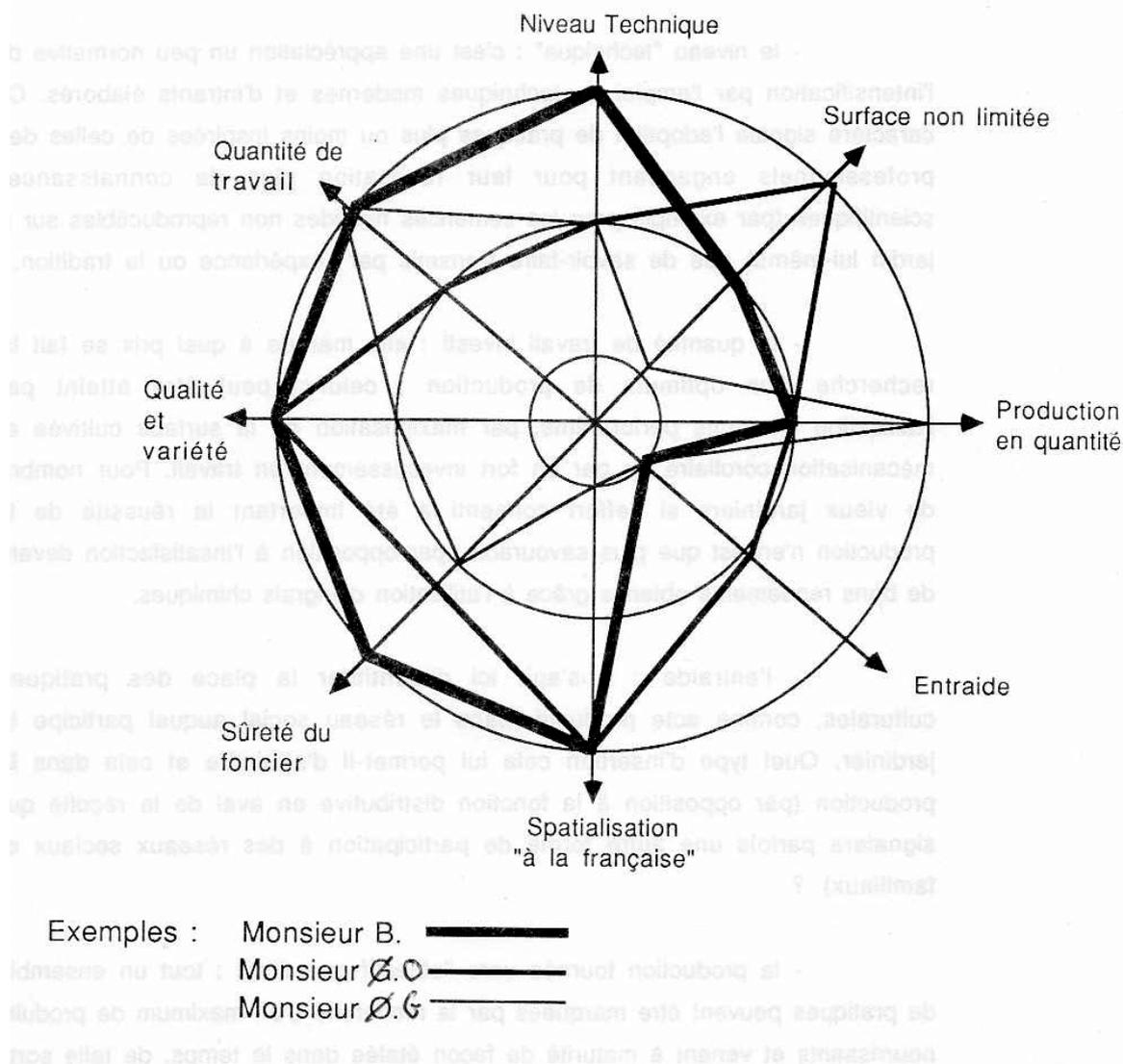
- La quantité de travail investi : elle marque à quel prix se fait la recherche d'un optimum de production ; celui-ci peut être atteint par l'utilisation d'intrants performants, par maximisation de la surface cultivée et mécanisation corollaire ou par un fort investissement en travail. Pour nombre de vieux jardiniers si l'effort consenti a été important la réussite de la production n'en est que plus savoureuse, par opposition à l'insatisfaction devant de bons rendements obtenus grâce à l'utilisation d'engrais chimiques.

- L'entraide : il s'agit ici d'identifier la place des pratiques culturelles, comme acte productif, dans le réseau social auquel participe le jardinier. Quel type d'insertion cela lui permet-il d'atteindre et cela dans la production (par opposition à la fonction distributive en aval de la récolte qui signalera parfois une autre forme de participation à des réseaux sociaux et familiaux) ?

- La production tournée vers l'objectif quantitatif : tout un ensemble de pratiques peuvent être marquées par la recherche d'un maximum de produits nourrissants et venant à maturité de façon étalée dans le temps, de telle sorte que la production couvre le plus possible les besoins quantitatifs du groupe domestique du jardinier.

- La production tournée vers l'objectif qualité/variété : il s'agit ici de mettre en exergue un ensemble de pratiques qui visent à l'obtention de « bons » produits (selon les critères propres au jardinier) ou/et de produits variés. Il est moins question ici d'éviter d'acheter dans les circuits classiques de la distribution marchande que d'obtenir des produits que celle-ci ne propose pas d'habitude (soit en termes de qualité intrinsèque soit en termes de nature du produit).

Fig. : LA TYPOLOGIE DES JARDINS



Les trois cercles concentriques marquent les trois degrés (fort, moyen, faible) des caractères observés.

L'insuffisance de la visée économique :

Il est évident que les activités maraîchères et de petit élevage comme celles que nous avons observées s'insèrent dans une certaine logique économique. Les jardiniers enquêtés tiennent « compte » - au sens de la préoccupation diffuse mais non de celui du calcul précis des marges - des coûts de production et du fait que les légumes, fruits de leur travail, se substituent plus ou moins dans leur ration alimentaire à des produits qu'ils auraient dû, ou pu acheter. Néanmoins les stratégies employées, les objectifs poursuivis et la gestion des diverses contraintes, démontrent que le strict point de vue économique est insuffisant pour expliquer toute la cohérence des pratiques rencontrées. S'il n'y avait en jeu que la seule rentabilité par substitution de l'autoproduction à l'achat des mêmes denrées dans les circuits marchands, il

n'est pas sûr du tout, d'une part que l'on observerait encore la persistance de ces formes de production (ou bien alors quitte à soutenir que ces jardiniers ne savent pas ce qui est le plus rentable pour eux), d'autre part que l'on conserverait la diversité des pratiques observées : soumises à un même marché des intrants, des produits et du foncier, les pratiques culturelles devraient tendre à s'homogénéiser puisque, à contraintes équivalentes, il y a un seul optimum possible de la combinaison des facteurs de production. Or, il n'en est rien, comme nous l'avons démontré.

Un système cohérent

Même si les jardiniers ne sont pas capables d'exprimer verbalement la rationalité de leurs choix, leurs pratiques parlent pour eux. Nous avons ainsi observé qu'il y avait mise en place de systèmes de « maraîchage – petit élevage » tout à fait cohérents au carrefour de trois ensembles de facteurs qui déterminent le fonctionnement, et donc la dynamique (y compris l'évolution sur le temps « long ») de ces systèmes. On sort ici du seul aspect descriptif qu'envisageait en premier lieu la typologie.

Le premier ensemble de facteurs concerne les objectifs généraux de la pratique du « maraîchage –petit élevage » : ce que vise à faire un jardinier donné peut se situer dans une représentation triangulaire où la position de l'objectif observé donne une image de la combinaison en proportions variables des trois pôles suivants : « consommation alimentaire substitutive », loisir et insertion dans un réseau social et familial (en vue de la production et de la distribution). Autrement dit dans chaque ensemble de pratiques rencontrées, on observe une combinaison avec différentes proportions de ces trois pôles. Il arrive qu'un pôle domine tellement les deux autres, ou que deux d'entre eux soient si importants que le ou les objectifs dominé(s) disparaissent.

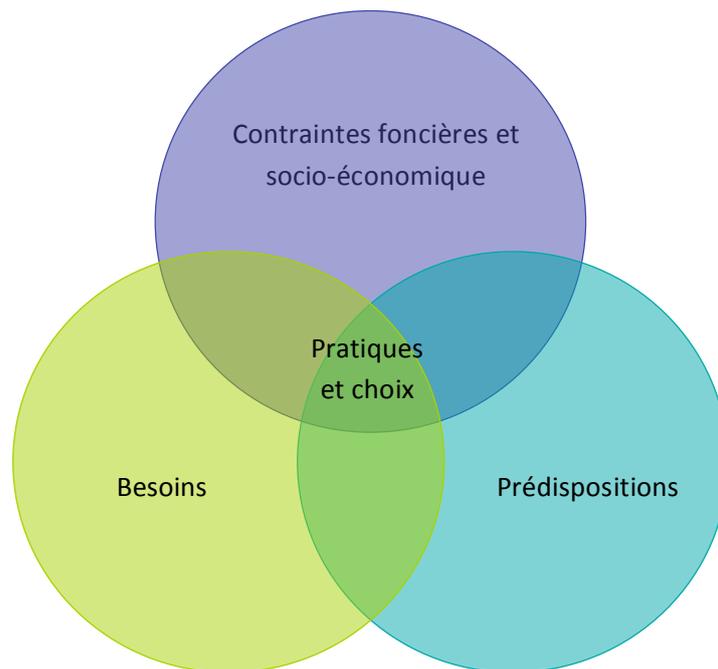
Le deuxième ensemble concerne la finalité de la production elle-même. Là aussi, trois pôles pour une représentation triangulaire où on essaiera de situer la pratique observée en combinant des parts inégales des différentes composantes : la finalité peut être orientée vers le rendement (à la surface, c'est-à-dire en rapport de la production divisée par l'aire cultivée et non pas en termes de productivité du travail, ou vers la variété ou bien encore vers la qualité.

Le troisième ensemble de facteurs se situe plus dans la sphère des représentations de la « réussite » de jardinage. Trois pôles structurent le champ des critères : c'est soit la quantité de travail manuel à investir qui est valorisée, soit c'est la maîtrise du temps (il faut que l'activité occupe un maximum du temps libre du jardinier ou, qu'au contraire, elle lui prenne le minimum de temps pour production maximale, etc.), soit encore c'est l'ancrage culturel d'origine qui a le poids maximum (en fait tel type de produit cultivé de cette façon, car il est inconcevable d'avoir un jardin sans faire cela ; exemple : les choux et les pommes de terre des jardiniers portugais).

D'une façon synthétique, on peut alors représenter les pratiques et les choix productifs des jardiniers comme un sous-ensemble à l'intersection de trois ensembles :

- Besoins du jardinier (comprenant objectifs et représentations pour lui de la réussite de

- son activité),
- Prédispositions (comprenant savoir-faire, réseaux culturels et sociaux, structure familiale, etc.)
 - Contraintes foncières et socio-économiques (modes de tenure, capital à investir, part nécessaire ou obligée d'autoconsommation).



Les pratiques comme traces visibles d'un ou plusieurs comportements sont donc bien significatives et cohérentes avec le fonctionnement du système maraichage-petit élevage observé dans chaque cas particulier : elles parlent à la place du jardinier et elles ont à être décryptées pour comprendre sa logique de toutes façons plus complexe que la seule rationalité économique résumée par l'analyse du ratio « bénéfice/coûts ».

25 – LE JARDIN : UN OUTIL D’INSERTION ?

Au fur et à mesure que nous avançons dans notre enquête, il nous est apparu que le jardin peut être un intéressant outil d’action sociale, tant dans un but de prévention de la désocialisation que dans un but de réinsertion. Précisons en outre que si le jardin peut jouer ce rôle c’est parce que son utilité est à la fois sociale et économique et que ces deux dimensions sont étroitement imbriquées, comme on va le voir à travers les remarques qui suivent.

Des économies substantielles : leur évaluation en termes monétaires est forcément délicate et l’appréciation qualitative de leur importance pour les ménages des jardiniers l’est tout autant. En effet, toutes les analyses qui précèdent révèlent bien la diversité des « conditions d’exploitation », la diversité des dispositions individuelles des jardiniers (origine, âge, habitat, travail, famille, etc. mais aussi « projets de vie »). Forcément tout concourt à la diversité des pratiques. Certains passent 30 mn par semaine au jardin, d’autres plus de 40 heures ! Certains cultivent seulement des pommes de terre, ou de la menthe sur 100 m², d’autres font tout et le reste. Quant à la valeur des productions, certains investissent 3000 Frs par an et couvrent à peine leurs frais, d’autres arrivent à des « bénéfices » de 10.000 à 15.000 Frs (estimation), au gré du temps passé, des savoir-faire, des stratégies personnelles et familiales, des possibilités de faire de l’élevage, etc. Bref, il est difficile de tout résumer en quelques lignes. Notons quelques points :

Sur le plan alimentaire, l’apport du jardin est variable selon les modes de consommation : en terme arithmétiques de substitution, le jardin produit de 3 à 5000 Frs annuels de légumes et autres productions animales (œufs, volailles, lapins...). Bien sûr, il s’agit d’une moyenne, correspondant à une superficie moyenne de 350 m² de jardin, et en évaluant la production au cours du marché ordinaire des grandes surfaces. Il faut rappeler également que des jardiniers qui consacrent beaucoup de temps à leur jardin et qui ont un savoir-faire éprouvé peuvent dégager un résultat très supérieur qui évalué en termes marchands, peut s’élever jusqu’à 15.000 Frs. Imaginons alors une personne isolée, en situation de précarité, qui ne dispose que du RMI, soit 30.000 Frs par an ; l’accès à un jardin à condition de savoir l’exploiter au maximum, pourrait lui permettre une économie allant jusqu’à 50 % des ressources ! Bien évidemment il s’agit d’un cas de figure théorique et extrême. Il n’en reste pas moins que si on évalue la production entre 3.000 et 5.000 Frs l’économie réalisée oscille entre 10 % et 16 % du RMI soit l’équivalent d’un treizième mois, ce qui est loin d’être négligeable lorsqu’on est réduit au minimum vital. On retiendra donc que pour des ménages qui ont un revenu très faible, l’exploitation moyenne d’un jardin de taille moyenne permet de faire des économies substantielles et de desserrer sensiblement les contraintes budgétaires. On peut penser dès lors que plus les ressources sont faibles, plus le jardin permet de faire des économies importantes. Toutefois il s’agit d’une approche très réductrice de l’impact économique du jardin et dans bien des cas il semble que la disposition d’un jardin s’accompagne plutôt d’une augmentation de la consommation alimentaire et une diversification des nourritures que d’une réduction des dépenses.

Consommer autrement : nous avons vu précédemment qu'un nombre important de jardiniers atteint un taux élevé d'autosuffisance en matière de consommation de légumes et de viande d'animaux de basse-cour. Or nous remarquons également qu'en dépit de ce fait la part des dépenses alimentaires dans leur budget est supérieure à la moyenne nationale et même à la moyenne des ménages disposant de faibles ressources (voir annexe). Il n'est donc pas possible d'interpréter le rôle socio-économique du jardin simplement en termes d'atténuation des dépenses : les légumes produits par soi-même viendraient alors se substituer à ceux achetés au marché. Les choses sont, en pratique, plus compliquées car la capacité de production modifie plusieurs dimensions de la pratique alimentaire :

- Le type d'alimentation : on se fait sa cuisine, on prépare, on évite la conserve en boîtes, les plats tout faits, les surgelés, ou encore les « pâtes et chocolats au lait » des fins de mois : on mange beaucoup moins de nourriture industrielle que la plupart des ménages à revenus comparables.
- Le choix des menus : on consomme ce qu'on a, donc on consomme beaucoup de légumes, et on garde une tradition alimentaire autour de laquelle s'organise le style de vie.
- La qualité de la consommation est également modifiée : on consomme des produits d'une qualité gustative et d'une fraîcheur totalement inaccessible aujourd'hui aux bas revenus urbains.

Il semble donc que la disposition d'un jardin facilite le développement d'une culture de la nourriture (parfois préexistante) qui se manifeste par le souci d'une meilleure alimentation, par une recherche de la qualité et de la diversité des nourritures, par l'attention apportée aux conditions de leur production, à leur préparation, à leur consommation et à leur partage. Sur la base des entretiens effectués on peut conclure qu'en général les jardiniers, quel que soit leur revenu, mangent bien et font bien manger leurs proches.

Ainsi l'utilisation d'un jardin ne permet pas « simplement » à son titulaire de faire des économies : elle change son mode de vie et d'alimentation, elle retentit sur l'ensemble de la gestion domestique et des rapports sociaux, elle sert de support à une rationalité domestique différente. Mais cette cohérence ne peut apparaître à l'examen du seul budget alimentaire. Certes, la plupart des ménages rencontrés, même les plus pauvres, savent planifier leurs achats et se fournir aux lieux les moins chers (supermarchés, abattoirs, grossistes, producteurs, etc.). Toutefois ce souci du bon marché se combine chez les jardiniers avec un souci généralisé de la qualité. C'est pourquoi pour comparer rigoureusement les dépenses alimentaires des jardiniers il faudrait constituer un groupe témoin de non-jardiniers qui mangent aussi bien, qui reçoivent, distribuent et donnent autant qu'eux. En bonne logique marchande, s'il faut comparer ce qui est comparable, le coût du panier de la ménagère disposant d'un jardin devrait être calculé au tarif de chez Hédiard. L'économie réalisée paraît alors considérable à budget alimentaire égal. La disposition du jardin assure donc l'accès d'une population peu solvable à des consommations de haute qualité et lui permet de sortir du ghetto des « consommations pour pauvres » et des produits standardisés. A cet égard, sa fonction « égalisatrice » ou tout au moins « compensatrice » est donc remarquable.

Il faut bien distinguer entre bénéficiaires et titulaires des jardins : pour apprécier l'utilité du jardin considéré comme un équipement social, il faut rompre avec la représentation « administrative » que l'on s'en fait d'ordinaire et qui est d'ailleurs largement renforcée par les organismes gestionnaires qui ont tendance à ne connaître et à ne faire connaître que le jardinier titulaire de la parcelle. Revenons sur les chiffres que nous avons établis précédemment : pour les 51 jardins nous avons dénombré 263 consommateurs réguliers auxquels il faut ajouter 176 consommateurs irréguliers. En général on peut tabler sur une moyenne de 5 consommateurs réguliers et de quatre irréguliers par jardin. Rappelons-nous l'estimation que nous avons faite dans la première partie en appliquant ces taux au parc de jardins que nous avons recensés en Aquitaine et en nous rappelant que ce recensement est loin d'être exhaustif, en particulier dans les squats et les groupes « privés » des villes petites et moyennes. Pour 2206 jardins on compte 4500 jardiniers, 11000 bénéficiaires réguliers des produits et 8000 bénéficiaires irréguliers : le jardin ne profite pas qu'aux jardiniers ! Nous avons déjà montré comment, outre l'autoconsommation, le jardinier distribue, donne, échange, souvent à sa famille, parfois à ses voisins et amis.

Nous avons vu qu'une proportion non négligeable de jardiniers rencontrés ne dispose que de très bas revenus : chômeurs, smicards, petits retraités et il est fréquent que leurs proches, et en particulier ceux qu'ils font profiter de leur production soient aussi dans une situation socio-économique délicate. Notons qu'en dépit d'un rajeunissement récent très perceptible, les jardiniers ont souvent plus de 50 ans. Mais ce n'est pas le cas de la grande majorité des consommateurs de leurs produits. En effet, de par leur âge, un nombre important de jardiniers est susceptible d'avoir des enfants entre 20 et 35 ans et beaucoup d'entretiens ont confirmé que nombre de ces jeunes sont confrontés aux difficultés d'entrée dans la vie active. De nombreux jardiniers nous ont déclaré contribuer en nature aux dépenses alimentaires du ménage de leurs enfants. En toute rigueur, l'évaluation de l'impact socio-économique du jardin devrait prendre en compte non seulement les effets sur le ménage du titulaire mais aussi les effets sur la consommation, les budgets et les modes de vie de tous les bénéficiaires : cela demanderait un travail énorme et dont l'ampleur dissuasive suffit à attester la diffusion des retombées de cet équipement et son caractère « social ».

Un support de solidarité : cette fonction de redistribution et d'entraide fait du jardin un support de solidarités familiales et de voisinage très prégnant dans la vie quotidienne. C'est souvent même un facteur de cohésion familiale entre générations (cas des Da Silva). Nous avons observé que la disposition d'un jardin permet notamment à certains petits retraités dont la capacité d'aide aux enfants est limitée par la faiblesse de leurs revenus, de maintenir avec eux des relations de don et d'échange. Beaucoup de jardiniers construisent leur identité autour de ce statut de père nourricier (le cas Bugatti).

Plus généralement ce maintien d'une fonction productive, revalorisante pour des gens exclus du travail salarié s'observe tant chez les jardiniers retraités que chez les chômeurs rencontrés. Elle permet à des gens dont la solvabilité est très faible et qui peuvent se trouver dans une situation dévalorisante d'infériorité économique et de dépendance, d'avoir quelque chose à donner. Pour des gens qui n'ont rien, pouvoir offrir ne serait-ce qu'une salade fraîche ou

quelques tomates permet d'établir une relation d'égalité et de réciprocité avec autrui. Très rares sont les jardiniers qui disent ne jamais donner. La plupart insistent au contraire sur les dons occasionnels ou réguliers dont ils sont coutumiers à l'égard de leur entourage. ..S'ils insistent tant sur la qualité de « leurs » produits, sur la fraîcheur, le goût, sur le fait que ces produits doivent tout à leur travail et rien au mode de production impersonnel, standardisé, artificialisé du maraîchage industriel et « chimique », c'est que cela confère, à leurs yeux et aux yeux de celui qui reçoit, une forte valeur symbolique au cadeau qu'ils font. A travers ces dons se nouent des relations d'échange et de réciprocité et donc d'insertion sociale. Le retraité garde des liens avec sa famille qui le visite très souvent et qui sera moins encline à le laisser tomber ; le chômeur qui a donné des légumes est moins embarrassé pour demander à une connaissance un coup de main pour réparer son véhicule à bout de course, etc. Grâce au jardin, nombreux sont ceux qui ne possédant rien ont toujours quelque chose à donner et sont du même coup en position de recevoir. Notons que ces échanges sont particulièrement facilités par la forte valeur symbolique qui s'attache à la nourriture, à son don et à son partage en commun. Au tarif du marché trois salades valent beaucoup moins cher que trois heures passées à déposer un moteur, mais il n'en va pas forcément de même pour les jardiniers et leur entourage ; dans certaines conditions ces deux biens peuvent devenir équivalents.

Fréquemment aussi, outre les dons, les produits du jardin sont également consommés lors des repas dominicaux, familiaux (au sens élargi) ou amicaux. Le jardinier invite à consommer ses produits, on sait d'où ils viennent, et on loue leur qualité : par la convivialité, une sociabilité étendue s'organise autour de l'autoproduction potagère et d'élevage.

Nous avons été frappé au cours de notre enquête de voir combien sont nombreux les jardiniers qui sont insérés dans des réseaux de solidarité, familiaux, professionnels ou amicaux, réseaux qui fonctionnent à base d'échanges de services, de coup de main ou de biens consommables et dans lesquels la détention d'un jardin joue un rôle central : sans que cela fasse l'objet d'un calcul, mais parce que cela fait partie de leur culture, de leur manière spontanée d'envisager les rapports humains et de s'adapter aux contraintes qu'ils subissent. Les jardiniers ont ainsi accès, à d'importantes ressources non marchandes qui leur permettent de consolider et de rendre moins vulnérable leur économie domestique ou celle de leurs proches. Souvent le jardin n'augmente pas la solvabilité de ses bénéficiaires mais leur permet pourtant d'accéder à une grande variété de biens matériels et symboliques en facilitant les échanges non marchands et l'intégration sociale.

Un équipement socialisant : à ce sujet, nous avons pu observer combien l'accès à un jardin facilite l'intégration des immigrés. Sur certains groupes de jardins une vie collective intense permet aux membres de communautés étrangères de maintenir entre eux des liens de solidarité et d'échange qui leur permettent de mieux résister aux difficultés de leur installation en France. Cette vie collective permet surtout de maintenir une identité culturelle qui, en retour, permet au groupe familial ou ethnique, de ne pas éclater. Pour nombre d'immigrés récents, il est primordial que le jardin permette le maintien des traditions culinaires et on y cultive les légumes, les plantes aromatiques ou médicinales, indispensables pour la confection de la cuisine traditionnelle. Pour cela, Portugais, Laotiens, Turc, Maghrébins participent à des

réseaux informels d'approvisionnement en semences et plants, qui peuvent être fort compliqués. Rappelons à titre d'exemple que les laotiens se procurent leurs plants via la Guyane. Les portugais échangent couramment graines et outils que certains ramènent du pays. Des liens de solidarité et d'entraide s'entretiennent ainsi entre membres d'une même communauté nationale qui se retrouvent à l'occasion sur le jardin ou ailleurs pour partager en commun un repas « traditionnel », ce qui leur permet de parler leur langue d'origine, de maintenir vivants certains rites et traditions. Le jardin contribue également à maintenir la cohésion de nombre de familles immigrées. Le maintien d'une pratique alimentaire traditionnelle permet de réunir fréquemment les membres de la famille qui ne peuvent trouver ailleurs la même nourriture. Non seulement on sauvegarde ainsi une identité culturelle qui permet à la famille de résister à l'éclatement, mais aussi on assure aux femmes et aux inactifs qui s'occupent du jardin ou de la cuisine un rôle central et valorisant dans la vie familiale.

Par ailleurs, le jardinage dans un équipement collectif favorise souvent les échanges entre immigrés récents et population locale. Souvent des jardiniers français nous ont parlé en termes élogieux du savoir-faire de « l'arabe » ou de « l'asiatique » qui cultive le jardin d'à côté. « Celui-là, il sait faire son jardin ! » et il en découle considération et reconnaissance. Les préventions à l'égard de l'étranger sont atténuées dès que celui-ci a manifesté qu'il est capable de travailler dur et avec succès ; dès lors on peut échanger avec lui des tuyaux, des « trucs » techniques, des plants, des semences voire de l'estime. Nous avons fréquemment pu observer qu'il en va de même pour les chômeurs ou les « nouveaux jardiniers » dont la situation économique précaire et très dévalorisante. Or, une fois qu'ils ont manifesté leur vaillance non par des paroles mais par des actes, ils s'attirent alors la bienveillance des autres jardiniers qui les font bénéficier de leurs expériences et de leurs conseils. Sur les jardins, la participation concrète a une valeur commune – ici le travail – contribue à faire de l'étranger un semblable et de l'inférieur un pair. Ceci dit, il faut nuancer et préciser que la xénophobie n'est pas toujours absente des jardins. Les effets positifs sont réels mais ils ne sont pas universels. De plus, il n'est pas sûr qu'ils s'étendent du jardin à la cité. On relèvera pour terminer ces remarques sur l'effet socialisant de cet équipement que les jardins sont fréquemment le lieu de transmission mutuelle de savoir-faire et aussi d'expérimentation de procédés nouveaux, d'échange de plants et de semences. Bien souvent c'est sur cette base d'échange technique que s'établissent les relations sociales entre jardiniers.

Un lieu de production de services : on soulignera également la polyvalence fonctionnelle du jardin : nous avons eu l'occasion de voir que le jardin n'est pas qu'un lieu de production alimentaire. On y produit aussi des services : les gardes d'enfants y sont fréquentes et permettent aux enfants de voir leur gardien (parents, grands parents etc.) se consacrer à une activité valorisante et socialisante, dans un cadre souvent stimulant et où l'enfant peut acquérir le goût de faire des choses utiles et s'initier souvent au rôle de producteur. Il peut également s'y trouver en contact avec des animaux, ce qui est de moins en moins commun pour de jeunes urbains.

Le jardin est également un lieu de production de santé, non seulement en facilitant une alimentation de qualité mais aussi l'hygiène de vie par un exercice régulier. De plus, si l'on en

croît nombre de jardiniers la disposition d'un jardin est facteur d'équilibre psychologique : nous avons souvent entendu « *sans mon jardin je deviendrais fou dans mon HLM !* ». C'est surtout vrai pour ceux qui ne travaillent pas : encore plus pour ceux qui ne travaillent plus et se retrouvent tout d'un coup confrontés à un tête à tête permanent avec le conjoint ou la famille dans un logement souvent exigü. Le jardin est également un lieu de loisir, comme se plaisent à le souligner tous les gestionnaires officiels, souvent, c'est pour s'y retrouver à l'occasion de repas familiaux (grillades, méchouis, sardinades, etc.) ou amicaux, ce qui plaît moins aux gestionnaires d'autant que cette fonction est largement tributaire de l'existence d'une cabane dont le rôle ne saurait se ramener à celui d'un abri d'outils et de semences.

De la cabane comme l'in des Beaux Arts : nous abordons ici un point essentiel : nos études de terrain nous ont montré que les pratiques d'autoconsommation alimentaire des jardiniers s'accompagnent très souvent, c'est-à-dire lorsque c'est possible, de pratiques **d'auto-construction** très intéressantes. Les cabanes édifiées par les jardiniers atteignent parfois de grandes dimensions. Construites la plupart du temps avec des matériaux de récupération elles attestent d'une grande ingéniosité économique et technique...Elles peuvent servir différentes fonctions et les combiner diversement : local de stockage d'outils et de semences, bien sûr mais aussi de bois ou de matériels très divers ; bâtiment d'élevage abritant poules, lapins, chèvres, pigeons, canards, etc. garage, atelier de bricolage, voire de travail au noir ; lieu de détente (certaines sont équipées de lits !!!) ou de convivialité qui se traduit par la présence de tables, de chaises et d'un équipement de cuisine, qui permet aussi de préparer ou de mettre en conserve les produits sur place, etc. En fait, par leur polyvalence, nombre de ces cabanes servent à pallier l'exiguïté, la pauvreté fonctionnelle des logements sociaux et la difficulté éprouvée par leurs habitants à s'y sentir chez soi et à se les approprier vraiment. Par leur diversité, la prolifération de ces cabanes qui ont parfois un charme insolite, atteste du besoin de leurs constructeurs de créer eux-mêmes un espace modelé en fonction tant de leurs besoins que de leur imaginaire et dans lequel s'expriment des savoir-faire et des capacités très variées. Cette micro architecture spontanée est la manifestation concrète d'une capacité d'appropriation et d'autonomie de la part de gens qui sont par ailleurs dépossédés de toute maîtrise sur leurs conditions de vie. Bien souvent ce besoin de faire soi-même ne peut s'exprimer que dans ces lieux un peu marginaux que sont les jardins collectifs. Certes ces constructions « bricolées » par les jardiniers et leur famille sont fréquemment perçues de manière très négative par les gestionnaires et les élus locaux, il n'en reste pas moins que c'est le lieu qui rend possibles des activités (bricolages, réparations, mise en conserve, etc.) et des entraides (gardes d'enfants, repas collectifs, etc.) impossibles à réaliser dans le cadre de l'habitat collectif.

Ainsi on peut dire que le jardin permet une **ouverture** de l'espace physique, psychologique et social, ainsi que de l'économie domestique du jardinier. Et toutes ces dimensions de la pratique du jardinage, tous ces « bénéfiques » sont étroitement interdépendants.

L'espace du jardin n'est pas seulement un support de production alimentaire : cet espace est lui-même produit « à l'image » du jardinier, comme le montre l'auto construction de la cabane et sa multifonctionnalité ; le jardin, la cabane, sont les lieux de l'autonomie des usagers, dominés dans l'habitat collectif, dominés dans leur vie de travail. On voit qu'il est dès lors impossible de comprendre quoi que ce soit aux pratiques avec une approche fonctionnaliste séparent les catégories de « l'économique » et du « social », du « travail » et des « loisirs ». C'est d'ailleurs une des spécificités des cultures populaires... Il est impossible également de plaquer des catégories et ces critères issus de l'économie marchande : il n'y a pas de jardin « idéal », ni de recherche d'optimisation des facteurs... Cependant, il n'y a pas non plus de jardin « culturel », à côté de la sphère marchande, à côté et séparé du jardinier « producteur et consommateur » : le temps, l'espace, et les productions du jardin, s'insèrent dans les temps sociaux individuels et familiaux, les espaces d'habitat et les consommations alimentaires, et y jouent un rôle variable au gré des stratégies et des projets des jardiniers et de leurs familles.

Toutes ces pratiques d'autoproduction de biens ou de services sont liées directement au jardin et permises par cet espace disponible. Mais on observe aussi que le jardinage est souvent associé dans le mode de vie des ménages à d'autres types de production « autonomes » indépendantes du jardin lui-même. Ainsi l'autoproduction alimentaire n'existe pas en soi, elle serait plutôt un élément dans une stratégie globale des ménages.

Un support de cohérence : nous avons déjà souligné combien le jardin nous est apparu comme un outil très flexible qui permet d'augmenter la marge de manœuvre des ménages. En retour, ceux-ci intègrent l'activité jardinière dans un mode de vie choisi, cohérent et très personnalisé, ce qui explique d'ailleurs la très grande diversité des pratiques. Il nous paraît important de revenir sur cet aspect de l'intérêt du jardin et de compléter les remarques que nous avons pu faire à ce sujet afin de mieux cerner l'intérêt social de cet équipement.

Nous avons longuement montré dans la section précédente comment la pratique jardinière s'organise autour de modèles de cohérence qui peuvent être fort complexes. Pour en rendre compte nous avons dû dégager huit variables : quantité de travail, qualité de production, sûreté du foncier, niveau technique, limitation de la surface, objectif de quantité de production, objectif de qualité de production, spatialisation à la française, entraide. Chaque jardinier gère son jardin en combinant, à sa manière, ces variables en fonction de ses objectifs spécifiques qui vont l'amener à privilégier telle ou telle fonction du jardin qui peut être considéré soit comme facteur d'allègement du budget alimentaire, soit comme un lieu de loisir, soit comme un support d'entraide et d'échange. Il peut organiser ses cultures en privilégiant soit le rendement, soit la qualité, soit la variété. Il peut organiser son travail en tenant compte surtout de la quantité de travail nécessaire, du temps qu'il y passera, ou de la conformité à un modèle culturel du jardinage. On voit donc que la gestion du jardin engage le jardinier dans un projet exigeant de nombreuses décisions qui lui permettent de moduler les diverses facettes de son économie domestique. De plus ces décisions sont inévitablement solidaires d'un projet de vie et d'insertion sociale à long terme. Nous avons observé en effet que la conduite et l'utilisation du jardin peuvent jouer un rôle déterminant dans l'élaboration

d'une stratégie familiale visant à utiliser au mieux toutes les ressources disponibles soit dans un but de promotion sociale, soit dans un but d'aménagement des conditions de vie existantes, soit dans un but de survie pure et simple.

Pour certaines familles de jardiniers, la disposition d'un jardin joue en effet un rôle essentiel dans un projet de promotion sociale, qui se traduit souvent par un changement d'habitat et un itinéraire résidentiel socialement valorisant culminant avec l'accession à la propriété. La mise en exploitation d'un jardin est alors vécue comme une étape transitoire qui permet à la famille toute entière, mobilisée vers « La Maison » de faire des économies et de dégager des ressources qui seront investies dans l'accès à un meilleur logement (si possible doté d'un jardin privatif). C'est le cas de plusieurs familles d'immigrants et aussi d'ouvriers de souche française. Souvent l'accès à la propriété n'a pu être accompli qu'en recourant à l'auto-construction partielle ou totale du logement : c'est le cas de 9 propriétaires sur 13 que nous avons rencontrés.

Pour d'autres ménages, la disposition d'un jardin fait partie intégrante d'une stratégie qui consiste à vivre le mieux possible là où l'on est et avec les ressources que l'on a. En général, les ressources très modiques dont dispose le ménage ne lui permettent pas d'accéder à autre chose qu'un logement exigu et lui interdisent les modes de consommation des classes dominantes. La disposition d'un jardin permet alors de dégager divers ressources parallèles et c'est sur ces jardins que la plurifonctionnalité est la plus développées : c'est tout à la fois un lieu de production alimentaire, de loisir, de socialisation, de santé, de bricolage et de stockage, etc. autour duquel s'organise une grande partie de l'existence du jardinier qui ne cherche pas à rattraper le mode de vie des autres mais à tirer le meilleur parti du sien propre.

Enfin, la mise en culture du jardin peut être commandée par une stratégie de survie et d'atténuation des effets de l'insolvabilité. Dans ce cas, le jardinier va souvent mettre en avant la fonction alimentaire et les économies que le jardin permet de réaliser : il s'agit là d'un projet de résistance à la pauvreté et à la précarité économique qui semble motiver un nombre croissant de demandeurs de jardins.

Enfin, il faut rappeler qu'il semble que l'on assiste à une modification des relations entre jardin et maison, transformation qui est due précisément aux stratégies des « nouveaux jardiniers ». Le modèle traditionnel du titulaire d'un jardin ouvrier, c'est l'homme plutôt âgé qui veut jardiner seul, qui a appris à jardiner jeune grâce à ses origines paysannes et qui a des liens forts avec le milieu rural. Bien intégré par ailleurs dans l'économie urbaine, le jardinier a gardé de sa culture rurale non seulement des savoir-faire mais aussi un état d'esprit de producteur. Plus poussé par ses goûts que par la nécessité économique, il jardine avec acharnement, expérimente, innove, et trouve son épanouissement personnel dans son « jardin secret ». C'est autour de ces jardiniers que s'est construite l'image paysanne du jardin ouvrier. Comme ces jardiniers-là sont âgés, certains en infèrent l'extinction prochaine du jardinage urbain dont la fonction serait plutôt culturelle ou de loisir qu'économique.

Or, on voit arriver sur les jardins une nouvelle population très différente, qui n'a pas, la plupart du temps, d'origine rurale directe et qui vient au jardinage pour des motifs plus économiques. Pour ceux-là la mise en culture d'un jardin est **directement liée à la cuisine et à la consommation** : ils produisent parce qu'ils ont besoin de consommer et en rapport direct avec le besoins de leur table. A cet égard, ils sont plus proches de la tradition de l'usage rural du potager auquel on accédait en ouvrant la porte de la cuisine.

On peut souligner un paradoxe : à savoir que les « vieux jardiniers ont maintenu en ville une pratique « rurale » de production mais celle-ci n'a qu'un très faible impact économique sur la structure de la consommation de leur ménage qui est alignée sur le mode urbains ; par contre, les nouveaux jardiniers reviennent à une structure plus autarcique de consommation, proche du modèle rural, mais en s'appuyant sur des pratiques et un bagage culturel très différent.

On voit donc que les logiques qui président à la mise en culture des jardins sont très diverses, entre autres parce qu'elles sont tributaires du projet de vie du ménage du jardinier. Mais du même coup on voit combien la disposition d'un jardin facilite la mise en œuvre cohérente de cette stratégie.

Pour résumer cette description du rôle socio-économique du jardin, on peut caractériser ce dernier comme une ressource au sens ethnologique du terme très flexible et polyvalente. La disposition d'un jardin procure en effet plusieurs valeurs inextricablement sociales et économiques : biens de consommation alimentaire, bien sûr, mais aussi services, socialisation, réseaux de solidarité ; elle favorise l'émergence d'une stratégie et la consolidation d'un projet de vie. Pour toutes ces raisons le jardin nous paraît être un très intéressant support de résistance à la précarisation, d'insertion sociale et d'apprentissage d'autonomie.

De l'incompréhension des pratiques à l'inadaptation de l'offre : reliques de culture rurale, non-sens urbains, pratiques archaïques ? au contraire les jardins et le jardinage apparaissent comme des pratiques tout à fait rationnelles face à la fragilisation du salariat et à l'extension du temps « libre ». A ce titre on devrait envisager les jardins collectifs comme des outils d'action sociale et il nous semble que le développement de cet équipement peut jouer un rôle intéressant pour lutter contre les effets désocialisants des situations de pauvreté et de précarité.

Outre leur impact sur les consommations alimentaires, l'accès à des équipements de jardinage facilite l'acquisition et la mise œuvre de capacités et de ressources culturelles qui permettent à des familles à faibles revenus ou économiquement vulnérable, de développer une stratégie cohérente de résistance à la précarisation. Sans doute le jardinage n'est souvent qu'un élément de cette stratégie et, comme l'on montré d'autres études des stratégies analogues et également cohérentes peuvent s'organisent autour d'une activité d'un autre type (auto construction, etc.). Le jardin collectif n'est donc qu'un des outils possibles dans une politique de prévention socio-économique. Encore faut-il noter que les jardiniers actuels s'appuient pour la plupart sur des ressources psychologiques, culturelles, relationnelles et matérielles dont tout le monde ne dispose pas. La mise en valeur d'un jardin suppose des aptitudes, des savoir-faire et des intérêts dont l'acquisition ne se décrète pas : le jardin collectif n'est pas un équipement

universel et il serait absurde d'imaginer qu'il est adapté à tous ceux qui manquent de ressources. Il y a là une limite évidente. Mais d'un autre côté ce lien entre jardinage et attitudes spécifiques confère à cet équipement un intérêt supplémentaire d'ordre éducatif.

En effet, dans la perspective d'une action sociale en direction des populations défavorisées, la dimension pédagogique du jardin peut être prise en compte d'abord comme support d'un projet à long terme et également comme facteur d'instauration ou de maintien d'un lien cohérent entre la consommation alimentaire et la gestion domestique.

Bien évidemment, il serait également absurde d'imaginer que l'offre de jardins permettrait de supprimer la pauvreté. Il n'en reste pas moins que l'accès à un jardin et aux diverses ressources qu'il procure peut permettre à des ménages de mieux encaisser les coups durs et d'éviter que la pauvreté se transforme en misère. Ce ne serait déjà pas si mal, mais encore faudrait-il qu'il y ait des jardins accessibles. Or c'est loin d'être le cas et ce n'est pas étonnant car il faut relever que cette fonction économique-sociale du jardin est totalement négligée voire ignorée par les organismes qui en ont la gestion ou qui seraient compétents pour en créer. En effet, le modèle dominant du jardin collectif consiste à en faire un équipement de loisir et du cadre de vie principalement dirigé vers les retraités. Il en résulte une conception normalisante de cet équipement collectif qui ne correspond pas du tout à la réalité des pratiques et des besoins, tels que nous avons pu les décrire et les analyser. Il en résulte que, faute de percevoir l'intérêt social de cet équipement on ne se préoccupe pas beaucoup d'en créer en nombre suffisant et de plus on y impose des normes et un mode de gestion qui ne permettent pas aux jardiniers d'en retirer tous les bénéfices.

Au terme de cette analyse des équipements et des pratiques de jardinage collectif populaire, il nous semble que tous les partenaires de l'action sociale et en premier lieu les collectivités locales devraient se soucier de redévelopper un parc important de jardins. Il nous semble aussi que si l'on veut que ces jardins jouent pleinement leur rôle, il faudrait qu'ils puissent être accessibles à pied depuis le logement ; il vaut donc mieux des petits groupes de jardins répartis sur l'ensemble du territoire urbain que des grands groupes centralisés et uniformes. Il faudrait que les lopins y soient de taille variable, adaptés aux besoins des ménages, la norme des 200 m² ne correspondant à rien ! Il faudrait que l'espace n'y soit pas trop normalisé, quadrillé, géométrisé et trop exposé aux regards de tous. Il faudrait que les gestionnaires renoncent à imposer leurs conceptions esthétiques et y tolèrent l'auto-construction de cabanes et d'abris ainsi que le petit élevage. Une haie d'arbres et quelques pots de peinture verte ont vite fait de neutraliser les nuisances esthétiques. Il faut se rappeler qu'il est contradictoire de vouloir encourager l'autonomisation des gens et leur capacité à s'approprier leur cadre de vie tout en leur imposant un cadre physique et réglementaire normalisé en fonction des représentations et des valeurs soi-disant fonctionnelles des gestionnaires. Pour résumer, il nous semble, qu'à certaines conditions, la mise à disposition d'équipements d'autoproduction alimentaire tels que les jardins collectifs peut avoir un effet de consolidation socio-économique voire de réinsertion des ménages économiquement vulnérables et peut offrir une alternative à l'assistance.

26 – LA CAROTTE ET LE BATON ?

Si l'on peut mettre en évidence l'utilité sociale des jardins collectifs, si l'on peut constater la montée des besoins, il faut également rappeler que le décalage entre l'offre et la demande a continué de s'accroître dans la période récente. Les quelques créations d'équipements n'ont certes pas compensé les suppressions, et l'on recense moins de projets que de groupes existants menacés à court terme de disparition. Le maintien et la création de nouveaux groupes se heurtent ainsi à de nombreux obstacles qu'une brève approche historique des Jardins ouvriers doit nous permettre d'identifier et de mieux comprendre. Il ne s'agit pas bien entendu de broser ici une histoire complète du jardinage populaire en milieu urbain ; un simple éclairage sur l'origine et l'activité des associations officielles, sur les interventions des pouvoirs publics, ainsi que sur l'évolution du parc local de jardins collectifs, suffit à mesurer les difficultés, souvent héritées du passé, que rencontrent les promoteurs actuels d'un « nouveau » jardinage collectif.

Nous avons construit ce bref aperçu historique à partir de deux sources différentes. D'une part, nous avons consulté ouvrages et travaux universitaires rappelant les origines des « jardins ouvriers » au niveau national ; la Ligue du Coin de Terre et du Foyer nous a également confié des documents internes concernant une période plus récente. D'autre part, parallèlement à ces incursions dans l'histoire nationale, nous avons dépouillé les archives locales de la Société des Jardins Girondins et une partie de celles de la Société des Jardins de Pau ; les traces éparses retrouvées aux Archives départementales de la Gironde, et les informations orales communiquées ici et là par des gestionnaires ou des vieux jardiniers, ont permis parfois de compléter ces données locales. Les résultats de ces poussiéreuses investigations n'ont pas toujours été à la hauteur des efforts consentis : le matériau, en particulier au niveau local, est souvent pauvre et imprécis. Deux points doivent être soulignés : on remarque d'abord que les usagers sont presque totalement absents des documents dépouillés. Cela n'est pas très étonnant ; ce qui l'est plus, c'est que la plupart des auteurs ou commentateurs ne se soient pas interrogés sur cette absence et sur le fait que les archives officielles ne restituent que l'écume bureaucratique et notabiliaire d'un phénomène certainement beaucoup plus complexe. De plus, le champ des investigations est réduit aux seuls jardins officiels, que l'on assimile abusivement à la totalité du jardinage collectif urbain⁷⁵. Tout cela n'est pas sans conséquences sur les interprétations proposées à partir de cette image déformée et univoque du jardinage qui dominera les représentations sociales, et orientera les décisions publiques et associatives. Nous y reviendrons, mais voyons tout de suite ce que nous disent les documents consultés.

⁷⁵ Echappe à ces critiques, en particulier, la thèse de S. Muzika : « Les jardins ouvriers. Du paternalisme social à l'appropriation populaire ». 1984 – Université Paris VIII, que nous avons largement utilisée pour mettre au point notre aperçu historique national.

Toute l'histoire institutionnelle des « Jardins Ouvriers » s'articule autour de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer. Celle-ci naît en 1896, et résulte d'une conjonction entre les thèses démocrates chrétiennes et les thèses hygiénistes défendues par les promoteurs : l'abbé Lemire, député dès 1893, et le docteur Lancry. Dans le contexte de la civilisation industrielle qui se développe dans le Nord et l'Est de la France, il s'agit « *de sauver l'ouvrier d'usine de la déchéance physique et morale* ». Les buts assignés à la Ligue sont définis en terme de stabilisation et d'intégration sociale de l'ouvrier déraciné, dangereux pour l'Ordre Social ; il faut donc « *établir la famille sur la base naturelle qui est la possession de la terre et du foyer* ». D'emblée, le Jardin Ouvrier apparaît comme une des dimensions d'un programme plus vaste de promotion de la propriété ; mais cette dimension est centrale, en ce que la référence terrienne permet d'opposer les vertus de la Nature, à l'écart de la lutte des classes prônée par les Socialistes, aux vices dispensés par la ville. Par ailleurs, les contraintes financières limiteront l'action de la Ligue aux seuls Jardins, compte-tenu des difficultés rencontrées dans le domaine du logement social. R.H. Guerrand souligne à quel point la faible ampleur des réalisations H.B.M. (Habitations à Bon Marché, ancêtres des H.L.M.) doit conduire relativiser la portée réelle des discours moraux de l'époque construits sur le thème du Foyer et de la propriété⁷⁶. D'ailleurs pour financer les Œuvres des Jardins Ouvriers, c'est aux industriels que la L.C.T.F. devra faire le plus souvent appel, tandis que l'Etat se contente d'un soutien total mais platonique.

Cependant, dès 1909, la L.C.T.F. est reconnue d'intérêt public, et elle conserve son statut d'interlocuteur privilégié de l'Etat jusqu'aux années 80. Les relations avec le patronat sont parfois plus délicates. Certes les arguments en faveur des jardins que le Ligue développe dans sa propagande rencontrent les préoccupations des industriels : « *..., l'ouvrier est préservé contre l'oisiveté, contre l'alcoolisme, ou les distractions pernicieuses* » ; et encore, « *ne pourrait-on pas établir autour de nos centres d'industrie de ces champs ouvriers ? Ce serait la ligne de circonvolution de la bienfaisance contre la misère et le socialisme* »⁷⁷. Notons que la fonction économique du jardin n'est jamais évoquée que de façon subsidiaire, et cède toujours le pas à ses fonctions morales. Toujours est-il que les industriels soucieux de fixer et de contrôler leur main d'œuvre adhèrent aux objectifs de la L.C.T.F. Toutefois, des réserves se font jour quand l'abbé Lemire, ou ses disciples comme Marc Sangnier, prêtre fondateur du « Sillon » et très mal vu par la hiérarchie catholique, défendent le caractère inaliénable du Jardin Ouvrier, et quand ils prônent l'indépendance des Œuvres et des jardiniers à l'égard des industriels. Dans le Mouvement des Jardins Ouvriers, cohabitent donc des tendances plus ou moins contradictoires oscillant entre « l'éducation sociale », et un contrôle social plus ferme de la vie hors travail des prolétaires.

⁷⁶ « Les origines du Logement Social en France ». 1967. Ed. Ouvrières.

⁷⁷ F. Portet. « L'ouvrier, la terre, la petite propriété ». CRACAP. Ecomusée du Creusot. 1978.

La conception même des groupes de jardins reflète les débats internes entre ceux qui privilégient l'appropriation du jardin par l'ouvrier, et ceux qui multiplient les règlements et

Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer
CENTRE NATIONAL DES JARDINS OUVRIERS

ATTRIBUTION DE DIPLÔMES ET RÉCOMPENSES

aux Jardins les mieux cultivés

INSTRUCTIONS POUR LE JURY

I. — ASPECT GÉNÉRAL ET PROPRIÉTÉ DU JARDIN. — Note maximum : 30 points.

L'aspect général et la propriété du jardin décèlent le goût et le soin constant apportés à sa culture : c'est pourquoi ils ont une grande importance et doivent être sanctionnés par un coefficient élevé.

- Des chemins bien tracés et bien entretenus,
- Des arbustes bien taillés et tuteurés,
- Des plantes grimpantes (vignes ou rosiers) bien attachées,
- Quelques fleurs bien placées, et
- Surtout pas de mauvaises herbes.

Voilà quelques détails qui révèlent dès l'abord un bon jardinier.

II. — ABONDANCE DES PRODUITS. — Note maximum : 30 points.

La meilleure note sera attribuée aux jardins dont la surface aura été utilisée au mieux. Pas une parcelle de terrain ne doit être inoccupée, ces contre-plantations devant remplacer dans les carrés les légumes de printemps par d'autres cultures à mesure des récoltes.

III. — BEAUTÉ DES PRODUITS. — Note maximum : 10 points.

Pour tenir compte de la diversité des jardins nouveaux, dont beaucoup ont été créés sur un sol particulièrement ingrat, il est juste de n'attribuer qu'un maximum de 10 points pour la beauté des produits. Il sera tenu compte de l'adresse du jardinier et des soins apportés à leur développement et à leur croissance.

IV. — PRODUITS DE LONGUE CONSERVATION. — Note maximum : 30 points.

On peut diviser les produits du jardin en deux catégories :

a) Endives, scaroles, céleri à côtes, choux de Bruxelles, pissenlits, mâche, persil, cerfeuil, qui seront consommés les premiers et dont la valeur nutritive n'est pas très grande;

b) Carottes, choux pommés, choux-navets, choux-raves, rutabagas, topinambours, panais, courges, salsifis, haricots, poireaux. Ces seconds légumes doivent retenir particulièrement notre attention, parce qu'ils sont de longue conservation et que s'ils sont récoltés en suffisante abondance ils peuvent donner sécurité jusqu'au printemps prochain et permettre de faire la soudure avec les récoltes nouvelles.

Pour obtenir le maximum de 30 points ces seconds légumes devront occuper au moins la moitié de la surface du jardin.

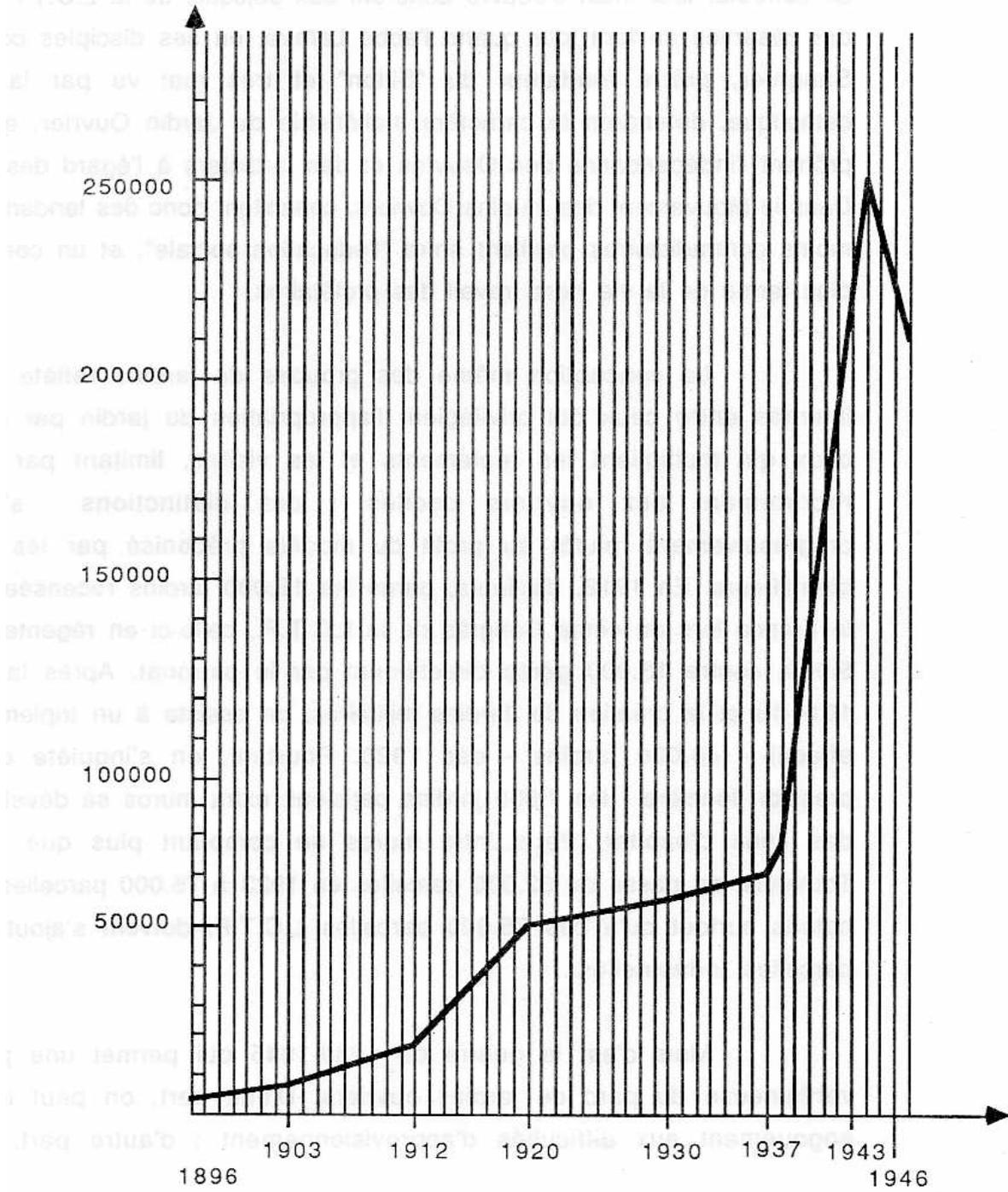
Le total de 100 points laisse une marge d'appréciation assez large pour faciliter le classement.

les visites, limitant par ailleurs le recrutement aux ouvriers dociles ; ces distinctions s'estompent progressivement, plutôt au profit du modèle préconisé par les industriels

bienfaiteurs. En 1912, d'ailleurs, parmi les 18.000 jardins recensés sur toute la France lors du 4^e Congrès de la L.C.T.F., celle-ci en régent seulement 5.000, contre 13.000 gérés directement par le patronat. Après la guerre de 1914-18 et la création de Jardins militaires, on assiste à un triplement de cet effectif – 48.000 jardins – dès 1920. Pourtant, on s'inquiète déjà de la pression foncière ; les 7.000 jardins parisiens extra-muros se développent loin des lieux d'habitat, Paris intra-muros ne comptant plus que 32 jardins. Toutefois, on passe de 52.000 parcelles en 1923 à 75.000 parcelles en 1938 ; notons surtout qu'à ces 75.000 parcelles L.C.T.F. doivent s'ajouter 450.000 parcelles industrielles...

Mais c'est la guerre de 1939-1945 qui permet une progression vertigineuse de parc de jardins ouvriers. D'une part, on peut imputer cet engouement aux difficultés d'approvisionnement ; d'autre part, l'idéologie officielle du mouvement jardinier ne peut que rencontrer les préoccupations de l'Etat pétainiste. Jusque là, les pouvoirs publics, peu avarés de discours, s'étaient contentés par les lois de 1922 et 1933 de faciliter l'obtention de prêts aux associations désireuses d'acquérir du foncier. Avec la loi du 18 Août 1940, le Maréchal Pétain légalise la réquisition de terrains affectés aux jardins ouvriers, puis, il accorde, le 25 Novembre 1940, une subvention pour toute parcelle mise en exploitation ; par ailleurs, la L.C.T.F. est chargée de l'attribution de la prime aux jardins isolés et industriels, ce qui lui vaudra quelques affiliations... Une loi de 1941, enfin, règle les modalités de constitution et de fonctionnement des associations de jardins ouvriers, et accroît leur protection foncière. De toute façon, il faut bien se nourrir, et en 1943, la L.C.T.F. recense 250.000 Jardins Ouvriers et 700.000 jardins industriels. Ils ne seront plus respectivement que 210.000 et 600.000 dès 1946. Mais l'hémorragie est à venir.

Croissance des jardins ouvriers en France de 1896 à 1946
(d'après les données de la Ligue du Coin de Terre et du Foyer)



Abrogée en 1945, la loi de 1941 voit l'essentiel de ses dispositions reprises dans la loi du 26 Juillet 1952, et qui accorde en particulier aux associations agréées une subvention annuelle du Ministère de l'Agriculture. Cette législation n'évite pas le déclin accéléré du parc sous la pression de l'urbanisation ; en 1958, le L.C.T.F. évalue à 56 % de son parc de 1950 les pertes subies au niveau national. Toutefois, en 1976, la Ligue revendique encore 140.000 parcelles, ce qui suggère un certain ralentissement du déclin entre 1960 et 1975, et plus probablement, après 1970. Mais il faut souligner que ce constat de stabilisation ne prend pas en compte les suppressions des groupes extérieurs à la L.C.T.F. dont on a vu l'importance numérique. Ensuite, la stabilisation du parc est indissociable de la mutation que connaissent alors les équipements : les groupes que l'on recrée ne sont pas les mêmes que ceux que l'on continue à supprimer.

Au niveau local on peut relever en Aquitaine une évolution identique quant aux fluctuations du parc de jardins officiels. Mais il semble que les débuts aient été plus difficiles, comme le montre le texte ci-joint (cf. ci-dessous) d'un promoteur palois de 1900. Le contexte idéologique et industriel aquitain demeure certes très différent, avec une classe ouvrière qui a longtemps gardé des attaches fortes avec l'arrière pays rural. Parmi les jardiniers interrogés, beaucoup conjuguèrent (ou avaient conjugué) un jardin urbain avec l'exploitation plus ou moins régulière d'une micro-exploitation agricole, personnelle ou partagée avec la parentèle. Par ailleurs, l'habitat de type échoppe, avec jardin allongé situé derrière le bâtiment, a longtemps dominé la morphologie urbaine bordelaise, y compris dans les quartiers populaires. Enfin, si le maraîchage en tant que tel est moins présent à Bordeaux que dans le Nord ou l'Est, de multiples parcelles existent néanmoins en milieu urbain bordelais ; mais elles sont consacrées plutôt à la culture de la vigne qui marque fortement les mentalités girondines.

C'est d'ailleurs dans le milieu des négociants vinicoles que se recrutent au début du siècle les premiers promoteurs bordelais de Jardins Ouvriers. Dès 1893, se crée à Bordeaux une Société H.B.M. dont l'action sera relayée par un Comité de Patronage constitué autour de quelques notables « traditionnels » de la ville, armateurs et négociants ; là encore, le « jardin » demeure un objectif annexe, comme aussi par exemple les « bains douches publics », ces deux préoccupations hygiénistes venant compléter l'action principale menée en faveur du logement ouvrier. Malgré l'emphase des discours et le prestige des promoteurs, les réalisations sont très modestes : en 1906, une subvention de la ville de Bordeaux permet la création d'un 4^e groupe de jardins, qui porte le total bordelais à 21 jardins... En 1909, l'œuvre des Jardins Ouvriers de Bordeaux, revendique « 103 jardins qui profitent à 481 enfants », et en 1914, après une initiative de la famille de Luze, négociants des Chartrons, ce total est porté à 197 jardins pour 908 enfants de jardiniers, « *pauvres mais dignes...* ». On compte alors 11 groupes de jardins, situés pour la plupart aux environs des quartiers Nord de Bordeaux, proches des industries de construction navale. Celles-ci subissent une grave crise après guerre et beaucoup d'ouvriers refluent vers les zones rurales ; malgré tout, l'on crée encore des jardins puisqu'ils sont au nombre de 600 à Bordeaux en 1924, lors de la visite du Ministre du Travail. Le ministre est sollicité pour augmenter les subventions étatiques : même si on se félicite des 6 millions de bains que l'on a pu prendre à Bordeaux dans les établissements créés par la Société des

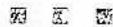
SOCIÉTÉ DES JARDINS OUVRIERS

de

Bordeaux et Banlieue

Siège Social : Athénée Municipal, BORDEAUX

CONVENTION AVEC LES CONCESSIONNAIRES



La Société des **JARDINS OUVRIERS** de **Bordeaux et banlieue** concède à titre précaire pour une durée non fixée à partir du

à M.
demeurant à rue n° un lot
de terrain N° pour la culture potagère et d'une contenance approximative de 2 ares 1/2, sis à Bordeaux (à)

moyennant le paiement d'un droit d'entrée de cinquante francs et une redevance annuelle de trente francs, payable par semestre et d'avance entre les mains du Trésorier de la Société.

M. s'engage à exécuter rigoureusement les conditions stipulées dans le **Règlement des Jardins Ouvriers de la Société des Jardins Ouvriers de Bordeaux et banlieue**, dont le texte est et après. Il reconnaît que leur non-observation le priverait de sa concession et de tous droits qui s'y rattachent.

Bordeaux, le

193

Le Concessionnaire,

Pour la Société des Jardins Ouvriers
de Bordeaux et banlieue :

Le Président,

SOCIÉTÉ DES JARDINS OUVRIERS

de

Bordeaux et Banlieue

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE PREMIER

La concession des Jardins ouvriers est consentie à titre précaire pour une durée non fixée et moyennant : 1° un droit d'entrée de cinquante francs; 2° une redevance annuelle de trente francs payable en deux termes égaux par semestre d'avance et définitivement. L'entrée en jouissance de la concession ne pourra avoir lieu qu'après versement de ces sommes.

ART. 2.

Le jardin concédé — et non loué — devra être cultivé avec soin par le concessionnaire ou ses enfants; il ne pourra être cédé soit en partie, soit en totalité.

Tout commerce des produits du jardin récoltés ou sur pied est interdit.

En cas de décès, la Société se réserve le droit de désigner dans le délai de trois mois le successeur du concessionnaire, de préférence sa veuve non remariée, à condition qu'elle cultive le jardin elle-même ou par ses enfants (mariés ou non).

ART. 3.

Tout terrain dont la culture serait négligée sera retiré au concessionnaire après trois avertissements faits à huit jours d'intervalle, le troisième par lettre recommandée.

Le Conseil d'administration de la Société statuera après avoir entendu l'intéressé, ou après l'avoir invité à fournir ses explications verbales ou écrites.

Il en sera de même pour une cause de scandale (dispute, déprédations, etc.), ou s'il n'obtempère pas aux décisions qui lui auront été notifiées.

ART. 4.

Toute reprise de terrain pour quelque cause que ce soit ne donnera droit à aucune indemnité; toutefois si au moment du départ du concessionnaire le terrain porte une

récolte non arrivée à maturité, il pourrait être accordé un délai pour permettre l'enlèvement desdites récoltes.

ART. 5.

En prévenant le Président par lettre recommandée trois mois à l'avance le concessionnaire qui désirerait se retirer pourra renoncer à ses droits sans autres formalités. Il serait responsable des dégradations causées volontairement ou par défaut de précaution en quittant le jardin.

ART. 6.

Le concessionnaire d'un jardin s'engage à ne pas nuire aux intérêts des autres concessionnaires. En cas d'acte de sa part qui leur serait préjudiciable moralement ou matériellement, il encourrait l'application de l'article 3.

ART. 7.

Les concessionnaires doivent entretenir avec le plus grand soin les allées bordant leurs jardins pour la moitié de leur largeur, ainsi que les clôtures intérieures et extérieures. La Société ne pourra pas être rendue responsable des dégâts, de quelque nature qu'ils soient, qui seraient commis par l'un ou l'autre des bénéficiaires des jardins, et elle aura le droit d'exiger la réparation du préjudice causé par toute détérioration volontaire ou non.

ART. 8.

Les concessionnaires ne déposeront ni détritiques, ni immondices, ni fumier hors des jardins, qu'ils devront toujours tenir en état de propreté et débarrassés de plantes parasites et d'animaux nuisibles (mammitères, insectes, etc.); il ne feront ces dépôts qu'à l'intérieur des jardins et suffisamment loin des diverses clôtures. Ils prennent l'engagement de balayer le devant des jardins jusqu'au milieu de la chaussée.

ART. 9.

Il ne pourra être exécuté dans les jardins d'autres constructions que les suivantes : tonnelles (la tonnelle est obligatoire), abris pour outils et puisards pour arrosage. Pour le bon aspect des groupes, les tonnelles et abris ne pourront être placées que dans les endroits désignés par la Société; aucune modification ne pourra y être faite sans son autorisation. Au surplus, tout projet de construction, si légère serait-elle, ou de forage de puits, ou de consolidation totale ou partielle des barrières devra être soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Les chiens ne doivent pas être, en principe, amenés aux jardins; exceptionnellement, ceux qui y seraient amenés devront être tenus en laisse ou attachés.

ART. 10.

Il est formellement interdit de changer de place les piquets de bornage.

ART. 11.

Tout différend entre les concessionnaires devra être soumis d'urgence au bureau, qui statuera.

ART. 12.

Les surveillants auront le droit de visiter les jardins de tous les groupes à toute époque de l'année et de faire les observations qu'ils croiraient utiles pour le bon ordre, le bon entretien et l'aménagement de la culture. (Voir art. 3).

ART. 13.

Toute discussion et manifestation politique et religieuse est interdite.

ART. 14.

Toute question qui n'aura pas été prévue par le présent règlement sera résolue par le Conseil d'administration de la Société.

ART. 15.

Un exemplaire du présent règlement sera remis à chaque concessionnaire et restera en sa possession; un autre, signé du concessionnaire, sera conservé aux archives de la Société.

Le concessionnaire s'engage à respecter le présent règlement.

Conférences - Concours - Expositions

La Société organise des conférences théoriques et pratiques; des concours entre les concessionnaires; elle participe aux expositions et aux concours organisés par des sociétés d'agriculture et d'horticulture. Elle entretient un jardin de démonstration.

Service social de la Société

Soucieux de son rôle social, la Société s'intéressera à tout ce qui touche le concessionnaire et sa famille, chaque fois que les circonstances l'indiqueront.

Elle lui facilitera, par exemple, l'entrée en rapport avec des institutions et des œuvres sociales publiques ou privées susceptibles de lui être utiles.

A l'occasion d'une naissance nouvelle dans un ménage de concessionnaire, la femme de celui-ci recevra de la Société une allocation dite « prime à la natalité » qui ne pourra pas être inférieure à trente francs (30 fr.). Cette prime fera l'objet d'une remise solennelle à la mère de famille, pour lui rendre hommage, au cours d'une assemblée générale extraordinaire ou d'une manifestation organisée par une association agricole ou une institution de prévoyance.

L O I

relative au développement des jardins ouvriers

(J. O. du 3 Décembre 1940)

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le Conseil des Ministres entendu

DECRETONS :

Article 1er - Pour tout jardin ouvrier, d'au moins 200 mètres carrés, qui sera mis en exploitation dans une ville de plus de 2.000 habitants, entre le jour de la promulgation de la présente loi et le 31 Mars 1941, et affecté à la culture intensive de légumes, il sera alloué par l'Etat une subvention forfaitaire de 150 francs.

Article 2 - Ne pourront bénéficier des dispositions de la présente loi que les exploitants de jardins ouvriers adhérant à une fédération ou une association de jardins ouvriers reconnue par le Ministère de l'Agriculture. A cet effet, les statuts de ces organismes devront être déposés dans chaque département à la Direction des Services agricoles avant le 1er février 1941 (1).

Article 3 - La subvention sera acquise, sur la proposition de la direction départementale des Services agricoles, dès la mise en exploitation du jardin ouvrier, et versée directement à la fédération ou l'association des jardins ouvriers. Elle fera l'objet d'un remboursement, si à la fin du printemps 1941 la Direction des Services agricoles déclare l'état des cultures du jardin insuffisant.

Article 4 - En vue de faire face aux dépenses résultant de la présente loi, il est ouvert au Ministre Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, en addition aux crédits ouverts par la loi de finances du 31 Décembre 1939 et par des lois spéciales au chapitre 115 ter nouveau : "Subventions forfaitaires pour le développement des jardins ouvriers" du budget de l'Agriculture pour l'exercice 1940, un crédit de 15 millions de francs.

Article 5 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 25 Novembre 1940.

Ph. PÉTAIN

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

Le Ministre
Secrétaire d'Etat aux Finances:

Yves BOUWILLIER

Le Ministre
Secrétaire d'Etat à l'Agriculture

Pierre CAZIOT

(1) Rectificatif au Journal Officiel du 6 Décembre 1940.

Jardins Ouvriers

PAU

Résumé de la Communication du Comte F. RUSSELL sur les Jardins Ouvriers.

Bulletin de l'Union des Associations..... Janvier 1900

Le projet d'établissement à Pau des Jardins Ouvriers a été étudié avec soin au sein d'une des conférences de St-Vincent-de-Paul, à la fin de l'année 1898. J'assistai à la séance où la question fut traitée. La difficulté d'argent fut tout de suite écartée. Il n'existe pas, en effet, d'Oeuvre qui exige moins de dépenses par rapport au bien produit, et St-Etienne, Ville ou le R.P. Vompette l'a fondée en 1895, les frais totaux de premier établissement, tant pour la location des terrains, leur clôture, la fourniture et le transport des engrais, que pour l'achat des semences et l'installation des conduites d'eau pour l'arrosage, se sont montés à 3.500 francs, pour cent familles de six personnes en moyenne.

Il n'y a pas de **patronage**, pour si modestement qu'il soit conçu, qui n'entraîne des dépenses huit fois plus considérables.

Très certainement, on serait arrivé à constituer un comité de Dames pour trouver les fonds nécessaires à une Oeuvre d'Assistance par le Travail, aussi productive aussi moralisatrice, aussi hygiénique que l'est l'Oeuvre des Jardins. La difficulté est ailleurs.

La banlieue de Pau devient chaque jour plus recherchée pour la construction de villas et il faudrait aller fort loin pour trouver aujourd'hui des terrains d'un prix abordable et d'une contenance suffisante. Or, les ouvriers de Pau sont rarement libres avant sept heures ; presque tous sont attachés à des ateliers urbains et demeurent à l'intérieur de la ville. Dans ces conditions, pouvons-nous espérer qu'ils consentiraient à faire trois kilomètres à pied, le travail terminé, pour aller arroser leurs salades, planter leurs choux ou leurs pommes de terre, apporter le fumier après l'avoir ramassé ? Ce serait impossible, alors même qu'ils seraient aidés par leurs enfants, sauf pour les trois ou quatre mois d'été.

Cette difficulté n'existe pas au même point dans les contrées à mines ou à usine. Là, l'ouvrier réside généralement dans la banlieue ; il est à portée du jardin qu'on lui a confié ; dans l'industrie minière, l'ouvrier de fond est libre vers 4 heures ; il fait encore jour, trois heures le séparent de son souper ; ce loisir, à quoi l'emploiera-t-il mieux qu'à bêcher ses plates-bandes ? Rien de pareil chez nous.

On peut donc affirmer que, en dehors du Dimanche, notre ouvrier n'aurait ni le temps, ni l'envie d'aller entretenir son jardin ; et ce n'est pas lorsque nous songeons à fonder une Oeuvre de moralisation que nous pourrions encourager la violation de la loi moralisatrice par excellence du repos dominical.

Cependant, nous n'avons pas abandonné définitivement le projet. Il peut se faire que les moeurs ouvrières se modifient plus tard, lorsque les tramways auront fait rayonner leur réseau dans toute la banlieue. Les travailleurs s'habitueront peut-être alors à résider à la campagne et à emprunter le tramway pour venir, le matin, à leurs ateliers respectifs, et s'en retourner le soir.

Ce serait à souhaiter vivement. L'Oeuvre des jardins, nous l'avons dit, est de toutes les Oeuvres la moins onéreuse. Une fois établie, on peut dire qu'elle marche toute seule, sans subvention d'aucune sorte ; elle se développe d'elle-même par les heureuses rivalités qu'elle suscite entre voisins de travail et surtout parce qu'elle donne satisfaction à l'instinct de propriété, qui est inné au coeur de tout homme. A ce dernier point de vue, elle constitue avec l'oeuvre des habitations à bon marché, l'antidote topique des chimères socialistes. ■

Habitations à Bon Marché depuis 1895, même si « *on a suscité la création de 1.000 maisons salubres* » et de « *18 groupes de jardins profitant à 2.000 enfants* », on ne peut que constater la faible ampleur des résultats obtenus au regard des problèmes. La création des Offices départementaux et municipaux d'H.B.M., dès 1920, se traduira par la seule réalisation de 300 logements en 10 ans...Le déclin atteint également les Jardins ouvriers malgré la naissance en 1934 d'une association spécifiquement consacrée à leur promotion : en 1938, on compte à Bordeaux seulement 60 jardins ouvriers officiels dans les deux groupes du cours de Luze et du boulevard Alfred Daney...Notons toutefois que dans le même temps, un recensement officiel dénombre plus de 30.000 jardins familiaux à Bordeaux et 50.000 en Gironde. Ces parcelles, occupant en ville presque 3.000 hectares, sont pour la majorité des potagers individuels, mais il existe également des Jardins industriels qu'on ne peut dénombrer pour 1938, faute de données précises.

En revanche, on sait qu'au 1^{er} Mai 1941, une vingtaine de grosses firmes locales avaient créé des groupes de jardins, et adhéré à la « Société des Jardins Ouvriers de Bordeaux et de sa région » : celle-ci revendique alors 760 jardins, puis en 1943, 33 groupes et 1433 jardins. Après la guerre, la Société gère encore 27 groupes et 1.300 jardins ; mais dès 1948, la présidente prévoit déjà un sombre avenir : « *il manque 10.000 logements à Bordeaux et sa périphérie. Nous ne pouvons donc que nous incliner*, faisant ainsi référence à l'expulsion de nombreux groupes pour cause de construction de logements sociaux. En 1950, il ne reste que 15 groupes et 825 jardiniers « officiels »...La décennie suivante voit le déclin se confirmer : 6 groupes et 600 jardins, en 1961 ; ces équipements sont situés pour la plupart en zone périurbaines, rive droite de la Garonne, et disparaîtront avec l'implantation des grandes entreprises (Michelin) que le Port Autonome de Bordeaux souhaite attirer sur ses terrains au bord du fleuve. En 1965, la Société ne gère plus que 97 jardins répartis en 5 groupes ; 4 de ces groupes sont nouveaux, dont 3 créés en collaboration avec le C.I.L.G. à l'occasion de la construction de cités à Ambarès, Bègles et Mérignac. Mais 5 des 6 groupes de 1961 ont disparu, et en 4 ans, le parc a non seulement perdu 85 % de ses effectifs en « stock », mais s'est aussi presque totalement renouvelé. Par la suite se maintiendront les 3 groupes liés aux immeubles C.I.L.G., tandis qu'à Libourne et Caudéran, les « bienfaiteurs » privés céderont leurs terrains à des promoteurs immobiliers.

Globalement, l'histoire paloise se rapproche de celle de Bordeaux. Il faut attendre 1911 pour enregistrer la constitution du Comité des Jardins Ouvriers, créé sous l'impulsion de notables locaux, d'un profil plutôt « bourgeoisie d'affaires » et propriétaires « à particule » que réellement « industriel ». Le premier groupe est inauguré la même année, le président du Comité lui-même louant un terrain qui accueille 28 parcelles. Ce président est originaire de Compiègne et recrée à Pau le modèle en vigueur au nord de la Loire ; notons que l'on reproduit également les stratégies des bailleurs immobiliers, en confiant la surveillance du groupe à un usager dont « la qualité de premier voisin garantit la compétence et l'honorabilité »...Dès 1913, une extension du même groupe porte le nombre de parcelles à 53 ; cet effectif reste inchangé jusqu'en 1921 quand la mairie prête un terrain pour abriter 36 jardins de 300 m² supplémentaires. On s'en tient à ces 90 jardins durant la décennie 1920-

1930 avant que la réalisation d'un lotissement n'ampute les 2/3, puis la totalité du parc existant. La Société (le Comité a pris statut d'association loi 1901 dès 1924) organise alors une pétition des jardiniers, réclamant compensation à la municipalité qui a autorisé le lotissement. Une subvention de 100.000 Frs est alors accordée et utilisée pour acheter un terrain de 12.000 m², abritant 40 nouveaux jardins ; notons que la municipalité assortit ses « largesses » d'une condition relative à un droit d'éventuelle expropriation des jardiniers...Quant aux recrues, on sait qu'il s'agit « d'ouvriers stables, pères de famille nombreuse », et qu'on les choisit selon le principe de la « préférence nationale »... Les comptes-rendus d'assemblée générale font également mention de la nécessité d'entretenir entre dirigeants et jardiniers « des rapports plus fréquents et plus intimes, afin de rendre plus efficace l'influence morale qui peut naître de ces rapports » (Février 1937).

Si la Société officielle de Pau en reste à ses 40 jardins jusqu'en 1940, on note cependant que d'autres promoteurs locaux se manifestent, tels le curé de Jurançon ou la Ville de Pau elle-même, qui crée 67 jardins aux confins de Billières dès 1938. C'est encore la municipalité qui prendra l'initiative de porter le total de ses jardins à 450 entre 1940 et 1944, tandis que la Société des Jardins Ouvriers conserve son stock de 40 jardins jusqu'au milieu de la décennie 50-60. Curieusement, les documents font défaut pour la période entre 1955 et 1975-1980. Il semble que la Société des Jardins ouvriers de Pau ait récupéré au début des années 60 les groupes auparavant gérés par la municipalité. Le profil des gestionnaires s'est également fortement modifié par rapport à ce qu'il était jusqu'à la fin de la guerre 39-45 : le nouveau président, en poste de 1952 jusqu'au début des années 80 défend le patrimoine de jardins associatifs avec une certaine hargne. C'est par exemple ce que révèlent les tractations et les mises en demeure de respecter la loi adressée à la municipalité lors de l'élaboration du POS de Pau. La S.J.P. maintient dans son discours une constante et légitime référence à ses racines philanthropiques, mais se bat également sur le terrain plus formel du juridisme sourcilleux. C'est pourquoi, malgré certaines suppressions dans les années 60 et 70 (une centaine de jardins), le début des années 80 est atteint avec un parc de 300 parcelles mieux fourni qu'à Bordeaux.

Au-delà des spécificités locales, ces rapides panoramas historiques renvoient à une évolution du phénomène Jardin Ouvrier assez bien identifiée autour de composantes quasi invariables : naissance et promotion du jardinage ouvrier dans le sillage des initiatives en faveur de la propriété et du logement social ; encadrement des instances décisionnelles par des notables démocrates chrétiens, « coincés » entre leur attachement à l'ordre social et leur anti-industrialisme ; progression du parc de jardins dans les années de création, mais portée marginale et stagnation jusqu'à la guerre 1939-1945 ; essor quantitatif durant celle-ci puis lent déclin jusqu'à la fin de la décennie 60-70 qui voit le stock de parcelles se stabiliser et parfois légèrement progresser. Partout l'influence de la guerre est déterminante pour sortir le Jardin Ouvrier de son statut marginal, et beaucoup de groupes actuels ont été créés à ce moment là : le groupe de Marmande est un résidu (25 jardins) des 300 parcelles aménagées en 41 sur les terrains de l'aérodrome, le groupe privé du centre de Floirac est issu d'une réquisition de 1940 transformée ensuite en location volontaire, etc. Beaucoup d'exemples pourraient être cités ;

mais nous nous bornerons ici à faire uniquement les remarques sur cette évolution des Jardins Ouvriers qui renvoient aux difficultés actuelles en matière de maintien et de création d'équipement.

Retenons tout d'abord un constat : en dehors de la période de guerre, le développement des Jardins Ouvriers a toujours rencontré des obstacles non négligeables dans le domaine du foncier. Dès les années 20 et 30, l'aménagement des infrastructures urbaines et de nombreux lotissements confisque les opportunités foncières et provoque même alors les premières évictions de jardiniers. Le phénomène est amplifié avec l'urbanisation et l'industrialisation qui se poursuivent dans la période 1950-1970. A cet égard, on peut noter les effets paradoxaux de l'exode rural : d'un côté, de multiples candidats potentiels au maraîchage arrivent en ville ; de l'autre côté, les « besoins » d'infrastructures induits par cette même arrivée en masse contribuent à réduire les possibilités de jardinage urbain. Notons également que c'est bien la pression foncière qui entraîne le déclin des Jardins Ouvriers dès les années 50, et que l'on n'a pas seulement affaire à une chute des demandes sous l'effet, par exemple, des hausses de niveaux de vie ouvriers ou d'un alignement des aspirations populaires sur le modèle des classes moyennes urbaines. Ce serait alors le potager, en général, qui serait touché, et pas seulement le maraîchage collectif. Or, le taux global d'autoproduction alimentaire en France s'est maintenu à un niveau non négligeable, après une baisse surtout due à la chute de l'effectif agricole. Par ailleurs, les fortes migrations de populations d'origine directement rurale, françaises ou étrangères, se sont poursuivies massivement jusqu'au début des années 80 ; et il serait pour le moins hâtif de prêter à ces ruraux de première génération des stratégies délibérées d'abandon de leurs pratiques antérieures, à peine franchi le seuil de l'urbain. C'est donc au forceps que l'on a extirpé de la ville toute possibilité de maraîchage et que l'on a imposé à la place le modèle restrictif du jardin d'agrément. Ainsi, dans les lotissements et même dans certaines cités ouvrières pavillonnaires, la plupart des règlements de co-propriété ou de gérance, interdisent explicitement toute culture potagère, et à fortiori, tout petit élevage... La demande potentielle existait donc, et existe encore, mais elle n'a jamais fait le poids face aux contraintes foncières de l'urbanisation. C'est donc une politique volontariste d'affectation d'espaces urbains au jardinage collectif qui pourrait seule lever l'hypothèque foncière qui est encore l'obstacle principal à la création d'équipements. Mais cela suppose au préalable une adhésion aux finalités du maraîchage collectif urbain et nous en venons à notre deuxième remarque.

Cette adhésion, tant dans « l'opinion publique » que dans les milieux décideurs de l'action sociale ou des politiques urbaines, est loin d'être acquise, tant les Jardins Ouvriers souffrent d'une image très négative, héritée de leur histoire... ou plutôt de leur histoire tronquée, et des fausses interprétations qui en découlent. Pour la majorité des gens, en effet, la méconnaissance des réalités actuelles du jardinage collectif se double d'une aversion a priori à l'égard d'équipements disciplinaires, identifiés comme des lieux de contrôle de la classe ouvrière par les exploités réactionnaires et leurs alliés du goupillon. Par ailleurs, il est certain que l'épisode pétainiste ne contribue pas à redresser cette image, pas plus que la protection accordée au jardinage officiel par certaines municipalités « marquées », comme à

Tours par exemple. Quant à nous, disons tout de suite qu'une carotte ne nous est jamais apparue comme devant être par nature « de droite » ou « de gauche »...et il nous paraît assez abusif d'interpréter la mise à disposition de jardins à des gens qui n'en ont pas simplement en termes de stratégie paternaliste de la carotte et du bâton. Convenons cependant que ces représentations négatives ont quelque fondement si l'on s'en tient à l'histoire des Jardins Ouvriers telle qu'elle est communément diffusée. C'est pourquoi il faut faire ici une mise au point en deux volets :

- Premièrement, l'absence des jardiniers dans les documents historiques devrait amener à s'interroger sur les limites de ces sources et sur leur capacité à rendre compte de toute la réalité du jardinage ouvrier. Or, on en reste à une exploration de la mémoire disponible qui ne retient que l'histoire institutionnelle. Les travaux consultés fourmillent de références aux discours emphatiques des promoteurs initiaux sur buts moraux poursuivis par leurs associations. Toute la réalité des jardins ouvriers est ainsi réduite aux intentions et à l'idéologie sociale des promoteurs et les usagers ne sont évoqués qu'en tant que pions, agis par les dirigeants. Or, si la L.C.T.F. met en avant les fonctions morales et antisocialistes des Jardins Ouvriers, on peut estimer que les jardiniers y voyaient d'autres intérêts, plus prosaïques : par exemple, des intérêts économiques si l'on rappelle avec F. et M. Pelleouier⁷⁸ qu'en 1899, la nourriture occupe 62 % du budget ouvrier. A l'opposé des intentions des promoteurs industriels, le jardin peut également permettre de tenir une grève plus longtemps... Par ailleurs, pas plus aujourd'hui, comme on l'a vu, qu'hier, on ne peut penser que le quadrillage idéologique et spatial imposé par les notables fondateurs ne rencontre aucune résistance de la part des ouvriers usagers des jardins collectifs. Au passage, on peut opposer le pragmatisme des gestionnaires d'antan à la normalisation des pratiques qui prévaut aujourd'hui dans les associations officielles : par exemple, dans les jardins palois d'avant guerre, on insiste certes sur « la morale », mais on permet sans problèmes le petit élevage. Quoi qu'il en soit, si l'on peut à la rigueur affirmer que : « les jardins, c'est un truc inventé par les patrons et les curés pour contrôler la classe ouvrière »⁷⁹, on ne peut en déduire que ces objectifs affichés se réalisent dans la pratique, et que leur énoncé épuise la richesse des situations concrètes.
- Le deuxième point vient confirmer le premier, en corrigeant l'assimilation abusive de l'histoire des équipements officiels à l'histoire de la totalité des formes de jardinage collectif en milieu urbain. On a parfois le sentiment que les groupes de jardins, et même le maraîchage tout court, ont été inventés par l'abbé Lemire et ses disciples ! A la rigueur on évoque la genèse des équipements, mais en se limitant aux ancêtres nés des préoccupations caritatives des pouvoirs institués : « Champs de pauvres » anglais en 1819, « Schreiber garten » en Allemagne dès 1830⁸⁰ ou, en France, « Secours par la Terre » de la Conférence Saint Vincent de Paul dès 1837. Pourtant, d'autres précédents pourraient être cités, comme par exemple, les « Châteaux des Canuts »,

⁷⁸ « La vie ouvrière en France ». Ed. Maspero. 1975.

⁷⁹ Dans la Pologne de 1985, on dénombre 1.200.000 jardins ouvriers créés à l'initiative du Bureau Politique...

⁸⁰ A Berlin, 40.000 personnes vivent sur leurs jardins en 1850.. A propos des exemples anglais et allemands, on évalue leur parc actuel de Jardins collectifs à 5 et 10 fois le parc français estimé en 1980 à 100.000 ou 130.000 parcelles.

maisons et jardins loués par des groupes de familles dans la campagne lyonnaise⁸¹, ou encore, l'appropriation des « fortifs » parisiennes par des ouvriers « déplacés » à l'occasion des travaux d'Hausmann. Bien entendu, ces pratiques informelles vont se poursuivre (et se poursuivent encore...) tout au long du 20^e siècle, et les groupes « autonomes » coexistent dans la plupart des agglomérations avec les groupes L.C.T.F. et les jardins industriels. En 1927, le long du Peugeot, à Pessac (banlieue de Bordeaux), la Société Bernheim doit expulser 17 ha de jardins non officiels pour créer un lotissement...A Gasinet, à Bassens, à Lormont, de nombreux « squats » se maintiennent jusqu'au début des années 60, et plusieurs de nos interlocuteurs bordelais ont pu les évoquer. A Bordeaux, et ce n'est sûrement pas un cas isolé, l'ampleur du phénomène informel de jardinage collectif urbain dépasse largement la portée des équipements officiels normalisés. Par ailleurs, le secteur « formel » du jardinage collectif n'est pas exempt d'initiatives d'origine populaire et revendiquées comme telles. Reste que l'on ne dispose que de peu d'informations concernant les équipements qui se développent à l'écart de l'idéologie moralisatrice de la L.C.T.F. C'est pourquoi l'image renvoyée par les travaux historiques conventionnels reflète la seule dimension officielle, et la représentation négative du Jardin Ouvrier s'étend à toutes ses formes y compris les plus « subversives » de l'ordre social et spatial.

Si donc l'obstacle foncier au maintien et à la création d'équipements est très important, il y a d'autant moins de chances de le contourner du fait de la mauvaise image de marque des Jardins Ouvriers dans les milieux décideurs et au-delà. Les associations officielles nationales et locales se sont bien entendu préoccupées de rétablir le crédit des Jardins Ouvriers entamé par les origines paternalistes archaïques, et surtout par la sollicitude pétainiste. Mais c'est moins le caractère normalisateur des groupes initiaux, que l'on a voulu remettre en cause, que ses aspects les moins « subtils ». Et par ailleurs, la nécessité d'une mutation a surtout été motivée par les conséquences esthétiques jugées néfastes de l'appropriation progressive par leurs usagers des groupes délaissés par les gestionnaires. On s'aperçoit alors que les groupes les plus autonomes sont exposés à deux critiques contradictoires : dans les milieux conservateurs, on leur reproche leur « laisser-aller », tandis que les milieux « progressistes » maintiennent leur diagnostic « disciplinaire »...Quoiqu'il en soit, les associations officielles vont, dès 1960, s'attaquer à l'obstacle esthétique. Cette « rénovation », conduite avec l'aide des pouvoirs publics, va se traduire « paradoxalement » par l'introduction de nouveaux obstacles à la création de groupes : nous allons voir lesquels, et comment des expériences extérieures au courant officiel ont essayé de s'en dégager.

⁸¹ Cf. A. Bruston. « Espaces et Sociétés » - n°15. Avril 1975.

27 – DE LA NORME A L'AUTONOMIE

Rénovation et mutilation :

Il faut s'adapter ou disparaître : le congrès national de la L.C.T.F. pose déjà en 1959, les jalons de l'action qui sera poursuivie pendant les trois décennies suivantes. Le déclin enregistré durant la période de reconstruction témoigne en effet de l'impuissance des associations officielles à s'opposer aux expropriations, faute d'un soutien plus actif de l'Etat. Si la loi de 1952 offre quelques opportunités de financements, elle n'assure pas la protection juridique des équipements de jardins face à la pression foncière ; par ailleurs, un décret de 1959 portant révision du Code Rural abroge les dispositions de la loi de 1941 relatives à la faculté de réquisition de terrains pour les Jardins Ouvriers. Dans le contexte de modernisation économique et sociale, il devient de plus en plus évident que le Jardin Ouvrier ne constitue pas une priorité pour les pouvoirs publics, nationaux et locaux, acquis à « l'urbanisme des grands ensembles ». Label paternaliste et pétainiste, témoigne des amères privations de la guerre, archaïsme économique à l'heure de l'industrialisation agricole : les griefs ne manquent pas, mais c'est surtout la physionomie des groupes de jardins, jugés laids et désordonnés, qui cristallise les critiques des urbanistes et des responsables des collectivités locales. C'est du moins au seul problème esthétique que les promoteurs officiels du Jardin Ouvrier attribuent la dégradation de son image de marque et son déclin sur le terrain : « nos groupes sont devenus indéfendables » déplorent les intervenants du congrès L.C.T.F. de 1959.

Les associations officielles se font alors rapidement les détracteurs les plus déterminés du groupe de jardins traditionnel, assimilé aux « bidonvilles », et que l'on s'évertue à distinguer du néo-jardinage ouvrier, symbolisé par quelques réalisations dispersées. Des municipalités « alliées », comme Tours ou Strasbourg, laissent en effet à la Ligue l'occasion d'expérimenter durant les années 50 des créations dominées par les soucis esthétiques et hygiénistes de collaborer à « l'embellissement de la ville ». Le soutien de quelques notables influents dans les organismes de logement social permet également de profiter ici et là de constructions nouvelles pour imposer des groupes de jardins conformes à la conception moderne prônée par les associations officielles. Tout est bon pour conférer une nouvelle légitimité au « Coin de Terre » en l'insérant dans la logique de développement des équipements qui domine les politiques urbaines et sociales de la décennie 60-70.

Cette mutation ne va pas sans une certaine rupture avec les origines de la L.C.T.F., rupture qui se manifeste par l'abandon progressif du terme « Jardin Ouvrier » au profit de « Jardin Familial », jugé plus présentable dans le contexte contemporain. On écarte également les références les plus désuètes aux fonctions moralisatrices du Jardin Ouvrier ; au passage, on proscriit les initiatives des usagers que le projet « lemirien » tolérait dans la mesure où elles reflétaient la responsabilisation du jardinier séduit par « la propriété ». Toutefois, l'essentiel de la tradition est préservée, à travers le maintien et même le renforcement du contrôle des

jardiniers et de leurs activités par les « bienfaiteurs » extérieurs aux groupes. On s'oriente vers une version modernisée et technocratique de l'hygiénisme social première mouture qui ne laisse aucune place aux pratiques et aux besoins des usagers. Notons que cette conversion ne suffit pas à enrayer le déclin du parc de jardins collectifs ; elle semble au contraire entériner et justifier la suppression ou la relégation en périphérie lointaine qui sont le lot de la plupart des groupes existants dans les années 50 et 60. Peu importe aux promoteurs officiels du désormais Jardin Familial : on attend de l'Etat la reconnaissance de la mutation effectuée sous forme d'un soutien aux nouvelles initiatives. Certes, selon R. Feron, intervenant au 12^e congrès de la L.C.T.F., en 1959 on peut « *entreprendre dès maintenant un effort d'amélioration des réalisations acquises* » en remplaçant « *les cabanes disparates par des tonnelles-abris d'un modèle uniforme* ». Il s'agit « *d'intégrer les jardins ouvriers dans l'ensemble des espaces verts en respectant certaines règles d'aménagement* ». Mais cela suppose de s'extraire du cercle vicieux qui conduit de la précarité foncière à la dégradation esthétique. Il faut donc obtenir « *une garantie de durée* » ; il faut également « *une aide convenable* » : ces créations ne pourront être réalisées si le crédit de la subvention légale n'est pas relevé dans les proportions voulues.

La récompense attendue des pouvoirs publics tardera pourtant à se manifester. En 1971, le Ministère de l'Agriculture envisage même de supprimer la subvention annuelle qu'il répartit entre les diverses créations de jardins familiaux. Fausse alerte car le « lobby » du Jardin Ouvrier se mobilise auprès de l'Assemblée et du Sénat ; mais l'épisode suffit à révéler le désintérêt étatique pour ce type d'équipements au début des années 70. Ensuite, la prise de conscience du « *malaise des grands ensembles* » suscite l'émergence des « *préoccupations écologistes de l'Etat* » ; on met l'accent sur le cadre de vie, avec création d'un ministère ad hoc, et le contexte sera dès lors plus favorable aux projets de la Ligue. La loi du 10 Novembre 1976 autorise les SAFER et les collectivités locales à exercer, sur recours des organismes agréés, un droit de préemption par acquisition de terrains destinés aux jardins familiaux ; elle permet surtout aux associations d'obtenir, pour toute expropriation de groupe, des compensations sous forme de terrains équivalents. Notons que cette disposition ne s'applique qu'aux associations agréées : la LCTF s'est démenée pour que les jardiniers « individuels » soient écartés du bénéfice de la loi...Le droit à l'indemnisation suppose également la stabilité et la légalité de l'installation préalable : du fait de la précarité foncière de la plupart des groupes, y compris de ceux qui sont affiliés à la L.C.T.F., la loi n'aura qu'un effet marginal pour le maintien des jardiniers et pour leur réinstallation.

Toutefois, sous la tutelle exercée désormais par le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, le jardinage familial retrouve une nouvelle légitimité. « Encourager la création de jardins familiaux » : tel est l'intitulé de la mesure n°10 de la Charte de la Qualité de la Vie, mesure élaborée par les technocrates du Ministère en collaboration avec les notables de la L.C.T.F. Le résultat est désastreux, avec la définition de normes de création et d'aménagement des groupes totalement alignées sur le modèle préconisé par les associations officielles. Le monopole de la L.C.T.F. est confirmé par la convention signée en 1978 avec le Ministère de l'Environnement qui lui confie la mise en œuvre de la politique en faveur du

jardin familial. La boucle est bouclée avec la circulaire du 21 Mars 1979 qui précise les conditions d'obtention des nouveaux crédits dégagés pour « aider à la réalisation d'ensembles de jardins exemplaires ». Ces ensembles « exemplaires » doivent traduire fidèlement la fonction d'espaces verts et de loisirs désormais attribuée aux défunts Jardins Ouvriers. La domestication de l'espace achève de normaliser les pratiques des usagers : on insiste beaucoup sur l'aménagement paysager et en particulier sur le choix et la nécessaire uniformisation des abris, des clôtures... Les conseils édictés au niveau national génèrent localement de véritables délires réglementaires, comme à Strasbourg, où le règlement intérieur du groupe municipal spécifie la hauteur de haies, la surface obligatoire à réserver aux fleurs, l'épaisseur de la couche de gravier recouvrant les allées... Comment mieux résumer la situation sinon en reprenant deux exemples cités par S. Musika dans son travail sur les jardins tourangeaux : « surtout, ne pas laisser improviser les jardiniers », conseille un paysagiste dans un article consacré aux nouveaux jardins⁸² ; « que ce ne soit pas approprié par les habitants et qu'ils ne puissent y faire n'importe quoi », explique un urbaniste de la ville nouvelle de Vaudreuil à propos des abris uniformes imposés aux usagers des jardins...

⁸² J. Simon in « Espaces Verts », n°51.

Loi n° 76-1022 du 10 novembre 1976
relative à la création et à la protection des
jardins familiaux.

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. premier - Les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (S.A.F.E.R.) peuvent exercer, à la demande d'un des organismes de jardins familiaux visés aux articles 610 et 611 du code rural, et dans les conditions définies à l'article 7 de la loi n° 62-933 du 8 août 1962, leur droit de préemption en vue de l'acquisition de terrains destinés à la création ou à l'aménagement de jardins familiaux.

A la demande des organismes visés à l'alinéa précédent, les collectivités locales ou leurs groupements ayant compétence en matière d'urbanisme peuvent également exercer pour le même objet leur droit de préemption, conformément aux dispositions en vigueur du code de l'urbanisme.

Art. 2 - En cas d'expropriation ou de cession amiable, dans le cadre d'une opération déclarée d'utilité publique, de terrains exploités comme jardins familiaux, les associations ou les exploitants évincés membres de ces associations pourront, s'ils le souhaitent, obtenir de l'expropriant qu'il mette à leur disposition des terrains équivalents en surface et en équipements, sans préjudice des indemnités dues pour les frais de réaménagement.

Art. 3 - Des décrets pris en Conseil d'Etat régleront les modalités d'application de la présente loi ainsi que les normes minimales auxquelles les jardins familiaux devront satisfaire au regard de la protection de l'environnement et de la qualité de la vie, afin de pouvoir prétendre aux subventions de l'Etat destinées soit à l'acquisition de leur emprise, soit à leur aménagement.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 10 novembre 1976.

Dans les chapitres antérieurs consacrés à la création et au fonctionnement des équipements aquitains, nous avons évoqué longuement les conséquences de la normalisation sur la vie sociale et les activités dans les groupes de jardins. C'est pourquoi on se contentera ici de quelques rappels et remarques complémentaires :

- En normalisant les groupes collectifs, on leur fait perdre une grande partie de leur intérêt. Au regard de la diversité des usagers que nous avons relevés dans les jardins, assigner à ceux-ci une vocation privilégiée d'espaces de loisirs ou d'espaces verts revient à les priver totalement de leur substance sociale. Cet appauvrissement se manifeste en particulier à travers la proscription de pratiques essentielles pour beaucoup de jardiniers, comme le petit élevage ou l'auto construction des cabanes. Le profil de l'équipement commandant le profil de la demande et orientant le recrutement, on risque également d'exclure d'éventuels postulants sensibles à l'intérêt économique du maraîchage, ou peu disposés à respecter spontanément des règlements tatillons.
- En ouvrant à des espaces dévalorisés le champ légitime des « équipements collectifs », les lois de 76 et 79 ont contribué à la banalisation des jardins collectifs, désormais sous tutelle d'une conception fonctionnaliste des besoins sociaux toujours prompte à distinguer l'utile de l'agréable. Or, cette distinction n'a pas cours dans les représentations et les pratiques des jardiniers interrogés, où les catégories de « travail » et du « loisir » sont toujours indissociablement mêlées. Se focaliser sur la fonction « loisir » du jardin revient à nier totalement la richesse des activités et des relations sociales qui s'y expriment.
- Plus profondément, définir a priori des fonctions du jardin collectif en vue de les traduire par des aménagements spatiaux correspondants, et livrer le tout « clefs en mains » au jardinier consommateur, suppose une totale méconnaissance des réalités jardinière. « Produire du jardin familial » n'a aucun sens, sauf à dissocier abusivement, comme dans les créations officielles, les deux dimensions du jardin, à la fois « support de productions » et, on l'a vu, « production » lui-même. L'aménagement de sa parcelle par le jardinier en fonction de ses propres objectifs fait partie intégrante de l'activité de jardinage. L'appropriation et la maîtrise de son espace privé par le jardinier, sa liberté dans le choix des cultures ou des usages de son temps, sa capacité à nouer des relations d'entraide avec ses voisins ou à élaborer progressivement des règles de cohabitation et d'usage des espaces communs, ...tout ceci conditionne l'attrait et l'intérêt du jardinage collectif. La pertinence du « jardin familial » comme support de valorisation personnelle et comme outil d'insertion sociale dépend en grande partie de l'autonomie dont disposent les usagers, en tant qu'individus et en tant que groupe. En d'autres termes, et il faut le retenir dans une perspective opérationnelle, les conditions de production sont aussi importantes que les productions proprement dites du jardin (biens alimentaires, services...) pour assurer l'intérêt social d'un tel équipement.
- L'équipement modèle établi conjointement par la L.C.T.F. et le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie écarte au contraire, par définition, toute intervention de l'usager lors de la création du groupe, toute participation à la gestion, et toute initiative individuelle hors normes ; c'est à peine si les jardiniers sont tolérés dans leur propre parcelle. Mais en banalisant les espaces pour contourner l'obstacle esthétique au maintien et à la création des groupes de jardins, en écartant les usagers

fauteurs de troubles du paysage, on a du même coup créé artificiellement un obstacle encore plus important. Le coût des équipements « modèles » se révèle en effet prohibitif dans la plupart des cas. La réalisation de groupes conformes aux prescriptions officielles suppose en effet l'intervention de divers spécialistes, et au moins, l'achat de matériaux « tout faits » très coûteux : en 1979, la L.C.T.F. évaluait à 14.000 Frs le coût unitaire d'une parcelle de 200 m². C'est aujourd'hui le prix de revient de la seule tonnelle-abri industrielle...Un projet de la Société des Jardins Girondins était chiffré à 4.200.000 Frs pour la création de 130 jardins, soit plus de 30.000 Frs la parcelle en 1989 ; ce projet a été revu à la baisse, non en terme de coût de création, mais en terme de nombre de jardins à aménager...Rappelons également que la volonté officielle de maintenir l'intégrité de l'espace initial suppose des charges d'entretien non négligeables.

Les conséquences financières des contraintes d'aménagement imposées par les décisions officielles pèsent donc lourdement sur les possibilités d'extension du parc de jardins familiaux. Par ailleurs, la diffusion du modèle légitime a contribué à dévaloriser les groupes atypiques et à accélérer leurs suppressions prématurées. De plus, les projets prestigieux ont attiré tous les financements disponibles, interdisant du même coup la réalisation de projets plus modestes et réduisant ainsi le nombre de jardins créés. Quel est le résultat de la politique du jardin familial menée par les pouvoirs publics et les associations officielles ? Entre 1979 et 1982, à peine 2.000 jardins par an ont été réalisés dans toute la France. Or, les technocrates fixaient les besoins à 500.000 jardins au moins, nécessaires pour résorber la demande et pour satisfaire les besoins : à ce rythme, il leur faudra 250 ans...En Aquitaine, seuls 4 groupes et 180 jardins inspirés par le modèle officiel ont vu le jour en une douzaine d'années⁸³...

Encore faut-il préciser que le mouvement de création d'équipements rénovés, dopé par les financements et les consignes étatiques, s'est nettement essoufflé quand la loi de décentralisation du 7 janvier 1983 a fait disparaître les subventions nationales, fondues dans les Dotations Globales d'Équipement accordées aux collectivités locales. Ces dernières, régions, départements et communes, sont désormais les instances compétentes en matière de financement public des jardins familiaux. Mais il semble que l'implantation locale des notables gestionnaires d'associations officielles n'ait pas suffi à susciter l'intérêt des élus locaux pour les projets de création. Même si la mobilisation est très inégale, peu de lignes budgétaires spécifiques se sont ouvertes dans les territoires traditionnellement peu concernés par le phénomène. Il est certain que les contraintes foncières et les représentations négatives du Jardin Ouvrier sont des obstacles encore plus difficiles à contourner localement du fait de la proximité des enjeux ; on aura toujours du mal à convaincre un maire d'inscrire au P.O.S. des jardins familiaux quand il ne rêve que d'implantation d'entreprises japonaises. Et il est encore plus évident que l'investissement exigé par la réalisation d'un groupe normalisé fera reculer plus d'un élu local dans un contexte de crise économique et de montée des problèmes

⁸³ Notons toutefois que l'on est resté lors de la création de ces équipements à un niveau de prix de l'ordre de 10.000 Frs la parcelle (début des années 80). Il est vrai que l'on a rusé par obligation avec les prescriptions officielles et que les travaux sont parfois inachevés...Restent le quadrillage et l'uniformité.

sociaux dont la prise en charge incombe en grande partie aux élus locaux n'est pas de nature à orienter les préoccupations prioritaires vers des équipements présentés comme des « espaces verts de loisirs » que l'on imagine, de plus, convenir exclusivement aux retraités. On conçoit que la combinaison de ces divers handicaps ne pouvait et ne peut que freiner la reconstitution d'une offre de jardins collectifs adaptée à la demande quantitative et qualitative. Non seulement la politique officielle élaborée entre 76 et 80 n'a pu résorber le décalage entre les jardins disponibles et la demande exprimée et potentielle, mais elle a au contraire contribué à accentuer ce décalage, et à éloigner en particulier les populations les plus démunies de l'accès à des équipements dont nous avons montré les potentialités sociales.

DES EXPERIENCES ENCOURAGEANTES

A rebours du modèle officiel, des expériences récentes ont voulu au contraire prendre en compte les possibilités offertes à l'action sociale par le jardinage collectif et ont orienté délibérément leurs projets en fonction des attentes et des caractéristiques sociales et culturelles de populations défavorisées. Là encore, nous nous limiterons à compléter les observations que nous avons déjà faites à propos de ces équipements à « finalité sociale » dans les chapitres précédents. En outre, il n'est pas souhaitable d'anticiper sur les résultats de projets, très récents, dont certains font par ailleurs l'objet d'un « suivi-évaluation » par le Service Recherche de l'I.R.T.S. Toutefois, on peut d'ores et déjà livrer quelques remarques relatives aux conditions d'émergence de ces « innovations » régionales, après les avoir très brièvement présentées.

A Dax, le Secours Populaire inaugure durant l'été 1987, 39 jardins de 330 m² destinés pour la plupart⁸⁴ à des familles en grande difficulté et résidant en H.L.M. Bénéficiant de l'aide alimentaire distribuée par le Secours Populaire, ces familles ont souhaité accéder à l'autoproduction maraîchère que beaucoup pratiquaient antérieurement, comme par exemple les réfugiés laotiens Hmong issus du milieu rural asiatique puis transplantés en Guyane avant d'atterrir dans les Landes. Loué à un agriculteur, le terrain est situé à 6 km de Dax, à Angoumé : aucun terrain convenable n'a pu être trouvé à proximité des lieux de résidence des futurs jardiniers. Ceux-ci ont pour la plupart participé à l'aménagement du groupe de jardins, notamment en démontant une bergerie landaise forestière et en la remontant sur place en guise d'abri collectif. Cette participation et le soutien de nombreux relais locaux (Lycée agricole, E.D.F., ingénieur géologue, agriculteurs, élus locaux,...) ont permis de limiter à 140.000 Frs la subvention sollicitée et accordée par le Conseil Général des Landes pour l'achat de divers matériaux (soit un coût unitaire de moins de 4.000 Frs par parcelle de 330 m², à comparer avec les coûts « officiels »). Les frais de fonctionnement de ces « Jardins de la Solidarité » sont couverts par une redevance annuelle de 300 Frs par parcelle, que le Secours Populaire se charge d'acquitter pour les usagers les plus précaires.

⁸⁴ Pour éviter le « ghetto », les responsables du Secours Populaire ont souhaité intégrer au groupe des usagers extérieurs à la « clientèle » habituelle de l'aide alimentaire.

A Saintes, les jardins familiaux sont issus de la mobilisation suscitée par une opération « Habitat Vie Sociale » menée à la Cité des Boiffiers. L'enquête préalable avait révélé l'existence d'une demande parmi les habitants de la cité, souvent fraîchement arrivés des zones rurales alentours ; mais il a fallu plus d'un an pour formaliser cette demande en un projet cohérent porté par les futurs jardiniers, progressivement réunis à la faveur de la dynamique plus globale enclenchée sur la cité. Le concours de la municipalité a permis de trouver un terrain à proximité des immeubles qui bénéficiaient par ailleurs d'une réhabilitation ; mais ce soutien officiel s'est accompagné de quelques contraintes relatives à l'aménagement du groupe de jardins projeté. Malgré tout assez légères, ces contraintes ont porté aux alentours de 300.000 Frs le coût de deux premières tranches du programme : 17, puis 18 parcelles de 200 à 250 m² ; le prix unitaire par parcelle avoisine ainsi les 10.000 Frs, plus du tiers de la somme étant consacrée à l'achat de cabanes préfabriquées. Ces investissements ont été couverts par la municipalité, ainsi que par la C.A.F., dans le cadre d'un Contrat Famille piloté par le Centre Social des Boiffiers. Notons toutefois que les jardiniers ont largement participé à la réalisation (pose des clôtures, des abris, etc...). Par ailleurs, les animateurs ont maintenu leur souci d'intégration des usagers à la gestion du groupe, tout en préservant leur droit de regard sur les critères de recrutement des demandeurs. Car il faut enfin souligner l'effet d'entraînement produit par la réalisation concrète de la « première tranche » des jardins ; cela se traduit notamment par la mobilisation effective des habitants parmi les plus démunis économiquement et culturellement, par l'explosion d'une demande exprimée qui est désormais nettement supérieure à l'offre, et par un infléchissement « vers le bas » du profil social des usagers de la 2^e tranche (beaucoup plus de chômeurs longue durée) et des postulants actuels.

La troisième expérience suit une logique différente, moins territorialisée, puisqu'elle est issue d'un travail mené par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale avec un groupe de 8 « mères isolées » de la Cité du Grand Parc à Bordeaux. Une première réflexion collective sur les difficultés alimentaires, très vivement ressenties dans ces familles monoparentales privées de ressources salariales, débouche sur l'élaboration d'un guide d'achat et de consommation alimentaires, conjuguant budget économe et équilibre nutritionnel. Cette approche est complétée par un stage effectué en milieu rural, visant à l'apprentissage et au perfectionnement de savoir-faire en matière de conservation des aliments et de préparation culinaire. La dynamique collective déclenchée par le stage aboutit progressivement à l'émergence d'une demande d'initiation aux techniques du jardinage, étape suivante de la maîtrise des budgets alimentaires ; à ce moment là, la qualité de l'approvisionnement est devenue aussi une dimension importante de la réflexion entreprise par les stagiaires. La conseillère saisit alors l'opportunité offerte par une association locale récemment constituée : « Les Jardins d'Aujourd'hui ». Cette association vise deux objectifs complémentaires : d'un côté, elle veut s'appuyer sur son implantation rurale pour accueillir des ménages urbains en difficulté, et les initier au jardinage maraîcher, à la conduite d'un petit élevage, aux techniques de conservation des aliments... ; de l'autre côté, elle veut promouvoir le développement d'équipements urbains d'autoproduction alimentaire, et en assurer l'encadrement technique en collaboration avec les travailleurs sociaux. Un stage horticole rassemble alors les 8 « mères

isolées » et leurs enfants à la ferme des « Jardins d’Aujourd’hui » ; parallèlement, le « concours foncier » d’une communauté religieuse installée à proximité de la cité du Grand Parc permet de proposer aux stagiaires un terrain proche de leur lieu de résidence. Un suivi technique et social régulier est assuré par un responsable des Jardins d’Aujourd’hui en liaison avec la Conseillère du Centre Social, mais on prépare en même temps un « repli » progressif pour laisser un contrôle plus affirmé de l’activité aux jardinières elles-mêmes. Celles-ci se soutiennent mutuellement, et aucune n’a laissé tomber. Fin 89, l’une d’elles a signé un contrat d’insertion R.M.I. sur la base de son projet de jardinage...Notons enfin que l’intérêt de l’opération a suscité de nouvelles demandes, cependant que les possibilités d’extension foncière demeurent limitées...

Bien entendu, ces comptes-rendus trop rapides ne font pas justice de toute la richesse sociale de ces expériences régionales, mais ils suffisent dans l’immédiat à dégager quelques remarques importantes, en guise de première conclusion de notre travail.

Notons tout d’abord que les réalisations présentées ici tendent à confirmer nos hypothèses relatives à l’existence d’une demande potentielle de jardins maraîchers parmi les populations urbaines les plus défavorisées sur le plan des ressources financières disponibles et de l’habitat. Encore aurions-nous pu ajouter à ces expériences d’autres réalisations, telle celle menée en Dordogne par les Jardins d’Aujourd’hui en collaboration avec l’office départemental d’H.L.M., ou encore rappeler d’autres projets, tel celui (avorté ? ajourné ?) de l’implantation de 40 jardins familiaux réclamés par les familles turques résidant dans des cités très dégradées de Ste Eulalie, en périphérie bordelaise. Plus récemment, il semble que plusieurs communes de la région, en particulier dans l’agglomération bordelaise, ainsi que quelques équipes de travailleurs sociaux, s’intéressent à la création éventuelle de groupe de jardins urbains ; on peut attribuer ce début d’intérêt, en partie du moins, à la mise en place du dispositif R.M.I. (et des difficultés rencontrées pour proposer des contrats d’insertion), ainsi qu’à la diffusion des opérations de développement social local (et aux difficultés rencontrées pour traduire dans les faits les discours sur la participation des habitants à la gestion de leur espace résidentiel). En même temps, l’écho médiatique de la montée des problèmes alimentaires a pu également favoriser l’éclosion de projets, ou au moins de questionnements que nous avons vainement cherchés au début de notre enquête. Certes, le « mouvement » demeure très marginal, mais il existe et on ne peut que s’en féliciter. Toutefois, il est bon de souligner également le risque de banalisation encouru par des projets qui se contenteraient de reprendre l’intitulé des premières expérimentations ainsi que leurs ingrédients les plus « spectaculaires ». Le « détournement d’innovation » par l’application procédurière de recettes reproductibles a trouvé en effet un terrain favorable dans la récente généralisation des opérations urbaines et sociales. Or, la pertinence des jardins collectifs repose, répétons le, tout autant sur les conditions de leur implantation que sur le « produit » final : construction de la demande, mobilisation collective des usagers, autonomie du groupe des jardiniers quant à l’aménagement et au fonctionnement des jardins, conditionnent tout autant les effets d’insertion que les kilos de tomates produits et les économies réalisées sur le budget alimentaire. La comparaison des expériences présentées avec par exemple le projet en cours

de la Société des Jardins Girondins nous éclaire assez bien sur la distinction à établir entre une simple logique « d'équipement collectif », et une logique d'implication des usagers, mobilisés pour la satisfaction de leurs propres besoins. Cette logique commande alors une approche spécifique, adaptée aux caractéristiques locales de la demande, et de son environnement physique et social.

L'accent mis sur la mobilisation et l'autonomie des usagers ne dispense certes pas d'un soutien important de la part des promoteurs sociaux des « nouveaux » jardins collectifs, en particulier dans les phases initiales de la mise en œuvre des projets. A Dax, on a pu s'appuyer sur la culture rurale d'une partie de la population demandeuse ; il a fallu cependant dynamiser cette demande en faisant entrevoir aux futurs jardiniers la possibilité concrète de trouver une solution en s'organisant quelque peu. Au-delà, le soutien a été plus que déterminant quant à la nécessité de contourner les obstacles fonciers et financiers. Les difficultés rencontrées à Ste Eulalie témoignent en revanche de la permanence du problème foncier, et au-delà des blocages idéologiques à la réalisation de jardins collectifs destinés à des familles étrangères captives d'un habitat dégradé. Il a été jusqu'à présent impossible de trouver un terrain adéquat dans cette banlieue semi-rurale de l'agglomération bordelaise... Notons par ailleurs que le prétexte esthétique a été largement invoqué pour justifier la méfiance de l'environnement sociopolitique à l'égard du projet. Dans ce domaine esthétique, il semble que les promoteurs doivent accepter un compromis entre les exigences de l'environnement, et le souci de l'autonomie des usagers dans leurs jardins ; c'est par exemple ce qu'on a pu constater à Dax, et surtout à Saintes, où la proximité immédiate de la gendarmerie rénovée n'a certes pas constitué un facteur de laisser-aller... En cette période de raréfaction des deniers publics, un certain pragmatisme est cependant de rigueur qui permet de négocier dans d'assez bonnes conditions l'objectif de participation des usagers... D'autre part, l'inscription du projet de « jardins collectifs » dans une dynamique plus globale, telle l'opération HVS dans la cité des Boiffiers, favorise grandement l'adhésion des décideurs locaux, élus ou gestionnaires de l'habitat social, et peut contribuer à lever l'hypothèse du « foncier ».

Que l'émergence de cette dynamique globale soit liée à des préoccupations urbaines, ou à un travail social centré sur les modes de consommation alimentaire, peu importe la filière empruntée si elle permet la mobilisation collective des demandeurs. Mais en outre, comme on l'a vu à la Cité du Grand Parc, c'est l'expression même de la demande de jardins qui peut se révéler à l'occasion d'interventions auprès de populations peu revendicatives, du moins à travers les canaux institués de la communication sociale. Les travailleurs sociaux connaissent bien le phénomène de repli social engendré par les difficultés quotidiennes des ménages qu'ils tentent de motiver. Par ailleurs, il nous faut bien insister sur le handicap supplémentaire que ces ménages rencontrent dans le domaine du maraîchage, à savoir l'absence (ou la perte progressive) des savoir-faire jardiniers. Or, ces carences techniques et culturelles limitent non seulement les possibilités d'accès à la pratique, mais aussi interdisent de seulement imaginer que l'on pourrait y recourir pour pallier des problèmes pourtant durement ressentis. Il nous paraît alors assez pertinent, à rebours de la logique d'équipement prônée par les associations

officielles de Jardins Familiaux, de développer les jardins collectifs en conjuguant interventions foncières et interventions sociales et culturelles en direction des exclus du salariat et de l'habitat.

28 – CONCLUSION – ECONOMIE INFORMELLE ET DEVELOPPEMENT SOCIAL.

Cette étude du jardinage populaire en équipements collectifs nous a permis de voir comment de nombreuses personnes qui ne disposent que de revenus modestes peuvent autoproduire des biens et des services qui vont compléter les ressources de leur ménage et de leur entourage. On voit donc que pour cette population, l'ampleur et la diversité des ressources ne sont pas totalement déterminées par le niveau de leurs revenus. Nos observations montrent bien, en effet, que la disposition de quelques centaines de mètres carrés de terre cultivable peut profondément transformer la manière de consommer et le mode de vie des jardiniers. De plus les biens que ce lopin leur permet de produire et les divers avantages qu'ils en retirent sont souvent sans commune mesure avec la valeur du terrain considérée simplement comme un outil de production maraîchère marchande ordinaire. Il faut à ce sujet, souligner que les valeurs produites par le jardin ne sont pas simplement déterminées par les quantités d'apports en semence et engrais, par la quantité de travail que le jardinier consacre et pas son niveau technique. Car le jardin est également le lieu et l'occasion de la mise en œuvre de diverses **ressources non matérielles** : savoir-faire variés, capacité de prévision, d'organisation de l'économie domestique, d'entraide, d'échanges, etc. Pour bien des ménages de jardiniers l'accès à un jardin permet de développer ces ressources, lesquels on souvent, en retour, un effet démultiplicateur sur les bénéfices que les jardiniers retirent de ce jardin. Nous avons vu que le jardin permet à certains d'entre eux, non seulement d'élever leur niveau de consommation alimentaire mais aussi de se construire un style de vie propre qui contribue à atténuer leur vulnérabilité économique. En consolidant par exemple, la capacité à donner, à échanger, à recevoir, le jardin contribue à augmenter l'autonomie des jardiniers. C'est, peut-être, ce qui explique que nombre de ceux que nous avons rencontrés ne nous semblent pas vraiment s'organiser dans le but de rattraper, grâce à leur production, le mode de vie et de consommation des populations plus solvables ; ils en viennent plutôt à développer un autre style de vie dans lequel les avantages que procure le jardin ont une valeur démultipliée par rapport aux « économies » que l'usage du même jardin procurerait à un consommateur à la solvabilité et au mode de vie ordinaires.

Notons également que ces bénéfices importants, mais non aisément quantifiables, qui peuvent permettre au jardinier et à son entourage de s'accommoder de ressources très modiques, voire de résister à la pauvreté, le jardinier ne se les procure pas seulement par un calcul en termes de coûts-bénéfices. D'ailleurs la plupart du temps il déclare avec sincérité que le jardin ne lui « rapporte » rien, bien qu'il lui soit indispensable. De fait, l'ampleur des avantages qu'il en retire n'est perceptible que pour l'observateur qui, lui, peut comparer les pratiques du jardinier avec d'autres logiques de consommation qui sont totalement étrangères à ce dernier. Il y a là un point important qu'il faut souligner : la rationalité économique qui conduirait à soumettre tout acte, toute décision à un calcul d'avantages et de coûts, cette rationalité n'a qu'une part limitée dans la vie réelle des gens, même des « pauvres ». Certes le jardin a un impact économique important sur la vie des jardiniers, et ils peuvent, pour la valoriser au mieux,

développer des stratégies de production cohérentes et complexes, mais en même temps ils donnent, reçoivent, organisent des repas de fête, maintiennent des rites et des traditions ; et cela leur est tellement naturel et nécessaire qu'ils n'en parlent même pas. Ainsi, à l'occasion de cette étude nous avons très souvent été confrontés à l'importance du don, du partage, bref des valeurs symboliques, dans la vie des jardiniers, même les plus productivistes. On voit donc que les capacités de résistance économique de certains jardiniers sont tout autant la traduction d'un système de valeur particulier que de la recherche de leur intérêt bien entendu. Ainsi les comportements « culturels » n'existent pas à côté des stratégies « économiques » des jardiniers. C'est bien ce que la plupart des études du jardinage populaire ne prennent pas suffisamment en compte en interprétant presque exclusivement ces pratiques comme l'expression d'une culture caractéristique des ouvriers de souche rurale. Certes il est vrai que le jardin leur permet de renouer avec une tradition, des valeurs et des savoir-faire, de se créer un espace à soi dont on est le maître et où l'on peut affirmer une identité par ailleurs niée dans l'organisation du travail, les hiérarchies sociales ou l'habitat. Il n'en reste pas moins que si ces pratiques se maintiennent, si elles sont réactivées par des populations confrontées à des difficultés économiques, ce n'est pas simplement parce que les jardiniers y sont conduits par leur appartenance à une « culture » qu'ils auraient besoin d'exprimer⁸⁵, c'est aussi parce que le jardin leur sert pour produire, pour consommer autrement ou pour faire des économies. Dans le mode de vie des jardiniers, le jardin a une fonction économique indiscutable mais qui n'est pas pour autant séparable de sa fonction culturelle. Il y a là une caractéristique très importante des modes de vie « populaires » à laquelle on ne fait pas suffisamment attention et du même coup on s'interdit de reconnaître la dimension économique de nombre de pratiques sur lesquelles l'action sociale en faveur des populations démunies pourrait s'appuyer.

Il nous paraît important de rappeler ici que l'économie ne se réduit pas à la seule sphère de la production et des échanges monétarisés. Cette vue n'est pas neuve. Déjà, dans **La Politique**, Aristote distinguait deux disciplines : l'économie et la chrématistique. L'économie, c'est l'art de la production des valeurs d'usages et des échanges qui assurent la vie de l'oïkos, c'est-à-dire de la maisonnée et, par extension, de la cité. Il s'agit de réaliser un équilibre harmonieux entre les différents membres de cette communauté, de gérer un patrimoine qui inclut non seulement les produits du travail et de l'ingéniosité humaine mais aussi les ressources et l'oïkoumène, de la globalité du monde habité par l'homme (oïkos sert également de racine au terme Ecologie forgé par Haeckel au 19^e siècle). Mais Aristote oppose fortement cette discipline à celle de la chrématistique qu'il définit comme l'art d'accumuler les richesses ou, pour employer le langage courant, de faire de l'argent. Il insiste sur le fait qu'il s'agit là de bien autre chose que d'assurer la survie harmonieuse et la reproduction du groupe social. Il s'agit de la recherche du profit pour lui-même, indépendamment de toute considération d'utilité et des effets que cette recherche exclusive peut avoir sur le groupe social. Cette discipline spéculative consiste à savoir produire, acheter et vendre pour réaliser un maximum de gains et Aristote la considère comme « non naturelle à l'homme », sans borne et sans limite. Certes on peut dire que c'est cette conception de la production qui s'applique le mieux

⁸⁵ A travers une activité, comme d'autres font de la musique rock ou de la photo.

au monde de l'économie marchande et industrielle moderne. Ceci dit, il est clair et Aristote l'a bien vu, que l'économie peut être autre chose que l'économie de marché et que la production peut être conçue, organisée et régulée non à partir du seul critère du gain, mais à partir des relations sociales dans lesquelles elle s'insère et qu'elle doit respecter, que ce soit sur la base du troc, de la redistribution ou d'autres règles d'échange.

On retiendra de ces remarques que si l'on rend son sens plein à la notion d'Economie on peut aborder les problèmes de pauvreté en termes de ressources et pas seulement en termes de revenus monétaires comme on le fait d'ordinaire. Ainsi des ménages en difficulté économique peuvent augmenter leurs ressources de diverses manières ou, plutôt, peuvent tenter d'accéder à divers types de ressources.

Premièrement, ils peuvent tenter d'accéder aux ressources salariales qui relèvent de **l'économie formelle marchande**, mais la crise actuelle de l'emploi a pour effet de raréfier cette ressource.

Deuxièmement, ils peuvent accéder aux ressources de l'Aide Sociale. Qu'elles soient dispensées par des organismes publics (Etat, conseils généraux, municipalités) ou privés (associations caritatives, fondations, etc....) ces ressources relèvent de **l'économie formelle non marchande** et l'augmentation de leur volume bute sur des limites politiques et financières auxquelles renvoie la formule « crise de l'Etat-providence ».

Troisièmement, des ménages aux revenus insuffisants peuvent tenter d'accéder aux **ressources de l'économie marchande informelle** à travers des activités qui peuvent être clandestines ou tolérées. Versant « clandestin » on citera le travail au noir, la prostitution, la vente de drogue qui donnent lieu à des transactions d'un volume énorme mais, bien évidemment, illégales. Versant « activités tolérées » on citera la commercialisation de ressources trop dispersées ou intermittentes pour donner lieu à une exploitation dans le cadre d'une entreprise normale : c'est le cas de la récupération urbaine mais aussi de la cueillette des champignons ou de la petite pêche en estuaire. On peut citer aussi la petite agriculture marginale pratiquant systématiquement la vente directe de produits de qualité. Certains des jardiniers que nous avons rencontrés utilisent ce type de ressources. Toutefois sur ces « créneaux informels » la concurrence est souvent rude et la rentabilité de ces activités est très vulnérable aux innovations techniques. On notera que ces trois types de ressources permettent d'augmenter la solvabilité des ménages par l'accès aux revenus monétaires.

Quatrièmement, les ménages peuvent aussi recourir aux ressources de l'économie informelle non marchande pour satisfaire certains de leurs besoins. Ils vont développer des échanges avec autrui : entraide, troc, échange de services et développement de diverses solidarités relevant de l'économie communautaire. Ils peuvent également développer leur autosuffisance à travers des pratiques d'auto-construction, d'autoréparation ou d'autoconsommation alimentaire comme celles que nous venons d'étudier. Ces pratiques permettent aux ménages d'augmenter leur consommation de biens et de services, sans recourir à des ressources monétaires. Nous avons déjà suggéré que les politiques sociales devraient se soucier d'en favoriser le développement dans le cadre de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté ou des

actions de développement social. Bien entendu, il ne faut pas en attendre des miracles et il serait naïf d'imaginer que tous les « pauvres » n'attendent que l'occasion pour développer les activités autonomes et informelles qui leur permettraient d'échapper à la misère. Contrairement à ce que laissent croire certains avocats de la « Société duale », la mise en œuvre d'une telle orientation bute sur de sérieux obstacles et exige beaucoup de détermination et d'imagination. Nous rappellerons à ce sujet que ce travail sur l'autoconsommation alimentaire s'inscrit dans le cadre d'un programme plus général. Depuis quelques années en effet, le service Recherche de l'I.R.T.S. Aquitaine s'est penché sur divers aspects de l'économie informelle, et a été amené à s'interroger sur l'importance économique et sociale des productions et échanges non marchands dans l'économie domestique des ménages disposant de faibles revenus. Or, au cours de nos travaux, nous avons relevé des écarts significatifs entre les ménages quant à l'ampleur de l'utilisation des ressources de l'économie informelle.

Par exemple, lors d'une précédente enquête menée en zone rurale dévitalisée⁸⁶, nous avons pu constater la vivacité des pratiques d'autoproduction mises en œuvre par une frange non négligeable de la population locale. Ces pratiques recouvrent une gamme très variée de produits et d'activités qui ne se limitent pas au domaine alimentaire mais infléchissent la consommation globale des ménages. Inséparables du milieu naturel et social qui le conditionne, ces activités perdurent d'autant plus qu'elles débordent fréquemment la sphère de l'autoconsommation et des échanges non marchands, et viennent compenser la baisse des revenus agricoles et salariaux. Supports d'une trame complexe de relations locales, ces activités profitent également aux ménages urbains de l'agglomération voisine dans le cadre de transferts familiaux intergénérationnels, de la basse-cour au congélateur. Nous avons pu rencontrer en milieu urbain des systèmes d'autoproduction d'une égale importance, en particulier chez les familles qui bénéficient du maintien d'un réseau dynamique de solidarités dans certains quartiers populaires. A la campagne ou en ville, nombre de ménages élaborent ainsi de véritables stratégies de résistance à la précarisation, en combinant de diverses manières aux faibles revenus du travail officiel des activités d'autoproduction, des ressources marchandes non officielles, et parfois, des aides publiques.

Mais le constat de la vivacité de ces pratiques ne doit pas masquer les difficultés rencontrées par un nombre important de ruraux et d'urbains pour accéder aux moyens matériels et culturels de l'autoproduction, qui suppose l'insertion préalable dans des réseaux étendus de sociabilité. Dans le domaine de l'autoproduction alimentaire nous venons de voir comment les transformations socio-économiques récentes de l'espace rural limitent pour beaucoup l'accès au foncier ; certains habitants de bourgs ruraux sont ainsi amenés à défricher illégalement des terrains dans les forêts alentours. En outre, on voit se réduire considérablement l'aire sociale de diffusion des techniques et des savoir-faire de jardinage et d'utilisation des produits. Ces difficultés semblent encore plus aiguës en milieu urbain, si l'on en juge par la montée spectaculaire de l'aide alimentaire distribuée ces dernières années dans les agglomérations de la région. Il faut bien constater qu'une part croissante de la population éprouve de grandes

⁸⁶ « Action sociale et Développement local ». Service Recherche IRTSA. 1987.

difficultés à satisfaire sur le marché les besoins les plus élémentaires. Pour de nombreux ménages, rien ne vient tempérer les effets de l'exclusion du salariat, rien ne vient freiner les processus de désocialisation : dépourvus de tout moyen d'accès à des activités compensatrices, les ménages en difficulté s'en remettent à un assistanat chronique d'une efficacité discutable.

Pour expliquer ce contraste, il faut appliquer à l'ensemble des pratiques autonomes ce que nous venons de souligner à propos du jardinage. A savoir que l'on ne peut pas séparer l'économique du culturel, le matériel du symbolique. Du coup, la mise en œuvre de ces pratiques dépende tout autant d'une logique sociale et culturelle que de stratégies « rationnelles » d'adaptation économique, visant à substituer le travail domestique aux ressources monétaires. Si cette interprétation s'avère fondée, alors il est illusoire d'attendre d'une « autres » économie, « parallèle » à l'économie dominante, qu'elle joue naturellement son rôle de filet de protection, comme semblent le penser certains tenants de la société duale.

La précarité ne conduit pas automatiquement ses « victimes » les plus démunies à utiliser les ressources marchandes ou non marchandes de l'économie informelle. Des travaux récents ont rappelé à juste titre que les inégalités constatées dans la sphère officielle de l'économie tendent à se reproduire dans sa sphère non officielle⁸⁷. Les pauvres ne jardinent pas ou ne bricolent pas de façon plus intensive que les moins pauvres ; les chômeurs ne s'investissent pas plus dans le travail au noir que les actifs. On a observé que les effets cumulés de la précarité financière et de la marginalisation sociale limitent les possibilités d'entrée dans les circuits de l'économie informelle, qui suppose un capital social et culturel, des outils et des compétences techniques et commerciales, la capacité d'élaborer un projet au-delà de l'urgence et du quotidien...Les contraintes financières et psychologiques qui pèsent sur les exclus ne sont donc pas moins sélectives, qu'il s'agisse d'accéder au salariat, ou qu'il s'agisse de mobiliser les savoir-faire et les moyens matériels nécessaires à l'autoproduction. Il résulte de ces remarques que si les activités autonomes et non marchandes possèdent quelque vertu compensatrice de la précarité et de la désocialisation, elles ne joueront pleinement ce rôle qu'à condition de les consolider et de les stimuler chez les plus démunis, dans le cadre d'un véritable programme de prévention socio-économique et de développement social.

⁸⁷ Cf. M. Annick Barthe : « Développement de l'économie informelle et itinéraires économiques et sociaux ». 1985. Laboratoire d'Economie Sociale – Université Panthéon. Cf. aussi, F. Stankewicz, R. Foudi et N. Vanedes : « Travail au noir, productions domestiques et entraide ». LAST, Lille. 1982.

SUIVI DE JARDINS

Nom du jardinier :

Localisation :

Distance/lieu d'habitation :

A/ disposition spatiale et calendrier cultural

- Plan de la parcelle (surface des planches)
- Equipement (chemins, tuyaux, mode d'arrosage, outils, etc.)
- Arboriculture (disposition, conduite de la culture, nombre, variétés, âge)
- Petit élevage (espèce, nombre, type d'équipement, objectif poursuivi)
- Disposition spatiale :
 - Relevé des espèces et des variétés (raison du choix)
 - Occupation du sol (densité et disposition)
- Calendrier cultural : variations dans le temps des espèces cultivées et de la disposition (rotation culturale : succession des cultures sur une même sous-parcelle) ; calendrier à établir sur une année ; investigations sur le choix de la rotation et sur la gestion du temps/durée du cycle cultural/météo/lunaisons/qualité du terrain/autres contraintes.

B/façons culturales et temps de travaux :

- Conduite des cultures :
 - Qui effectue les façons culturales ?
 - Avec quel outil ?
 - Temps consacré à chaque opération ? (pour l'activité en elle-même, mais aussi par jour, à quel moment de la journée, par semaine (quel jour et quel jour si plusieurs « travailleurs », par mois, etc.)
 - Division sexuelle des tâches

Toutes ces questions sont à (se) poser par rapport à la liste suivante des opérations-types :

- Préparation du sol
- Façonnement de billons, sillons, rigoles, planches
- Apports d'engrais (nature, type de préparation, mode et période(s) d'utilisation)
- Installation de la culture (d'où viennent les semences, les plants (pépinière, châssis, serre ?), acquisition, échange, provenance-distance/transport)
- Façons particulières (plastique, tunnel, autres)
- Entretien de la culture et du sol (contrôle des mauvaises herbes, contrôle des insectes et lutte contre les maladies, etc.)
- Conduite de la culture (tuteurage, taille, autres)
- Récolte (mode de récolte et étalement dans le temps)

C/Quantités produites et objectifs de production :

- Calcul ou estimation des quantités récoltées
 - Au poids
 - Par unité de surface (carré de densité)
 - Par pied
 - Conversion rendement/surface par calorie/surface et calorie/travail
- Objectifs de la production
 - Consommation de celui ou ceux qui travaillent
 - Distribution (réciproque ou non et monétarisation)
 - Conservation

Toutes ces questions sont à (se) poser en fonction du temps sur l'année culturale et pour chaque type de produit.

Pour ceux qui bénéficient régulièrement des produits de ce jardin, que représente cette consommation (nature et quantité) /à la consommation totale de ces mêmes produits et /à la consommation alimentaire totale.